



L' **ARCHICUBE**

22 • JUIN 2017

Énergies africaines

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves et amis de l'École normale supérieure

En 4^e de couverture :
*Allégorie du départ des œuvres africaines vers l'Occident,
Guinée (française), début du XX^e siècle.*

SOMMAIRE

Éditorial, Jean Hartweg	5
LE DOSSIER : ÉNERGIES AFRICAINES	
Introduction, <i>Stéphane Gompertz</i>	9
L'Afrique en mouvement	13
L'Afrique des routes : une histoire des mondialisations africaines, <i>Catherine Coquery-Vidrovitch</i>	13
Sur les routes ouest-africaines : « Circulez, y a tout à voir », <i>Armelle Choplin et Jérôme Lombard</i>	19
Énergies musulmanes ouest-africaines : exubérance et dissonances, <i>Marie Miran-Guyon</i>	26
Quelles ressources pour le continent ?	32
Explosion programmée ? La croissance démographique va-t-elle déstabiliser l'Afrique de l'Ouest ? <i>Serge Michailof</i>	32
Les problèmes de l'eau en Afrique, <i>Ghislain de Marsily</i>	38
Adaptation de l'agriculture d'Afrique de l'Ouest aux climats futurs : quel rôle pour la recherche ? <i>Laurent Laplaze et Sixtine Passot</i>	45
L'Afrique, géant énergétique et nain électrique : décryptage d'un paradoxe, <i>Christine Heuraux</i>	51
Le déploiement de l'intelligence dans les réseaux électriques africains, <i>Christian de Gromard</i>	58
Lampes solaires, kits, batteries... Les nouveaux marchés de l'électrification rurale en Afrique, <i>Rhosnie Francius, Pascale Trompette et Céline Cholez</i>	65
Les passeurs	73
La formation expérimentale des sciences physiques en Afrique, <i>Étienne Guyon et Ousmane Kodio</i>	73
L'ICSIA : l'excellence du supérieur français s'exporte à l'île Maurice pour l'Afrique, <i>Anne Righini</i>	79
L'Afrique au cœur de la francophonie, <i>Abdou Diouf</i>	84
Afrique et francophonie, <i>Hervé Cronel</i>	86
<hr/> <i>L'Archicube</i> n° 22, juin 2017	3



L'Afrique des femmes	90
La santé maternelle en Afrique, <i>Gilles Landrivot</i>	90
Deux Africaines extraordinaires : Adna Edan Ismail et Bogaletch Gebre, <i>Stéphane Gompertz</i>	98
Le microcrédit stimule-t-il l'énergie des femmes ? <i>Isabelle Guérin</i>	102
Des « combattantes de l'ombre » : femmes africaines et politique à l'époque coloniale, <i>Pascale Barthélémy</i>	108
Gouvernances	114
La gouvernance africaine, <i>Stéphane Gompertz</i>	114
Le Sahel, une gouvernance défailante qui engendre des conflits, <i>Laurent Bigot</i>	119
L'Union européenne et l'Afrique : approche commune ou éclatée ? <i>Jean-Pierre Dubois-Monfort</i>	124
Fiscalité internationale et poésie, du Sénégal au Kenya, <i>Dominique Thiébaud Lemaire</i>	130
Arts et pouvoirs	137
Sorcellerie et politique, <i>Florence Bernault</i>	137
De la cour au marché : les musiques africaines face aux pouvoirs, <i>Denis-Constant Martin</i>	143
De l'art et des vicissitudes de l'engagement : le cas du Drill Hall à Johannesburg (Afrique du Sud), <i>Pauline Guinard</i>	150
Vers un devenir pluriel	158
De la pensée de l'identité à celle des devenirs africains, <i>Souleymane Bachir Diagne</i>	158
CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS	
Les « rendez-vous Carrières »	175
Le club Théâtre	177
LES NORMALIENS PUBLIENT	
<i>Guy Lecuyot</i>	181
<i>Olivier Szerwiniack</i>	184
<i>Lucie Marignac</i>	193
ULMI & ORBI	
Dîner de l'a-Ulm du 19 novembre	203
Le courrier, <i>Guy Lecuyot</i>	210

ÉDITORIAL



Jean Hartweg (1966 l)
Ancien secrétaire général de l'a-Ulm

Au début de l'*Odyssee*, Homère évoque Poséidon, le dieu des mers, festoyant avec les Éthiopiens : « Il vivait dans la joie, installé au festin. » Hérodote, quant à lui, évoque au livre III de son *Enquête* les viandes rôties que le même peuple mettait à la disposition des voyageurs sur la « table du Soleil ». Pays de Cocagne et empire de la misère, cœur des ténèbres et flambeau de l'humanité, l'Afrique, « vrai royaume des enfants de Cham » selon Rimbaud l'Abysinien, a donné lieu à toutes les rêveries. Aujourd'hui, elle est à la mode. Notre ignorance renvoie dos à dos l'idée que l'Afrique subsaharienne est mal partie, et l'espoir que ce continent, le plus jeune de tous et bientôt le plus peuplé, soit porteur de nouvelles valeurs et sorte du sous-développement.

Pour cela, il importe d'être à la fois instruit et actif. L'idée de ce numéro est venue d'un directeur de l'École, Étienne Guyon, convaincu de la nécessité d'une coopération intellectuelle et notamment scientifique avec les universités et les écoles normales supérieures africaines, d'un ancien ambassadeur en Éthiopie et directeur d'Afrique, Stéphane Gompertz, attentif à la condition de la femme et à la situation sanitaire du continent, d'une spécialiste, Catherine Vidrovitch, qui a adopté l'Afrique et présente son histoire millénaire dans une belle exposition, *L'Afrique des routes*, au musée du quai Branly-Jacques-Chirac, d'experts dans le domaine de la gestion de l'eau, de l'électricité, de l'agriculture vivrière. J'ai aussi pu compter sur la bienveillance de Maki Tall, ancien pensionnaire de l'École, diplomate et chef religieux tolérant au Mali, dont le grand-père a servi la France en 1914.

La diversité des approches ne doit pas surprendre le lecteur. Les réalités africaines sont multiples. Le recul des conflits, le développement des nouvelles technologies, l'essor entrepreneurial, le renforcement de la société civile, le rôle croissant des femmes sont autant de signes positifs. Mais les zones d'ombre abondent. Des articles dépourvus de toute langue de bois dénoncent le paternalisme qui accompagne



encore trop souvent interventions et financements des pays développés. D'autres montrent que les conflits religieux ou ethniques sont l'œuvre de politiques qui ont divisé pour régner, et non pas l'effet inévitable d'une culture atavique. L'intérêt de ce numéro est de proposer des solutions, qui passent notamment par le respect du bien public, la confiance dans la société civile, la formation scientifique, le développement technologique. Il s'agit d'un véritable défi, car l'explosion démographique annoncée, notamment dans les pays pauvres du Sahel, est déjà là. Je tiens à remercier notre présidente, Marianne Laigneau, de m'avoir cédé sa plume et je laisse la parole à plus savants que moi.

LE DOSSIER

ÉNERGIES AFRICAINES

Introduction, *Stéphane Gompertz*

L'AFRIQUE EN MOUVEMENT

L'Afrique des routes : une histoire des mondialisations africaines,

Catherine Coquery-Vidrovitch

Sur les routes ouest-africaines : « Circulez, y a tout à voir »,

Armelle Choplin et Jérôme Lombard

Énergies musulmanes ouest-africaines : exubérance et dissonances,

Marie Miran-Guyon

QUELLES RESSOURCES POUR LE CONTINENT ?

Explosion programmée ? La croissance démographique va-t-elle déstabiliser

l'Afrique de l'Ouest ? *Serge Michailof*

Les problèmes de l'eau en Afrique, *Ghislain de Marsily*

Adaptation de l'agriculture d'Afrique de l'Ouest aux climats futurs :

quel rôle pour la recherche ? *Laurent Laplaze et Sixtine Passot*

L'Afrique, géant énergétique et nain électrique : décryptage d'un paradoxe,

Christine Heuraux

Le déploiement de l'intelligence dans les réseaux électriques africains,

Christian de Gromard

Lampes solaires, kits, batteries... Les nouveaux marchés de l'électrification

rurale en Afrique, *Rhosnie Francius, Pascale Trompette et Céline Cholez*



LES PASSEURS

La formation expérimentale des sciences physiques en Afrique,
Étienne Guyon et Ousmane Kodio

L'ICSIA : l'excellence du supérieur français s'exporte à l'île Maurice
pour l'Afrique, *Anne Righini*

L'Afrique au cœur de la francophonie, *Abdou Diouf*
Afrique et francophonie, *Hervé Cronel*

L'AFRIQUE DES FEMMES

La santé maternelle en Afrique, *Gilles Landrison*

Deux Africaines extraordinaires : Adna Edan Ismail et Bogaletch Gebre,
Stéphane Gompertz

Le microcrédit stimule-t-il l'énergie des femmes ? *Isabelle Guérin*

Des « combattantes de l'ombre » :
femmes africaines et politique à l'époque coloniale,
Pascale Barthélémy

GOUVERNANCES

La gouvernance africaine, *Stéphane Gompertz*

Le Sahel, une gouvernance défaillante qui engendre des conflits,
Laurent Bigot

L'Union européenne et l'Afrique : approche commune ou éclatée ?
Jean-Pierre Dubois-Monfort

Fiscalité internationale et poésie, du Sénégal au Kenya,
Dominique Thiébaud Lemaire

ARTS ET POUVOIRS

Sorcellerie et politique, *Florence Bernault*

De la cour au marché : les musiques africaines face aux pouvoirs,
Denis-Constant Martin

De l'art et des vicissitudes de l'engagement :
le cas du Drill Hall à Johannesburg (Afrique du Sud),
Pauline Guinard

VERS UN DEVENIR PLURIEL

De la pensée de l'identité à celle des devenirs africains,
Souleymane Bachir Diagne

INTRODUCTION

Stéphane Gompertz (1967 l)

Ancien élève de l'ENS et de l'ENA, agrégé de lettres classiques, licencié d'allemand, il fut ancien directeur d'Afrique et de l'océan Indien au ministère des Affaires étrangères, ancien ambassadeur en Éthiopie et en Autriche.



L'Afrique fascine. Berceau de notre plus lointain passé, matrice de cultures, bombe démographique, réservoir de croissance pour les décennies à venir, elle suscite fantasmes et espoirs. Consacrer un numéro spécial à l'Afrique, c'est reconnaître après tant d'autres l'évidence d'une empreinte ; mais c'est aussi s'atteler à une tâche malaisée : l'Afrique suscite des approches contradictoires ; passé et présent, crises et progrès se questionnent ; la diversité du continent se dévoile à chaque tournant. L'entreprise, à laquelle nous souhaitons modestement contribuer, est difficile mais nécessaire, comme la recherche de nos propres identités et parentés.

Ambivalences

L'afro-pessimisme n'est plus trop à la mode. Ou plutôt il a changé de terrain et de thèmes. Il est devenu plus malaisé de dire que l'Afrique est mal partie. Le décollage de nombre de pays (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Botswana, Cap-Vert), le recul des dictatures, les progrès de la démocratie électorale, l'émergence d'une classe d'entrepreneurs, l'influence croissante de la société civile, l'engagement des femmes, dont certaines admirables, la dissémination des nouvelles technologies – le Conseil français des investisseurs en Afrique vient de publier un ouvrage sur le digital en Afrique¹ – justifient la vogue actuelle de l'afro-optimisme. Pourtant, il faut éviter de tomber dans l'irénisme béat.

Plusieurs articles de ce numéro montrent que le tableau comporte aussi bien des zones d'ombre. Serge Michailof rappelle la bombe potentielle que constitue la croissance démographique dans les pays du Sahel. Ghislain de Marcily explique, au-delà des cycles conjoncturels, le manque d'eau potable et d'eau agricole ; même si des solutions innovantes voient le jour, la situation risque de s'aggraver du fait de l'ac-



croissement démographique et de l'insuffisance des investissements. Laurent Laplaze et Sixtine Passot illustrent la vulnérabilité de l'agriculture africaine à l'insécurité alimentaire et au changement climatique. Laurent Bigot met en évidence le lien entre d'un côté la mauvaise gouvernance et la corruption, de l'autre la permanence des conflits armés en Afrique occidentale. Gilles Landrivon donne des exemples saisissants des maladies et infirmités (fistule obstétricale) qui, malgré les progrès de la couverture médicale, continuent, souvent sans que l'opinion internationale s'en émeuve, à frapper des milliers de femmes africaines. Christine Heuraux décrit le décalage entre les besoins de l'Afrique en électricité et l'offre disponible, concentrée au nord et au sud. La faiblesse de l'offre contraste avec la richesse du potentiel : elle est due à la fois aux lacunes de la gouvernance, au manque d'investissement et à l'insuffisance des compétences.

Mais réalisme ne veut pas dire défaitisme : une vraie politique démographique est encore possible ; on peut accroître l'offre énergétique, comme l'illustre l'article de Rhosnie Francius, Pascale Trompette et Céline Cholez sur les nouveaux marchés de l'électrification rurale. Christian de Gromard montre comment l'introduction de réseaux intelligents peut permettre de mieux connaître l'état de l'offre et de la demande, de gérer plus efficacement la production et de faire face au caractère de plus en plus intermittent (solaire, éolien) de la production d'électricité (part croissante du solaire et de l'éolien). La gouvernance peut s'améliorer ; des progrès sont quand même constatés dans le traitement de la mortalité maternelle ou des pratiques traditionnelles néfastes, grâce notamment à d'admirables ONG ; la recherche, climatologique, biologique, économique, permet de développer des techniques d'adaptation agricole et de formation des acteurs.

Passé, présent

Ce numéro est fortement centré sur l'Afrique contemporaine, ses défis, ses enjeux. Pour autant, plusieurs articles les éclairent à la lumière de l'histoire : comme le rappelle Catherine Coquery-Vidrovitch, conseillère scientifique de l'exposition *L'Afrique des routes* au musée du quai Branly, « l'Afrique a une très longue histoire méconnue ». Son article montre la place de l'Afrique dans les « mondialisations successives ». Pascale Barthélémy met en évidence l'engagement des « combattantes de l'ombre », femmes de toutes origines, dès les années 1920, contre les exigences des colonisateurs. Marie Miran-Guyon décrit les transformations de l'islam en Afrique de l'Ouest : les détenteurs traditionnels du savoir religieux perdent du terrain face aux prédicateurs jeunes, ouverts sur le monde et l'action sociale ; mais ces nouvelles hiérarchies, fragmentées, dérégulées, sont moins armées face aux dérives extrémistes. Florence Bernault évoque les transformations et les adaptations de la sorcellerie,



apte « à se modeler sur les défis du monde contemporain » et à se réappropriier le monde moderne, pouvoir politique compris. Réappropriation encore dans le cas de certains espaces comme le Drill Hall de Johannesburg, ancienne caserne qui avait abrité les audiences préliminaires du *Treason trial* contre Mandela et devenu, nous explique Pauline Guinard, espace social et culturel – un espace du reste menacé. Réappropriation et ambivalence caractérisent aussi la vie culturelle. Denis-Constant Martin montre comment la musique, omniprésente dans les sociétés rurales, auxiliaire et signe de pouvoir dans les monarchies, a pu devenir arme de contestation contre la colonisation et la corruption, sans résister toujours toutefois aux séductions de l'autorité.

L'Afrique des passages

Le catalogue de l'exposition *L'Afrique des routes*, nous rappelle Catherine Coquery-Vidrovitch, a pour sous-titre *Histoire de la circulation des hommes, des richesses et des idées*. L'Afrique n'a pas été plus absente des grands courants de circulation mondiaux qu'elle ne l'a été de l'histoire. Les Perses, les Chinois, les Indiens sont arrivés bien avant les Européens. L'aventure multiple se poursuit, dans tous les sens, à l'intérieur du continent et avec le reste du monde. Armelle Choplin a parcouru les routes ouest-africaines en prenant les bus locaux : dans son étude « Circulez, y a tout à voir », elle montre combien l'Afrique est « un continent en mouvement », un mouvement qui est loin de se réduire aux migrations ou de viser la seule Europe. Les circulations sont multiples et anciennes, comme les réseaux qui les animent. Dominique Thiébaud Lemaire unit les étapes diverses de ses missions de fiscaliste par une suite de poèmes, un par capitale : beaucoup d'entre nous retrouveront dans ces évocations pittoresques, sarcastiques et aimantes les sensations et les surprises de leurs propres déplacements.

Les passages se multiplient aussi entre l'Afrique et les autres continents. Jean-Pierre Dubois rappelle que le partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique, certes nécessaire, ne va pas de soi, qu'il ne fait même pas l'unanimité entre les États membres et que beaucoup d'autres acteurs se manifestent. L'Union européenne doit donc repenser son approche et la concentrer sur les principaux défis : sécurité, gouvernance publique et économique, démographie, changement climatique, en s'appuyant sur les diasporas et la société civile. Les ponts, les passerelles sont multiples. Retenons-en deux dans le domaine de l'esprit : la science, la francophonie. Étienne Guyon et Osmane Kodio soulèvent la question de l'enseignement des sciences expérimentales, notamment la physique, quand manque le matériel spécialisé et quand la formation des maîtres est insuffisante ; pourtant, des pistes intéressantes sont explorées comme la « science frugale » (utilisation de matériel de récupération), le recours



aux smartphones pour les mesures ou le travail à distance ; l'expérience française de « la Main à la pâte », valorisant les expérimentations élémentaires locales, commence à être introduite en Afrique. Anne Righini décrit l'expérience lancée par le groupe mauricien Médine et plusieurs institutions françaises à Maurice : elle a abouti à la création de l'International Campus for Sustainable and Innovative Africa (ICSIA) ; les filières (gestion, architecture, ingénierie) visent à la fois un enseignement supérieur adapté aux réalités locales et le développement de la responsabilité économique et sociale. Au-delà des programmes de coopération, le président Diouf constate que la francophonie est « un acteur majeur de l'état de droit, de la démocratie et du développement durable » et que « l'Afrique est plus que jamais le lieu où cet idéal peut s'incarner ». Comme nous le rappelle Hervé Cronel, l'Afrique, qui est à l'origine des institutions de la francophonie et qui a poussé à l'élargissement de son ambition, est aussi le socle de son avenir, par sa croissance démographique, par ses perspectives économiques, par l'essor des nouvelles technologies. La francophonie doit certes faire face au développement des langues africaines comme à la pression de l'anglais. Mais elle est capable de prendre en compte les cultures propres à chaque pays et de concilier diversité et universalité. Cette approche est au cœur de l'article de Souleymane Diagne : la pensée africaine doit évoluer, passant du discours de l'identité et d'une affirmation massive et univoque de la présence africaine depuis les origines au pluralisme culturel et à la promotion de la diversité, religieuse ou culturelle. « C'est sur le multiculturalisme comme principe partout sur notre continent que nous construirons une véritable union africaine. »

Puisse cette lecture multiple accroître la perplexité du lecteur et lui donner envie d'en savoir plus sur l'Afrique, sur notre rapport à l'Afrique, sur nous-mêmes. L'Afrique, grand ailleurs, est plus que jamais notre histoire. Le détour africain est nécessaire pour penser notre temps et pour agir sur lui.

Note

1. J.-M. Huet, *Le Digital en Afrique, les cinq sauts numériques*, Paris, Michel Lafon, « Les Cahiers du CIAN », 2017.

L'AFRIQUE EN MOUVEMENT

L'AFRIQUE DES ROUTES : UNE HISTOIRE DES MONDIALISATIONS AFRICAINES

Catherine Coquery-Vidrovitch (1956 L)

Professeure émérite à l'Université Denis-Diderot (naguère Paris 7), elle s'est spécialisée en histoire de l'Afrique subsaharienne vers la fin de la guerre d'Algérie, en un temps où l'Université française affirmait encore que « l'Afrique n'avait pas d'histoire », erreur restée durable chez quelques non-spécialistes bien connus.



L'Afrique des routes est une exposition qui se tient actuellement (et jusqu'au 12 novembre 2017) au musée du quai Branly-Jacques-Chirac. Elle a pour objet l'histoire comme l'indique le sous-titre de son catalogue : *Histoire de la circulation des hommes, des richesses et des idées*.

L'Afrique a une très longue histoire méconnue

C'est une affirmation forte et encore nécessaire. Car l'Afrique a une très longue histoire. On discute beaucoup aujourd'hui, en Occident, des relations complexes entre Histoire et Mémoire, et du rôle que ce binôme enchevêtré joue dans notre compréhension du présent. Il en va de même pour le continent africain, en particulier le vaste subcontinent à partir du sud du Sahara, que tous appelaient naguère en France « Afrique noire ». Les chercheurs refusent aujourd'hui cette expression héritée de l'époque coloniale où les livres d'histoire distinguaient le Maghreb de l'Afrique noire ; car c'est une expression coloniale au substrat racial, voire raciste, inconscient : il ne viendrait plus à personne l'idée de qualifier une population aujourd'hui d'un milliard d'individus par un seul trait physique, en sus non partagé par tout le monde.

L'Afrique subsaharienne n'en constitue pas moins un ensemble à la fois extraordinairement varié et lié par une histoire longue, complexe et interconnectée. La connaissance et le déroulement de cette histoire sont, comme chez tous les peuples du monde, nécessaires pour en saisir les implications, les héritages, voire les handicaps actuels. Or les analyses sur l'Afrique, nombreuses – comme le suggère ce présent numéro de *L'Archicube* –, portent en grande majorité sur les problèmes multiples du



subcontinent – économiques, politiques, religieux – comme si l’histoire de l’Afrique commençait avec les indépendances (dans les années 1960), ou au mieux avec la colonisation européenne (vers la fin du XIX^e siècle, un peu plus tôt pour l’Afrique du Sud). Comment aborder les réalités et les problèmes d’un ensemble aussi vaste de peuples et de pays (cinquante-cinq États aujourd’hui) en faisant fi de ses autres héritages ? Notre entreprise de sensibilisation du public français à l’histoire africaine de longue durée vient de la conviction que, tant qu’on ignore la quasi-totalité de la durée historique de quelque société que ce soit, on ne peut prétendre en comprendre, et moins encore en résoudre les problèmes actuels.

Or, bien qu’elle ne soit pas enseignée chez nous, et donc ignorée par la plupart d’entre nous, l’Afrique subsaharienne a une histoire, ni plus ni moins que les autres parties du monde ; c’est même la plus ancienne du monde puisque c’est de là que sont partis à plusieurs reprises, depuis plusieurs millions d’années, les hominidés et, à partir de 150 000 ans avant notre ère, l’*homo sapiens* ; depuis cette histoire initiale, l’Afrique a joué, comme les autres parties du monde, un rôle essentiel mais méconnu dans les mondialisations successives de l’histoire. Cette idée que j’ai exprimée dans un petit ouvrage¹, la conservatrice Gaëlle Beaujean a voulu la démontrer à travers les objets, de beaux objets puisque nous sommes dans un musée d’art, objets qui attestent de l’ancienneté et de la variété des contacts de l’Afrique avec le reste du monde.

L’angle d’approche privilégié est l’histoire des mondialisations successives. Elles ne recouvraient pas encore comme aujourd’hui la surface entière de la Terre, Mais elles mettaient en relation de façon relativement intense des « systèmes mondes », vastes zones qui ont, à plusieurs reprises, dominé au moins une partie du monde. Et, dans ces ensembles, l’Afrique a joué comme les autres un rôle parfois essentiel au fonctionnement global. D’où la nécessité de mettre en lumière, à l’intérieur et à l’extérieur de l’Afrique, ce que l’on appelle aujourd’hui l’histoire connectée, non pas à partir de l’Occident, mais à partir de l’Afrique ; à savoir la circulation des hommes, des idées, des langues, des cultures, des plantes, des produits et des objets. Qui dit circulation dit routes, diverses selon les espaces et les temps : pistes, voies fluviales, mers et océans, plus tard voies ferrées et aériennes.

Je mettrai donc l’accent sur deux points :

- les éléments qui ont fait de l’Afrique l’un des moteurs de ces mondialisations de l’histoire ;
- la façon dont cette exposition a cherché à le montrer.

L’Afrique, acteur et moteur de mondialisation

L’Afrique a toujours été connectée, malgré les préjugés qui ne la feraient apparaître qu’avec la colonisation, et, au mieux, deux ou trois siècles auparavant avec



la traite atlantique. Les Européens sont les derniers à avoir, disent-ils, « découvert » l'Afrique. Les Portugais entreprennent leur circumnavigation de l'Afrique en 1415, Vasco de Gama va contourner le cap de Bonne-Espérance en 1498. Or c'est en 1797 seulement que le premier européen pénètre à l'intérieur : l'Écossais Mungo Park arrive alors sur le fleuve Niger, soit deux millénaires après les premiers contacts sur les côtes de l'océan Indien, vers 1 500 avant notre ère. Les Perses, les Arabes de l'Arabie pré musulmane, les Indiens, les Chinois sont arrivés très tôt. Les Chinois ont envoyé des flottes vers l'Afrique, où ils allaient chercher jusqu'au XV^e siècle ivoire, or et aussi esclaves. C'est l'empereur chinois qui a stoppé ces expéditions, au milieu du XV^e siècle, pour privilégier le développement intérieur de son empire. On trouve de la porcelaine chinoise remontant au X^e siècle un peu partout en Afrique orientale et à Madagascar, y compris à Zimbabwe, ville productrice d'or situé à 400 km du port de Sofala sur l'océan Indien.

L'or médiéval venait d'Afrique subsaharienne

Car l'Afrique subsaharienne fut jusqu'au XVI^e siècle le principal producteur d'or au monde. Les gisements se situaient en Nubie au sud de l'Égypte (d'où le tirèrent les Égyptiens) et surtout en Afrique occidentale, entre les sources des fleuves Niger et Sénégal, et dans ce qui est devenu aujourd'hui le Ghana, et en Afrique australe autour de Zimbabwe : Zimbabwe est une ville impressionnante par ses murailles de pierre, qui a disparu vers 1450 avant que les Portugais n'arrivent dans la zone. Ils n'ont connu que le royaume qui lui a succédé, à 300 km au nord, le Mutapa (connu en Occident sous le nom de Monomotapa, cité par le fabuliste La Fontaine). Ces siècles d'or de l'Afrique, entre le VIII^e et le XVI^e siècle, ont permis l'essor de puissants États dans le Sahel ouest-africain : successivement le Tekroun, le Ghana, le Mali, le Songhaï de Gao. Les Européens ne l'ont connu que par l'atlas catalan, réalisé en 1375 par un cartographe juif de Majorque d'après les renseignements glanés en Méditerranée. L'atlas illustre un épisode bien connu des voyageurs arabes : le pèlerinage à La Mecque du sultan du Mali Kankan Moussa au XV^e siècle, représenté un globe d'or à la main. Il apporta au Caire, sur sa route, accompagné de plusieurs milliers de suivants et d'esclaves, tant d'or qu'il s'en suivit une forte dévaluation dans la ville. L'or ouest-africain, arrivé par les routes trans-sahariennes et transmis par les Arabo-Berbers du Maghreb, a irrigué l'essor de l'Europe. Ce qu'allaient chercher les Portugais, ce n'est pas au départ des esclaves, mais les sources de l'or qui débarquait en Méditerranée. Le premier comptoir d'importance qu'ils créèrent, sur la côte ouest-africaine, est Saint-Georges-de-la-Mine (aujourd'hui Elmina), au nom évocateur. C'est cet or qui permit de financer leurs expéditions, aussi bien le long des côtes d'Afrique que vers le Brésil. En simplifiant quelque peu, on peut suggérer que c'est l'or africain qui a financé les Grandes Découvertes. Même processus en Afrique



orientale et australe, où l'or de Zimbabwe puis du Monomotapa, exporté par les ports de Sofala et de Kilwa, va être à l'origine de l'essor du monde de l'océan Indien, devenu déterminant entre le VIII^e et le XVIII^e siècle (Voir Ph. Beaujard sur le « système monde » de l'océan Indien). L'Afrique centrale a aussi fourni aux Portugais le cuivre, qui a donné sur place et ailleurs naissance à des chefs-d'œuvre, etc.

La force de travail mondiale des esclaves africains

Et que dire du trafic des esclaves ? La traite atlantique et les traites dites arabo-musulmanes ont pris à l'Afrique au total quelque 25 millions d'Africains, et sans doute au moins le double si l'on tient compte de tous les morts induits par le trafic en et hors Afrique. Prenons le cas de la traite atlantique. Elle présente deux caractéristiques. La plus massive dans le temps (entre le XVI^e et le milieu du XIX^e siècle), elle a fait des seuls Africains noirs des esclaves. Jusqu'alors, esclavage et couleur étaient dissociés : étaient esclaves, quelle que soit leur couleur, ceux qui n'avaient pas la culture du dominant : les barbares chez les Grecs et les Romains, les païens chez les musulmans, et la plupart étaient des blancs venant du nord ou de l'est. Avec l'expansion des plantations de canne à sucre américaines, tous les esclaves sont noirs, et être noir va signifier n'être bon qu'à devenir esclave. La notion de culture disparaît : l'article 1 du code dit « noir », rédigé par Colbert en 1685, recommande au contraire de baptiser tous les nouveaux esclaves. Au XVIII^e siècle, le mot « nègre » est devenu synonyme d'esclave noir. Cet élément dépréciatif va être déterminant dans l'histoire du racisme antinoir qui prend son essor au XIX^e siècle, avec l'invention du concept « scientifique » (à l'époque) des trois races, dont évidemment la noire est l'inférieure.

Or à quoi servaient ces esclaves noirs ? La très grande majorité va constituer la main-d'œuvre des plantations de canne à sucre, très exigeante en travail. Or, avant les révolutions industrielles du XIX^e siècle, au temps des physiocrates, la canne à sucre est devenue l'un des éléments majeurs de l'accumulation du capital commercial de la Grande-Bretagne et de la France. Les Indiens d'Amérique avaient été décimés, les pauvres d'Europe avaient déçu : sans esclaves noirs, sans cette massive force de travail, comme on est incité à l'appeler, pas de sucre, pas d'accumulation du capital commercial. Tout ceci est aujourd'hui étudié et chiffré, y compris dans ses répercussions fondamentales sur l'histoire intérieure des sociétés africaines : qui le sait en France, en dehors de quelques spécialistes ?

L'Afrique comme élément indispensable du capitalisme industriel

Le XIX^e siècle marqua le début des conquêtes européennes : les Britanniques conquièrent l'Afrique du Sud, et les puissances européennes se livrèrent une concurrence farouche en avançant à l'intérieur des terres. Paradoxalement, avec l'interdiction de la traite internationale, les circuits internes se sont beaucoup développés. Les chefs africains



n'ayant pas été invités au Congrès de Vienne en 1815, ni informés de la fin de l'esclavage, celui-ci s'est intensifié au sein des sociétés au moment même où l'Europe décrétait son abolition. Les esclaves étaient désormais utilisés en Afrique pour extraire des matières premières indispensables à l'industrie dont plusieurs, au XIX^e siècle, venaient surtout d'Afrique : oléagineux végétaux pour huiler les machines, teintures naturelles nécessaires au textile (noix de kola, indigo, bois tropicaux rouges et jaunes). On pourrait poursuivre avec le pétrole et les richesses minières des XX^e et XXI^e siècles.

En interne, les esclaves étaient aussi utilisés comme soldats, d'où de grands empires de conquêtes qui ont émergé à partir de la fin du XVIII^e siècle, les uns religieux, les autres purement commerçants. Ces empires seront finalement battus par les armées française et britannique à la fin du XIX^e siècle (par exemple le fils d'El Hadj Omar en 1899, Rabah en 1900). La facilité de la conquête européenne s'explique par la dissymétrie des armes, mais aussi par l'illusion, chez les peuples récemment asservis, de se débarrasser de leurs précédents conquérants. Entre 1885 et 1900, le partage de l'Afrique est achevé. C'est au début du XX^e siècle que des révoltes populaires, menées par ceux qui refusaient de payer l'impôt, ont éclaté partout.

Une culture de la violence a ainsi sévi en Afrique au fil de plusieurs siècles : par l'esclavage et les traites, par les conquêtes internes, par les conquêtes coloniales, par les résistances à la colonisation. Un héritage à connaître pour mieux le combattre.



« Qui se ressemble s'assemble » : Lumumba et Toussaint Louverture. Bwalia, peintre de Lubumbashi, tableau peint à Port-au-Prince vers 1975 (collection Bogumil Jewsiewicki)



L'exposition *L'Afrique des routes* : thématique et chronologie

Depuis plusieurs années le musée du quai Branly-Jacques-Chirac (ouvert en 2006), naguère temple des « Arts premiers », s'intéresse à l'histoire. Différentes positions y coexistent, mais la liberté d'expression aussi. Il y a déjà eu plusieurs expositions d'histoire africaine. Les premières eurent lieu la même année 2009, l'une sur la revue *Présence africaine* créée par les Ouest-Africains en 1947, et l'autre sur la monarchie du Danhomè au XIX^e siècle. Mais c'est la première fois que s'exprime cette histoire riche et variée sur le temps long. Les jeunes Français, dont l'enseignement concernant ce continent reste minimal, vont découvrir un fait simple : l'histoire africaine fut aussi importante et variée que toutes les autres histoires.

Le savoir sur l'Afrique subsaharienne a fait des progrès prodigieux depuis une quarantaine d'années. C'est sur ces données que s'appuient l'exposition et son catalogue, confié à des spécialistes reconnus, conservateurs, historiens de l'art, archéologues, anthropologues et historiens. Cet ouvrage, pour la clarté de l'exposé, situe dans le temps, mais sans exclure une vision en longue durée, trois grandes phases artistiques qui parfois se télescopent : les temps reculés et anciens, la grande période de l'Afrique qui fut ses « siècles d'or », enfin la phase coloniale et postcoloniale durant laquelle se précipitent les échanges de toute nature. Aujourd'hui, l'art africain contemporain fait partie intégrante de l'art du monde.

À partir de ce cadre, l'exposition en revanche tend à jouer de façon variée des thématiques esthétiques et historiques. Car il n'était plus question de procéder de façon strictement chronologique. C'était à la fois trop didactique, et aussi difficile compte tenu de la nature des objets : la plupart des œuvres détenues dans les musées européens, et par-dessus tout au musée du quai Branly, héritier du musée de l'Homme, sont des objets récents, rapportés par milliers depuis le XVIII^e siècle par des explorateurs, des missionnaires, des militaires, des administrateurs et, plus récemment, des collectionneurs.

On a donc choisi de privilégier les thématiques tout en respectant chaque fois la chronologie, en analysant les différentes formes de routes qui ont traversé l'histoire africaine : mouvements de population, routes jalonnées de villes, routes commerciales, routes spirituelles et religieuses, routes des formes, routes coloniales, routes des objets.

Les routes empruntées par les objets africains eux-mêmes sont évoquées à la fin du parcours dédié aux routes coloniales, car la plupart de ceux qui sont exposés datent du XIX^e et du premier tiers du siècle suivant. Néanmoins, contacts et influences apparaissent depuis l'origine à travers des œuvres et des documents de sociétés anciennes non africaines. Ils sont révélés par des sculptures, des fresques, des atlas, des monnaies, des bijoux, des peintures, des gravures, des cartes anciennes, des manuscrits, des



plantes, des minéraux. Par exemple, on a repéré des Africains noirs, sans doute pour la plupart esclaves, dans les œuvres les plus anciennes : une fresque de Pompéi, une gravure chinoise de Canton, etc. On a tout utilisé, jusqu'à la photographie et la vidéo, œuvres et documents originaires des cinq continents. Ainsi, un film documentaire de 32 minutes, composé à partir de films et photos d'époque, évoque l'histoire coloniale. Un multimédia est consacré aux traites dans l'océan Indien, trois cartes animées retracent les routes commerciales, les routes d'exploration, les routes religieuses...

La dernière séquence, sur le monde contemporain, confronte des œuvres de diverses origines, permettant d'affirmer qu'aujourd'hui il n'y a plus d'art « africain » : il y a l'art tout court, celui de la cité des artistes : l'art africain fait désormais partie intégrante de l'art du monde.

Suggestions bibliographiques

- BEAUJARD, Philippe, *Les Mondes de l'océan Indien*, Paris, Armand Colin, 2012, 2 vol.
- BOILLEY, Pierre et CHRÉTIEN, Jean-Pierre, *Histoire de l'Afrique ancienne, VIII^e-XVI^e siècle* (documentation photographique n° 8075), 2010.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Petite histoire de l'Afrique au sud du Sahara, de la préhistoire à nos jours*, Paris, La Découverte 2013 ; Le Livre de poche, 2016.
- (dir.), *L'Afrique des routes. Histoire de la circulation des hommes, des richesses et des idées*, Actes Sud-Musée du quai Branly-Jacques-Chirac, 2017.
- FAUVILLE, Xavier, *Le Rhinocéros d'or. Histoires du Moyen Âge africain*, Paris, Alma, 2013.
- SIMONIS, Francis, *L'Afrique soudanaise au Moyen Âge. Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Académie d'Aix-Marseille, SCEREN-CRDP, 2010.

SUR LES ROUTES OUEST-AFRICAINES : « CIRCULEZ, Y A TOUT À VOIR »

Armelle Choplin

Elle est agrégée de géographie, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et à l'École d'urbanisme de Paris. Ses recherches portent sur les villes d'Afrique et du monde arabe, ainsi que sur les migrations en Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Mali, Soudan, Ghana, Bénin, Togo, Nigeria).



Jérôme Lombard

Géographe, directeur de l'UMR PRODIG (CNRS-IRD-Université Paris 1) et directeur de recherche à l'IRD, il est spécialiste des circulations et des transports en Afrique et a publié de nombreux travaux sur l'Afrique de l'Ouest et le Sénégal en particulier.



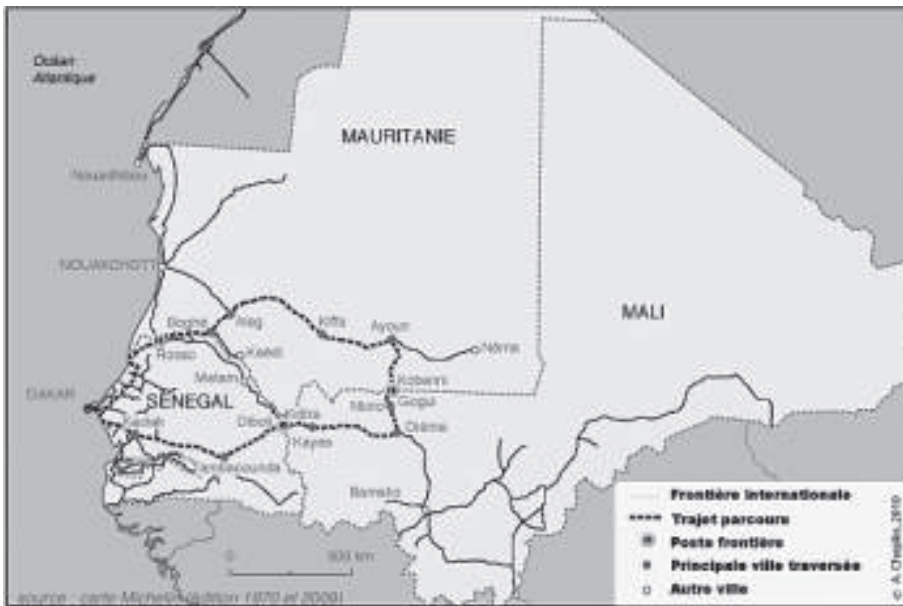
Novembre 2009. Le soleil se lève sur le Mali. L'autocar, parti de Kayes à 6 heures, arrive à Diéma à 9 heures. Là, il fait escale avant de repartir pour Bamako. Nous descendons et saluons nos compagnons de voyage qui poursuivent vers la capitale malienne : des commerçants venus de Dakar, des femmes du Congo de retour d'une cérémonie familiale au Sénégal. Elles en profitent pour ramener des tissus. À Bamako, elles poursuivront jusqu'à Cotonou d'où elles prendront l'avion pour Brazzaville. Le bus compte également trois jeunes Ivoiriens qui reviennent de Mauritanie où ils travaillent comme enseignants dans des écoles privées.

À Diéma, nous attendons le bus pour Nioro-du-Sahel et Nouakchott, destination finale. Il est en retard. Il arrive vers 12 heures. De nouveau, l'attente. Klaxon soudain. 14 heures. L'autocar se met en branle. C'est la cohue, il est bondé. Une heure après, Nioro. Impossible de continuer vers la frontière mauritanienne, fermée. Il faut emprunter des taxis Mercedes ou des 4x4 qui ont l'autorisation de franchir la frontière jusqu'au poste de police mauritanien. Négociations, cris. Il faut repayer. Et cher cette fois. Des femmes habituées de la ligne protestent, discutent des surcoûts occasionnés par leurs bagages trop nombreux et volumineux. À 17 heures, les taxis commencent à partir, bienheureux de profiter de cette clientèle captive. 18 heures, c'est la frontière : un jeune Malien montre des signes d'inquiétude car il n'a pas sa carte d'identité mauritanienne. Il craint d'être contrôlé et de nouveau... taxé. Derrière le poste de douane, deux cases en banco blanches ont été construites pour « accueillir » des migrants refoulés de l'Europe que, suite aux accords de réadmission, on a reconduits jusqu'ici en Mauritanie. Côté mauritanien, un bus attend les clients pour les conduire jusqu'à Nouakchott, située à plus de mille kilomètres, autrement dit à de nombreuses heures de route.

Cet extrait de carnet de voyage rappelle combien l'Afrique est un continent en mouvement¹. À rebours des médias et des politiques qui prédisent un accroissement à court terme des migrations internationales du sud vers le nord, la mobilité africaine, construite sur le temps long, est le fait de sociétés dont le rapport à l'espace est fondé sur le mouvement. Ce court récit rend compte de temporalités à la fois immédiate et longue, de distances plus ou moins proches et toutes relatives, de processus de mobilité mais également d'immobilité (installation par défaut de certains migrants, attentes). En dépit des nombreux travaux qui ont produit une fine connaissance des processus de mouvement en Afrique, l'image d'une Afrique où tout le monde bouge, de façon désorganisée, désordonnée, voire inquiétante, perdure. La métaphore indémodable du nomade, empruntée à la pensée deleuzienne, est plaquée sur des réalités fort différentes des quotidiennetés des migrants ou des populations maures, touaregs ou toubous. Les médias donnent l'impression que pistes et routes d'Afrique sont exclusivement empruntées par des migrants internationaux qui s'appêtent à franchir clandestinement la Méditerranée. Cette présentation occulte l'intensité et la complexité des mouvements qui se déploient



depuis longtemps « entre les deux rives du Sahara² ». À l'heure où les politiques sécuritaires se renforcent pour lutter contre l'émigration clandestine et le terrorisme, il est impératif de délaissier ce prisme européen et décentrer le regard vers l'Afrique. Pour cela, nous avons choisi de suivre les routes ouest-africaines en empruntant les transports en commun avec ces hommes et femmes ordinaires. Entre Mauritanie, Mali et Sénégal, nous avons circulé à leur côté, montrant ainsi l'impossibilité de réduire la mobilité et la migration en Afrique à des flux à sens unique et sans autre logique que la fuite de la misère.



Trajet réalisé en transport en commun

Commerçants, travailleurs, migrants irréguliers, transporteurs se croisent sur ces routes. Trois catégories semblent néanmoins se distinguer, en fonction de l'âge, des destinations et des ressources à disposition : les populations mobiles, souvent jeunes, qui souhaitent émigrer à longue distance mais se retrouvent bloqués et donc immobiles en des lieux inattendus ; les populations qui alternent phases de mobilité et d'immobilité, pratiquant des allers-retours par exemple entre deux pays proches ; enfin la catégorie des immobiles, anciennement mobiles, qui font désormais circuler d'autres personnes. Ce sont souvent des gens d'expérience qui, après avoir eux-mêmes migré, se retrouvent à la tête de réseaux et activent des mobilités à grande échelle. Ces trois catégories sont loin d'être hermétiques : des individus passent régulièrement de l'une à l'autre au gré des opportunités ou des âges de la vie.



Migrants en transit... puis bloqués

Le premier groupe, celui des jeunes mobiles souhaitant migrer à longue distance, est certainement celui qui a été le plus observé et médiatisé ces dernières années. Qualifiés de migrants en « transit », les caméras européennes ont suivi leurs tentatives de traversée de la Méditerranée, leurs errances dans le Sahara, puis leurs naufrages le long des côtes atlantiques, induits par le renforcement des contrôles de l'Union européenne dans les zones de départ. Si ces migrations de transit demeurent une réalité, souvent mortelle, sur les côtes méditerranéennes, en particulier aujourd'hui en Libye et en Égypte depuis les Printemps arabes, les migrations africaines ne sauraient s'y limiter. La focale des médias et les politiques européennes qui présentent l'Europe comme une forteresse assiégée, ont laissé croire que tous les jeunes Africains souhaitaient se rendre en Europe, et ce par tous les moyens. Ce point de vue a occulté des circulations beaucoup plus importantes et anciennes. Les migrants en transit qui, suite aux contrôles migratoires opérés à distance par l'Union européenne, se retrouvent bloqués au Maghreb, ou plus au sud, en Mauritanie, au Mali ou au Niger, n'ont fait que rejoindre des travailleurs étrangers installés de longue date, signe de flux migratoires forts anciens. Depuis lors, à l'instar de leurs compatriotes, certains migrants bloqués opèrent des allers-retours fréquents avec leur pays d'origine.

Moustapha, Sénégalais de Nouadhibou

Originaire d'Ourossogui, au Sénégal, ce commerçant est arrivé en 1997 à Nouadhibou, deuxième ville de Mauritanie. Au port, il achète des portables à des prix intéressants. Il les revend à Dakar beaucoup plus cher. En sens inverse, il se procure des tissus sénégalais, des ceintures, des bijoux, des chaussures, qu'il écoule auprès de détaillants du marché de Nouadhibou. Régulièrement, Moustapha transporte pour ses compatriotes de l'argent et du courrier au Sénégal. (Nouadhibou, septembre 2009)

Un pied dedans, un pied dehors : les migrants-commerçants

À l'évidence, les multiples routes qu'empruntent les migrants n'ont pas seulement pour débouché l'Occident. Celles qui strient l'espace sénégal-mauritanien le démontrent : déjà bien avant 1960, les empires coloniaux d'Afrique de l'Ouest constituaient de vastes espaces de circulation au sein desquels circulaient plus ou moins librement les populations, dans le cadre de réseaux marchands ou d'intenses relations religieuses tissées par les membres des confréries musulmanes (Tijâniyya ou Qadariyya). En dépit des relations houleuses entre le Sénégal et la Mauritanie



(expulsions de 1989 ou encore dispute en 2000 à propos du partage des eaux du fleuve Sénégal), les Sénégalais constituent toujours la plus grande communauté étrangère en Mauritanie (estimée à 80 000 personnes). Beaucoup déclarent commercer entre les deux pays ou bien s'être installés en Mauritanie au gré des opportunités de travail, dans la pêche notamment. Dans la grande majorité, ces individus vont et viennent de part et d'autre de la frontière, plusieurs fois par an, occasionnant des transferts importants d'argent ou de biens (couvertures, poissons frais, épicerie) au moment des retours. Les pèlerinages vers les lieux musulmans sénégalais (Touba ou Madina Gounass) sont d'importants moments pour les transferts : des bus affrétés depuis Dakar puis chargés à Nouakchott convoient ainsi biens et personnes.

Les migrants mauritaniens instaurent également des relations entre leur pays et des aires culturelles plus éloignées. Les commerçants maures, établis au Sénégal et en Gambie au cours du XX^e siècle, ont été de puissants intermédiaires des maisons de commerce européennes (arachide, boutiques et transport). L'importance des réseaux commerciaux transnationaux maures l'atteste. De la Sierra Leone au Liberia, en passant par l'Angola, certaines tribus ont mis en place de puissants réseaux économiques, notamment grâce à l'économie du diamant.

Moussa, Mauritanien maure vivant au Gabon

Moussa vit à Libreville au Gabon. Nous faisons une partie du trajet ensemble au Mali. Il est sur le chemin du retour : « J'ai atterri à Bamako, je rentre dans mon village près de Kiffa. » Il explique que sa tribu s'est déployée majoritairement à l'extérieur de la Mauritanie : « Chez nous, dans les années 1970, au moment des sécheresses, il y a au moins un garçon dans chaque famille qui est parti en migration. Aller à Abidjan ou à Bamako, c'était plus facile que d'aller à Nouakchott. C'est pour cela qu'il y a des Mauritaniens de l'Est partout en Afrique de l'Ouest. » (Entre Diéma et Nioro, novembre 2009)

Mobiles immobiles : du local à l'international

Évoquer les individus qui évoluent entre les trois pays invite à réfléchir aux ressources mobilisées pour circuler. Certains ont la capacité d'utiliser les réseaux établis en migration et à les alimenter pour eux-mêmes. Ils utilisent ainsi leur propre déplacement et surtout ceux des autres pour consolider, sur le temps long, des implantations à l'étranger et des relations à distance.

Les Soninké maliens, mauritaniens ou sénégalais démontrent l'importance de ces réseaux comme élément principal du capital de mobilité. Composante majeure de



la diaspora ouest-africaine, ils se sont déployés en Afrique, en Europe et jusqu'aux États-Unis. Migrants internationaux de longue date, beaucoup d'entre eux se sont spécialisés dans l'import-export. À Nouakchott, un quartier dénommé « Arrivage » concentre des boutiques tenues et approvisionnées par des Soninké mauritaniens. On y trouve toutes sortes de produits « venus de France » de seconde main : réfrigérateurs, téléviseurs, machines à coudre, ordinateurs, matériel hi-fi, fripes, bicyclettes. Originaires de Kaédi (vallée du fleuve Sénégal), les gérants de boutiques opèrent des allers-retours, tous les deux ou trois mois, entre les Pays-Bas, l'Allemagne ou la France, où ils vivent et s'approvisionnent, et Nouakchott où ils réceptionnent les conteneurs. Avec le temps, ils développent des marchés en profitant de l'implantation de parents à l'étranger. Un commerçant confiait ainsi s'approvisionner par son frère émigré à Yiwu en Chine. Ces migrants-commerçants constituent des éléments clés de la connexion des marchés mauritanien, malien et sénégalais aux zones d'approvisionnement mondiales. Leur mobilité n'est plus réduite à d'incessants déplacements entre chaque pôle du réseau (Mauritanie, Sénégal, Mali, Europe, Chine). L'ubiquité spatiale de ces têtes de réseaux, mobiles tout en restant immobiles, passe par la mobilité d'autres personnes mises à leur service.

Demba, commerçant de Kayes, rencontré en 1998 et 2009

En 1998, Demba faisait du commerce de céréales et d'épicerie dans une grande boutique de Kayes. Il écoulait aussi des équipements d'occasion. Deux de ses fils étaient installés en France et en Belgique. À Kayes, un autre fils, ancien étudiant en URSS, le secondait. En 2009, nous repassons voir le vieux commerçant. Il est à la retraite. Ses fils ont pris la relève. L'un d'eux explique avoir abandonné les conteneurs en provenance de France pour se spécialiser dans l'importation-revente de marchandises générales asiatiques (électricité, plomberie, quincaillerie, pneumatique, meubles, batteries...). L'activité se déploie à Dubaï, Shanghai et Canton, où les Maliens sont nombreux. « Mais cela fait trois ans que je ne suis pas allé à Dubaï... J'achète par Internet. » Le réseau « Demba et fils » permet de faire vivre l'activité commerciale : quatre frères sont à Libreville, deux sont en Europe, un est en Tunisie, un autre en Chine. Et de multiples autres personnes circulent à leur tour entre ces lieux. La conclusion du père est éloquent : « Je suis un notable. Ce n'est plus moi qui cherche l'argent, c'est l'argent qui vient à moi. »

Il y aurait ainsi un temps pour migrer et un autre pour s'arrêter et attendre que d'autres viennent à lui. L'histoire de Demba donne à voir de multiples et nouveaux



ancrages territoriaux qui forment une toile à l'échelle de l'Afrique, et plus largement du monde.

Conclusion

Circuler en Afrique de l'Ouest permet de rendre compte de l'intensité des échanges en même temps que de la diversité des profils migratoires, des temporalités et des trajectoires. Corridors internationaux de transport d'un côté, transporteurs locaux de l'autre, petits commerçants et grands trafiquants... autant de systèmes et d'acteurs qui paraissent s'ignorer alors qu'ils coexistent, se croisent et s'interpénètrent dans le même espace africain, parfois dans les mêmes territoires comme on peut le constater entre Mali, Mauritanie et Sénégal.

Voyager sur ces routes rappelle que cet espace n'est pas lisse, contrairement à ce qu'en disent les textes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, en tant que Communauté économique ouest-africaine calquée sur le modèle de l'Union européenne, entend favoriser les circulations d'hommes et de marchandises. Cet espace est parsemé d'obstacles susceptibles de ralentir les mouvements. Il est à noter que les contraintes ne font que se renforcer dans la zone, liées en partie aux choix de l'Union européenne. Sous couvert de lutte contre la migration clandestine, les trafics de drogue ou plus récemment le terrorisme, l'Union européenne influence la définition des politiques migratoires nationales et leur coordination à l'échelon communautaire. Dans ce contexte de menace terroriste au Sahel et d'une crainte de voir l'Europe assaillie par des Sahéliens, les migrants sont plus perçus comme une source d'insécurité que comme des acteurs du développement, ce qu'ils sont pourtant indéniablement.

Notes

1. Cet article est une version remaniée d'un article d'A. Choplin et J. Lombard, « On West African roads, everyday mobility and exchanges between Senegal, Mali and Mauritania », *Canadian Journal of African studies*, vol. 48, 1, 2014, p. 59-75. Il s'appuie sur dix ans de recherche sur les questions de mobilité, de migration et de commerce en Afrique de l'Ouest pour lesquelles nous avons mobilisé différentes méthodes.
2. S. Bredeloup et O. Pliez, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, 36, 2005, p. 3-20.
3. À la suite d'un différend foncier qui a dégénéré en grave conflit politique, des affrontements meurtriers ont eu lieu entre les deux pays : les Sénégalais ont été chassés de Mauritanie et, réciproquement, les Mauritaniens présents au Sénégal expulsés.



ÉNERGIES MUSULMANES OUEST-AFRICAINES : EXUBÉRANCE ET DISSONANCES

Marie Miran-Guyon

Maître de conférences à l'EHESS-PSL et rattachée à l'Institut des mondes africains (Imaf), elle est historienne et anthropologue, spécialiste de la Côte d'Ivoire et des questions d'islam. Elle a publié *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire. Patriotisme, religion, violence (2002-2013)* (Karthala, 2015).



A l'aube du xx^e siècle, au terme d'un long processus historique, les sociétés musulmanes d'Afrique de l'Ouest avaient dévolu la gestion de l'islam à des spécialistes, détenteurs de l'autorité religieuse légitime. Ces spécialistes étaient choisis parmi certains clans (tel le « clergé » *torodo* des Peul), certaines lignées dites maraboutiques (tels les Timité, imams à Bondoukou en Côte d'Ivoire) ou au sein de familles royales (tels les *Masu Sarauta* du califat de Sokoto au Nord Nigeria). Ces autorités musulmanes étaient des hommes d'âge mûr, soit des aînés ou des « vieux ». Imprégné d'idéaux islamiques mais aussi de coutumes locales, ce système combinait gérontocratie et patriarchie pour reléguer les jeunes et les femmes, et tout spécialement les jeunes femmes, à des positions subalternes, aux marges du domaine islamique.

Les profondes transformations socioéconomiques et politiques, introduites par la colonisation, poursuivies après les indépendances et amplifiées par la mondialisation actuelle, ont durablement sapé les bases de cette organisation religieuse traditionnelle, surtout en ville. En dépit des défaillances et des inégalités du développement, la jeunesse des deux sexes a tiré parti de l'accès à l'éducation de type occidental, des nouveaux moyens de transport et de communication et d'une plus grande ouverture sur le monde, pour s'émanciper de la tutelle des aînés, formuler de nouvelles interprétations de l'islam, expérimenter de nouvelles sociabilités et hiérarchies religieuses. Parler d'islam de la modernité n'est pas sans pertinence ni ambiguïté, toute modernité étant porteuse d'une part de la tradition censée être son antithèse. Le phénomène, en effet, n'est pas sans précédent dans l'histoire. Plus que jamais auparavant, cependant, les jeunes investissent massivement l'arène islamique et l'espace public de leurs pays respectifs, engendrant une dynamique tangible d'islamisation – ou de réislamisation – et une dérégulation accélérée du contrôle sur les affaires musulmanes. Ces énergies protéiformes redessinent le paysage contemporain de l'islam subsaharien.

Le temps des associations et des prédicateurs

Au cœur des initiatives de la jeunesse musulmane se trouve un objet paradoxal : l'association volontaire. Sans équivalent dans l'Afrique précoloniale, l'association



islamique est une innovation inspirée des missions chrétiennes, des partis politiques, des syndicats. Fondée sur des statuts et un règlement intérieur rédigés en langues européennes, avec des présidents et autres trésoriers élus par des assemblées générales, l'association est une structure bureaucratique fort éloignée du modèle charismatique de l'autorité religieuse traditionnelle – même si des leaders associatifs peuvent aussi être charismatiques. Ainsi Chérif Ousmane Madani Haïdara de l'association *Ançar Dine* (de l'arabe « ceux qui aident la religion »), dont le *Maoulid*, ou célébration de l'anniversaire du Prophète, fait se déplacer près de 35 000 fidèles chaque année au stade multisports de Bamako au Mali¹. Chérif Haïdara s'est indigné de ce qu'un groupuscule djihadiste, apparu dans le Nord Mali en 2012, ait pris pour nom *Ansar Dine* (transcrit avec un « s ») ; il est l'un des acteurs musulmans maliens les plus engagés dans la dénonciation des dérives djihadistes.

Dans le principe – les réalités sont plus complexes –, le recrutement associatif fait fi des contraintes liées à l'ethnicité, au statut social, à l'âge ou au sexe : il est libre et volontaire et privilégie le mérite et l'engagement personnels. En Mauritanie, il a contribué, dans une certaine mesure, à émanciper des subalternes nés « tributaires », « griots », « anciens esclaves » ou « esclaves »² – ce qui n'empêche pas le recrutement parallèle des enfants des vieilles lignées maraboutiques.

Distincte du cheikh confrérique, du maître coranique et de l'imam, la figure de proue du mouvement associatif est le prédicateur. Le prédicateur est un *da'i*, de l'arabe *da'wa*, littéralement « appel » et dans la théologie islamique, une « invitation à l'islam » ; la notion en est venue à désigner le prosélytisme islamique. La *da'wa* est mentionnée dans le Coran et est un devoir sacré pour le musulman à titre individuel et collectif. Contrairement au christianisme qui a différencié et institutionnalisé un organisme en charge des missions, en islam, la tradition de la *da'wa* fait de chaque musulman un missionnaire potentiel.

Dans le passé, par-delà des figures isolées de prédicants itinérants, la *da'wa* mettait essentiellement l'accent sur l'éducation religieuse et, là où le pouvoir était musulman, sur la propagande politique, portée ou non par des djihads. L'éducation religieuse est restée un enjeu central du mouvement associatif musulman. En proposant de nouvelles méthodes et supports d'apprentissage de l'islam, hors du circuit classique des écoles coraniques, par des prêches publics, conférences-débats et bien d'autres activités, l'association a contribué à élargir considérablement l'accès des jeunes hommes et plus encore des jeunes femmes au savoir religieux. Elle en a démocratisé l'accès, à l'encontre de l'élitisme du système éducatif traditionnel et de l'initiation confrérique. Elle a contribué à former, dans l'accès direct aux textes sacrés traduits et commentés dans les langues des fidèles, de nouveaux publics de musulmans à même de s'autonomiser et au sein desquels ont surgi, au fil du temps, de nouvelles figures



de guides religieux, distinctes et concurrentes des anciens dépositaires de l'autorité spirituelle. Le nouvel intellectuel musulman est l'une de ces nouvelles figures. Il a typiquement une solide formation universitaire, mais en dehors du cursus des sciences religieuses. Europhone et/ou arabophone, il s'est instruit en islam en autodidacte ou dans une association et est parfois devenu imam des nouvelles mosquées construites en lien avec les associations. Le Cheikh Aboubacar Fofana en est un visage exemplaire. Licencié en sciences économiques de la faculté de commerce de l'Université du Caire, banquier de profession, par ailleurs prédicateur hors pair, il est depuis 2006 « cheikh des imams » et président du Conseil supérieur des imams de Côte d'Ivoire. Proche dans sa jeunesse des milieux dits « wahhabites » ou « sunnites » (relevant du salafisme), il a ensuite embrassé discrètement la voie mystique qadiri et en appelle désormais au rassemblement des musulmans³. Les catégories qui classifient idées et acteurs islamiques ne sont pas sans utilité, mais il faut se garder de les réifier et privilégier une lecture contextualisée des réalités.

Des mosquées à l'espace public

La conception de la *da'wa* a été substantiellement élargie au cours du xx^e siècle. L'impulsion pionnière est venue de la mission Ahmadiyya d'origine indienne, installée en Gold Coast (aujourd'hui Ghana) dès 1921 et toujours influente au Ghana. Plus significativement, elle fut portée, à partir des années 1970-1980, par divers mouvements réformistes et salafistes. Les tenants de la *da'wa* préconisent désormais un dépassement des aspects strictement religieux ou culturels pour englober tous les aspects de la vie du musulman, notamment par le biais de l'action sociale. La norme d'autrefois était que, passée la petite enfance, le musulman prenne l'initiative d'approcher un maître islamique, dans une démarche personnelle méritoire. À contrario, le nouveau prédicateur a mission de partir à la conquête du fidèle dans tous ses lieux de sociabilité. La prédication sort des mosquées, des écoles islamiques, des maisons confrériques, pour s'inviter dans les écoles laïques, les milieux de travail, les espaces de loisirs et jusque dans les prisons et les hôpitaux.

Ce décloisonnement concerne aussi les discours sur l'islam, qui abordent désormais tous les défis que la modernité contemporaine pose à l'islam. La production rhétorique des associations s'est longtemps tenue et reste globalement à l'écart des enjeux politiques. Même sans engagement politique marqué, ces discours posent la question de l'islam dans la cité et participent de la visibilité croissante de l'islam dans l'espace public des États ouest-africains.

Pour diffuser le message de l'islam, les prédicateurs ont eu recours à tous les moyens de communication que la technologie a successivement mis en service. À l'époque coloniale, les journaux musulmans, en langues européennes, de modeste



circulation, ne touchaient qu'une petite élite urbaine. La radio, la télévision, les cassettes-audio, les VHS, les DVD, les enregistrements MP3 et Internet ont ensuite formidablement décuplé tant la capacité des prédicateurs à se faire entendre que celle des publics musulmans à faire un choix entre les différents enseignements religieux. De nouvelles créations artistiques, notamment musicales, sont venues appuyer le nouveau marketing de l'islam auprès des jeunes. Sermons sur cassettes, chants islamiques sur MP3, journaux et autres biens du salut font en effet l'objet d'un commerce lucratif : les prédicateurs prosélytes sont aussi des managers et businessmen accomplis. Basé à Lagos, Abdullahi Akinbode, missionnaire en chef de Nasfat, est le chantre d'un groupe de musique islamique qui a sorti quatorze disques. Acronyme de *Nasrul-Lahi-l-Fatih Society of Nigeria* (« l'aide de Dieu triomphe »), Nasfat est l'une des plus grandes associations islamiques du Nigeria, avec plus d'un million de fidèles, principalement yoruba. Nasfat est parfois qualifié, quoique superficiellement, de pentecôtisme islamique⁴ : les différentes traditions religieuses s'accrochent parfois d'influences réciproques, tout spécialement en matière de prosélytisme.

Exubérance de l'offre islamique

L'histoire ouest-africaine du mouvement associatif musulman émerge dans les années 1910-1920 dans les colonies britanniques puis, dans les années 1930, en Afrique occidentale française ; la « Brigade de la fraternité musulmane » vit le jour à Saint-Louis du Sénégal en 1934. Restreint à ses débuts, le mouvement associatif se déploie lentement après la Seconde Guerre mondiale, avec des focales sur l'éducation, les étudiants, la construction de mosquées, l'organisation du pèlerinage à la Mecque. L'Association musulmane des étudiants d'Afrique noire est fondée à l'Université de Dakar en 1952.

Après les indépendances, les États s'efforcent de capter les dynamiques associatives musulmanes en promouvant une association, ou une faîtière d'associations, chargée de servir de courroie de transmission entre la population musulmane, l'État, et à partir des années 1970, le monde arabo-islamique pourvoyeur de pétrodollars : la dynamique associative de la jeunesse musulmane marque le pas. Mais elle ressurgit de manière spectaculaire dans le contexte, à la fois positif et négatif, du début des années 1990, marqué par l'ouverture démocratique et le rétablissement des libertés d'expression et d'association, mais aussi par la crise structurelle de l'économie et le désengagement progressif de l'État de domaines régaliens aussi cruciaux que l'éducation ou la santé. Pour promouvoir l'islam et pallier les déficiences de l'État, toutes sortes d'associations, cercles et clubs se sont multipliés, d'importance inégale, de l'échelle des quartiers au territoire national. Parti d'une seule association islamique



avant 1990, le Niger en comptait une quarantaine vingt ans plus tard. Le Mali totalisait cent quarante-six associations islamiques déclarées en 2012.

Dans le même sillage sont encore apparues diverses ONG islamiques. Certaines sont d'initiative locale, d'autres sont transnationales et financées principalement par l'Arabie saoudite et les monarchies du Golfe. Dans les pays du Sahel comme au Tchad, les premières ONG islamiques sont apparues lors des sécheresses des années 1980, mais leur nombre a décuplé à la fin des années 1990. À l'instar de l'Agence des musulmans d'Afrique, koweïtienne, qui construit des mosquées et des puits, ces ONG mêlent prosélytisme et action caritative, comme le pratiquent les missions chrétiennes depuis la pénétration coloniale.

Fragmentation de l'autorité religieuse

Au Niger, il y a encore trois décennies, la principale figure de l'islam était le *mallam*, le marabout traditionaliste. Désormais, la scène islamique compte aussi des groupes wahhabites ayant pour nom *Yan Izala*, *Ahli Sunna* ou *Kala Kaato* ; des *da'i* (de *da'wa*, ici les *Tablighi* de l'association missionnaire pakistanaise) ; des *ustaz* (intellectuels musulmans), etc.⁵ Partout l'arène de l'islam s'est grandement diversifiée et continue de se pluraliser. Des mouvements émergent qui connaissent un déclin rapide, d'autres prospèrent, fusionnent ou se divisent.

La démultiplication des voix qui parlent au nom de l'islam a accru la concurrence intramusulmane. Cette concurrence est à la fois émulation et rivalité féroce. En syntonie avec le nouvel ordre néolibéral, le marché religieux semble s'être dérégulé, provoquant la prolifération des entreprises religieuses, en concurrence pour des adeptes érigés en clientèle, demandeurs de biens du salut, devenus biens de consommation. La compétition pour l'ascendant religieux est idéologique et économique.

La pluralisation des voix qui parlent au nom de l'islam a surtout fragmenté l'autorité religieuse. L'autorité savante ou « cléricale » traditionnelle s'est considérablement effritée. Le fait qu'un nombre grandissant de jeunes prédicateurs puisse participer aux débats publics, notamment *via* les médias, sape, dans le même temps, leur ambition d'établir un nouveau consensus islamique. Le message de l'islam est souvent brouillé par sa polyphonie. Les fidèles ne savent pas toujours à quel saint se vouer. C'est désormais l'exception qu'un guide musulman ait suffisamment d'autorité à l'échelle d'un pays pour être suivi sur ce qu'il estime relever du bon comportement. La fragmentation de l'autorité islamique légitime fragilise les sociétés musulmanes d'Afrique subsaharienne – et du monde sunnite plus généralement. Elle éclaire, entre autres facteurs, la difficulté de ces sociétés à répondre collectivement à la montée en puissance de groupes marginaux djihadistes, certes parfois issus de leurs propres rangs, mais très largement décriés par la majorité démographique musulmane. Ainsi



Boko Haram, sobriquet du groupe *Jam'at ahl al-sunna li'l-da'wa wa'l-jihad* (« la communauté des gens de la Sunna pour la prédication et le djihad »). Né d'une dissidence avec le milieu salafiste du nord-est du Nigeria, le groupe est impliqué dans l'assassinat d'au moins six religieux salafistes qui l'avaient publiquement critiqué ; par ailleurs, deux tiers de ses victimes sont de confession musulmane. Au Nigeria, 80 % des musulmans partagent avec 83 % de chrétiens une même opinion négative sur Boko Haram⁶.

Notes

1. G. Holder, « Chérif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ançar Dine. Un réformisme malien populaire en quête d'autonomie », *Cahiers d'études africaines*, 206-207, 2012, p. 389-425.
2. M. F. Ould Bah et A. W. Ould Cheikh, « Entrepreneurs moraux et réseaux financiers islamiques en Mauritanie », *Afrique contemporaine*, 231, 2009, p. 99-117.
3. M. Miran-Guyon et M. Touré, « Islam, autorité religieuse et sphère publique en Côte d'Ivoire. La figure emblématique du cheikh Aboubacar Fofana », in O. Goerg et A. Pondopoulo (éd.), *Islam et sociétés en Afrique subsaharienne à l'épreuve de l'histoire. Un parcours en compagnie de Jean-Louis Triaud*, Paris, Karthala, p. 315-336.
4. B. Soares, « An islamic social movement in contemporary West Africa : NASFAT of Nigeria », in S. Ellis et I. van Kessel (éd.), *Movers and Shakers. Social Movement in Africa*, Leyde, Brill, p. 178-196.

QUELLES RESSOURCES POUR LE CONTINENT ?

EXPLOSION PROGRAMMÉE ? LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE VA-T-ELLE DÉSTABILISER L'AFRIQUE DE L'OUEST ?

Serge Michailof

Il a fait ses études en France (HEC, licence de sociologie, doctorat d'économie) et aux États-Unis (MIT). Aujourd'hui chercheur associé à l'IRIS et consultant, il a enseigné près de dix ans à Sciences Po et à l'Université de la Sorbonne Paris 1. Il a été l'un des directeurs des opérations de la Banque mondiale et le directeur exécutif des opérations de l'Agence française de développement (AFD). Au cours d'une carrière d'un demi-siècle, il a travaillé dans plus de soixante-cinq pays sur tous les continents. Son dernier ouvrage s'intitule *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?* (Fayard, 2015).



Les transformations démographiques les plus spectaculaires jamais survenues dans l'histoire de l'humanité se déroulent et vont se dérouler sur le continent africain au cours des prochaines décennies. L'Afrique subsaharienne a connu et connaît encore une évolution démographique exceptionnelle. Par suite des troubles liés à la traite des esclaves, la population de l'Afrique a ainsi stagné de 1500 à 1900, passant d'environ 80 à 95 millions d'habitants, alors que sur la même période, les populations de l'Europe et de la Chine ont été multipliées par cinq.

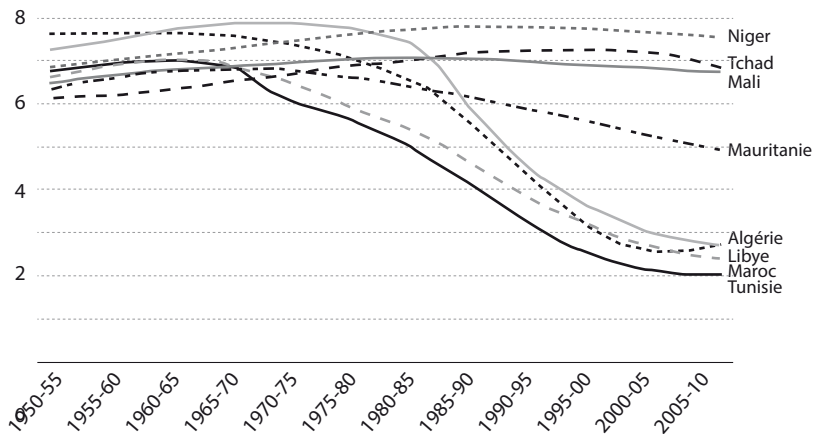
La démographie africaine constitue un cas très particulier

Au cours du XX^e siècle, la population de l'Europe a en effet été multipliée par deux, celle de la Chine par trois et celle de l'Inde par cinq : mais celle de l'Afrique subsaharienne a été multipliée par sept ! Cette formidable croissance est due à la conjonction de la forte réduction de la mortalité, en particulier infantile, et du maintien de taux élevés de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme). Cette croissance démographique s'est ensuite réduite, une baisse de la fécondité accompagnant de manière générale la baisse de la mortalité, ce qui constitue la transition démographique.



À partir des années 1960, les taux de fécondité ont ainsi rapidement baissé... partout, sauf en Afrique subsaharienne où ce taux est resté très élevé, à 5,4 enfants par femme sur la période récente ; il est resté au-delà de 7 enfants par femme depuis un demi-siècle dans la plupart des pays sahéliens. Ce décalage important entre la chute de la mortalité et la baisse de la fécondité constitue la principale anomalie de la démographie africaine. Conséquence : les taux de croissance démographique sont restés très élevés, de l'ordre de 2,7 % pour l'Afrique subsaharienne au niveau global et supérieurs à 3,5 % dans la plupart des pays sahéliens. La question qui se pose maintenant est de savoir comment évoluera cette population africaine au cours du XXI^e siècle.

Compte tenu des niveaux toujours élevés de fécondité on peut déjà affirmer qu'après l'explosion démographique du XX^e siècle, l'Afrique connaîtra une seconde explosion démographique au cours du XXI^e siècle. La population de l'Afrique subsaharienne est actuellement estimée à 1 milliard d'habitants en 2017. Or l'inertie propre aux phénomènes démographiques fait que l'on peut déjà avancer qu'à l'échéance de 2030, cette population atteindra un chiffre situé dans la fourchette de 1,3 à 1,4 milliard.



Source : Perspectives démographiques mondiales : édition 2012, DAES, ONU
 © Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)

Transition de la fécondité (tiré de : OECD/SWAC, *Un Atlas du Sahara-Sahel. Géographie, économie et insécurité*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, OECD Publishing, 2014)

Au-delà de 2030, les chiffres attendus de population sont marqués de nombreuses incertitudes. On ignore par exemple la rapidité de la réduction du taux de mortalité infantile. Ce taux est encore très élevé et des progrès significatifs certes souhaitables sont attendus en ce domaine. Mais ils ne manqueront pas de se répercuter sur les taux de croissance démographique. On ignore également la décrue de la fécondité



qui semble beaucoup plus lente en Afrique subsaharienne que ne le laissait espérer le modèle classique. Si la fécondité passait pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne de 5,4 enfants par femme à 2,6 au début des années 2050, la population en 2050 serait de 1,8 milliard. Mais si la fécondité est alors encore de 3,5, la population serait de 2,3 milliards...

Le Niger est démographiquement le cas le plus angoissant

Lors de son indépendance en 1960, le Niger avait environ 3 millions d'habitants. Ce pays en compte aujourd'hui 20 millions. Quels que soient les évolutions attendues du taux de fécondité et les efforts engagés dans le domaine du planning familial, sa population sera supérieure à 40 millions en 2035. Le taux de croissance de la population atteint désormais 4 % et, sur la base des tendances actuelles, il pourrait dépasser 4,3 % en 2035.

Pour la période 2035-2050, les fourchettes prévues de population s'élargissent considérablement. Elles oscillent entre un chiffre de 63 millions pour un taux de fécondité de 4,1 en 2050, 76 millions pour un taux de fécondité de 5,1 et enfin 89 millions si la fécondité restait comme c'est actuellement le cas à 7,6 enfants. Une première conclusion est que la population du Niger en 2050 serait alors au minimum vingt fois sa population de 1960. Mais les enfants ne sont-ils pas la richesse des familles et l'avenir d'une nation ?

Le Niger a une superficie de 1,2 million de km², soit environ deux fois et demie celle de la France. Mais moins de 8 % de la superficie du pays sont réellement adaptés à l'agriculture. Dans ces régions, la densité de population varie entre 60 et plus de 100 habitants/km², atteignant même 150 habitants dans certains arrondissements. Compte tenu des techniques culturales extensives actuelles, de l'irrégularité des pluies et de la pénurie de terres irriguées, ce type de densité pose problème dès que l'on dépasse environ 40 habitants/km². Cette densité implique en effet un raccourcissement des temps de jachères, une surexploitation des terres, une déforestation dramatique et une multiplication des conflits avec les éleveurs qui ne disposent plus d'espace libre.

La croissance démographique excessive provoque ainsi la création de poches, puis maintenant de régions entières, où règne une dramatique pauvreté rurale, où s'exacerbent les tensions foncières et où apparaissent des situations que l'on ne peut caractériser que par le terme de crises malthusiennes localisées¹. Ces situations sont évidemment aggravées par le manque d'investissement public et privé dans l'agriculture et des politiques agricoles inadaptées.

Un drame malthusien est-il inévitable au Sahel ?

Les débats sur la population opposent souvent les tenants du « il n'y a de richesses ni de force que d'hommes », énoncé par Jean Bodin en 1576, et les adeptes de Malthus



qui, dans son *Essai sur le principe de population* paru en 1798, préconisait de réduire la croissance de la population pour éviter les famines, les guerres et les épidémies. Les choses ont bien changé depuis ces écrits. Le consensus aujourd'hui est que Malthus a eu globalement tort, car les progrès scientifiques, en particulier dans le domaine agronomique, ont permis de faire mentir ses prédictions. Toutefois, on se rend maintenant compte qu'au niveau local, celui d'une vallée en Afghanistan ou d'une région donnée au Sahel, la combinaison de l'exceptionnelle croissance démographique et de l'absence tant d'investissement dans l'agriculture que de progrès technique, fait que ses prédictions se révèlent malheureusement parfois exactes. On voit ainsi apparaître au Sahel une situation de dépendance accrue vis-à-vis des aides alimentaires qui ne peut guère que s'accroître.

Dans toutes ces régions, les sécheresses périodiques entraînent des enchaînements désastreux : à la chute spectaculaire des rendements s'ajoutent des attaques de sauterelles, la propagation des épidémies au sein des troupeaux, une augmentation de l'endettement, une dégradation du statut nutritionnel et, bien sûr, un accroissement de la pauvreté. L'impact d'une forte sécheresse s'exerce ainsi sur plusieurs années.

Face à la dépendance accrue vis-à-vis des importations et de l'aide alimentaire, des efforts significatifs sont faits pour développer l'irrigation. Mais, malgré ces efforts, au Niger la production céréalière irriguée représente moins de 2 % de la production céréalière totale et les projections montrent que, même en mettant en valeur toutes les terres irrigables du pays, le Niger restera fortement dépendant (à hauteur d'environ 75 % en 2050) d'une agriculture pluviale extrêmement aléatoire.

Une croissance démographique trop élevée est source d'appauvrissement

Avec une croissance du produit intérieur brut de 5 %, si le taux de croissance démographique est de 3,5 %, la croissance effective du PIB par habitant n'est que de 1,5 % et il faudra ainsi plus de quarante-cinq ans pour doubler le niveau de vie par habitant. Ce problème est dramatiquement illustré par l'évolution du PIB par habitant au Niger, qui a été réduit d'un tiers depuis l'indépendance du pays.

Une deuxième raison est d'ordre budgétaire, car lorsque la population d'un pays pauvre s'accroît, comme aujourd'hui au Niger, de 750 000 enfants chaque année, alors que les enfants en bas âge ou en âge d'être scolarisés représentent déjà la moitié de la population, la satisfaction des besoins en éducation, formation et santé devient un fardeau financier insupportable pour le budget. Dans ces conditions ces pays sont obligés de sacrifier la qualité de l'éducation. Le temps moyen passé par les enfants sur les bancs de l'école est ainsi inférieur à 1,5 an au Niger alors qu'il faut un minimum de cinq ans pour espérer maîtriser lecture, écriture et arithmétique.



En principe la croissance de la population active potentielle (âgée de 15 à 64 ans) conduit à l'apparition d'un « dividende démographique » favorable à la croissance économique, qui est lié à l'arrivée à l'âge adulte de classes d'âge très nombreuses. Mais le dividende démographique implique que la proportion de dépendants de moins de 15 ans à la charge des actifs diminue. Or, avec une fécondité élevée, le nombre de dépendants reste également très élevé et très peu de pays africains peuvent espérer bénéficier de ce dividende démographique.

La démographie du Sahel peut déstabiliser toute l'Afrique de l'Ouest

Au total, la transition démographique en Afrique subsaharienne, et particulièrement au Sahel, est à peine amorcée et ne s'achèvera pas avant plusieurs décennies, provoquant au cours des trente ans à venir un accroissement spectaculaire du nombre de jeunes qui va peser sur les disponibilités alimentaires, sur les niveaux de vie, sur les dépenses sociales et surtout sur l'emploi. Va se constituer alors, tant au fond des campagnes que dans les mégapoles en cours de formation, une masse sous-employée, sans espoir de promotion sociale.

Il faut souligner ici que ce même phénomène explique, pour une bonne part, la montée des tensions dans les pays du Moyen-Orient qui conduisirent aux fameux Printemps arabes et aux désastres que l'on connaît en Syrie, en Irak et au Yémen. Par conséquent, en Afrique subsaharienne, les décennies à venir seront à l'évidence, comme je l'écrivais déjà dans un précédent ouvrage², les décennies de tous les dangers.

Comment le groupe des quatre pays qui constituent le cœur du Sahel francophone, dont la population passera de 67 millions en 2015 à 120 ou 132 millions en 2035 puis entre 170 et 210 millions en 2050, peut-il espérer gérer un doublement, puis un triplement de sa population en un laps de temps aussi court, sachant que même si des efforts considérables sont immédiatement engagés dans le planning familial, la population continuera encore à augmenter après 2100 ?

Il est difficile de croire que cette folle croissance de la population, dans une région du monde confrontée à tant de handicaps et de menaces, ne conduira pas à des drames. Ceux-ci peuvent se manifester par des famines régionales de grande ampleur comme en connaissent aujourd'hui le Sud Soudan, la Somalie et le Yémen. On ne peut en effet espérer nourrir par l'aide alimentaire des dizaines de millions de personnes, ne serait-ce que parce que le commerce interrégional ne pourra pas combler les déficits, et les systèmes logistiques seront incapables d'acheminer les volumes requis.

Le rapport de conclusion de la conférence multidisciplinaire organisée en 2013 par l'Université de Berkeley sur la crise au Sahel souligne que l'on « ne peut éviter de conclure que la croissance de la population dans un contexte de changement climatique va rapidement excéder la capacité de production alimentaire de la région³ ».



Mais le plus probable, avant que des famines se déclenchent, est que la paupérisation du monde rural et la perte d'espoir des jeunes fassent le lit du djihadisme. Car les menaces se profilent de tous côtés. Entre Boko-Haram, la Libye en plein désordre, le nord du Mali ingérable et la déstabilisation en cours du centre du Mali autour de Mopti et Ségou, l'insécurité a toute chance de se généraliser au point de paralyser les circuits économiques. L'extension de l'insécurité ne pourrait que déborder sur la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal et le Nigeria dont on sous-estime la fragilité. En tout état de cause, nous voyons que la simple poursuite des tendances démographiques actuelles au Sahel est ingérable.

Il est encore possible de faire mentir ces prédictions

Si les évolutions en cours au Sahel sont très préoccupantes, des politiques appropriées peuvent pourtant atténuer l'impact négatif de cette croissance démographique exceptionnelle et permettre au moins... de gagner du temps. Une véritable croissance rurale soutenable est possible ; René Billaz qui fut le directeur scientifique du Cirad, puis le fondateur de l'ONG Agronomes et Vétérinaires sans frontières vient de publier un ouvrage exceptionnel⁴ qui synthétise ses soixante ans d'expérience mondiale en agronomie tropicale. Par l'application des connaissances accumulées depuis un demi-siècle au Sahel en matière d'agroécologie, il serait parfaitement possible de doubler les rendements en milieu paysan, ceci sans apport de coûteux fertilisants et pesticides chimiques. Mais la mise en œuvre de ces techniques implique la mise en place de programmes de développement rural de grande ampleur dans un contexte où les budgets locaux ne consacrent que des montants ridiculement faibles à ce secteur alors que l'aide internationale s'en est scandaleusement désinvestie.

Mais gagner du temps n'est pas gagner la bataille et il est désormais également urgent de maîtriser la fécondité. Or en ce domaine extraordinairement sensible sur les plans culturel, religieux et idéologique, la tentation est toujours d'espérer que le développement économique et l'éducation régleront « spontanément » ce problème, tout comme en Europe, en Amérique du Nord et en Russie ; rappelons toutefois que, dans ces régions, la transition démographique s'est étalée sur une centaine d'années et l'accroissement naturel est resté au maximum de l'ordre de 1 % par an.

En Asie, où le prix Nobel Gunnar Myrdal prédisait dans un ouvrage célèbre⁵ il y a près d'un demi-siècle des famines dramatiques, les taux d'accroissement naturels de plus de 2 % par an ont été de courte durée. En Afrique subsaharienne et en particulier au Sahel, où l'accroissement de la population se maintient au-dessus de 3 % par an depuis 1960, dans combien de décennies peut-on raisonnablement espérer atteindre des taux de croissance démographique d'environ 1 % par an, comme aujourd'hui en Asie et en Amérique latine ?



Dans un tel contexte, les responsables politiques ont la responsabilité historique de plaider à contre-courant de la culture et des idées dominantes pour lancer au plus vite de vastes programmes de planning familial. Mais le lancement de tels programmes, qui ont par exemple réussi au Maghreb et au Bangladesh, se révèle bien problématique. Les gouvernements iront-ils contre l'opinion générale, contre leurs religieux, dans un contexte où les groupes d'oppositions armés ne manqueront pas d'en faire un argument politique déstabilisateur ? Les donateurs internationaux, qui ont toujours soigneusement évité ces sujets, sont-ils disposés à braver les interdits de la droite religieuse nord-américaine ? Le président Trump ne vient-il pas de réactiver les décisions prises par Georges W. Bush coupant tout crédit américain aux organisations internationales intervenant en ce domaine ?

Le combat n'est pas perdu. Il n'est pas encore engagé.

Notes

1. Cf. à cet égard le remarquable article de M. Potts, C. Henderson et M. Cambell, « The Sahel, a malthusian challenge », *Environmental and Resource Economics*, vol. 55, août 2013, Bixby Center for Population, Health and Sustainability, Berkeley, University of California.
2. S. Michailof, *Notre maison brûle au Sud*, Paris, Fayard, 2010.
3. « Crisis in the Sahel, Possible solutions and the consequences of inaction », OASIS Conference, Berkeley, avril 2013.
4. R. Billaz, *Faire du Sahel un pays de cocagne*, Paris, L'Harmattan, 2016.
5. G. Myrdal, *Asian Drama, an Inquiry into the Poverty of Nations*, New York, Pelican books, 1968.

LES PROBLÈMES DE L'EAU EN AFRIQUE

Ghislain de Marsily

Professeur émérite à Sorbonne Université (Paris 6-Pierre-et-Marie-Curie) et à l'École des Mines de Paris, il est membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies, et associé étranger de l'US Academy of Engineering. Ingénieur civil des Mines, il a enseigné la géologie appliquée aux Mines de Paris puis à l'Université Paris 6 et, enfin, à l'École polytechnique. Son domaine d'activité touche aux eaux souterraines, à la ressource globale en eau, à sa protection et sa gestion, à la gestion des déchets et au développement durable.



© Antoine Meyssonier

« **L**es problèmes de l'eau dans les Afriques » aurait été un titre plus exact pour cet article. Car il n'y a pas une situation unique en Afrique, c'est une mosaïque de territoires et de pays complètement différents, du nord au sud et de l'est à l'ouest, tant par le climat, la géographie, la végétation... que par les populations qui y vivent et leurs modes de vie.



Pour l'eau, un voyage le long d'un méridien passant par Alger montre une Afrique du Nord relativement peu aride près de la côte, où il pleut environ 600 mm/an, se désertifiant peu à peu jusqu'au Sahara, où il pleut aujourd'hui en moyenne 30 mm/an, sous forme de rares orages violents une année sur dix (même si le Sahara était vert pendant la dernière période glaciaire). On atteint alors la zone sahélienne, où la pluie remonte peu à peu, en particulier si on s'approche de la côte et du golfe de Guinée, pour passer enfin à la zone tropicale et équatoriale, où il pleut beaucoup, plus de 2 000 mm/an. Si l'on continue vers le sud, on retrouve à peu près le symétrique de ce qui se passe au nord. La zone désertique où il ne pousse presque rien commence à peu près à la courbe des 200 mm/an. Enfin, la pluie augmente avec l'altitude (elle double environ tous les 2 000 m), si bien que les montagnes, comme le Fouta-Djalon, ou les hauts plateaux éthiopiens, sont les « châteaux d'eau » des plaines en aval. À cette vision moyenne, il faut ajouter la variabilité temporelle : les précipitations sont évidemment variables d'une année sur l'autre, mais avec une sorte de cyclicité, appelée effet Hurst (établie sur le débit du Nil, mesuré depuis près de trois millénaires), qui fait qu'au-delà de cette variabilité annuelle, on observe des pseudo-cycles d'années humides, suivies d'années plus sèches, c'est-à-dire une persistance de tendances à long terme, une autocorrélation. Cette propriété est connue depuis longtemps : voir les sept années de vaches grasses suivies de sept années de vaches maigres de la Bible ! Elle peut être liée à des couplages océans-atmosphère, comme El Niño dans le Pacifique, et son équivalent dans l'Atlantique. Ainsi l'Afrique sahélienne a connu à partir de 1970, après vingt ans de période humide, une période de trente ans de pluies très faibles, que l'on a appelé « la sécheresse au Sahel », avec des conséquences sévères pour le cheptel et les cultures. Depuis les années 2000, les pluies ont enfin remonté. Et ceci n'est pas lié au changement climatique... Il faut aussi prendre en compte la distribution des pluies au cours de l'année. Par exemple en Afrique de l'Ouest, les précipitations sont dues à la mousson, il pleut trois mois par an environ, suivi de neuf mois de sécheresse...

L'évolution des pluies de mousson en Afrique suggère qu'elles seraient influencées par les aménagements faits par l'homme, selon le programme de recherche international multidisciplinaire AMMA sur la mousson africaine (voir <http://biblio.amma-international.org/>). Le défrichement pour mise en culture engendre une augmentation du ruissellement et donc une réduction de l'évapotranspiration. Cette augmentation du ruissellement a un effet bénéfique, l'eau des cours d'eau est plus abondante à la saison des pluies et s'infiltre en plus grande quantité dans les aquifères qui circulent sous ces cours d'eau. Mais la diminution de l'évapotranspiration a un effet négatif sur les pluies. En effet, le phénomène de la mousson prend sa source initialement sur l'océan, par exemple le golfe de Guinée pour l'Afrique de l'Ouest, par une forte évaporation sur la mer. Par ailleurs, le fort échauffement estival des



continents engendre une ascendance de l'air chaud, qui fait venir de la mer l'air chargé d'humidité, qui en s'élevant se refroidit et engendre la pluie. Une fois tombée, cette pluie se réévapore sur le continent et alimente les pluies ultérieures, et ainsi de suite (en moyenne, un nuage se déplace de l'ordre de 1 000 km avant de retomber en pluie). Donc la réduction de l'évapotranspiration sur les continents va diminuer l'intensité de la mousson à l'intérieur des continents.

Le changement climatique annoncé aura, selon les rapports du GIEC de 2014, une influence importante sur l'intensité des pluies, sur leur distribution et sur l'évapotranspiration. Selon les modélisations, pour un scénario RCP 8.5 dit pessimiste d'émissions de gaz à effet de serre, il pleuvrait bien moins en Afrique du Nord et en Afrique du Sud (-30 %), et un peu plus (+30 %) dans la zone sahélienne et la Corne de l'Afrique, mais ceci est très incertain et varie avec les modèles. Mais attention, dans la zone sahélienne, une augmentation des précipitations de 30 % s'applique à des zones où il pleut très peu, donc ne conduit pas à des précipitations très élevées...

Eau potable et assainissement

En matière de besoin en eau, il faut distinguer, d'une part, l'eau potable et son corollaire l'assainissement (la collecte et le traitement des eaux usées) et, d'autre part, l'eau agricole pour produire la nourriture dont a besoin la population. La première représente environ 3 à 5 % des besoins, la seconde 95 à 97 %. Sur l'eau potable, les volumes requis sont faibles par rapport à l'eau agricole et le problème majeur est la potabilité de l'eau, pas sa quantité (sauf dans les zones vraiment désertiques). En 2000, les Nations unies ont fixé comme « objectifs du millénaire » de réduire de moitié, d'ici 2015, la part de la population qui n'a pas accès de façon durable à de l'eau potable » (estimée à 1,1 milliard en 2004), et de réduire de moitié celle de personnes n'ayant pas accès à un « assainissement amélioré » (estimée à 2,6 milliards en 2004). Des améliorations importantes ont eu lieu, mais ces objectifs n'ont pas été atteints, en particulier en Afrique, où l'on estimait en 2009 qu'au rythme actuel d'amélioration, il faudrait attendre 2040 pour l'objectif eau potable en Afrique subsaharienne, et 2076 pour l'assainissement. L'Éthiopie est le pays qui a fait apparemment le plus d'efforts. Mais même si les objectifs du millénaire étaient atteints, c'est-à-dire même si l'on alimentait en 2015 en eau « améliorée » 550 millions d'habitants de plus qu'en 2000 pour la planète, et si l'on améliorait l'assainissement pour 1,3 milliard d'habitants de plus, il resterait encore, en 2015, 800 millions de personnes sans eau potable et 1,8 milliard dépourvues d'assainissement, du fait de la croissance démographique. Pour 2015, l'OMS estimait en réalité que 319 millions d'habitants en Afrique subsaharienne n'avaient pas accès à l'eau potable, et 695 millions n'avaient pas accès à l'assainissement, sur une population totale estimée à 1 milliard en 2017



(1,247 milliard pour toute l'Afrique). À l'échelle mondiale, 316 000 enfants de moins de 5 ans meurent du fait d'une contamination par des bactéries fécales de l'eau qu'ils boivent, la moitié peut-être en Afrique.

Depuis 2016, les objectifs du millénaire ont été remplacés par les « objectifs de développement durable » pour 2030, qui visent à permettre un accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement. Cependant, comme l'ont montré les chercheurs de l'École polytechnique de Yaoundé au Cameroun, même si de l'eau potable est mise à disposition, par exemple dans des points de distribution collective, le transport de cette eau à la maison dans un seau et son utilisation en remplissant un verre plongé dans le seau entraîne une pollution par des bactéries fécales apportées par manque d'hygiène, qui annihile la qualité initiale de l'eau. Ces chercheurs ont développé une parade simple, un seau d'où l'on soutire l'eau par un robinet à la base, préservant ainsi la qualité de l'eau. Il est nécessaire aussi de développer l'hygiène, l'utilisation du savon pour se laver les mains, etc. Techniquement, la fourniture d'eau potable est parfaitement maîtrisée, il faut capter de l'eau de la meilleure qualité possible, le plus près possible, la traiter pour éliminer les polluants ou les matières en suspension, la stériliser par chloration et la distribuer en conduites jusque chez l'utilisateur. Un résiduel de chlore au point de livraison permet d'éviter une recontamination de l'eau par manque d'hygiène. Le seul problème est de financer ces investissements. En cas de manque d'eau, il faut organiser des transports en conduite à plus grande distance, ou dessaler l'eau de mer, près des côtes. Sans adduction d'eau en ville, les besoins en eau sont couverts par des marchands ambulants qui proposent de l'eau en bidon de 20 litres, avec deux qualités : boisson et lavage, au prix moyen de 20 €/m³ et 1,5 €/m³, respectivement (l'eau du robinet en France est payée environ 3 à 4 €/m³, incluant le coût de l'assainissement). L'assainissement se fait généralement par des puits perdus. De nombreux pays ont adopté cette façon de faire. Une solution innovante pour le milieu rural a été développée par une ONG française, 1001 Fontaines, qui consiste à prélever de l'eau dans le milieu naturel, la filtrer pour enlever les matières en suspension, puis la désinfecter par une lampe UV. Le système est alimenté par panneaux solaires. L'eau potable est distribuée par vélomoteur dans des bidons de 20 litres, qui sont recyclés. L'eau est vendue pour payer l'opérateur et la maintenance des appareils. C'est le chef de village qui choisit l'opérateur et fournit le local, l'Association fournit le matériel et exerce un contrôle de la qualité de l'eau distribuée. Lancée au Cambodge et couronnée de succès, l'extension de cette méthode se développe en Inde, à Madagascar et bientôt en Afrique. En Haïti, une solution similaire est mise en place par l'ONG AquaOrbi avec un procédé technique d'ultrafiltration et de chloration. D'autres solutions existent, mais sont peu adaptées au milieu urbain et aux bidonvilles associés, ou seule une adduction d'eau en conduite et une collecte des eaux usées est possible, avec recyclage éventuel des eaux usées traitées en irrigation, avec cependant



des précautions sanitaires à prendre. Cela se pratique un peu, par exemple en Tunisie et au Maroc. Une adduction d'eau en ville sans collecte des eaux usées, rejetées dans la rue dans les caniveaux, conduit à une dégradation de la santé des populations. Mais l'assainissement est beaucoup plus cher que l'adduction, car les fluides circulent sans pression, nécessitant la pose, coûteuse, de conduites de gros diamètre.

Dans certaines banlieues, à Yaoundé au Cameroun par exemple, ou à Abidjan, l'alimentation en eau se fait par des puits individuels peu profonds dans la nappe phréatique, tandis que l'assainissement se fait par des « puits perdus » avec ou sans fosse septique, où sont déversées les eaux chargées. Cette pratique est acceptable en zone à habitats peu denses, car la circulation de l'eau dans le sol élimine en général virus et bactéries, si le temps de séjour est suffisamment long (on parle en général d'un mois). Mais, en banlieues denses, la distance entre puits perdu et captage n'est parfois que de l'ordre de 10 m, avec une contamination très probable des captages...

Une solution valable en milieu rural en pays chaud est les « toilettes sèches », où les excréments sans eau sont laissés à mûrir, sécher et devenir stériles un an avant d'être utilisés comme engrais, ayant perdu toute toxicité ou odeur. Cette option est actuellement testée en Haïti par AquaOrbi. C'était la pratique courante à Paris au XIX^e siècle, où l'on collectait en ville les excréments pour les amener à un lieu de maturation et de séchage (Bondy entre autres) pour fabriquer de la « poudrette » vendue ensuite aux agriculteurs.

Eau agricole

L'eau agricole est le terme dominant des besoins en eau. Mais il faut distinguer deux types d'eau dans le cycle de l'eau : l'eau « verte », qui est le terme dominant, et l'eau « bleue ». La première est l'eau de pluie qui, tombant sur le sol, s'infiltré et se stocke dans les pores du sol superficiel (en gros, le premier mètre), et est ensuite reprise par les racines de la végétation, apportée par la sève aux feuilles et transpirée (on parle d'évapotranspiration). C'est le terme majeur du bilan en eau, et il représente pour la planète environ 65 % de l'eau de pluie, et plus encore en pays aride. C'est cette eau qui alimente la végétation naturelle et l'agriculture dite « pluviale ». L'eau bleue est celle qui s'écoule, soit dans les rivières, soit dans les nappes souterraines, lesquelles sont alimentées par l'eau qui s'est infiltrée en excès par rapport à la rétention par le premier mètre du sol. L'eau bleue représente, en moyenne, sur le globe 32 % de la pluie, dont 23 % dans les rivières et 9 % dans les nappes. C'est l'eau bleue qui est prélevée et utilisée pour l'irrigation. Ces pourcentages moyens varient bien sûr beaucoup avec le climat.

Pour estimer la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation humaine, il faut connaître la quantité d'eau requise pour produire de la nourriture. C'est aussi bien l'eau verte de l'agriculture pluviale ou l'eau bleue de l'irrigation, qui vient en général



en complément de l'eau verte. Quelques chiffres : par kilo de nourriture produite, il faut 1 000 litres d'eau pour faire pousser du blé, 2 000 litres pour du riz, 5 000 litres pour de l'huile, 200 à 400 litres pour des légumes, 100 litres pour des pommes de terre. Si on passe à des produits animaux (qui eux-mêmes sont alimentés par des produits végétaux), il faut, par kilo de produit animal, 13 000 litres pour de la viande de bœuf, 4 000 litres pour de la volaille ou du mouton, 2 700 litres pour des œufs, 800 litres pour du lait. Connaissant ces valeurs pour tous les aliments, on peut calculer, pour un régime alimentaire donné, la quantité d'eau nécessaire pour se nourrir. Cela donne, pour un Français, environ 1 800 m³/an, pour un américain plus de 2 500, pour un Africain, de 600-800 m³/an à 1 300-1 500. Un Chinois est à 600-800 m³/an. Les pays qui n'ont pas assez d'eau pour cultiver doivent importer de la nourriture, appelée « eau virtuelle », qui correspond donc à une fraction substantielle de l'eau consommée (30 % par exemple pour la Tunisie).

Selon l'étude Agrimonde en 2010, l'Afrique subsaharienne importait 12 % de ses besoins en eau en 2003 et devrait importer entre 18 % et 53 % de ses besoins en 2050, suivant le scénario de production agricole et le régime alimentaire retenu. Les causes de l'augmentation des besoins sont la croissance démographique et le changement des régimes alimentaires (principalement l'augmentation de la consommation de produits animaux). La première raison de ce déficit alimentaire est la croissance démographique démesurée du continent. Selon les Nations unies, la population de l'Afrique était de l'ordre de 1 milliard en 2010 et passera à 2,5 milliards en 2050 et à 4,2 milliards en 2100 avec des fourchettes de 3,4 à 5 milliards. La seconde raison est que l'agriculture africaine n'a pas emboîté le pas de la « révolution verte » des années 1950, qui a complètement dynamisé l'agriculture en Asie et mis fin aux famines. Elle était fondée sur le développement de l'irrigation, de la sélection végétale et de l'utilisation d'engrais et de pesticides pour protéger les cultures. Ceci n'a pas eu lieu en Afrique, faute d'investissements pour construire les barrages et les canaux pour l'irrigation, à cause de l'insuffisante sélection végétale, du non-emploi des engrais et des pesticides, jugés trop chers. Les sols africains sont de plus fragiles et souvent peu fertiles. Les choses s'améliorent maintenant peu à peu, mais à un rythme insuffisant par rapport à la croissance démographique. Il faut savoir cependant que la construction de retenues pour irriguer a des effets délétères sur l'environnement et les populations ; l'augmentation des surfaces cultivées se fait au détriment des écosystèmes naturels (défrichements) et de la biodiversité. Mais quelle est l'alternative pour nourrir tout le monde ? Ce sont les écosystèmes d'Afrique équatoriale et tropicale, riche en eau et en forêts, qui sont les plus menacés... Certains scénarios prévoient même que l'Afrique pourrait produire sur place toute l'alimentation dont elle aura besoin, au prix d'investissements importants, en cultivant dans la zone tropicale et équatoriale.



Conflits

Traditionnellement, l'Afrique connaît, en cas de disettes, des migrations de ses habitants vers les côtes, pouvant engendrer des conflits, par exemple, le cas du génocide au Rwanda de 1994, où environ 800 000 personnes (11 % de la population) ont été massacrées en un mois. Selon J. Diamond, c'est la croissance démographique démesurée de ce pays et la réduction continue des moyens disponibles *per capita* pour produire la nourriture qui a conduit au massacre, même si un conflit ethnique est bel et bien présent. Ce risque avait d'ailleurs été anticipé par des agronomes belges (W. Wils *et al.*). Mais la même chose peut se produire pour les conflits liés à l'eau, laquelle peut bien souvent être la cause première de la raréfaction des ressources. Elle peut servir alors d'étincelle pour ranimer des conflits ancestraux liés à l'ethnie, au nomadisme, à la religion... Michailof, dans son livre *Africanistan*, décrit comment la croissance démographique, laissant des jeunes sans formation et sans emploi, peut conduire à de l'embrigadement et au terrorisme...

La croissance démographique du continent africain est, pour moi, très inquiétante. Le risque de pénurie en eau et en nourriture est réel et peut conduire à des émeutes de la faim, à des exodes au sein du continent ou à des migrations d'une ampleur bien supérieure à celles que nous connaissons actuellement, liées au conflit au Moyen-Orient, dont l'une des causes premières, selon P. H. Gleick, serait une pénurie en eau due à un épisode très sec ayant entraîné un abandon des terres et une migration vers les villes. Car, en cas de pénurie en eau, il n'y a que trois solutions : (i) stocker de l'eau dans des barrages et la transférer là et au moment où elle manque ; c'est ce qu'on fait les États-Unis avec l'eau du Colorado pour la Californie et l'Arizona, et ce que vont faire les Chinois pour alimenter Beijing à partir des eaux du Gyang-Tse ; (ii) transférer de l'eau virtuelle, en achetant de la nourriture sur les marchés internationaux ; (iii) se déplacer des territoires où l'eau manque vers ceux où elle est plus abondante...

Bibliographie

- AGRIMONDE, *Scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*, coordonné par S. Paillard, S. Treyer et B. Dorin, Versailles, Édition Quae, 2010.
- BESBES, M., CHAHED, J. et HAMDANE, A., *Sécurité hydrique de la Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- DIAMOND, J., *Collapse*, New York, Penguin Books, 2005 ; trad. fr. *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 2006.
- DUMONT, R., *L'Afrique noire est mal partie* [1962], Paris, Le Seuil, 2012.
- GIEC, *Climate Change. Synthesis Report Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, R. K. Pachauri et L. A. Meyer (éd.), IPCC, Genève, 2014.



- GLEICK, P. H., « Water, drought, climate change, and conflict in Syria », *Wea. Climate Soc.*, 6, 2014, p. 331-340 ; doi : <http://dx.doi.org/10.1175/WCAS-D-13-00059.1>
- GRIFFON, M., *Nourrir la planète*, Paris, Odile Jacob, 2006.
- LERIDON, H. et MARSILY, G. de (dir.), *Démographie, climat et alimentation mondiale*, Paris, EDP Sciences/Rapport de l'Académie des sciences, Paris, 2011.
- MARSILY, G. de, *L'Eau, un trésor en partage*, Paris, Dunod, 2009.
- et BERTRAND, Jacques, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Responsabilité & Environnement (Les Annales des Mines)*, 63, 2011, p. 24-33.
- et ABARCA-DEL-RIO, Rodrigo, « Water and food in the 21st Century », *Surveys in Geophysics*, vol. 36, 4, 2015, DOI 10.1007/s10712-015-9335
- MICHAILOF, S., *Africanistan*, Paris, Fayard, 2015.
- SCHEVE, J. et al., « Multimodel assessment of water scarcity under climate change », *Proc. Nat. Acad. of Sc.*, vol. 111, 9, 2014, p. 3245-3250, www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1222460110
- WILS, W., CARAEL, M. et TONDEUR, G., « Le Kivu montagneux : surpopulation, sous-nutrition, érosion du sol, » *Mem. Acad. Royale Sc. Outremer Belgique*, t. 21, fasc. 3, 1986.

ADAPTATION DE L'AGRICULTURE D'AFRIQUE DE L'OUEST AUX CLIMATS FUTURS : QUEL RÔLE POUR LA RECHERCHE ?

Laurent Laplaze (1993 s)

Biologiste de formation, il intègre l'IRD en 2001 pour travailler sur les mécanismes d'adaptation des plantes aux contraintes environnementales. Il codirige depuis 2012 le Laboratoire mixte international « Adaptation des plantes et microorganismes associés aux stress environnementaux » (LAPSE, Dakar, Sénégal).



Sixtine Passot (2009 s)

Biologiste à tendance agronome, elle a préparé sa thèse à l'IRD de Montpellier et effectue désormais un postdoctorat en Belgique, à l'Université catholique de Louvain. Elle étudie le système racinaire des céréales et en particulier du mil.

L'Afrique est le continent le plus touché par l'insécurité alimentaire

Malgré des progrès notables, la sécurité alimentaire¹ reste un défi majeur en ce début de XXI^e siècle. Selon les statistiques des Nations unies, 795 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim sur la période 2014-2016, soit un habitant sur neuf². La sous-alimentation est principalement localisée dans les pays en voie de



développement et, en particulier, en Afrique subsaharienne, qui affiche la plus forte prévalence au niveau mondial (une personne sur quatre y est sous-alimentée).

L'Afrique est bien entendu un grand continent qui présente des situations très diverses. Nous considérerons ici l'Afrique de l'Ouest, région de l'Afrique subsaharienne comprise du Sénégal au Niger et au Nigeria. Les dernières statistiques indiquent une prévalence de la faim en Afrique de l'Ouest de 10,9 %, en baisse par rapport aux périodes précédentes². Cette statistique positive masque cependant une augmentation du nombre absolu de personnes souffrant de la faim (de 30,4 à 33,7 millions) entre 2010-2014 et 2014-2016 du fait de la croissance démographique très dynamique dans cette région³. Par exemple, le Sénégal verra sa population passer de 15 millions d'habitants en 2016 à plus de 25 millions en 2035 et près de 39 millions à l'horizon 2050.

Le problème de la faim est un problème multidimensionnel et ne saurait se réduire à une question de productivité agricole. Reste que l'augmentation de population se traduit par une augmentation des besoins alimentaires et que les importations de produits alimentaires pèsent fortement sur l'économie des pays de la sous-région. Le cas du riz est à cet égard exemplaire. Le riz est devenu la nourriture de base dans de nombreux pays d'Afrique au détriment des céréales locales, malgré une culture ancienne d'une espèce de riz africaine. À tel point que l'Afrique, qui abrite 10 % de la population mondiale, réalise 32 % des importations mondiales de riz. Au Sénégal, par exemple, seulement un tiers du riz consommé est produit localement. Un rapport récent estimait que les importations de riz y représentaient 7 % des importations totales et 33 % des importations de biens alimentaires pour un coût annuel de 250 millions d'euros⁴. Par ailleurs, la forte dépendance aux importations n'est pas sans risques, comme l'ont démontré les émeutes de la faim qui ont frappé l'Afrique de l'Ouest en 2007-2008 suite à la forte augmentation des cours du riz. D'autant que les changements globaux devraient fortement affecter la production d'un certain nombre de grands pays exportateurs d'Asie. De grands programmes nationaux (par exemple le PRACAS, Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise, lancé en 2014) ou régionaux (par exemple le PPAAO, Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest) financé par la Banque mondiale) ont donc été lancés pour augmenter la productivité et la durabilité de l'agriculture et sa contribution au développement économique et sociale.

L'agriculture en Afrique de l'Ouest à l'épreuve des changements climatiques

Malgré l'existence d'une agriculture industrielle, la très grande majorité de l'agriculture ouest-africaine est une petite agriculture familiale. Au Sénégal, les petites exploitations familiales occupent 95 % des terres et ont, pour plus de 90 % d'entre



elles, une superficie inférieure à 10 hectares⁵. Ces exploitations pratiquent une agriculture traditionnelle caractérisée par une forte dépendance vis-à-vis de la pluie, une faible mécanisation et un accès limité aux intrants alors même que les sols sont naturellement pauvres et de plus en plus dégradés⁵.

Le climat de l'Afrique de l'Ouest est caractérisé par une alternance entre une saison sèche et une saison des pluies (mousson d'Afrique de l'Ouest) autour de laquelle s'organise la production agricole. Après la baisse des précipitations durant la seconde moitié du XX^e siècle qui a culminé avec les sécheresses des années 1970-1980, on assiste depuis 1998 à un retour à leur niveau moyen des précipitations moyennes en Afrique de l'Ouest⁶. L'étude des mécanismes de la mousson africaine est un domaine de recherche très actif (par exemple à travers le programme international AMMA (Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine, <http://www.amma-international.org/>). Malgré une connaissance encore incomplète des mécanismes sous-jacents, plusieurs tendances ressortent de différents modèles climatiques pour le climat futur en Afrique de l'Ouest : une augmentation des températures (2-3 °C), une augmentation non homogène des précipitations avec plus de pluie dans la région centrale du Sahel (Niger) et moins vers l'ouest (Sénégal), plus de variabilité interannuelle des précipitations, un changement de la répartition des pluies (moins régulières sur la saison, pluies plus tardives) et plus d'événements extrêmes (canicules, inondations...).

Les événements extrêmes de précipitations et de température auront un effet négatif sur la production agricole par exemple à travers la stérilité partielle qui peut être induite par des températures élevées. Par ailleurs, l'impact du climat futur en Afrique de l'Ouest sur les maladies et ravageurs des plantes est encore mal évalué. Des travaux indiquent cependant qu'un stress abiotique (comme la sécheresse) rendrait les plantes plus sensibles aux pathogènes. De plus, un grand nombre d'adventices, d'insectes nuisibles et de maladies prolifèrent dans des climats plus chauds et plus humides et avec une concentration plus élevée de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère⁷. De même, les conséquences de ces nouvelles conditions climatiques sur la fertilité des sols en Afrique de l'Ouest sont encore difficiles à prédire. L'augmentation de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère pourrait compenser en partie les effets négatifs de la hausse des températures *via* une augmentation de l'efficacité de la photosynthèse même si certaines plantes majeures pour l'agriculture dans la sous-région (mil, sorgho et maïs par exemple) utilisent un mécanisme d'assimilation dit en C₄ qui optimise d'ores et déjà l'utilisation du CO₂ et seraient par conséquent peu affectées.

Plusieurs études ont essayé d'évaluer l'impact des climats futurs sur la production agricole dans la sous-région en utilisant des modèles qui prennent pour



entrée des données climatiques et prédisent en sortie des rendements agricoles. Globalement, ce type d'étude prédit une baisse très significative des rendements si on ne change pas les pratiques agricoles actuelles⁸. Par exemple, une étude basée sur neuf modèles climatiques et trois modèles de rendement prédit une perte comprise entre 15-25 % pour la partie ouest et 5-10 % pour la partie est de l'Afrique de l'Ouest pour le sorgho en 2030-2060 comparé au niveau des années 1960-1990⁹.

La recherche doit être au cœur des efforts pour définir de futures stratégies d'adaptation

Des ajustements des pratiques agricoles sont à même de compenser les effets délétères des changements climatiques sur la production agricole⁸. Plusieurs stratégies sont traditionnellement disponibles pour optimiser la production en fonction de l'environnement : choix des variétés, rotation des cultures, type de travail du sol, date et densité de semis, recours aux intrants... Par exemple, l'évolution de la pluviométrie en Afrique de l'Ouest a entraîné un recours accru à des variétés de mil et de sorgho à cycle court qui peuvent boucler leur cycle et garantissent une production minimale même quand les précipitations sont limitées. Les adaptations peuvent aussi être plus profondes, à l'échelle du système de culture ou de l'exploitation. Cependant, l'étendue et la rapidité des changements climatiques associés à la forte pression démographique sur les terres arables et la diminution de certaines ressources (par exemple les énergies fossiles et dépôts de phosphore de qualité pour la production d'engrais) mettent à mal ces stratégies traditionnelles d'adaptation.

De nouvelles approches doivent donc être envisagées pour développer une agriculture productive, résiliente et durable en Afrique de l'Ouest, à même d'assurer la sécurité alimentaire et de créer de la richesse et des emplois. Trois axes de recherche nous paraissent cruciaux pour aboutir à ce résultat.

Le premier axe est la connaissance des mécanismes contrôlant le climat régional pour aboutir à des prédictions fiables des climats futurs et donc pour définir les adaptations. Cela passe en particulier par l'amélioration et la mutualisation des infrastructures de collecte des données météorologiques en Afrique de l'Ouest et le développement de modèles de prédiction climatique régionaux plus fiables. La disponibilité d'un système de prédiction fiable du climat à l'échelle d'une saison agricole et d'un système d'alerte robuste (par SMS par exemple vu la forte pénétration du téléphone portable) permettrait aux paysans d'optimiser leurs choix culturaux.

Le deuxième axe concerne la connaissance biologique des mécanismes d'adaptation des agrosystèmes aux nouvelles contraintes environnementales. Les recherches visent à définir de nouvelles pratiques culturelles (souvent inspirées de pratiques



anciennes comme l'agroforesterie, les associations de cultures, les mélanges de variétés...) pour maintenir une forte biodiversité sur site, ce qui a pour effet de diminuer l'impact des incertitudes climatiques (température et pluviométrie) et des maladies et d'augmenter naturellement la fertilité des sols dans le contexte ouest-africain. Il s'agira également d'identifier les bases génétiques de caractères optimisant l'adaptation aux contraintes environnementales chez des plantes cultivées dans ces nouveaux contextes culturels, en rupture avec la sélection pour de la monoculture. Ce travail de sélection, qui s'appuie sur une utilisation de la biodiversité existante, dépend de sa bonne conservation et d'une bonne compréhension de sa dynamique.

Enfin, le troisième axe s'intéresse aux éléments d'ordre économique et social qui favorisent ou freinent la mise en place de l'adaptation. On sait que les pratiques agricoles innovantes peuvent être mal perçues et que leur adoption peut être favorisée par des incitations légales ou économiques. Il s'agira ainsi d'évaluer le rôle des marchés et des politiques publiques pour favoriser la mise en place de nouvelles pratiques et une répartition juste de leurs bénéfices. La mise en place d'une recherche participative qui associe l'ensemble des acteurs (paysans, industriels, consommateurs) à l'étude de nouvelles pratiques est une solution possible pour favoriser l'adoption mais aussi enrichir la démarche de recherche de l'expérience et du savoir-faire des acteurs. Des initiatives de diffusion de connaissances (par exemple *via* des foires agricoles) permettent d'informer et de former les agriculteurs aux nouvelles technologies disponibles. Des facteurs logistiques peuvent également freiner l'adoption des adaptations, comme une production de semences de variétés améliorées insuffisantes ou des réseaux de distributions peu développés.

En conclusion, assurer la sécurité alimentaire est un enjeu majeur pour l'Afrique de l'Ouest en ce début de XXI^e siècle. L'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier ont pourtant un potentiel agricole important qui leur permettrait de couvrir largement leurs besoins alimentaires mais pourrait également contribuer au développement économique et social. Ainsi, d'après la Banque africaine de développement, 65 % des terres arables disponibles au niveau mondial sont en Afrique. Les changements climatiques associés à la forte croissance démographique imposent une adaptation profonde de l'agriculture pour la rendre plus productive mais également plus durable. Cette adaptation se fera, entre autres, au prix d'un effort de recherche multidisciplinaire important qui nécessite le soutien de la communauté internationale. En effet, avec dix à mille fois moins de chercheurs par million d'habitants et des moyens bien plus faibles que dans les pays développés¹⁰, les pays d'Afrique de l'Ouest sont peu équipés pour prendre en charge seuls cet effort.



Notes

1. Selon la FAO « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »
2. FAO, FIDA et PAM. 2015. *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux*. Rome, FAO, disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i4646f/index.html>
3. L. Caramel, « Le Sahel est une bombe démographique : pour Michel Garenne, la maîtrise de la surpopulation, négligée au profit du développement, doit devenir une priorité. » *Le Monde*, 16 janvier 2017 http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/01/16/le-sahel-est-une-bombe-demographique_5063147_3212.html et M. Garenne, « La Pression de la population dans les pays sahéliens francophones : analyse des estimations et projections de population 1950-2100 », Ferdi, Document de travail P168, oct. 2016.
4. I. Hathie et O. S. Ndiaye, *État des lieux des impacts des importations de riz sur la commercialisation du riz local*, Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), 2015.
5. L. Vidal, P. Brehmer, H. Broutin, I. Cissé et R. Cissé, *et al.*, *Étude prospective en soutien à la programmation européenne conjointe : rapport final*, Expertise Union européenne (Projet 23-289S), 2016.
6. L. Descroix, A. Diongue Niang, G. Panthou, A. Bodian, Y. Sane et H. Dacosta, *et al.*, « Évolution récente de la pluviométrie en Afrique de l'Ouest à travers deux régions : la sénégalie et le bassin du Niger moyen », *Climatologie*, 12, 2013, p. 25-43.
7. FAO, *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire*, Rome, disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>
8. A. J. Challinor, J. Watson, D. B. Lobell, S. M. Howden, D. R. Smith, et N. Chhetri, « A meta-analysis of crop yield under climate change and adaptation », *Nat. Clim. Chang.*, 4, 2014, 2876291. doi :10.1038/nclimate2153
9. B. Sultan, K. Guan, M. Kouressy, M. Biasutti, C. Piani et G. L. Hammer, *et al.*, « Robust features of future climate change impacts on sorghum yields in West Africa », *Environ. Res. Lett.*, 9, 2014, 104006. doi :10.1088/1748-9326/9/10/104006.
10. Le nombre de chercheurs par million d'habitant en 2010 était de 361 au Sénégal, 29 au Mali et 7,49 au Niger, comparés à 3 868 en France ou 3867 aux États-Unis. La moyenne mondiale est de 1 282 chercheurs par million d'habitants, *Rapport de l'Unesco sur la science 2010. L'état actuel de la science dans le monde*, Paris, Unesco, 2010, disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001898/189883f.pdf>



L'AFRIQUE, GÉANT ÉNERGÉTIQUE ET NAIN ÉLECTRIQUE : DÉCRYPTAGE D'UN PARADOXE¹

Christine Heuraux (1978 L)

Agrégée et titulaire d'un doctorat de troisième cycle en littérature allemande, après être entrée à Charbonnages de France en 1983, elle rejoint EDF en 1994 où elle exerce différentes fonctions à l'international (Allemagne, Europe, Afrique). Elle est aujourd'hui Déléguée régionale EDF en Bourgogne-Franche-Comté. Elle a publié *L'Électricité au cœur des défis africains. Manuel sur l'électrification en Afrique* (Karthala, 2010), *La Formation au cœur du développement. Réussir l'électrification en Afrique subsaharienne* (L'Harmattan, 2011) et, plus récemment, *Croissance africaine : y croire et s'implanter. Quinze clés pour comprendre les défis du continent* (L'Harmattan, 2014).



Dotée d'immenses richesses, l'Afrique subsaharienne n'a pas encore atteint le niveau de développement auquel elle peut prétendre. Pour y parvenir, l'une des conditions à remplir est de généraliser l'accès à l'électricité. Le bon fonctionnement des autres infrastructures – transport, eau, banque et finance, télécommunications... – en dépend : sans électricité, c'est l'ensemble du dispositif industriel et économique qui est fragilisé. Les contrastes (économiques, démographiques) très forts entre les cinquante-quatre pays du continent africain ajoutent à la complexité intrinsèque du secteur électrique, qui concentre des enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux.

Sans prétendre traiter ces enjeux et ces différences dans leur exhaustivité, on livrera ici quelques clés de compréhension à partir de trois questions : de quoi parle-t-on ? Pourquoi le continent affiche-t-il tant de paradoxes ? Comment relever le défi de l'électrification de tout un continent ?

Un rapide état des lieux : de quoi parle-t-on ?

L'Afrique est un géant énergétique par les ressources naturelles en énergie primaire² dont il dispose, mais un nain pour l'exploitation de ses capacités énergétiques, en particulier pour leur transformation en électricité.

Les ressources et les potentiels énergétiques

Le continent dispose d'un potentiel gigantesque et diversifié de ressources énergétiques. L'énergie solaire vient tout d'abord à l'esprit, omniprésente et *a priori* gratuite. Le gaz de schiste constitue une ressource encore à évaluer, mais prometteuse, et les chiffres suivants esquissent un tableau rassurant pour l'accès du continent aux énergies primaires nécessaires à la production d'électricité (pourcentages mondiaux des réserves) :

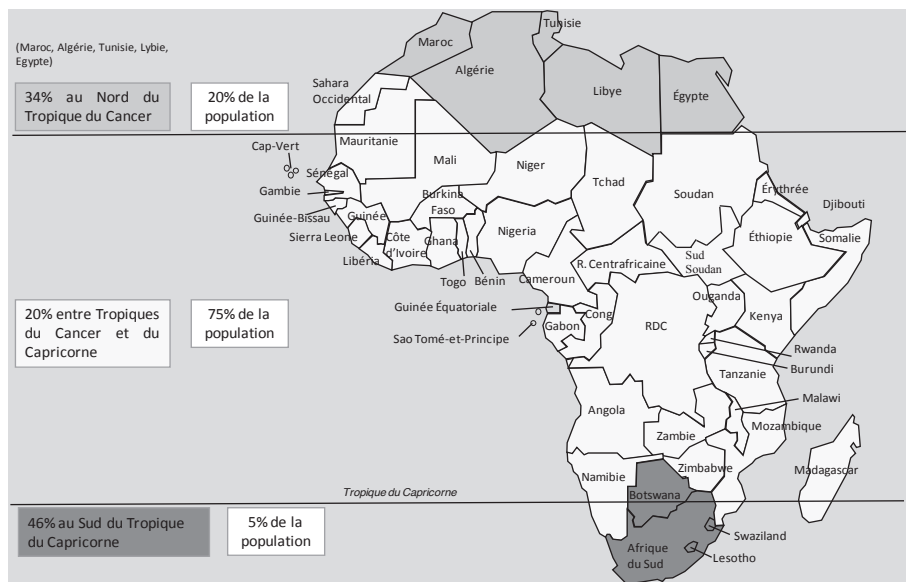


- environ 17 % des réserves d'uranium³ ;
- 10 % des réserves hydrauliques⁴ ;
- 8 % des réserves de pétrole et 7 % des réserves de gaz, potentiels que les découvertes récentes signalent comme prometteurs⁵ ;
- 4 % des réserves de charbon, dont 92 % en Afrique du Sud ;
- 29 % du potentiel éolien⁶ ;
- 15 % du potentiel géothermique à haute température ;
- un fort potentiel en biomasse – 60 % des terres arables encore non cultivées dans le monde sont en Afrique subsaharienne.

Les ressources en gaz de schiste restent à évaluer mais pourraient constituer un fort potentiel en Afrique du Sud et en Afrique du Nord.

Le défi tient donc davantage à leur exploitation et à leur valorisation pour la production d'électricité.

L'état actuel des capacités et de l'offre



Source : EDF, 2013.

Répartition de la puissance électrique (kWe) sur le continent

En comparaison de ces richesses potentielles – et, à populations équivalentes, des maillages lumineux généreux de l'Inde et de la Chine⁷, – les réseaux électriques frappent par leur faible densité et par des faiblesses de fonctionnement qui pénalisent



lourdement le rendement moyen du parc africain. La capacité installée du continent pour sa production d'électricité équivaut à celle de la France, tandis que celle de l'Afrique subsaharienne équivaut à celle de l'Espagne, voire seulement à celle de la Pologne si l'on exclut l'Afrique du Sud. Ces chiffres recouvrent de fortes disparités, puisque l'Afrique du Sud et l'Égypte produisent à elles seules 60 % de l'électricité du continent.

La vétusté des parcs, fragilisés par leur âge, par des climats extrêmes et par une maintenance insuffisante, et les sous-investissements chroniques depuis plus de deux décennies, expliquent la stagnation de la capacité de production qui devrait être trois fois supérieure pour répondre à la demande. Que ce soit dans le secteur structuré, doté d'équipements de secours, ou dans le secteur informel, les entreprises manufacturières pâtissent des délestages et des coupures de courant (jusqu'à 16 % de pertes de revenus). Au total, le coût moyen des déficiences du secteur électrique pour le PIB africain est de 2,7 % – mais il dépasse 4 % dans plusieurs pays.

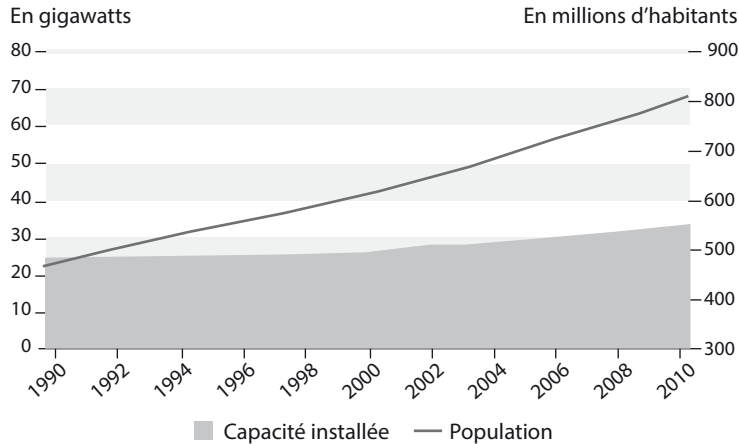
La demande et les marchés

Alors qu'elle compte pour 15 % de la population mondiale, l'Afrique ne représente que 3 % de la consommation électrique mondiale. Pour donner un ordre de grandeur, la consommation annuelle totale d'électricité du continent et de son milliard d'habitants équivaut à celle de l'Allemagne (82 millions d'habitants). Encore faut-il pointer derrière ces moyennes de très fortes disparités : le taux moyen d'accès à l'électricité de la population africaine est de 43 %, mais il atteint 98 à 99 % au nord contre 32 % en région subsaharienne, et descend sous les 5 % dans au moins dix-sept pays. Des disparités souvent renforcées par la croissance démographique et selon le niveau économique : ainsi l'Afrique du Sud consomme à elle seule pratiquement la moitié de toute l'électricité du continent.

Selon les chiffres du Conseil mondial de l'énergie publiés fin 2014, près d'une personne sur deux dans le monde qui n'a toujours pas accès à l'électricité vit en Afrique subsaharienne.

Coûts et tarifs de l'électricité

Rare, difficilement accessible et de mauvaise qualité, l'électricité en région subsaharienne est également un produit cher⁸. Les tarifs répercutent un coût moyen de production élevé par rapport aux normes internationales. Mais avec une croissance du PIB du continent de plus de 5 % chaque année depuis le début du millénaire, une croissance de la demande électrique en augmentation de plus de 10 % chaque année, et une croissance d'à peine 3 % des investissements annuels dans le secteur électrique subsaharien, l'écart entre besoins et capacités, demande et offre se creuse dangereusement.



Pourquoi de tels décalages ?

Les raisons en sont multiples. Les principales touchent à l'héritage historique, à des faiblesses structurelles, à la nature économique fortement capitalistique du secteur, enfin aux choix politiques et de gouvernance.

Tout d'abord, les zones les plus électrifiées correspondent à la mise en valeur précoce des deux extrémités du continent. En Afrique du Sud, l'électrification rapide a accompagné dès le XIX^e siècle l'exploitation minière et une industrialisation vigoureuse ; l'Afrique du Nord a bénéficié dès le XX^e siècle de la colonisation de peuplement.

Ensuite, ressources et demande ne se recouvrent pas : les pays les plus riches en ressources ne sont pas forcément les pays qui consomment le plus (du fait de leur population ou de leur niveau avancé d'industrialisation). Ainsi les deux tiers des ressources en pétrole se concentrent sur deux pays, Libye et Nigeria ; 92 % des ressources de charbon se situent en Afrique du Sud ; deux tiers des ressources de gaz se concentrent sur le Nigeria et l'Algérie ; sans compter que le choix de l'exportation pétrolière et gazière, synonyme de ressources en devises et fortement contributrice au PIB des pays concernés, l'emporte souvent sur une transformation locale en électricité. Les économies nationales et les marchés locaux n'ont pas la taille ni l'envergure pour investir les sommes nécessaires et compenser ce déséquilibre. Sur les quarante-neuf pays qui composent l'Afrique subsaharienne, vingt pays comptent moins de 5 millions d'habitants, vingt ont un PIB inférieur à 5 milliards de dollars. Or les grandes infrastructures de production électrique et les réseaux de transport transfrontaliers, qui permettraient de mieux mutualiser les ressources, restent en nombre insuffisant sur le continent – hormis en Afrique du Sud et pour les pays voisins.

L'étroitesse des économies et des marchés constitue donc un double handicap : elle ne suffit pas à engendrer les fonds propres que le pays pourrait consacrer au



développement de son secteur électrique, et elle se révèle peu attractive pour des investisseurs extérieurs.

Car le secteur électrique, fortement capitalistique et inscrit dans la durée, nécessite des apports en capitaux importants pour un retour sur investissement qui peut prendre plusieurs années : « l'unité de compte » s'inscrit *a minima* dans la centaine de millions d'euros. Quant à l'échelle de temps (incluant la prise de décision, la réalisation et la mise en œuvre opérationnelle des infrastructures), il n'est pas rare qu'elle soit de l'ordre de la décennie, surtout pour les plus lourdes d'entre elles comme les réseaux de transport ou les grands barrages. D'où l'importance, pour l'investisseur, de pouvoir compter sur des règles transparentes, équitables et stables avant de s'engager dans la durée ; il lui faut pouvoir mesurer, et si possible maîtriser les risques, ce qui est loin d'être toujours le cas. Selon la Banque mondiale, il faudrait que l'Afrique subsaharienne investisse 40 milliards de dollars par an d'ici 2020 (au lieu des 11 milliards actuels)⁹, sans que se profile aucun « rattrapage » significatif des nouvelles capacités dans les décennies à venir.

Enfin, alors qu'une partie de la solution passerait par l'engagement des États – à travers une compagnie publique chargée de l'électrification, adossée à une volonté politique forte, soutenant un secteur réglementé et des tarifs encadrés –, la qualité de l'environnement institutionnel se révèle souvent médiocre, ce qui ne rassure pas les investisseurs. Deux indicateurs importants en témoignent. D'abord l'absence de vision, et donc de politique à long terme, qui permettrait de programmer les investissements, de définir des politiques tarifaires adaptées, de garantir les conditions de propriété et de gestion des installations, de coordonner les projets et de mobiliser les acteurs en conséquence ; et une mauvaise santé assez généralisée des compagnies d'électricité intégrées (selon le modèle d'origine qui combine les activités de production, transport, distribution et commercialisation), qui résulte tout à la fois des infrastructures souvent déficientes déjà évoquées, de politiques tarifaires inadaptées, de faibles taux de recouvrement des factures, de personnels insuffisamment qualifiés, voire d'une mauvaise gestion.

Comment relever ce défi majeur du développement ?

Le tableau est sombre, mais les mesures à prendre sont aujourd'hui bien identifiées par la plupart des acteurs. Citons trois d'entre elles, incontournables, qui commencent à être mises en œuvre dans un nombre croissant de pays.

Organiser un cadre institutionnel porteur et améliorer la gouvernance

En premier lieu, la confiance des investisseurs dans des pays qui s'engagent sur des mesures politiques fortes est à même de débloquer la croissance du secteur électrique.



L'instauration de cadres réglementaires, législatifs et institutionnels stables, qui donnent une visibilité à long terme et une transparence sur les conditions d'investissement, doit être assortie de la garantie d'un mode de gouvernance approprié, pour assurer dans la durée l'exploitation et le bon fonctionnement des entreprises et des institutions qui ont la charge de ce secteur.

Travailler sur des projets à la maille régionale... sans oublier de développer des solutions locales
La rentabilité des investissements attendus passe par la construction de marchés – et donc par des projets – à des mailles régionales qui permettent de mutualiser les investissements, d'augmenter la taille des marchés potentiels, de rationaliser le déploiement des infrastructures. La régionalisation serait particulièrement bénéfique dans le secteur hydraulique. La Banque mondiale avance le chiffre de 2 milliards de dollars d'économie si seulement les investissements étaient mieux coordonnés, et la politique d'intégration régionale plus soutenue. On sait que c'est une voie compliquée, soumise à des arbitrages politiques lents à aboutir ou incertains, comme le montre le cas emblématique du barrage d'Inga, en République démocratique du Congo, dont les 40 000 MW potentiels attendent depuis des décennies d'être mis en exploitation mais restent à l'état de potentiel, faute de voir aboutir des négociations multipartites impliquant au moins une demi-douzaine de pays et des dizaines d'acteurs.

À côté de ces vastes systèmes coordonnés et centralisés, il faut également imaginer et démultiplier de nouveaux modèles d'électrification pour les populations rurales, un défi immense que relèvent depuis quelques années des acteurs, décideurs et investisseurs, souvent autour de start-up. Grâce à l'essor du numérique et des télécoms, et à la baisse des coûts des technologies renouvelables – notamment solaires – les villages les plus reculés du continent bénéficient de nouveaux modèles d'approvisionnement autour de *smart grids*. Le vrai défi de cette approche décentralisée est de pouvoir associer à ces modèles d'électrification la création de richesse économique qui les rendra durables et améliorera la vie des populations.

Renforcer les compétences

Un levier essentiel mais oublié du « décollage » du secteur électrique africain est la formation et la qualification des personnels sur l'ensemble des métiers, depuis les décideurs politiques jusqu'aux techniciens. Or la plupart des compagnies d'électricité signalent un réel déficit de compétences, aggravé par des départs massifs en retraite de personnels compétents au cours des prochaines années ; sans compter les nouveaux besoins liés aux métiers issus de l'électrification rurale, pour lesquels tout reste à faire. Cette fragilité a bien été identifiée par l'Association des sociétés d'électricité d'Afrique (ASEA), qui réunit une cinquantaine de sociétés membres. Elle vient de lancer (2016) un programme à l'échelle de toutes les régions du continent



pour répondre aux besoins et faire face à de multiples défis (adaptation aux nouvelles technologies ; impératif croissant de compétitivité et de performance).

Cette montée en compétences risque d'être plus difficile à organiser pour répondre aux besoins de l'électrification décentralisée, que les compagnies électriques ne souhaitent et ne peuvent pas assurer, faute de moyens, en laissant la charge à l'initiative des pouvoirs publics. Pourtant, une expérience réussie conduite par EDF de 2011 à 2015, avec un cofinancement de l'Union européenne et de l'ADEME¹⁰, a amorcé au Burkina Faso et au Mali la création de filières de formation spécifiquement dédiées à l'électrification rurale. Elles sont désormais intégrées aux cursus proposés dans ces deux pays par les ministères en charge de l'Enseignement secondaire, d'une part, de la formation professionnelle, d'autre part, un modèle dont la démultiplication vers d'autres pays est relativement aisée.

Une conclusion... toute provisoire

Tous ces enjeux s'inscrivent dans un agenda de plus en plus serré : le retard qu'affiche l'électrification du continent est tel que les États ne pourront sans doute pas le résorber avant plusieurs décennies, si l'on prend en compte les contraintes et délais des prises de décision dans ce secteur très capitalistique et de long terme qu'est le secteur de l'électricité. Pourtant, les États doivent aussi avoir conscience qu'ils n'ont plus vingt, ni même dix ans devant eux pour agir, au regard de l'impatience exacerbée de populations de plus en plus nombreuses, de plus en plus jeunes, en forte demande de croissance économique et sociale. L'écart risque vite d'être intenable entre l'échelle de temps technologique et l'échelle de temps socioéconomique.

Il y a donc urgence pour eux à accélérer les décisions, tant collectives que nationales, et à les transformer en actions effectives

Notes

1. Les informations contenues dans cet article sont extraites de l'ouvrage : *Croissance africaine : y croire et s'implanter. 15 clés pour comprendre les défis du continent*, Paris, L'Harmattan, 2014.
2. C'est-à-dire d'origine fossile, renouvelable et fissile.
3. Essentiellement en Afrique du Sud, en Namibie et au Niger.
4. Il s'agit des réserves économiquement exploitables.
5. Des découvertes de gisements en hydrocarbures au Ghana, au Mozambique, en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya font croître le nombre des pays producteurs.
6. Selon la Banque africaine de développement, une quinzaine de pays sont concernés, essentiellement le long des côtes et en Afrique australe, en Afrique de l'Est, du Nord et de l'Ouest ainsi qu'au Tchad.
7. Voir la carte bien connue, « The Universe : 365 days », de Robert J. Nemiroff.



8. Pouvant aller de 0,02 €/kWh HT à 0,50 €/kWh HT, selon le degré de dépendance énergétique des pays. À titre comparatif, on rappellera que ces tarifs sont de 0,09 €/kWh HT en France pour un ménage de taille moyenne.
9. Banque mondiale, octobre 2009, « Stratégie énergétique du Groupe de la Banque mondiale – Synthèse sectorielle », Réseau du développement durable. Étude et chiffres confirmés en 2012 par la Commission de l'Union africaine dans son Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Et, en 2013, par une étude du World Energy Council : http://wec-france.org/DocumentsPDF/Etudes_CME/2016-Energy-Trilemma-Index.pdf
10. Programme financé sur le fonds de l'Union européenne Facilité Énergie et intitulé Formation initiale et continue des opérateurs et acteurs d'électrification rurale en Afrique de l'Ouest (2011-2014).

LE DÉPLOIEMENT DE L'INTELLIGENCE DANS LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AFRICAINS

Christian de Gromard

Référent Énergie à l'Agence française de développement (AFD), il est ingénieur électricien et travaille depuis près de quarante ans sur toutes formes de réseaux dans les pays en développement ou émergents : de très grands réseaux interconnectés, des réseaux nationaux de taille limitée, des miniréseaux isolés, sans oublier la distribution d'électricité hors réseau tout aussi importante dans ces pays.



Ces dernières années, les réseaux électriques ont connu de profondes transformations qui restent encore peu perçues du grand public, car elles affectent principalement leur partie non visible, à savoir, les mouvements d'énergie qui les traversent et leur mode de gestion. Ces mutations résultent d'une combinaison d'innovations technologiques qui se renforcent mutuellement, en tirant parti de développements à la croisée des métiers de l'électricité, des télécommunications et du numérique. Pour évoquer cette modernisation des réseaux, les électriciens anglophones utilisent le terme de *smart grids*, alors que leurs homologues francophones parlent de « réseaux intelligents ». Ces expressions sont devenues courantes, même si on ne sait pas très bien ce qu'elles recouvrent précisément. Nous nous proposons d'examiner les enjeux de ces transformations pour les réseaux africains et les avantages qu'ils peuvent en tirer, en indiquant aussi les contraintes liées à leur mise en œuvre.

L'accélération de l'innovation dans les réseaux électriques mondiaux

Sans prétendre être exhaustif sur l'ensemble des innovations qui bousculent le secteur électrique, il paraît utile de résumer les principales qui affectent les différents



maillons de la chaîne électrique – la production, le contrôle/commande, le transport, la distribution, la commercialisation et les usages de l'électricité.

La multiplication et la décentralisation des unités de production est un premier facteur qui oblige les réseaux à évoluer. Les réseaux traditionnels fonctionnent à partir d'un petit nombre de centrales de grosses capacités (plusieurs centaines de mégawatts). Les réseaux doivent maintenant être en mesure de gérer une multitude de petits producteurs répartis sur l'ensemble de leurs lignes, aussi bien dans leur partie amont, celle du transport (en haute tension), qu'à l'aval dans la partie distribution (en moyenne et basse tension). Cela conduit à modifier leur dimensionnement et leur appareillage.

Leurs systèmes de contrôle/commande (communément appelés « SCADA ») doivent aussi être adaptés pour intégrer cette nouvelle complexité, ce qui renforce leur besoin d'automatisation. De ce fait, les réseaux se digitalisent : l'instrumentation et le pilotage des flux électriques depuis la production jusqu'à la consommation se numérisent. Les gestionnaires de réseaux disposent maintenant de beaucoup plus d'informations et d'outils pour gérer et traiter ces flux en temps réels.

L'injection de plus en plus massive d'énergies intermittentes constitue un autre facteur de transformation des réseaux. Avec la baisse des coûts de l'électricité photovoltaïque et, dans une moindre mesure, de celle d'origine éolienne, ces deux formes de production d'électricité se développent rapidement, obligeant les gestionnaires de réseaux à absorber et à contrôler des quantités de plus en plus importantes d'électricité variable et intermittente. Lorsqu'elles interviennent en faible proportion, ces productions photovoltaïques ou éoliennes ont un moindre effet sur le fonctionnement du réseau, l'inertie des générateurs hydrauliques ou thermiques permettant d'absorber les variations. Mais lorsqu'elles dépassent les 30 % dans les mix électriques (voire maintenant les 50 %), la régulation du réseau nécessite un outil de contrôle/commande *ad hoc*. Les traditionnels SCADA se sophistiquent. On parle maintenant d'*energy management system* au niveau du transport. De nouveaux systèmes de régulation (dits ADMS, *advanced distribution management system*) viennent se greffer dans la partie distribution des réseaux pour traiter les informations issues des générateurs connectés en moyenne ou basse tension, ainsi que celles transmises par de nouveaux types de compteurs installés chez les clients.

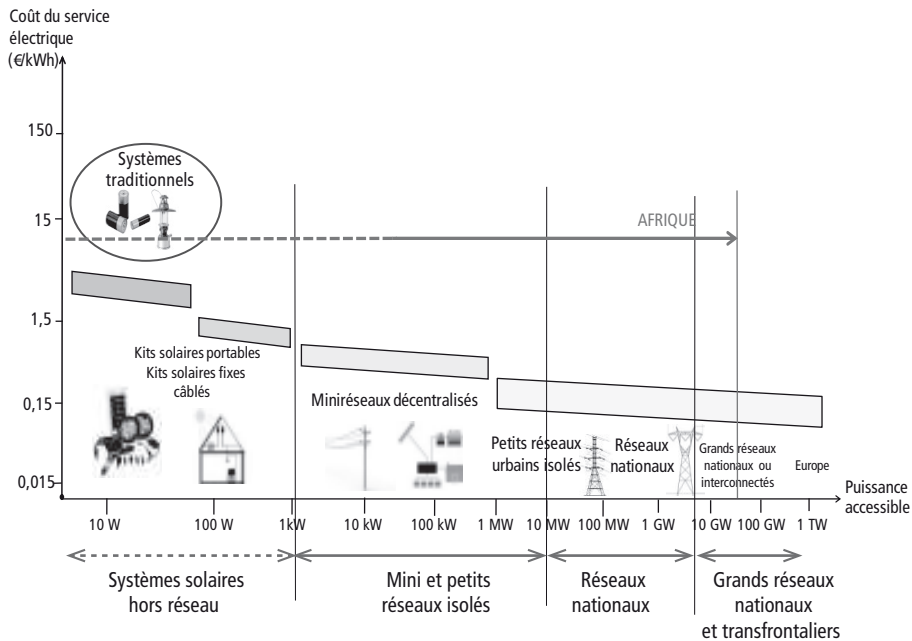
Les compteurs « intelligents » se déploient maintenant à grande échelle dans les réseaux du nord et dans les grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil). En France, Enedis s'est ainsi engagée dans la diffusion massive des compteurs « linky ». Le terme de *compteurs communicants* est aussi utilisé pour souligner leur capacité à échanger des données entre distributeurs d'électricité et usagers, et à les traiter selon des modes bidirectionnels.



On passe donc d'un modèle de réseaux caractérisé par une production centralisée à base de stocks (principalement fossiles), une distribution peu instrumentée relativement aveugle, et une desserte des usagers consommant passivement l'électricité, à un autre modèle plus sophistiqué, avec des réseaux digitalisés interactifs, et en mesure d'absorber des flux renouvelables décentralisés conséquents. Ces changements touchent l'ensemble des acteurs intervenant dans les réseaux électriques : les producteurs, les transporteurs, les distributeurs et les consommateurs d'électricité.

Les spécificités des réseaux électriques africains

On compte autant de réseaux africains que d'États voire plus, car plusieurs pays sont encore dotés de réseaux locaux non connectés au réseau national. Les réseaux électriques africains se distinguent ainsi par leur grande diversité. S'il faut se garder de toute généralisation, on peut cependant souligner quelques traits communs à ces réseaux, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne.



Des réseaux différents pour desservir la diversité des usages africains sans oublier les « hors réseau »

Des réseaux africains encore peu interconnectés et de taille limitée

Les réseaux et les échanges électriques transfrontaliers restent minoritaires en Afrique. Ils représentent moins de 8 % de la consommation à l'échelle du continent.



Les interconnexions se limitent le plus souvent à la liaison d'un grand pays avec son ou ses voisins plus petits. L'Afrique du Sud est ainsi reliée électriquement au Mozambique, au Botswana, au Zimbabwe, au Lesotho et à la Namibie. Le Niger bénéficie du réseau nigérian et le Mali importe l'essentiel de son électricité de la Côte d'Ivoire. Même s'il existe cinq ensembles régionaux, au nord, au sud, à l'ouest, à l'est et au centre qui s'efforcent de promouvoir des interconnexions régionales, les réseaux restent avant tout nationaux. On est encore loin des niveaux d'intégration que l'on trouve maintenant en Europe, en Amérique et dans plusieurs pays d'Asie.

La plus grande plaque électrique du continent développée à partir de l'Afrique du Sud totalise 50 GW à comparer à la plaque européenne de 1 000 GW ou au seul réseau français de plus de 100 GW. Sur le réseau nigérian, le second par sa capacité en Afrique subsaharienne, moins de 5 GW transitent actuellement en pointe. 80 % des réseaux subsahariens font moins de 2 GW, avec une grande majorité en deçà de 1 GW (Mali 0,5 GW ; Bénin 0,3 GW ; Tchad 0,08 GW).

De substantielles pertes techniques et non techniques

De nombreux réseaux africains présentent des niveaux de perte élevés : entre 15 et 25 % de l'énergie produite n'est pas facturée. Dans certains pays, ces pertes peuvent dépasser les 40 % (en France, les pertes électriques sont de 7 %).

Il convient de distinguer deux types de pertes : celles dites techniques sont principalement dues à des surcharges sur les lignes et sur les transformateurs, faute d'investissements pour les renforcer à mesure que leur charge s'accroît avec le nombre de raccordements et/ou l'augmentation des consommations. Celles commerciales, non techniques, sont liées à des fraudes internes ou externes aux entreprises de distribution, ainsi qu'à des défauts de comptage. Typiquement, les réseaux africains subsahariens présentent des pertes techniques entre 10 et 20 %, soit deux à quatre fois plus que celles retenues dans les standards internationaux, et les pertes commerciales peuvent totaliser jusqu'à 10 à 30 % de la production (elles sont en général inférieures à 5 % dans les pays développés).

Des qualités de fourniture médiocres

Deux indicateurs sont couramment utilisés pour évaluer la performance d'un réseau : les durées cumulées et la fréquence d'interruption du service. Pour de nombreux réseaux subsahariens, les deux peuvent être très élevées : plusieurs dizaines de jours cumulés par an et des coupures subies plusieurs fois par semaine (voire par jour pour certains réseaux), alors que ces dysfonctionnements dans les pays européens sont de quelques minutes et de moins d'une demi-douzaine par an.



L'importance de la production thermique au gazole

Hormis quelques pays qui bénéficient de l'hydroélectricité, les centrales thermiques fossiles restent largement majoritaires en Afrique avec, pour les réseaux de moins de 1 GW, une forte proportion de centrales diesel, qui présentent des coûts élevés de production. Ces centrales diesel sont en particulier mobilisées pour satisfaire la demande de pointe, comme par exemple le soir entre 18 heures et 23 heures.

La conjonction de ces spécificités et dysfonctionnements qui se retrouve dans beaucoup de pays africains subsahariens – capacités limitées, forte persistance des groupes diesel, réseau de distribution aveugle, coûts de production/distribution supérieurs au prix de vente, pertes élevées, coupures longues et fréquentes – se traduit par une dégradation de la situation financière des sociétés d'électricité, qui les empêche d'investir et qui oblige à subventionner leur fonctionnement. Les États interviennent sous forme de dotations annuelles compensant plus ou moins les consommations publiques, ainsi que les taxes et impôts dus par ces sociétés, ou en subventionnant leurs carburants fossiles.

Le développement de l'intelligence dans les réseaux africains

Beaucoup pensent que les pays africains doivent d'abord traiter les problèmes urgents évoqués ci-dessus avant d'introduire des solutions et des équipements intelligents, en estimant que cette forme de transformation des réseaux ne se diffusera pas avant longtemps en Afrique.

Nous pensons, au contraire, que l'introduction de plus d'intelligence dans les systèmes africains offre de nouveaux outils que les pays peuvent dès maintenant mobiliser au bénéfice du plus grand nombre – producteurs, gestionnaires et utilisateurs de l'électricité en réseau.

En premier lieu, cette introduction de l'intelligence permet de réduire les pertes techniques et non techniques. En installant quelques capteurs de mesure judicieusement placés en différents points du réseau, il devient possible de connaître précisément les flux qui le traversent et ceci jusque chez les consommateurs. Le gestionnaire du réseau peut ainsi identifier les points de surcharges les plus critiques et prioriser ses investissements pour diminuer ses pertes. Une bonne connaissance des flux distribués permet également un premier repérage des fraudes.

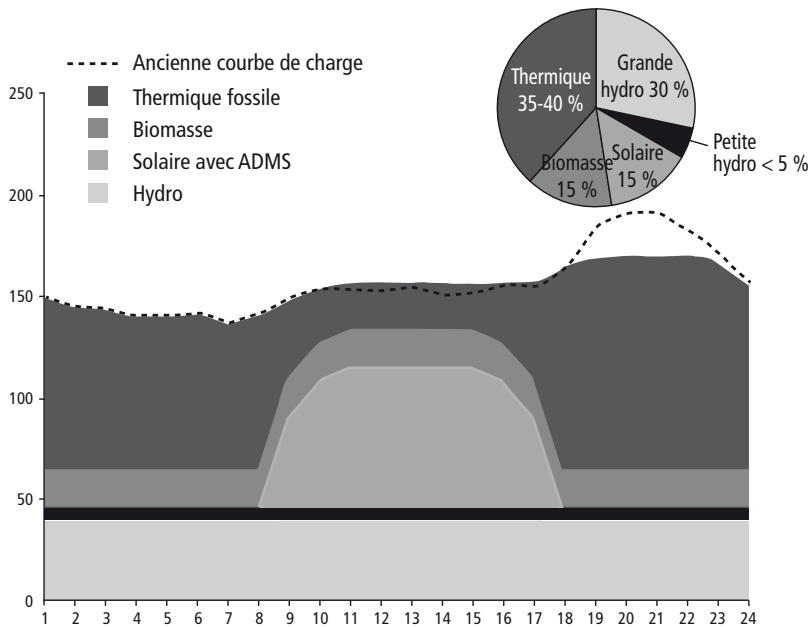
Pour s'attaquer plus vigoureusement à la réduction des pertes commerciales, le distributeur peut mettre en place progressivement des compteurs communicants et ainsi télégérer les clients sensibles. Ces nouveaux compteurs sont en outre maintenant dotés de dispositifs pour les rendre « inviolables ». Les écarts de coûts entre ces compteurs intelligents et les compteurs traditionnels électromécaniques se réduisent. Le distributeur fiabilise ainsi sa facturation et son recouvrement, tout en économisant sur ses frais de relève.



En deuxième lieu, on a vu que l'introduction de plus d'intelligence permet de mieux gérer l'intermittence de la production solaire photovoltaïque et de démultiplier cette forme de génération. Ceci est particulièrement important pour les réseaux africains, du fait de leur capacité limitée et du potentiel solaire dont dispose le continent, qui fait que l'on peut très rapidement atteindre le seuil des 30 % évoqué plus haut. Le coût de la production photovoltaïque se situe entre 50 et 100 €/MWh selon sa localisation et ses conditions de financement, soit beaucoup moins que celui de la production d'un groupe diesel, qui varie entre 200 et 400 €/MWh. En Afrique, le goulot d'étranglement pour le développement du solaire tient maintenant aux caractéristiques des réseaux et non plus au différentiel des coûts de production entre le solaire et le thermique.

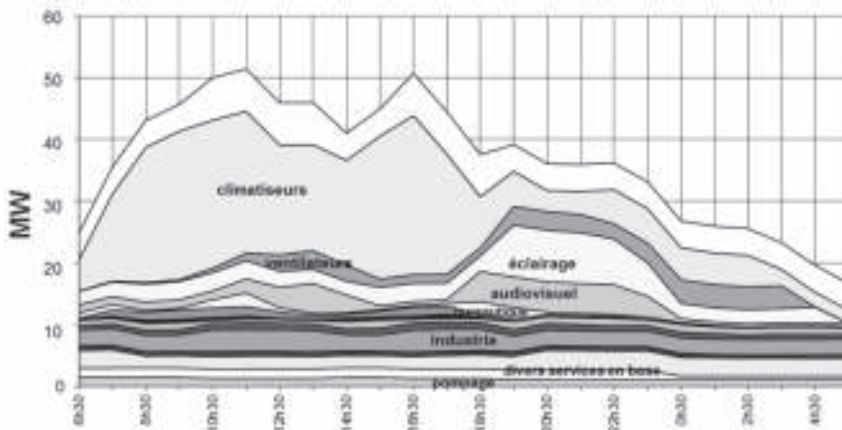
En troisième lieu, l'automatisation de la gestion des réseaux peut éviter de longs déplacements pour intervenir sur les lignes ou postes éloignés, et faciliter le réenclenchement du réseau en cas d'aléa furtif. Elle permet ainsi de progressivement réduire les durées et les fréquences des coupures.

Un avantage complémentaire du *smart* dans les réseaux, plus technique, résulte de la possibilité d'introduire au sein de la compagnie d'électricité une gestion de la pointe, qui coûte particulièrement chère en Afrique. Le distributeur d'électricité, en intervenant sur quelques clients et usages, peut en effet lisser sa pointe.





Enfin à moyen terme, l'introduction de l'intelligence devrait permettre de développer progressivement une gestion active de la demande. Il s'agit alors non plus d'accroître seulement la production mais aussi d'utiliser plus rationnellement l'électricité. L'intelligence dans le réseau permettra peut-être de lever un paradoxe que l'on retrouve dans beaucoup de pays développés ou en développement : la quasi totale ignorance des responsables du secteur électrique et des compagnies électriques de l'utilisation qui est faite de l'électricité, faute de mesures appropriées. Les compteurs intelligents donnent de nouveaux moyens pour pallier cette lacune. La figure ci-dessous résultant d'une analyse réalisée sur un réseau africain fait ressortir l'importance de la climatisation dans la charge électrique. Elle a été faite avant que soient popularisés les compteurs communicants. L'introduction de ces compteurs chez les principaux clients qui bénéficient de la climatisation pourrait permettre de tirer parti des gisements d'économies liés à cette application et valorisables économiquement en Afrique. Ces gisements sont cependant difficiles à adresser, car dans le système actuel de tarification, leur valorisation réduit le chiffre d'affaires de la compagnie d'électricité !



Utilisation finale de l'électricité sur un réseau ouest-africain

La double révolution électrique qui s'opère dans les systèmes électriques africains

Le déploiement de l'intelligence au sein des réseaux africains offre de nouvelles opportunités d'actions et d'investissements très rentables économiquement et financièrement. Ce déploiement demande cependant des approches spécifiques pour s'adapter aux particularités des différents réseaux africains. Il exige aussi un travail en amont auprès des autorités responsables du secteur électrique et de la direction des sociétés d'électricité. Sa mise en œuvre gagne à s'inscrire dans un plan de



modernisation cohérent de ces sociétés impliquant plusieurs services. Elle nécessite aussi d'intégrer des actions de formation et un dispositif d'accompagnement du changement.

Il est probable que la révolution du secteur électrique qui se développe dans les réseaux les plus modernes de la planète va maintenant connaître une accélération dans les pays africains, avec des résultats probants, engrangeables à court terme si on facilite son déploiement.

Une autre révolution est également lancée en Afrique, celle de la distribution de services électriques hors réseau (*off grid*), qui intervient sous une double forme : (i) la diffusion de kits solaires individuels en *pay as you go* (c'est-à-dire prépayé et télégéré) ; (ii) l'hybridation solaire des miniréseaux isolés, aussi bien privés informels que publics. En Afrique, l'électrification « en réseau » et « hors réseau » donne cependant lieu à deux histoires relativement distinctes. Il faut souhaiter pour les habitants de ce continent que les deux se rejoignent rapidement, en s'enrichissant mutuellement.

LAMPES SOLAIRES, KITS, BATTERIES... LES NOUVEAUX MARCHÉS DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE EN AFRIQUE

Rhosnie Francius

Elle est doctorante en sociologie au laboratoire Pacte de l'Université Grenoble Alpes et prépare une thèse sur les politiques d'électrification rurale dans les pays en développement, sous la direction de Pascale Trompette et Céline Cholez.



Pascale Trompette

Chargée de recherche au CNRS, au laboratoire Pacte de l'Université Grenoble Alpes, ses travaux s'inscrivent dans le domaine de la sociologie économique, plus particulièrement de la sociologie des marchés et des échanges économiques. Elle s'intéresse au développement de solutions de marchés pour résoudre des problématiques sociétales telles que la pauvreté ou le réchauffement climatique.

Céline Cholez

Enseignante-chercheuse en sociologie au laboratoire Pacte de l'Université Grenoble Alpes et à Grenoble-INP, elle est également responsable de l'axe « Risques collectifs, vulnérabilités et résilience » de la MSH-Alpes. Ses travaux portent sur les économies informelles et leurs relations avec les marchés institutionnalisés.





« Droit à l'énergie », « accès à un service essentiel », « l'énergie comme catalyseur du développement humain » : alors que l'accès à l'énergie est considéré en Afrique comme une priorité de l'action publique, en particulier internationale, dans une perspective de lutte contre la pauvreté, c'est, paradoxalement, le marché qui devient le principal agent de la diffusion des technologies énergétiques modernes dans les zones rurales, celles qui étaient jusqu'ici les plus dépourvues en solutions d'électrification. Des multinationales comme Total, Philips ou Osram, ou des PME, se positionnent sur le marché des petits équipements solaires portables sous l'égide du programme IFC-World Bank Lighting Global de la Banque mondiale ; des PME africaines se portent candidates auprès des gouvernements locaux pour exploiter des minicentrales au sein des villages dans le cadre de partenariats public-privé ; des start-up inventent des kiosques solaires multifonctionnels pour les vendre aux acteurs locaux, parfois même aux chefs de village à l'aide de solutions de *crowdfunding* ; des entreprises informelles locales se lancent dans le commerce de lampes et de kits importés de Chine et les distribuent à bas coût *via* leurs réseaux de revendeurs traditionnels.

Que sont ces marchés de l'électrification rurale et qui les investit ? Où se situe la concurrence ? Et surtout, comment les populations des zones rurales y trouvent-elles leur compte ?

L'enjeu n'est pas d'engager une critique globale et radicale du marché, même s'il y aurait beaucoup à dire sur l'histoire récente des réformes néolibérales dans le secteur de l'énergie en Afrique ; mais d'aller voir comment ces dynamiques marchandes se croisent, se combinent ou se concurrencent et parviennent à offrir (ou pas) un service efficace, provisoire et/ou pérenne aux populations des zones dites « hors réseau », déserts de l'électrification.

Pour en donner un aperçu, nous vous proposons de partir en « brousse », à la rencontre de villageois d'une commune rurale de la Basse-Casamance, région surnommée le « grenier » du Sénégal en raison de sa nature généreuse, de ses rizières et de ses arbres fruitiers abondants. Sur une superficie de 30 000 hectares, cette commune rassemble un peu plus d'une vingtaine de villages très dispersés de quelque 500 habitants chacun. Nombre de ces villages sont implantés le long de la route centrale reliant le chef-lieu régional à une autre grande ville de la zone ; il faut s'excentrer davantage pour rejoindre d'autres hameaux jouxtant la forêt ou le fleuve qui longe le village.

Chaque village forme une sous-communauté dont les membres sont unis par des liens forts de parenté et d'interconnaissance, régulée par un chef de village traditionnel ainsi que par de nombreux groupements de production et caisses de solidarité... L'activité économique des villageois repose essentiellement sur une agriculture traditionnelle, associant cultures de rente (arachide, anacarde, vergers) et cultures



vivrières de subsistance (riz et mil essentiellement). Les femmes pratiquent le maraîchage pour l'autoconsommation et les hommes la pêche. Les villageois exploitent également les fruits sauvages (mad, bouye, graines de palmes...) provenant de la forêt. Les familles possèdent quelques têtes de bovins, de caprins et des volailles, qui constituent pour elles une sorte d'épargne activée en cas de difficultés financières ou lors des cérémonies.

À l'entrée de la commune, en venant de Ziguinchor, se trouve le chef-lieu qui est aussi le seul village raccordé au réseau électrique de la Senelec¹. Au-delà, et malgré les promesses des campagnes électorales tant à l'échelon local que national, le réseau se fait attendre. Mais depuis un certain temps, le visiteur qui emprunte une jakarta (une moto tenant lieu de taxi local) pour rallier un point à un autre de la commune, peut voir de nombreuses habitations équipées de panneaux solaires fixés sur les toitures en tôle ou sur des pylônes à proximité des cases. D'où viennent ces panneaux ? Comment ont-ils été acquis et quels usages en font les habitants ?

En partant de l'histoire singulière de quelques villageois, nous allons remonter le fil qui relie le monde rural aux nouveaux marchés de l'électrification rurale.

Adama et la conquête de l'indépendance

Nous rencontrons Adama dans l'un des seuls villages de la commune qui bénéficie depuis 2013 de l'installation d'une minicentrale solaire.

Adama élève sept enfants et cultive du riz et de l'arachide ainsi que quelques plants de maïs. Avant l'électrification du village, elle dépendait essentiellement de l'argent envoyé deux fois par mois par son mari, technicien du froid de métier, qui travaille et réside à Dakar : « J'attendais que mon mari m'envoie. Quand l'argent finissait, il fallait encore attendre jusqu'à ce qu'il envoie. » Elle confie qu'elle a pu, à certaines périodes, manquer de nourriture et « s'en passer pour la donner à ses enfants ».

À l'arrivée de la centrale, le foyer a demandé son raccordement en s'abonnant à l'offre de service la plus élevée, celle de niveau 4 à 16 000 francs CFA (environ 25 euros), correspondant à un forfait mensuel pour un miniréseau de quatorze ampoules et deux prises de 220 volts². Immédiatement après le branchement, l'époux a acheté (comptant) une télévision que les enfants regardent « du matin au soir » et qui reste allumée toute la nuit... Un mois plus tard, un réfrigérateur est installé dans l'une des nombreuses pièces vides de la maison. C'est à ce moment-là qu'Adama débute un petit commerce de jus et « crème glacée » (en fait du lait givré). Elle fabrique du jus de bissap, de bouye (fruit du baobab) et de la crème de « Junkin » (un jus artificiel en poudre) qu'elle conditionne dans de petits sachets. Le réfrigérateur évite la fermentation des jus et la crème glacée est particulièrement appréciée par les clients. Désormais, Adama utilise l'argent envoyé par son mari pour acheter ses



matières premières (bissap, sucre, etc.) ; avec les bénéfices de son activité, elle paie la facture d'électricité, les fournitures scolaires et les vêtements de fête pour ses enfants. L'électricité, dit-elle, a changé sa vie.

Comme Adama, de nombreux villageois ont pu bénéficier de la minicentrale, mais la plupart se sont limités à des niveaux de service et de mensualités inférieurs, en jouissant uniquement de l'éclairage. La minicentrale fournit en effet une puissance réduite ne permettant pas la multiplication des réfrigérateurs et des télévisions. Et les mensualités de 3 000, 6 000 ou 10 000 francs CFA pèsent néanmoins lourdement dans l'économie des foyers, qui font régulièrement appel à des parents travaillant à Dakar ou en Europe pour payer leurs factures.

La centrale du village a été installée par une entreprise privée qui exploite aujourd'hui une quarantaine d'autres centrales ou d'installations de kits solaires dans des communes rurales. Ces petites exploitations, limitées à 200 abonnés, entrent dans le cadre de l'électrification rurale d'initiative locale (Éril), dispositif conçu par l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (Aser) dans sa mission de promotion de l'électrification rurale au Sénégal. Ce dispositif fait partie d'une série d'instruments venant à l'actif des réformes néolibérales ouvrant le secteur de l'électricité à la participation du secteur privé. Les exploitants financent les installations en levant des financements auprès du gouvernement sénégalais ou de bailleurs de fonds, d'ONG, de mécènes ou de banques privées. Ils se fournissent en Europe ou se tournent maintenant de plus en plus vers la Chine pour l'achat des équipements, des kits ou des minicentrales. La gestion à distance s'appuie sur une organisation communautaire qui assure le gardiennage, la première maintenance et parfois même le recouvrement.

Nionkoly et le retour à la précarité énergétique

Nionkoly habite dans un village voisin. Elle a perdu son mari assez jeune et élève seule ses enfants depuis plus de dix ans. Comme la plupart des femmes, elle combine de multiples activités selon les saisons : culture du riz, fabrication d'huile de palme, de savon traditionnel, de néré ou encore de jus avec les citrons issus de ses plantations. Ses enfants l'aident dans les travaux agricoles et financent eux-mêmes leurs dépenses en vêtements ou en fournitures scolaires en travaillant notamment dans la difficile cueillette des régimes de palmiste. Elle va vendre huile ou jus de citron jusqu'en Gambie où sa fille est installée. Cette dernière l'aide à faire du petit commerce d'import/export entre le village et la Gambie *via* les taxis de brousse.

Cinq ans plus tôt, le fils aîné de Nionkoly a souscrit un abonnement à une nouvelle offre d'accès à l'énergie à partir de kits photovoltaïques individuels, dans le



cadre d'une initiative portée par une ONG. Un kit est composé d'un panneau solaire de petite taille avec un système dimensionné en fonction de sa puissance (nombre d'ampoules, prise). Avec un abonnement mensuel de 11 500 francs CFA (18 euros) et un investissement de 66 000 francs CFA (100 euros), elle bénéficiait de l'alimentation de cinq ampoules, deux radios et une télévision (limitée à trois heures par jour), incluant le service de maintenance du système (remplacement des batteries et nettoyage des panneaux).

Mais Nionkoly a perdu son fils prématurément. Et la facture d'électricité est devenue une charge impossible à assumer. Malgré les impayés, elle a conservé son kit quelque temps. Puis elle a participé à la fronde de nombreux villageois qui contestaient, auprès du comité en charge de l'exploitation du parc de kits, des prix jugés beaucoup trop élevés. Au tribunal de Bignona où l'affaire a été portée en délibération, elle a expliqué : « On m'a demandé comment je vais faire pour payer. Je leur ai dit que moi je cultive du riz. Le riz c'est pour nourrir ma famille, maintenant si les hommes qui ont cultivé de l'arachide m'engagent pour ramasser l'arachide dans leurs champs et me payent, à ce moment-là je pourrai payer. » Un peu plus tard, le kit a été démantelé : « Cela a été dur pour moi, car ils sont venus prendre la batterie et j'étais plongée dans l'obscurité. » Finalement, Nionkoly s'est tournée vers une lampe solaire chinoise achetée en Gambie. La lampe intègre une petite radio. Elle l'a payée le prix de « trois bidons de vingt litres de citron », soit environ 18 000 francs CFA (28 euros).

Tous les abonnés des kits installés par l'ONG ne connaissent pas nécessairement de tels tourments. Mais la grande majorité de ceux qui ont souscrit un abonnement basique d'éclairage, ont très vite nourri une certaine insatisfaction. Certes, la dépense pèse moins lourd sur le foyer qui manque en permanence de liquidité, mais à quelques exceptions près, les lampes ne procurent aucun revenu supplémentaire. Et la valeur sociale de l'énergie réside avant tout dans l'accès à la télévision ou au réfrigérateur : « Boubacar a acheté deux téléviseurs mais les kits n'ont pas pu les supporter. Ils nous ont même dit que leurs kits pouvaient supporter les réfrigérateurs. Nous n'avons rien vu de tout cela. Même pour charger nos téléphones mobiles, il faut aller au [chef-lieu]. »

C'est pourtant par l'intermédiaire de cette ONG spécialisée dans la conduite de projets d'électrification (villages, pompage solaire, microcrédit solaire) que les habitants de la commune, et en particulier 200 abonnés, ont découvert et expérimenté les kits photovoltaïques individuels comme mode d'accès à l'énergie. Recherche de bailleurs, appui à l'expertise, accompagnement dans la mise en œuvre, l'ONG vise à terme un modèle d'autogestion : la commune devient propriétaire des équipements intégralement fournis, en échange de quoi elle s'engage à déléguer l'exploitation et



la gestion des infrastructures installées dans les foyers à un gestionnaire indépendant. Aujourd'hui, le dispositif cohabite avec bien d'autres dans cette commune : kits installés par une filiale de la Senelec, écovillage expérimental installé par le gouvernement, minicentrale. Mais il aura été un moteur dans cette entrée dans l'ère du solaire au sein du village.

Enssa et son entreprise collective

Enssa est agriculteur et vit avec son épouse et ses jeunes enfants dans une case un peu à l'écart de son village, en bordure de route. Il s'était lancé, il y a deux ans, dans l'élevage de poulets en s'associant avec un enseignant du village. Ce dernier détenait le capital financier nécessaire pour les premiers investissements et l'achat d'une « bande » de 200 poussins à Dakar. Enssa avait l'espace suffisant pour accueillir l'élevage en aménageant une petite case jouxtant la sienne. Pour intensifier la croissance des poulets, l'enseignant a installé un petit kit solaire (panneau et ampoule) pour éclairer la pièce : les poulets mangent toute la nuit et se développent plus vite.

Enssa a entendu parler de différents projets d'électrification dans d'autres villages de sa commune et il était même question d'installer une minicentrale dans son village. Mais, pour l'instant, rien n'est parvenu jusqu'à lui. En attendant, on lui a prêté un petit panneau photovoltaïque et son fils lui a acheté des batteries solaires acquises à Ziguinchor pour 50 000 francs CFA les deux (75 euros). C'est l'enseignant qui a fait l'installation, car « il s'y connaît en électricité ». Le système fonctionne bien depuis trois ans, le panneau supportant trois ampoules. Il n'est pas le seul à avoir opté pour cette solution privée. Dans un village voisin, un pêcheur s'est aussi équipé d'une lampe solaire DLigth rouge qu'il a achetée à « l'essencerie » de la ville. Il sait qu'il existe des radios solaires mais à 8 à 10 000 francs CFA (15 euros), c'est encore trop cher. On peut trouver facilement une petite radio classique pour 2 500 francs CFA (3,81 euros). Certes les trois piles s'usent vite mais « on ne les remplace que lorsqu'on a la liquidité suffisante ».

Comme la lampe de Nionkoly, le kit solaire d'Enssa provient du marché (plus ou moins) informel du solaire qui se développe de façon accélérée au Sénégal depuis le début des années 2000. À Dakar, au marché de Sandaga, dans les quartiers spécialisés dans la plomberie ou les matériaux, comme au bazar, des panneaux solaires sont exposés sur le trottoir devant presque un magasin sur deux. Le commerce du solaire est pratiqué aussi bien par de petits commerçants vendeurs de pinces à linge que par des grossistes importateurs de matériels solaires de toutes sortes (panneaux, pompes, moteurs de tracteur). La plupart se rendent depuis longtemps sur les places de marché à Dubaï ou maintenant, de façon privilégiée, en Chine, en particulier à Guangzhou.



Les panneaux chinois sont plus légers que les panneaux européens, la qualité est moins bonne, mais ce sont les produits les plus demandés car ils sont financièrement plus accessibles. À Ziguinchor, quelques boutiques offrent aujourd'hui une large gamme de produits en provenance de Chine : lampes solaires, mais aussi appareils solaires tels que radio, ventilateur, télévision ou réfrigérateur. Dans la ville voisine, les petites lampes solaires intégrant souvent une radio ou un chargeur de mobile se vendent dans les quincailleries, les commerces de petits équipements électriques ou les petits bazars.

La lampe solaire Dlight achetée par le pêcheur à la station Total de la ville voisine, se rattache, elle, à un autre segment du marché des équipements solaires, celui plus institutionnalisé de « l'éclairage » hors réseau, soutenu et organisé par quelques grands acteurs du développement. La lampe est l'un des premiers produits phares du programme Awango de Total, avec des objets (lampes, kits) essentiellement distribués par l'intermédiaire de son réseau de stations essence.

Depuis le début des années 2000, l'IFC et la Banque mondiale se sont donné pour mission de stimuler les marchés de l'éclairage hors réseau, en mobilisant tous les acteurs du secteur dans le cadre du programme Lighting Global. Gogla, une association d'industriels créée en 2012 sous l'impulsion de Lighting Global, rassemble des acteurs aussi divers que des multinationales occidentales (Total, Schneider Electric ou Philips) engagées dans des activités de RSE, des PME ou des start-up du petit équipement solaire, des constructeurs d'équipements, etc. Les uns et les autres travaillent conjointement à l'expansion et à la régulation de l'industrie de l'énergie hors réseau et partagent l'objectif d'éclairer 250 millions de personnes à l'horizon 2030.

Conclusion

Adama, Nionkoly et Enssa vivent à quelques centaines de mètres les uns des autres et habitent la même commune. Mais l'économie de l'accès à l'électricité se décline de façon très différente pour chacun d'eux. Si on s'intéressait au prix du kWh, on découvrirait probablement de fortes inégalités, sans parler du différentiel de tarif entre habitants des communes rurales et habitants des villes reliées au réseau Senelec. Mais le niveau du prix du kWh n'est qu'un élément parmi d'autres. Dans l'économie d'un foyer du monde rural africain, d'autres dimensions comptent tout autant : l'abonnement forfaitaire auprès d'un exploitant couvre, par exemple, les coûts de maintenance mais soumet à une exigence de paiements mensuels très difficile à tenir pour des paysans dont les revenus sont irréguliers. À l'inverse, acquérir son propre équipement expose à beaucoup d'incertitudes, par exemple si celui-ci tombe en panne...



Ces habitants sont tous des consommateurs et des usagers finaux ciblés par ces nouveaux marchés de l'électrification, mais chacun est relié à un réseau technique, marchand et politique différent. Aujourd'hui, ces réseaux coexistent et cohabitent. Demain, ils seront peut-être concurrents.

Notes

1. La Senelec est la compagnie nationale de distribution de l'électricité *via* le réseau électrique.
2. L'installation coûte à l'abonné 100 000 francs CFA (soit 150 euros).

LES PASSEURS

LA FORMATION EXPÉRIMENTALE DES SCIENCES PHYSIQUES EN AFRIQUE

Étienne Guyon (1955 s)

Chercheur au Laboratoire de physique mécanique des matériaux hétérogènes, ses intérêts le portent aussi vers les actions de culture scientifique et la terminologie. Il a été directeur de l'ENS de 1990 à 2000.



Ousmane Kodio

Étudiant en doctorat de mathématiques à l'Université d'Oxford, il est originaire du Mali et a fait des études en France : école d'ingénieur (ESPCI Paris) et master de physique (Université Pierre-et-Marie-Curie). Il a fait de la recherche à Schlumberger (Boston, USA) et à Monash University (Melbourne, Australie) et a enseigné la physique à l'Université de Ségou (Mali).

L'expérimentation, avec l'observation, est le juge de la véracité des théories scientifiques : l'enseignement en sciences expérimentales est donc un élément essentiel d'une formation générale, quelle que soit la nature des débouchés des jeunes ainsi formés. Cet enseignement ne se pratique pas que dans des livres ou, aujourd'hui, avec les moyens informatiques, même si ces moyens permettent un large accès à des informations utiles imagées et animées (comme YouTube par exemple). Encore faut-il au départ une qualification expérimentale des enseignants. Ce qui est un problème réel en France, en particulier au niveau de l'école primaire, se rencontre avec une acuité bien plus forte encore en Afrique. Examinons-en successivement les éléments.

Nous nous limiterons au domaine des sciences physiques, les mathématiques bénéficiant de conditions plus favorables en Afrique. C'est d'ailleurs pourquoi les jeunes souhaitant se diriger vers une carrière scientifique iront plus naturellement vers des



disciplines théoriques qui ne sont pas soumises aux contraintes de l'expérimentation. Ils ont accès en particulier au Centre international de physique théorique de Trieste créé par l'Unesco dans les années 1960, ainsi qu'à l'Institut africain de sciences mathématiques (AIMS) initié en Afrique du Sud par Vincent Rivasseau (1975 s) et présent aujourd'hui dans plusieurs autres centres dont au Sénégal. Citons enfin la TWAS (Third World Academy of Science) avec plus de mille *fellows*. Elle coordonne des actions de recherche et de formation, toujours à Trieste, et c'est un programme de l'Unesco.

Le matériel

Quels sont les problèmes posés par le matériel nécessaire à un travail expérimental ? C'est un aspect réel et général mais d'importance limitée en France. L'acquisition de matériel expérimental en Afrique est souvent problématique. De plus, sa maintenance est défailante. Il n'est pas rare de voir un matériel presque neuf dont il manque juste un élément qui permettrait sa remise en fonctionnement. Ce déficit d'équipement est présenté comme un obstacle majeur pour les pays d'Afrique. Ce point ne nous semble toutefois pas le seul à mettre en avant. Une formation de base en sciences expérimentales peut se faire avec un petit nombre d'outils simples : le lauréat du prix Nobel Pierre-Gilles de Gennes (1952 s) faisait la promotion des possibilités de *l'expérience de coin de table*. Encore faut-il qu'elle soit correctement mise en place et utilisée. Nous avons pu faire travailler au Mali, par petits groupes, des élèves de terminale autour de la mesure précise de la constante de gravité à partir de la période d'oscillation de pendules improvisés, ou encore autour de l'expérience d'Ératosthène et de la construction d'un gnomon.

Un obstacle majeur est l'existence de classes surchargées d'une centaine d'élèves, qui permettent déjà difficilement de faire des cours traditionnels. Il devient impossible d'organiser des travaux pratiques en local scolaire en faisant travailler des groupes qui n'auraient ni table de travail ni petit matériel. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

La formation des maîtres

Un problème essentiel est celui de la formation des maîtres, à commencer par celle qui est donnée au niveau supérieur dans le premier cycle des universités, dans les écoles normales supérieures ou dans les instituts de formation des maîtres (IFM). N'ayant pas reçu de formation à l'expérimentation, les enseignants en charge de cette même formation se retrouvent en difficulté pour mettre en place un enseignement pratique. Notons que ce problème existe aussi en France au niveau de l'école, où les enseignants ont souvent une formation initiale dépourvue de sciences au niveau terminal (ou valorisant de façon première la démarche pédagogique et la didactique) et sans compensation suffisante par la suite.



Le réseau des doyens d'universités francophones (CIRUISEF) de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) nous a donné à plusieurs reprises l'occasion d'organiser des stages de formation sur la mise en place de travaux pratiques pour des groupes de jeunes universitaires physiciens africains. Ils ont dû les préparer et les tester pour pouvoir ensuite les mettre en place, les dupliquer et les adapter pour leurs enseignements de premier cycle universitaire et de lycée de retour chez eux. Il s'agissait aussi de leur fournir un matériel expérimental assez simple pour qu'ils puissent ultérieurement le copier et le diffuser. Nous avons constaté que, malgré la bonne volonté durant ces stages, les conditions adéquates à leur retour chez eux limitaient les possibilités de diffusion plus large. L'absence d'ateliers, voire de compétences techniques locales, est pour la plupart un obstacle. Paradoxalement, les universitaires apparaissent très démunis. La culture du bricolage et de l'utilisation des moyens du bord pour faire de la science n'est pas répandue dans les établissements d'enseignement. En comparaison, les gens qui n'ont pas de formation scolaire classique, comme les réparateurs, commencent très souvent leur métier sans formation initiale, mais apprennent par l'expérimentation avec « essai-erreur » et finissent par développer un plus grand sens de la méthode expérimentale.

Au-delà de l'absence de l'expérimentation dans les écoles, il existe aussi la barrière de la langue dans laquelle sont véhiculés les concepts enseignés. Dans les classes, les cours sont souvent dictés au lieu d'être expliqués, justifiés, testés. Les élèves doivent mémoriser des textes qu'ils ne comprennent pas. De surcroît, il arrive très souvent que les maîtres eux-mêmes ne soient pas à l'aise avec la langue française dans laquelle pourtant ils enseignent. Et pour les élèves du primaire et du collège, la langue dans laquelle ils sont en train d'apprendre les sciences est souvent leur deuxième, voire leur troisième langue. Par conséquent, le fait que les concepts scientifiques soient mal exposés et illustrés par des exemples qui ne sont pas familiers aux élèves fait de l'apprentissage des sciences un exercice de foi : en effet, les collégiens ne comprennent souvent pas ce qui se raconte dans les classes de science, et, lorsqu'ils comprennent, ils n'ont pas vu la mise en évidence du concept parce qu'il n'y a pas d'expérimentation.

Enfin, la croissance démographique augmente le besoin d'enseignants et de formateurs ; mais l'enseignement n'est pas du tout convoité par les jeunes et, très souvent, ils deviennent enseignants par défaut.

Les programmes

Nous ne pouvons ignorer le problème des « programmes » des différents niveaux de formation. Ils s'inspirent des programmes français et ceux que nous connaissons (au Mali) sont parfois mieux construits, comme nous pouvons le voir dans leurs ouvrages d'enseignement, bien que ces programmes soient présentés de façon plus rudimentaire qu'en France. Un simple ajustement serait insuffisant. En France,



nous avons vu se succéder des réformes sans toutefois que le problème du déficit expérimental, que décrivent en particulier les ouvrages de Nicole Hulin (1955 S), disparaisse. Cependant, on peut souhaiter que ces enseignements de base soient mis en correspondance, autant que possible, avec les réalités et les problèmes que rencontre leur pays. Si la formation de base est universelle, les exemples d'applications peuvent être recherchés dans des thématiques qui correspondent le mieux aux problèmes qui se posent (c'est aussi vrai chez nous !). L'exemple de l'eau et du sol, par exemple, permet une formation très ouverte qui va des simples expériences à des réflexions plus élaborées sur l'hydrogéologie, tout en utilisant des connaissances de base. On peut en dire autant de problèmes liés à l'environnement et aux ressources naturelles – l'énergie, la santé, le climat... – qui peuvent s'articuler sur des savoirs de base, ou, à l'opposé, sur des débouchés. Ceci peut permettre, de façon annexe, de favoriser un travail expérimental hors des murs rendu nécessaire par le déficit de locaux scolaires.

La science frugale

Revenons au problème du matériel. On a pu observer des microscopes fournis à un lycée africain et qui étaient toujours dans leurs boîtes d'expédition, parce que personne ne savait comment les utiliser concrètement !

Une démarche nouvelle, baptisée « science frugale », indique la possibilité de réaliser des matériels expérimentaux à faible coût. Ce terme rassemble des approches différentes :

- La première consiste à récupérer et réutiliser du matériel pour une finalité différente (par exemple un mécanisme d'éjection de CD ou un moteur de tourne-disques pour réaliser des expériences nécessitant des mouvements pilotés de translation ou de rotation). Les plus anciens d'entre nous ont connu les boutiques de surplus à l'origine d'équipements de laboratoires après la Seconde Guerre mondiale : le sens pratique d'Yves Rocard et de Pierre Aigrain... a permis ainsi de rééquiper les laboratoires de physique de l'École normale supérieure (Paris). Aujourd'hui, le renouvellement rapide des équipements informatiques, par exemple, permet la réutilisation de composants pour d'autres finalités.
- Une deuxième possibilité consiste à utiliser des smartphones en particulier, équipements bon marché dotés d'une technicité croissante, qui peuvent directement (accéléromètre, stroboscope), et pour très peu de frais supplémentaires (thermométrie, optique), être employés comme instruments de mesure ou de contrôle.
- Enfin, les technologies d'imprimantes 3D permettent d'envoyer des plans à distance pour copier des équipements. Tout ceci est encourageant et nous sommes à l'aube d'une petite révolution dans l'utilisation de ces nouvelles possibilités, à



condition toutefois qu'une formation adéquate soit donnée à la fois aux réalisateurs de ces équipements et aux utilisateurs (qui ne sont pas nécessairement les mêmes). La création de ces objets techniques peut être grandement facilitée en mettant en place des FabLabs tels qu'ils se développent en France en milieu universitaire.

Ces équipements bénéficieront alors aux secteurs de la recherche expérimentale dépourvus d'équipements mais aussi aux niveaux avancés des lycées.

Où, par qui et pour qui assurer une formation complémentaire ? On peut imaginer que des établissements tels que les ENS africaines ou des enseignements universitaires dédiés puissent le faire à terme. Ce pourrait être l'occasion, pour nos écoles normales, d'un partenariat fort utile. Il s'agit d'une longue marche puisqu'elle passe par des formations de formateurs en cascade. Plus on va vers les premiers niveaux de scolarité, plus cette absence de formation scientifique concrète devient cruciale et plus, comme nous l'avons déjà dit, le problème du manque de matériel est décisif.

L'école primaire

Une solution pour inverser la tendance au désintéressement pour les sciences peut être trouvée en partant des niveaux scolaires initiaux. La démarche proposée par la Main à la pâte, qui s'adresse aux niveaux de l'école primaire [pilotée par Pierre Léna (1956 s) et désormais par Daniel Rouan (1970 s)], suggère une approche nécessitant une formation adéquate des maîtres et un réseau informatique *lamap* d'aide à distance pour les enseignants. Il s'agit de valoriser une approche d'investigation, faisant appel à des observations et des expérimentations élémentaires, sans avoir besoin, dans un premier temps, de salles spécialisées équipées. On a vu, par exemple, réaliser un projet autour du charbon de bois que les élèves pouvaient trouver chez eux et dont ils avaient été invités à faire une description détaillée, ou encore on les invite à analyser le fonctionnement d'une lampe de poche... La Main à la pâte a été introduite en Afrique, en particulier au Sénégal, depuis un certain temps et, plus récemment, au Mali, ainsi qu'en Afrique du Sud. Elle fonctionne dans de nombreux autres pays en développement qui l'ont utilisée et adaptée : Cambodge, Cameroun, Haïti, Pakistan, Soudan, Vietnam... Les difficultés sont liées à la formation des enseignants, mais surtout à la continuité d'une volonté politique de la part des cadres de l'éducation. Si, en France et dans d'autres pays développés, la création de réseaux collaboratifs entre enseignants, grâce à Internet, a été un puissant moteur de transformation de l'enseignement élémentaire des sciences dans l'esprit de la Main à la pâte, un tel résultat n'a pas encore été atteint en Afrique.

La démarche peut être poursuivie pour les premiers niveaux du collège avec un matériel assez simple permettant de faire des manipulations et des mesures



précises, en particulier par le rapprochement entre les sciences physiques et la technologie. Des salles dédiées attachées aux collèges, disposant d'un matériel de démonstration et de mesure, permettraient de faire connaître aux élèves, par roulement, la démarche expérimentale avec un matériel simple et robuste qui pourrait être aussi utilisé hors de ce local. Un projet se met en place à Nioro du Sahel avec un soutien français.

Au-delà de l'école primaire et du collège, certains éléments de la Main à la pâte peuvent être utilisés au lycée afin de susciter l'intérêt des élèves pour les filières scientifiques. Mais la démarche doit être différente. Le manque d'intérêt est de plus en plus un problème. En effet, l'année dernière, il n'y avait que 15 % de scientifiques au bac malien. Le taux était de 22 % en 2010 et il n'a fait que diminuer depuis.

Une réflexion est menée en particulier à l'Académie des sciences avec de nombreux scientifiques africains, et des Académies africaines, sur la mise en place d'une structure permanente de coopération et de dialogue, où les enseignants de science (primaire, collège, lycée) pourraient côtoyer des scientifiques et se « frotter la cervelle » à la science vivante, d'une façon qui s'inspirerait de l'ICTP, à Trieste, des centres AIMS mentionnés plus haut, ou encore, *mutatis mutandis*, des Maisons pour la science que la fondation la Main à la pâte (Académie des sciences, ENS Paris, ENS Lyon) a développées depuis 2012 dans neuf grandes universités françaises.

Des maisons pour la science

Le bilan global de cette ignorance de la réalité scientifique est en effet la désaffection pour les sciences que l'on constate, par exemple, au niveau du baccalauréat mais dont l'origine est profonde. Si l'on questionne des scientifiques français éminents sur les éléments qui les ont conduits à faire des sciences, on les entendra souvent dire que c'est une visite dans un espace des sciences, comme le Palais de la découverte, dans leur jeunesse, qui a déclenché ce mécanisme ; d'autres parleront du charisme d'un enseignant. Pour « mettre en appétit de sciences » les jeunes, il faudrait explorer la possibilité de créer de petits « espaces des sciences » montrant des phénomènes physiques de façon assez spectaculaire ou pouvant être transférés à l'extérieur, comme cela existe un peu partout en France dans les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI). Un tel projet d'espace des sciences devrait être mis prochainement en place à Nioro du Sahel avec un soutien français.

Nous adressons nos remerciements à Pierre Léna, François Piuzzi et Jacques Ryckelynck.



L'ICSIA : L'EXCELLENCE DU SUPÉRIEUR FRANÇAIS S'EXPORTE À L'ÎLE MAURICE POUR L'AFRIQUE

Anne Righini (1975 S)

Elle est docteur es sciences et docteur en théologie. Après avoir été chercheur et enseignant, elle est actuellement président de Paxter, un cabinet de conseil international spécialisé dans la stratégie institutionnelle universitaire.



En Afrique, la croissance démographique et le développement économique entraînent une augmentation spectaculaire des besoins de formation. Dans l'enseignement supérieur, l'enjeu est de proposer des programmes pertinents pour permettre à l'ensemble des pays africains de compter sur des cadres compétents en nombre suffisant. À Maurice, pays qui ambitionne de devenir un « knowledge hub », et sous l'impulsion d'un industriel local, le groupe Médine, plusieurs institutions françaises s'associent pour concevoir un projet universitaire d'excellence, l'International Campus for Sustainable and Innovative Africa (ICSIA).

L'Afrique : croissance démographique, essor économique et besoin de formation

Aujourd'hui le développement économique et la croissance démographique tirent à la hausse de façon spectaculaire la demande de formations supérieures en Afrique.

Le boom des étudiants africains

Selon toutes les informations disponibles, la population africaine va connaître une croissance spectaculaire dans les trente-cinq prochaines années : de 850 millions d'habitants en 2010, le continent devrait atteindre 2 milliards en 2050. À cette date, le seul Nigeria devrait – sauf catastrophe – compter autant d'habitants que l'Union européenne. Dans le même temps, la classe moyenne accélère son essor en Afrique : les enfants de ces foyers à revenus intermédiaires sont de plus en plus nombreux à arriver à la fin du secondaire.

On peut donc prévoir un afflux d'étudiants sur le continent africain dans les prochaines décennies. Les études économiques et démographiques de Paxter amènent à estimer qu'en Afrique la population des étudiants va augmenter de 20 millions, soit de 245 %, entre 2013 et 2030, passant de 8 à 28 millions. Il faudra donc accueillir en Afrique 1,2 million d'étudiants de plus chaque année jusqu'en 2030.

L'offre universitaire en Afrique : rare et souvent inadaptée

Face à cette demande croissante, l'offre actuellement disponible est à la fois trop rare et très hétérogène, bien souvent inadaptée aux besoins réels du marché de l'emploi.

Pour faire face à l'augmentation de la demande de formation, de nombreux gouvernements africains ont répondu par une massification des universités généralistes :



cette réponse s'est le plus souvent faite sans prise en compte suffisante des réalités du marché de l'emploi local, formant les étudiants à des savoirs théoriques difficilement exploitables en fin de cursus.

Quelques institutions intègrent cependant la compétence professionnelle à la formation théorique : on en trouve par exemple en Afrique du Sud (avec en particulier quelques institutions privées), au Maroc (avec la présence de grandes écoles), au Burkina Faso (Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement). Le Ghana fait tout particulièrement figure de modèle, ayant investi depuis quinze ans de manière organisée dans un système d'enseignement supérieur se distinguant tant par la compétence de ses diplômés que par son attractivité à l'égard d'étudiants issus de nombreux pays du continent.

Cependant, malgré les efforts déployés, dans un grand nombre de pays le déséquilibre entre la demande de formation supérieure et l'offre disponible pousse une proportion importante de jeunes à partir à l'étranger pour se former (30 % des Nigériens qui entrent dans l'enseignement supérieur par exemple).

Les risques de fuite des cerveaux

Dans ce contexte de faiblesse de l'offre, le risque est de voir une proportion croissante d'étudiants partir pour des universités occidentales et ne pas revenir. Ces flux d'étudiants ne seraient pas dommageables si ces jeunes compétents rentraient dans leurs pays d'origine après leur formation. Mais souvent pour des raisons multiples et compréhensibles – endettement, investissement personnel, insertion dans le marché du travail local, fondation d'une famille... – nombre de ces étudiants expatriés demeurent dans leur pays d'accueil, privant leur terre d'origine de leur talent, de leur jeunesse, de leurs savoirs et savoir-faire. Plus les études sont longues et/ou chères et plus les métiers auxquelles elles mènent correspondent à des qualifications pointues, plus ces jeunes risquent de percevoir des raisons valables de rester dans les pays occidentaux.

Au moment où l'Afrique accélère son développement économique, alors même que sa transition démographique n'est pas encore stabilisée et que les rivalités ethniques, sociales et religieuses engendrent tensions et conflits, il y a donc urgence à inventer de nouveaux modèles de formation pour étoffer le système d'enseignement supérieur et offrir aux jeunes, en Afrique, une éducation pertinente face aux défis du continent.

L'ICSIA à l'île Maurice s'inscrit de façon originale dans cet enjeu.

À Maurice, Médine et le projet ICSIA

Répondant à une volonté politique de l'État mauricien, le groupe industriel Médine – assisté par la société Paxter – et quelques institutions françaises d'excellence se sont associés pour créer l'ICSIA, un campus multidisciplinaire destiné à la formation de cadres pour l'Afrique et la région de l'océan Indien.



Maurice, l'ambition d'un *hub* de l'enseignement supérieur

En janvier 2012, à l'occasion du premier MIKIF (Mauritius International Knowledge Investment Forum), le gouvernement mauricien a confirmé son ambition de devenir un *knowledge hub* pour l'Afrique et l'océan Indien. L'idée de *Mauritius as a knowledge hub* remontait au début des années 2000, et a commencé à être mise en œuvre au début des années 2010 sous deux gouvernements successifs de sensibilités politiques différentes.

Maurice est un petit État insulaire situé à 900 km à l'est de Madagascar, indépendant depuis 1968. Alors que la langue la plus parlée est le créole, les deux colonisations successives ont laissé une population largement bilingue français/anglais, composée de citoyens d'origine française, africaine et malgache, indienne et chinoise (par ordre d'arrivée sur l'île). Indépendant depuis 1968, c'est un État stable, qui vit de véritables alternances démocratiques. La médecine et l'éducation y sont gratuites, ainsi que les transports pour les mineurs et les retraités.

Sur le plan économique, Maurice est actuellement un pays à « revenu intermédiaire ». Au fil des décennies, Maurice, qui ne dispose d'aucune ressource naturelle à part son climat et ses plages, a fondé son développement économique sur la maîtrise de compétences de plus en plus complexes. Partant de la production sucrière, le pays a successivement développé l'industrie textile, puis le tourisme, les services externalisés aux entreprises et enfin les services financiers.

C'est pourquoi aujourd'hui, capitalisant à la fois sur sa localisation géographique, son multilinguisme, sa démocratie, son niveau de vie, sa sérénité interethnique et l'appétit des Mauriciens pour les études, la République mauricienne élabore une stratégie ambitieuse pour se positionner comme un *hub* régional pour l'enseignement supérieur, rencontrant ainsi la croissance exponentielle des besoins africains.

L'ICSIA au cœur de Médine Smart City

L'ICSIA est au cœur du projet de la *Smart City* que le groupe Médine est en train de concevoir et bâtir, premier projet reconnu par l'État mauricien comme pilier de la mise en œuvre de cette stratégie de *knowledge hub*. Traditionnellement, l'État mauricien se comporte d'abord en stratégie facilitateur (*enabler*) tandis que des opérateurs privés se chargent de mettre en œuvre ses orientations.

Créé en 1911, le groupe Médine est l'une des quatre grandes entreprises sucrières historiques de l'île Maurice ; cotée en bourse, elle est la seule à ne pas être familiale et compte environ 1 400 salariés. L'entreprise a souvent été à l'avant-garde des transformations de l'économie mauricienne : elle s'est diversifiée avec succès au cours des années 2000, de l'agriculture vers l'immobilier et l'urbanisme, puis vers le tourisme et l'industrie de loisir. Dès 2010, le groupe Médine a engagé une nouvelle étape, en se tournant vers l'enseignement supérieur, en commençant par la formation continue.



Aujourd'hui Médine, propriétaire de 10 000 hectares dans la région ouest de l'île, place un *Education Village* au centre du futur développement urbain de *Medine Smart City*.

L'ICSIA, un projet universitaire rassemblant quelques-uns des meilleurs représentants du savoir-faire français

Avec l'ICSIA, le groupe Médine a choisi de se positionner sur des formations de haut niveau : des institutions d'enseignement supérieur françaises de premier rang ont été invitées à participer à la réalisation de ce projet. La vision du groupe Médine s'inscrit dans la longue durée, et un modèle « *non for profit* » a été choisi pour l'ICSIA, les droits de scolarité couvrant les coûts réels de la formation et la rémunération escomptée par l'entreprise étant induite par la valorisation immobilière.

Quatre partenaires ont déjà reçu l'accréditation de la Tertiary Education Commission (TEC) de Maurice et proposent des formations actuellement opérationnelles :

- L'Université Panthéon-Assas (Paris 2) a lancé en novembre 2015 un Master of International Business Law (LLM) et en octobre 2016 un Bachelor in Law (LLB).
- L'École centrale de Nantes a ouvert en octobre 2016 un Bachelor in Engineering. Différents Masters in Engineering devraient voir le jour en 2020.
- L'École nationale supérieure d'architecture de Nantes a ouvert en octobre 2016 un Bachelor in Architecture and Urbanism, qui devrait être suivi d'un Master in Architecture and Urbanism en 2019.
- L'Essec offre depuis 2012 un General Management Program par la formation continue.

D'autres projets sont en cours de réalisation. En particulier, l'Université Paris-Descartes devrait proposer bientôt, d'une part, un master en Sciences des médicaments et un Bachelor in Pharmaceutical Sciences, d'autre part, des programmes de formation de personnel de santé : institut de formation aux soins infirmiers, école de maïeutique et faculté de médecine. La création de ces dernières formations devrait s'accompagner de celle d'un hôpital universitaire, indispensable pour l'apprentissage en conditions réelles, qui compléterait l'offre de soins à Maurice dans cette région de l'île.

L'ICSIA, un campus en Afrique et pour l'Afrique

Tout en ne sacrifiant rien de la qualité des formations qu'elles dispensent en France, les différentes écoles et universités engagées dans le projet ont à cœur de construire une offre de formation cohérente par sa multidisciplinarité et pertinente pour l'Afrique.



Accompagner le développement de l'Afrique

L'International Campus for Sustainable and Innovative Africa ambitionne en effet de recruter dans ses formations une moitié d'étudiants africains, un quart d'étudiants originaires d'Asie et un quart de Mauriciens environ ; l'ensemble des effectifs devrait atteindre 4 000 étudiants d'ici 2027.

S'il veut poursuivre ses études en Europe ou aux États-Unis, le jeune Africain fait face à la double difficulté du coût des études et de l'obtention des visas. Dans le projet ICSIA, diverses institutions s'associent pour construire ensemble un campus universitaire de taille moyenne à vocation régionale, et proposent des cursus de qualité, internationalement reconnus, à un prix raisonnable et dans un environnement sécurisé.

L'ambition de l'ICSIA est avant tout de s'engager pour la formation de futurs talents pour l'Afrique et l'océan Indien : professionnalisation, excellence, pluridisciplinarité, bilinguisme français/anglais, ambition de servir, innovation et développement durable sont les principes structurants qui président à sa construction.

Des formations pertinentes pour le contexte africain

Pour les institutions partenaires, loin d'une simple juxtaposition d'écoles offshore, il s'agit d'imaginer un campus cohérent et intégré en vue de la formation de cadres pour l'Afrique. Choisies pour leur position de premier rang dans le paysage universitaire français, les institutions ont été sollicitées également pour leur pertinence dans le contexte africain d'aujourd'hui : Assas a créé à Maurice un programme unique de Bachelor où sont enseignés de manière comparative les deux principes fondamentaux *common law* et *civil law*, l'École d'architecture de Nantes dispose d'un centre de recherche spécialisé notamment dans les problématiques climatiques et énergétiques de l'environnement construit, Centrale Nantes a une compétence particulière et reconnue en génie océanographique...

L'ICSIA vise deux objectifs principaux pour ses diplômés : d'une part, que leurs compétences soient adaptées aux besoins locaux et, d'autre part, qu'ils soient dotés d'un sens aigu de leur responsabilité économique et sociale. L'ICSIA souhaite former des ingénieurs de terrain, des entrepreneurs, des architectes indépendants, des pharmaciens d'officine, des médecins qui soignent toutes les populations... La contextualisation des différents métiers dans les pays d'origine des étudiants – où ils effectueront une large partie de leurs stages obligatoires –, l'immersion dans des situations sociales ou interculturelles exigeantes, les projets professionnels concrets..., font partie du projet de l'ICSIA et des institutions partenaires.

Un espace de formation africain

À l'ICSIA, les étudiants cohabitent entre ethnies, nationalités et écoles différentes au sein des mêmes résidences étudiantes et partagent des activités sportives, associatives



et de service social. Ils sont en permanence au contact les uns des autres au sein du campus, à la bibliothèque, dans les installations sportives, les espaces de restauration et participent aux mêmes animations.

La dynamique « vie étudiante et leadership » fait l'objet d'une réflexion particulière, pour que les cultures professionnelles distinctes des différentes facultés et écoles puissent s'enrichir mutuellement. L'entrepreneuriat représente par ailleurs un immense enjeu pour l'Afrique. C'est pourquoi à l'interface de toutes les institutions seront installés à moyen terme un incubateur d'entreprises et un parc de start-up, ancrant le fait d'entreprendre dans l'horizon professionnel « ordinaire ».

Ainsi, l'ICSIA apparaît-il comme une réalisation originale, à partir de la mobilisation d'institutions françaises d'enseignement supérieur d'excellence. Celles-ci s'appuient sur leur expérience pour imaginer une nouvelle façon de former les jeunes. Autour d'une entreprise privée qui répond à l'ambition politique d'un État, universités, grandes écoles, écoles professionnelles, de statuts privé ou public, s'associent pour créer un nouvel écosystème universitaire. La plupart des institutions partenaires ont pour projet de développer sur place des unités de recherche en lien avec les spécificités de l'Afrique. Par ailleurs, pour mieux servir le continent africain, l'ICSIA souhaite pouvoir accueillir au moins un tiers d'étudiants boursiers. Une vaste campagne de *fundraising* a donc été lancée en 2015.

Les facultés et les écoles ont trouvé dans ce projet une occasion de stimuler leurs capacités de renouvellement et de collaboration. Par son originalité et sa dimension intégratrice, ce projet manifeste la capacité du système français de formation à s'exporter, à s'adapter à des environnements très différents de la France et à participer à la création d'autres espaces universitaires. De taille moyenne, l'ICSIA peut représenter un prototype du développement de l'enseignement supérieur en Afrique, et ce d'autant plus que ses ambitions et ses valeurs sont tournées vers les besoins spécifiques du continent.

L'AFRIQUE AU CŒUR DE LA FRANCOPHONIE

Abdou Diouf

Né en 1935 à Louga (Sénégal), breveté de l'École nationale de la France d'Outre-mer en 1960, il fut haut fonctionnaire, ministre du Plan et de l'Industrie (1968-1970) et Premier ministre (1970-1980) ; il succéda en 1981 à Léopold Sédar Senghor et fut Président de la République du Sénégal (1981-2000). Élu Secrétaire général de la Francophonie lors du Sommet de Beyrouth en octobre 2002, il a effectué trois mandats, jusqu'en décembre 2015.



A lors que le monde traverse une période de trouble et de confusion sans égale depuis la fin de la guerre froide, l'existence et la perpétuation de la francophonie constituent toujours un idéal et un défi.



C'est un idéal, car le lien fort qu'instaure la francophonie entre une langue et des valeurs à vocation universelle, est exceptionnel. Toute langue véhicule une vision du monde – c'est ce qui rend si tragique la disparition de tant de langues aujourd'hui, au nom de l'efficacité économique ou sous le coup de transformations géopolitiques incontrôlées. Toute langue est porteuse d'évidences et de valeurs spécifiques. Mais le français est la seule langue qui se veuille indissociable d'une philosophie politique et juridique transcendant les particularismes et les spécificités. On peut y voir une forme d'arrogance, voire de folie. Il n'en reste pas moins que c'est d'abord pour cette raison, essentiellement politique, que les anciens colonisés, au lieu de la rejeter et de s'en éloigner, ont affirmé ce lien particulier qui constitue le socle de la francophonie et ont voulu faire de ce « butin de guerre » une arme de paix. C'est pourquoi ils ont également voulu dépasser la seule dimension linguistique et culturelle et faire de la francophonie un acteur majeur de l'état de droit, de la démocratie et du développement durable.

Et cela reste un défi. Car l'espace francophone, même s'il s'étend sur les cinq continents et rassemble dans l'Organisation internationale de la francophonie cinquante-huit États et gouvernements membres et membres associés et vingt-six observateurs, demeure un espace fragile. Considérons en effet, d'un côté, la prévalence du français face à des langues telles que le chinois, l'arabe ou l'hindi, de l'autre la structure de l'espace francophone face à celle des espaces anglophones, hispanophones ou lusophones. Tant sur le plan des locuteurs premiers, ceux qui la parlent quotidiennement dès l'enfance qu'en ce qui concerne les nations l'utilisant majoritairement, la langue française reste liée à un pays, la France. Que celui-ci disparaisse ou, pis, abdique son engagement dans la francophonie, il n'existe aucun pays pour reprendre le flambeau. Il n'y a aujourd'hui ni États-Unis, ni Mexique, ni Brésil francophone.

Dans cette perspective, l'Afrique est plus que jamais le lieu où cet idéal peut s'incarner et ce défi être relevé.

En effet, en raison des dynamiques démographiques, politiques, économiques et sociales qui l'animent, l'Afrique est aujourd'hui le champ d'un triple espoir :

- L'espoir d'inventer de nouvelles formes de démocratie et de gouvernance, en insufflant à un modèle représentatif et parlementaire qu'on dit volontiers à bout de souffle, la vitalité des traditions toujours vivaces de civilisations essentiellement orales et villageoises, grâce en particulier à l'extraordinaire capacité des nouveaux moyens d'information et de communication, à leur souplesse et à leur adaptabilité dans des contextes variés.
- L'espoir de construire un développement durable grâce à des ressources encore largement inentamées malgré le pillage dont elles ont fait et continuent de faire l'objet ; par rapport à d'autres continents, l'Afrique n'a pas besoin de se débarrasser de vieilles infrastructures, d'anciennes organisations ; elle peut d'emblée mettre en



œuvre les solutions les plus innovantes, les plus audacieuses et surtout de nouveaux modèles de production et de consommation délivrés des schémas productivistes.

- L'espoir enfin d'élaborer véritablement une culture universelle fondée non sur une vision désincarnée de l'individu, ni sur le divertissement et la marchandisation, mais sur un échange des spécificités enraciné dans le réel, sur le métissage et sur la recherche d'une véritable égalité entre les êtres humains.

Cette Afrique accueille, dans une vingtaine de pays, depuis l'océan Indien jusqu'au Cap-Vert, une présence francophone encore vivante, ancienne, mais de plus en plus fragile, tenace, mais potentiellement fugace. Il n'est que temps qu'elle relève le flambeau et que, de nouveau, comme à Niamey en 1970 et à Tananarive en 2005, elle affirme sa volonté de porter l'idéal unique de la francophonie.

AFRIQUE ET FRANCOPHONIE

Hervé Cronel (1968 l)

Détaché au ministère de la Coopération dès sa sortie de l'École, il y est resté de 1972 à 2003, dont vingt-six ans en poste en Afrique et dans l'océan Indien, puis rejoignit le cabinet d'Abdou Diouf lorsque celui-ci fut nommé Secrétaire général de la Francophonie en 2003, pour suivre les questions d'économie et de développement durable jusqu'à la fin de ses mandats en 2015.



- L**a francophonie est composée de trois ensembles distincts :
- l'ensemble des personnes qui utilisent le français dans leur vie quotidienne, familiale, professionnelle, commerciale, administrative ou éducative ; ces personnes offrent une diversité culturelle et linguistique touchant les cinq continents ;
 - l'ensemble des réseaux linguistiques, culturels, mais aussi politiques, professionnels, économiques, sociaux et académiques liés par l'usage du français et œuvrant à défendre et promouvoir des valeurs de solidarité, d'échange et d'ouverture issues d'une conception partagée des droits et des devoirs de chaque être humain ;
 - l'ensemble des institutions gouvernementales et multilatérales, nationales et internationales organisant, encadrant, soutenant et développant la vie et les actions des deux ensembles précédents.

Ces trois ensembles entretiennent des relations complexes, en raison de leurs origines et de leurs histoires différentes, des dynamiques qui les animent et de leurs rapports, d'une part, avec la France, et, d'autre part, avec les autres ensembles mondialisés. La francophonie n'est pas un long fleuve tranquille.



Place et rôle de l'Afrique dans la francophonie

Au sein de cette francophonie multiple, l'Afrique entretient un lien ancien et spécifique avec la France et la langue française, pour trois raisons essentielles :

- c'est le fruit d'une histoire de plusieurs siècles : souvent douloureuse, cette histoire a profondément marqué l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'océan Indien occidental ;
- c'est le fruit d'une colonisation qui se voulait porteuse des valeurs à la fois de la catholicité et de la République, à travers une langue de culture et de savoir et une recherche d'universalité ; même si la réalité a souvent été très loin de cet idéal, le français a été autant une langue d'émancipation que de sujétion ;
- à ce titre, lors des Indépendances, les cadres politiques, administratifs, intellectuels et culturels africains ont revendiqué le français et la part lumineuse de sa conception des droits, du savoir et de la culture comme un instrument, un « butin de guerre » qu'ils n'entendaient pas abandonner. Cette attitude se retrouve aujourd'hui encore chez nombre de créateurs africains.

C'est ainsi que l'Afrique est à l'origine de la francophonie institutionnelle, créée à Niamey en 1970, et dotée définitivement de ses structures institutionnelles en 2005 à Tananarive ; ce sont des personnalités et des auteurs et artistes africains qui l'ont faite vivre, en surmontant le scepticisme explicite et persistant de certains Français. C'est aussi l'Afrique qui a poussé à l'évolution de la francophonie : partant d'une dimension essentiellement linguistique et culturelle, elle en est actuellement arrivée à toucher également aux droits de l'Homme, à la paix et à la démocratie, d'une part, à l'économie et au développement durable, d'autre part, avec l'objectif de promouvoir une universalité concrète et non simplement conceptuelle.

Aujourd'hui l'Afrique est au cœur des problématiques francophones.

En premier lieu, l'Afrique et l'océan Indien occidental représentent, sur le plan démographique, l'avenir de la francophonie dans les différents processus de globalisation en cours. Certes il n'existe pas de pays francophone équivalent au Brésil pour le portugais ou à l'ensemble de l'Amérique centrale et latine pour l'espagnol ; mais c'est bien dans les pays africains et indo-océaniens, appelés à passer de 300 millions d'habitants en 1970 à 3 milliards en 2050, que se trouve la masse principale des locuteurs francophones réels et potentiels.

En second lieu, c'est l'Afrique qui offre aujourd'hui les principales perspectives de croissance et de développement à long terme, ainsi que d'invention de nouvelles formes de gouvernance et d'organisation. Face aux différents défis que représentent les particularismes, les modes de production et de consommation non durables et l'accélération des changements climatiques et environnementaux, l'Afrique, qui



n'est pas encombrée d'anciennes infrastructures ou de techniques vieillissantes, peut adopter les technologies et les modes d'organisation les plus récents.

Enjeux d'une francophonie africaine

Mais la construction d'une francophonie effectivement indépendante de la France – au sens où, par exemple, le Brésil est indépendant du Portugal ou le Mexique de l'Espagne – doit être relevée rapidement par l'ensemble des Africains francophones, car les dynamiques à l'œuvre sur le continent la menacent directement.

En Afrique de l'Ouest, en particulier dans la zone soudano-sahélienne jusqu'en Centrafrique, des langues s'affirment au niveau national : on peut ainsi citer le wolof, le bambara, le haoussa, le sango ou l'arabe tchadien. S'affranchissant de leur lien à une ethnie particulière, ces langues sont admises comme langue commune au sein d'un pays, voire d'une région. L'usage du français se limite alors de plus en plus à une frange de locuteurs urbains aisés : et ceux-ci sont tentés d'abandonner le français comme marqueur social et de privilégier l'anglais comme langue d'une élite à vocation internationale.

Sur la côte du golfe de Guinée, en Afrique centrale ou dans l'océan Indien, la diversité linguistique et ethnique et la fragmentation des groupes culturels et sociaux rendent indispensable l'usage d'une langue commune extérieure : c'est là, de la Guinée au Bénin, du Cameroun à la République démocratique du Congo, que peut grandir une francophonie liée à l'urbanisation et à l'intégration dans les circuits internationaux. Mais c'est là aussi que se situe la pression grandissante de l'anglais, en particulier au niveau des cadres et des acteurs économiques transnationaux. Sans un effort continu, dans les systèmes éducatifs, dans l'administration, dans les médias, on assistera à un étiolement plus ou moins rapide de l'usage du français.

Enfin, il doit être clair que les entraves croissantes mises à la circulation des personnes, la diminution des emplois accessibles et la fermeture, même limitée, de l'Europe, diminuent fortement pour nombre d'Africains l'intérêt d'apprendre le français.

Dans un tel contexte, l'avenir de la francophonie, qui se joue en particulier à travers toutes les nouvelles formes de communication et de réseautage que la technologie a engendrées, est de bâtir de nouvelles solidarités, en particulier entre pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. En raison de son histoire et des idéaux qu'elle porte, la francophonie est capable de prendre en compte les cultures, les langues propres à chaque pays, à chaque région, pour bâtir les éléments d'une universalité fondée sur la diversité et favorable à des métissages entre égaux.



Position spécifique des écoles normales supérieures

Dans cette perspective, certains établissements de formation et de recherche peuvent jouer un rôle important.

Il est vrai que la première histoire des relations entre l'ENS et l'Afrique est celle d'une occasion perdue : lors des indépendances, l'Unesco s'est inspirée de l'ENS originelle, formatrice d'enseignants, pour implanter un réseau d'ENS en Afrique francophone. Dans le même temps les ENS françaises développaient plutôt une vocation à la recherche, à l'exploration des savoirs transversaux et de nouvelles approches de la science et des savoirs ; de ce fait, le lien qui aurait pu exister entre les ENS françaises et les ENS africaines ne s'est pas développé et les relations qui auraient pu constituer une ouverture formidable pour les élèves de toutes ces écoles sont restées lettre morte.

Néanmoins, aujourd'hui, l'un des défis majeurs pour l'Afrique est d'instruire les masses de jeunes nés de la vague démographique qui a débuté dans la dernière moitié du XX^e siècle : cette vague atteint une ampleur inégalée (voir plus haut) et pourrait engendrer 500 millions de francophones potentiels. La réponse à ce défi suppose des formateurs à la fois issus d'un cadre professionnel tel qu'était celui des ENS et capables de tirer parti de toutes les technologies de l'information et de la communication, elles-mêmes en constante évolution.

Il y a là pour les ENS françaises une chance et un défi inédits ; peut-on souhaiter qu'allant à rebours de la position frileuse de nombre d'institutions françaises à l'égard de la francophonie, elles se montrent capables de les relever et de jouer le rôle de passeurs qui leur est reconnu dans d'autres domaines ?

L'AFRIQUE DES FEMMES

LA SANTÉ MATERNELLE EN AFRIQUE

Gilles Landrison

Il est gynécologue-obstétricien, ancien assistant-chef de clinique des Hôpitaux de Lyon. Après avoir étudié l'épidémiologie en Australie, il a été conseiller pour la santé au ministère des Affaires étrangères, pour le Moyen-Orient puis pour la Corne de l'Afrique. Il est actuellement à l'OMS, où il a été en poste au Niger, et maintenant au siège à Genève, pour la santé des mères et des enfants.



J'ai fait un discours devant le Parlement de ce pays du Sahel où j'étais en poste pour l'OMS. C'était une session spéciale dédiée à la santé de la femme, et une bonne occasion de faire un plaidoyer devant les représentants du peuple sur la nécessité de légiférer sur l'âge au mariage. J'ai écrit un texte que j'ai lu devant une centaine d'honorables députés, tous mâles.

En voici un extrait.

Nous savons que chaque grossesse comporte un risque vital pour la femme de ce continent et qu'il est crucial que celle-ci ait accès à des soins adaptés pendant la grossesse et lors de l'accouchement.

Le pays présente l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés du monde : 700 pour 100 000 naissances vivantes, soit environ 5 000 morts maternelles chaque année.

Récemment, dans un pays de l'hémisphère sud, un avion de l'armée qui transportait des officiers de haut rang s'est écrasé. Ils étaient une quinzaine à bord et il n'y a pas eu de survivants. À l'annonce de cette terrible nouvelle, tout le pays s'est arrêté pour pleurer ses morts, l'événement a fait la une des journaux et les chefs d'États voisins ont présenté leurs condoléances officielles.

Quinze victimes : c'est à peu près le nombre de femmes qui meurent dans votre pays chaque jour, de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement : une toutes les deux



heures, qui ne fera pas la une des journaux et dont la famille ne recevra pas de condoléances officielles.

Les principales complications, qui peuvent causer la mort, sont l'hémorragie, l'infection, l'hypertension et le bassin rétréci.

Arrêtons-nous un instant sur ce bassin, à travers lequel le bébé doit descendre pour sortir du ventre de sa mère. Quand le bassin est trop étroit, le bébé ne passe pas. Alors, pendant trois jours de contractions inefficaces mais douloureuses et épuisantes, la tête du bébé reste bloquée. Personne, dans son entourage, n'a été capable de reconnaître la gravité de la situation. Il aurait fallu l'emmener à l'hôpital pour une césarienne qui lui aurait épargné ce calvaire et sauvé son enfant. Mais, de toute façon, le premier centre de soins fonctionnel était trop loin et il n'y avait pas de moyens de transport disponible ou accessible financièrement.

Le bébé meurt, la jeune femme a peu de chance d'en réchapper. Si elle survit, elle accouche d'un enfant mort et, quand elle peut enfin récupérer de cette épreuve, elle s'aperçoit qu'elle perd ses urines et ne retient plus ses matières. Il y a un trou dans sa vessie et dans son rectum. C'est la fistule.

Si son bassin est trop petit, c'est qu'il a mal grandi. Quand on manque de nourriture dans une famille, c'est d'abord la petite fille qui est privée et son squelette ne peut pas se développer. Si son bassin est trop petit, c'est qu'il n'a pas fini de grandir. Elle a été enceinte bien trop tôt. Mais on ne lui a pas demandé son avis. On l'a mariée, trop jeune.

Le mariage précoce est une pratique traditionnelle néfaste et de toutes les pratiques néfastes c'est la plus dévastatrice. C'est au représentant du peuple d'encourager et d'aider les communautés à faire le tri entre les bonnes et les mauvaises pratiques traditionnelles. C'est lui qui peut établir des garde-fous pour protéger les jeunes femmes, comme par exemple en légiférant sur l'âge minimum légal au mariage.

Je poursuivais mon discours sur les objectifs à atteindre en matière de budget national alloué à la santé materno-infantile, et je conclusais sur l'éducation des filles et la nécessaire autonomisation des femmes. Puis vint le moment du débat. La question centrale, qui était posée aux députés ce jour-là, était celle de l'âge au mariage. La grande majorité des hommes que j'avais devant moi vivait dans une polygamie confortable – pour eux – et beaucoup avaient ou avaient déjà eu dans leur lit une jeune fille à peine pubère.

Puisque l'argument que l'on avançait classiquement pour justifier le mariage précoce (et forcé) était d'ordre génésique : l'importance et l'urgence de faire des enfants, j'en restais à des considérations physiopathologiques objectives. Je tentais de faire comprendre qu'il y a un décalage mortel de quelques années entre le moment où une jeune fille est féconde, capable de concevoir et de porter un enfant, et le moment où son corps a fini de grandir avec un bassin assez développé pour pouvoir



laisser passer le bébé (le « délivrer », en anglais). J'expliquais que les premiers saignements ne sont pas le signal de la capacité d'une femme à accoucher mais seulement le signe de sa fécondité qui demande encore quelques années de maturation.

Messieurs les Députés, vous avez tous les éléments de réponse.

Ce fut seulement un petit pas dans l'histoire parlementaire du pays, et il n'y eut pas de bond de géant dans l'amélioration du statut de la jeune fille. Il n'y a toujours pas de loi dans le pays qui définit l'âge au mariage. Finalement, comment ces députés mâles peuvent-ils être juges et parties ?

Un des journalistes qui avaient couvert la séance m'attendait à la sortie.

— Je voudrais que vous m'en disiez plus. D'abord la fistule.

— La vessie et le rectum ont été laminés par la tête du fœtus bloquée dans le bassin lors de sa descente. Comme pour une escarre, les tissus comprimés se sont nécrosés et quand la tête s'est enfin dégagée, des trous se sont formés pour faire communiquer la vessie et le rectum avec le vagin.

— C'est un problème d'anatomie !

— Oui, c'est mécanique, mais il faut bien comprendre tous les tenants et les aboutissants. Sous ces latitudes, les jeunes femmes ont toutes les raisons de ne pas pouvoir accoucher. Elles n'ont pas fini de grandir et, par ailleurs, leur bassin est souvent déformé par le rachitisme du fait des carences nutritionnelles. Mais il y a d'autres facteurs. Depuis le plus jeune âge, les filles sont de corvée d'eau et de bois. Elles portent tous les jours de lourdes charges et les calories qu'elles dépensent pour accomplir cet effort physique ne sont pas utilisées pour une croissance harmonieuse de leur corps, et notamment celle du bassin. De plus, quand elles sont enceintes, elles entrent en conflit d'utilisation de calories avec leur fœtus.

— Il faut absolument que l'on puisse faire des césariennes, reprit le journaliste.

— En effet, mais plutôt que d'avoir à Césariser une gamine de 14 ans, ou lui réparer sa fistule, il vaut mieux faire en sorte qu'elle ne soit pas enceinte à cet âge. Et, pour cela, il ne faut pas la marier à 13. Et pour éviter les problèmes de bassin, il faudrait peut-être mettre les garçons au boulot pour porter l'eau et le bois...

— Vous avez évoqué d'autres causes de morbidité et de mortalité chez la femme enceinte, continua le journaliste.

— Oui. Il y a aussi l'hypertension, l'infection, le paludisme, l'hémorragie... En Afrique, l'hémorragie tue les femmes. Les femmes enceintes ont d'autant plus de raisons de saigner que leur grossesse est mal suivie, qu'elles sont hypertendues sans traitement, qu'il n'y a pas de médicaments à leur disposition pour que l'utérus se contracte correctement après la sortie du bébé. Les grandes multipares, aussi, sont plus à risque.



L'hémorragie est d'autant plus redoutable que beaucoup de femmes sont anémiques de façon chronique. Ainsi, partant d'un taux d'hémoglobine déjà bas, un saignement peut les amener très vite à un niveau incompatible avec la vie.

Les femmes ont d'autant plus de raisons d'être anémiques qu'elles sont mal nourries, qu'elles souffrent de paludisme, qu'elles sont carencées en fer et qu'elles n'ont pas accès à la transfusion sanguine quand elles ont saigné de façon aiguë ou chronique.

— La transfusion sanguine est donc un geste vital ?

— Oui. Malheureusement, on manque de banques de sang, on manque de donneurs.

— Revenons à l'adolescente. Sa grossesse comporte donc plus de risques ?

— Oui. La mortalité chez les mères adolescentes est deux fois plus élevée que chez les femmes enceintes plus âgées. Il y a aussi les complications des avortements. Une adolescente est plus susceptible d'avoir recours à un avortement tardif, dans des conditions précaires, réalisé par un opérateur sans qualification qui mettra sa vie en danger.

— Et pour les bébés ?

— La mortalité est plus élevée chez les nouveau-nés de mère très jeune, et il y a plus de prématurés.

— Et le sida ?

— C'est une autre histoire...

À l'est comme à l'ouest du continent, j'ai souvent eu l'occasion de rencontrer des parlementaires en mission. C'est lors du dîner chez l'ambassadeur, à la Résidence, entre la poire et le fromage, que survenait la question fatidique.

— À propos, Docteur, et le sida ?

Ce jour-là, à cette question convenue, ma réponse fut évasive :

— C'est pas facile...

Il y eut comme un flottement.

— Euh, c'est fréquent, ici ? bafouilla-t-il.

— Monsieur le Député, ai-je répondu, si vous le voulez bien, nous allons aborder votre question sous l'angle de la vulnérabilité de la femme et de la féminisation de l'épidémie du sida en Afrique. En Afrique subsaharienne, commençai-je, les femmes représentent 57 % des personnes vivant avec le VIH/sida et les trois quarts des jeunes infectés sont des filles. L'infection survient plus tôt chez la femme que chez l'homme. De vingt à quarante-cinq filles sont infectées, pour dix garçons, selon les pays. Plus d'une femme enceinte sur cinq est infectée dans la majorité des pays africains, cette proportion pouvant atteindre 40 %, comme au Botswana ou au Swaziland.



— Cette différence est énorme, constata le député. C'est cette fameuse vulnérabilité des femmes qui peut expliquer ça ?

— Oui, il y a des facteurs anatomiques et biologiques qui font qu'une femme est plus à risque et les mutilations génitales subies dans la petite enfance constituent un facteur aggravant.

— Donc l'homme est plus contaminant et la femme plus exposée au virus ?

— C'est ça. Et, en plus, la femme ne contrôle pas sa vie sexuelle comme l'homme peut le faire.

— C'est-à-dire ?

— L'activité sexuelle chez la femme commence plus tôt que chez l'homme avec, souvent, une initiation sexuelle sous la contrainte et dans la violence.

— C'est le problème des mariages précoces ?

— Entre autres. Les jeunes filles ont, en général, des partenaires plus âgés. Les adolescentes mariées, de 15 à 19 ans, présentent des taux de séropositivité plus élevés que les jeunes filles non mariées, sexuellement actives, du même âge.

— C'est paradoxal. L'époux va courir ailleurs et revient infecter sa jeune épouse ?

— Il en infecte même plusieurs quand il est polygame. Quoi qu'il en soit, dans une relation maritale, ce n'est pas à la femme de décider que l'on va utiliser un préservatif.

— Une jeune femme non mariée est plus libre d'imposer la capote ?

— Relativement. En plus, on peut considérer qu'elle a des relations sexuelles moins fréquentes qu'une femme du même âge mariée qui doit subir le « rythme » de son mari.

— Vive la liberté !

— Le comble, c'est que quand on annonce à une femme qu'elle est séropositive, sa grande angoisse est de savoir comment elle va pouvoir l'annoncer à son mari, alors que c'est lui qui l'a infectée. De plus, avec son statut social et sa faible autonomie économique, la femme a moins facilement accès aux soins que l'homme. En outre, par peur d'être ostracisée et rejetée, elle tarde à dévoiler sa séropositivité, perdant ainsi du temps et le bénéfice du traitement. Du fait du comportement du conjoint ou du partenaire, c'est d'abord la famille, ou le foyer, qui est le lieu de la stigmatisation et de la violence.

— Et, par-dessous tout, continua le député, il y a des facteurs socioéconomiques.

— On a dans ce pays tous les facteurs de risque : pauvreté, prostitution, violence sexuelle, régions transfrontalières, avec leurs cortèges de camionneurs et de PS.

— De quoi ?

— De PS, de professionnelles du sexe.

— Ah bon ? C'est comme ça qu'on dit ?



— Oui, c'est moderne. PS, mais aussi polygamie, viols... Savez-vous que la majorité des garçons ont leur première expérience sexuelle avec une prostituée ?

— Non, je n'imaginai pas.

— Et les étudiantes, qui doivent coucher pour être inscrites à l'école ou à la fac, pour avoir leur copie corrigée ou leur note rehaussée, ou tout simplement pour prendre le bus sans avoir à payer de ticket. Quant aux collégiennes, beaucoup n'ont pas les moyens de résister aux « tontons détourneurs », qui leur offrent de l'argent et des cadeaux en échange de rapports sexuels.

— C'est effrayant !

— Et les routiers, qui vous disent qu'ils sont fidèles. Ibrahim, quand il est à Doungoro avec son camion Berliet jaune, il est fidèle à Khadija. Quand il est à Bartibougou, il est fidèle à Ramatou. Quand il est à Fafa, il est fidèle à Moumouna, et quand il arrive à Kankara, il est fidèle à Jeanne. Quand on sait que Khadija prend soin de Rachid, Issa, Boubacar, Yacine, Moussa et Magagi...

— Pourtant, les gens sont bien informés des risques.

— Oui, mais c'est plutôt le problème de la fille et il y a une confusion entre le risque d'attraper le sida et le risque de devenir enceinte. Pour le risque de grossesse, le danger est seulement perçu pour les quelques jours du milieu du cycle menstruel. Beaucoup de gamines pensent qu'avoir des rapports sexuels pendant qu'elles ont leurs règles les protège. Pour le sida, c'est une catastrophe.

— L'avortement est autorisé, ici ?

— Non, bien sûr. Et la crainte de la grossesse est certainement bien plus forte que celle du sida. Une grossesse, c'est concret, ça se voit, c'est la honte pour la famille, et toutes les filles savent ce qu'est un avortement, le prix qu'il coûte et le danger mortel qu'il représente. Le sida, finalement, c'est plus abstrait.

Le député avait eu sa dose, d'eau-de-vie comme de vie locale.

— Pour résumer, Monsieur le Député, il faut des préservatifs, mais il faut surtout changer les comportements.

Je voyais que l'ambassadeur se rapprochait insensiblement de la porte du salon pour amorcer un mouvement de ses hôtes vers la sortie. C'était le moment de partir.

Xavier, un ami chirurgien de retour d'une mission humanitaire dans l'est du pays, avait dû faire quelques césariennes lors de ses gardes et découvrait le monde de la santé maternelle.

— Pourquoi, dans ce pays, a-t-on autant de décès maternels, me demandait-il ?

— Parce que la demande, comme l'offre de soins, est très insuffisante pour les femmes enceintes et que le taux de fécondité est l'un des plus élevés du monde. Dans



cette région du monde, on considère que presque 5 % de la population est enceinte chaque année.

— Les grossesses sont suivies ?

— Relativement. Dans certaines régions, 60 à 70 % des femmes ont au moins une consultation prénatale. Le problème est que très peu d'entre elles vont accoucher dans une structure de soins avec du personnel qualifié. Ici, c'est moins de 20 %. Ça veut dire que plus de 80 % des femmes accouchent sans aucune assistance compétente.

— Il y a un gros écart entre le suivi prénatal et le peu d'accouchements assistés.

— Il y a un problème d'accès, mais aussi d'offre de soins. Le modèle des trois retards, qui peuvent être fatals pour la femme, décrit assez bien la situation. Le premier retard concerne la prise de décision pour se rendre au centre de soins quand la situation l'impose. C'est l'homme qui décide, puisqu'il s'agit de dépenser de l'argent pour payer le taxi ou pour faire le plein d'essence. Les intérêts financiers de l'homme ne rejoignent pas forcément ceux de la parturiente.

— Il doit bien voir qu'il y a urgence !

— Et bien, justement, non ! Souvent, l'entourage n'est pas capable de reconnaître les signes de gravité, comme les œdèmes, l'hémorragie, les convulsions. Quand on commence à réagir, il est déjà trop tard.

— Et les femmes, là autour ?

— La tradition est pesante. Les vieilles, qui ont une certaine autorité, considèrent par exemple que la césarienne est un échec car une femme doit accoucher par les voies naturelles. Bref, ce contexte de prise de décision engendre le retard dans l'action ou même l'absence d'action.

— Le deuxième retard ?

— Il est lié au délai d'acheminement. L'habitat est très dispersé, les villages sont éloignés des centres de soins et le réseau routier est peu développé. Quant au véhicule, c'est plutôt la charrette tirée par un âne que le véhicule tout-terrain climatisé.

— C'est rustique, pour parcourir les trente kilomètres avec un gros ventre et des contractions. Et quand on arrive ?

— Le troisième retard est lié à l'offre et la délivrance de soins qui est insuffisante ou inefficace. Beaucoup de centres de soins sont insuffisamment équipés, il y a des coupures d'électricité, la compétence et le comportement des agents de santé laisse à désirer, ils sont modérément motivés et souvent mal payés.

— Il faut reconnaître que les conditions de travail et les salaires ne sont pas incitatifs.

— Oui, d'où l'importance des programmes de renforcement des ressources humaines en santé : formation, répartition – les régions périphériques sont laissées pour compte – motivation, carrière.



- Je reviens au taux de fécondité, repris Xavier. C'est combien, un taux élevé ?
- Ici, il est de 7,6, ce qui est inouï quand on sait qu'il s'agit de la moyenne du nombre d'enfants par femme et que ce taux est inférieur à ce qu'elles souhaiteraient.
- C'est le poids de la tradition et de la culture.
- En effet, il faudra du temps pour changer tout ça, et ça passera par l'éducation. On sait que la natalité commence à baisser quand au moins la moitié des filles est scolarisée. Dans ce pays, seulement 12 % des filles sont alphabétisées.
- Il y a donc un lien entre la mortalité maternelle et la fécondité ?
- Quand on met le ratio de mortalité maternelle en regard de ce taux de fécondité, on peut définir un autre indicateur, qui est la probabilité cumulée pour une femme de 15 ans de mourir d'une complication liée à la grossesse ou à l'accouchement entre l'âge de 15 ans et l'âge de 45 ans.
- On a des chiffres ?
- Il est de 1 sur 10 000 en moyenne dans les pays industrialisés. En Asie du Sud il est de 1 sur 60. En Afrique subsaharienne il est d'environ 1 sur 36 avec, au Tchad, un risque cumulé de mourir de 1 sur 18.

Si ce tableau reste préoccupant – 99 % environ des décès maternels se produisent dans les pays en développement, deux décès sur trois (66 %) survenant en Afrique subsaharienne –, l'amélioration est cependant considérable : le taux de mortalité maternelle en Afrique subsaharienne a baissé de près de 45 % entre 1990 et 2015, passant de 987 à 546 pour 100 000 naissances vivantes.

Les progrès passent par l'amélioration de l'accès à des soins obstétricaux de qualité, mais aussi à la santé de la reproduction des jeunes et adolescentes, à la lutte contre la malnutrition et au planning familial.

À la suite du G8 de Muskoka de 2010, la France s'est engagée à faire reculer la mortalité maternelle, avec une contribution complémentaire de 500 millions d'euros, dont un peu plus de 100 millions d'euros, pour la période 2011-2017, alloués à travers le Fonds français Muskoka à quatre agences des Nations unies (OMS, Unicef, UNFPA, ONU Femmes) qui mettent en place, conjointement, des interventions à haut impact sur la santé des mères et des enfants dans dix pays d'Afrique francophone et en Haïti.



DEUX AFRICAINES EXTRAORDINAIRES : ADNA EDAN ISMAIL ET BOGALETCH GEBRE

Stéphane Gompertz (1967 l)

Ancien élève de l'ENS et de l'ENA, agrégé de lettres classiques, licencié d'allemand, il fut ancien directeur d'Afrique et de l'océan Indien au ministère des Affaires étrangères, ancien ambassadeur en Éthiopie et en Autriche.



Je vais esquisser le portrait de deux femmes, toutes deux originaires de la Corne de l'Afrique, toutes deux engagées dans la lutte contre les mutilations génitales, toutes deux courageuses, passionnées, impérieuses, attachantes. Toutes deux ont dû se battre contre les obstructions bureaucratiques. Toutes deux ont reçu la Légion d'honneur. Toutes deux auraient pu se lancer dans une carrière politique et drainer des foules de partisans. Elles se sont engagées dans l'action civile. Elles m'ont accordé le privilège de leur amitié. N'attendez pas que je demeure impartial.

On a appelé Edna Adan Ismail « la mère Teresa musulmane ». Je l'ai rencontrée la première fois à Londres : elle était à l'époque ministre des Affaires étrangères du Somaliland. Cet État plutôt paisible et bien géré n'est pas reconnu par la communauté internationale : elle ne reconnaît que la Somalie, qui n'a échappé à la dictature de Syad Barre que pour sombrer dans la guerre civile et le terrorisme des Shebab. Mais nous entretenons avec le Somaliland des relations officieuses et nous lui accordons un peu (très peu) de coopération. C'est à ce titre que l'on m'avait demandé de rencontrer la délégation du Somaliland de passage au Royaume-Uni.

Edna est excellente francophone : ses parents l'ont scolarisée à Djibouti car il n'y avait pas d'écoles pour filles au Somaliland. Fille de chirurgien, elle a étudié au Royaume-Uni pour devenir infirmière et sage-femme. Ses parents avaient, après elle, perdu deux enfants en bas âge. Pendant plusieurs années, Edna a travaillé pour l'Organisation mondiale de la santé, qu'elle a notamment représentée à Djibouti. Très tôt, elle s'est engagée dans la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, notamment l'excision, aggravée dans la plupart des cas par l'infibulation. Edna avait elle-même été excisée à l'âge de 7 ans : sa mère avait profité de l'absence de son père pour procéder à cette mutilation. 97 % des Somalilandaises sont excisées. Le sujet était tabou à l'époque et ne fût-ce que le mentionner en public nécessitait une bonne dose de courage. Edna l'a fait, comme Boge, dont je vais parler un peu plus loin.

Edna fut l'épouse de Mohamed Egal, qui devint Premier ministre de Somalie jusqu'au coup d'État de Siyad Barre en 1969 puis, après la guerre civile et la proclamation de l'indépendance en 1991, le premier président somalilandais. Ils s'étaient séparés mais étaient restés en bons termes : elle a été nommée ministre de la Protection



de la famille et du Développement social, puis des Affaires étrangères. Femme de Premier ministre puis, après la fin de la guerre, ministre, elle n'a pas renoncé à son ancien métier : elle venait faire des accouchements une ou deux fois par semaine, pour ne pas perdre la main et pour former du nouveau personnel. Le Somaliland est en paix mais la guerre passée a fait fuir presque tout le personnel de santé. Un enfant sur huit meurt avant l'âge de 5 ans. Une femme sur douze meurt à l'accouchement (c'est encore bien pire en Somalie).

Enfant, Edna rêvait déjà de construire un hôpital dans la capitale du Somaliland, Hargeisa. Elle avait fait une première tentative en 1984. Elle avait dû faire face à de multiples résistances de la bureaucratie somalienne (le Somaliland n'avait pas encore proclamé son indépendance) : un hôpital privé ? Et construit par une femme ? L'hôpital, presque achevé, fut détruit pendant la guerre civile qui amena la chute de Siyad Barre. En 1993, Edna reprend son idée fixe : construire un hôpital obstétrical à Hargeisa. Son ex-mari, devenu président, lui trouve un nouveau terrain : le site avait servi de lieu d'exécution sous la dictature de Siyad Barre. Les travaux démarrent en 1997. Edna a alors 61 ans. Elle fait appel à des commerçants locaux et à des organisations internationales mais, surtout, elle vend tout ce qu'elle possède, notamment ses bijoux, pour financer la construction : elle a assumé les trois quarts des coûts de sa poche. La maternité est inaugurée le 9 mars 2002. Aujourd'hui, l'établissement (<http://www.ednahospital.org/edna-hospital/hospital-profile/>), sans perdre sa vocation première, est devenu hôpital général. Il dispose de deux blocs opératoires, de laboratoires, d'une unité de soins pour prématurés, d'une banque du sang, d'un centre de dépistage du sida, d'une bibliothèque, d'un centre informatique et d'une université dédiée à la formation des infirmières et des sages-femmes. On y opère les femmes atteintes de fistule obstétricale (voir *supra*, l'article de Gilles Landrивon, p. 90). Les patientes viennent du Somaliland mais aussi de Somalie, d'Éthiopie, de Djibouti.

Edna est exigeante avec son personnel comme elle l'est avec elle-même. Elle insiste sur le respect dû aux patients en tant que personnes :

Vous ne pouvez pas soigner un patient malade si vous ne le respectez pas comme personne et être humain. Vous ne pouvez pas vous contenter d'administrer un médicament ou de mettre un pansement sur un membre sans respecter la personne à laquelle ce membre est attaché. Vous ne soignez pas un bras, vous soignez une personne qui a une blessure infectée à son bras. C'est la personne qui compte d'abord¹.

En 2011, Edna a été placée par *Newsweek* parmi les « 150 femmes qui façonnent le monde ». Elle fête en 2017 ses 80 ans. Après que notre ministre de la Coopération, Henri de Raincourt, lui eut donné fin 2010 100 000 euros, l'un de mes amis eut



l'occasion de visiter l'hôpital. Il me dit au retour : « L'argent du gouvernement français a été bien dépensé. » Si vous voulez aider Edna, allez sur son site <http://ednahospitalfoundation.org/>. Le Somaliland n'est pas reconnu par la communauté internationale. C'est une raison de plus pour la soutenir.

Bogaletch Gebre, que tout le monde appelle Boge (prononcer Bogué), est née il y a une soixantaine d'années dans la province du Kembatta, au sud-ouest de l'Éthiopie. Son père ne voulait pas qu'elle apprenne à lire : quelle utilité, pour une fille ? Elle profita d'un week-end passé chez un oncle pour apprendre l'alphabet amharique. Vaincu, son père accepta qu'elle aille à l'école où elle excella. Mais il s'opposa derechef à ce que sa fille aille au collège. Elle retourna chez son oncle et suivit sa scolarité. Elle gagna un prix de lecture de la Bible offert par l'ambassade d'Israël : une bourse d'études. Elle partit donc pour Israël, puis pour la Californie où elle étudia la biochimie. Dès son séjour en Israël, elle put envoyer un peu d'argent à son père pour qu'il remplace son toit de chaume par un toit de tôle ondulée : protection plus durable contre la pluie et signe de promotion sociale. Son père se rendit compte que les filles pouvaient, après tout, être utiles à quelque chose.

Pendant son séjour californien, Boge se mit à courir le marathon pour recueillir des fonds destinés à envoyer livres et manuels à des étudiantes de son pays. Avec sa sœur Fikirte, qui disparut prématurément, elle fonda l'organisation KMG (Kembatti Mentti Gezzima-Tope, les femmes du Kembatta unies), pour lutter contre l'excision et les enlèvements de femmes. Elle-même avait, comme Edna, été excisée quand elle était petite fille. Elle nous a raconté que sa mère pleurait au moment de l'opération mais qu'elle disait : « Nous ne pouvons pas faire autrement. » La mutilation, dans le Kembatta, se faisait au moyen d'un couteau d'obsidienne, bien sûr sans anesthésie. Une fois, l'exciseuse était blessée aux mains ; elle était atteinte du sida et communiqua ainsi la maladie aux petites filles qu'elle opérait. Quand Boge commença son action, pratiquement la totalité des filles de sa région étaient coupées. En moins de dix ans, la pratique fut presque extirpée : les excisions ne se faisaient plus que clandestinement.

Les débuts furent difficiles : les autorités étaient méfiantes. Afin d'obtenir l'agrément pour son organisation, Boge dut faire le siège de l'administrateur jusque dans sa chambre d'hôpital. Elle fut longtemps tenue en suspicion par les dirigeants, au niveau régional et national. Les choses ont fini par changer : lorsque, le 22 mai 2013, le roi des Belges lui remit en son palais le prix du Roi Baudoin pour le développement de l'Afrique (elle a obtenu aussi le prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe et le prix Bruno Kreisky pour les droits de l'Homme), on diffusa un film dans lequel le ministre éthiopien de la Santé déclarait : « Boge est une héroïne nationale ! » Dans le Kembatta, elle est révérée comme une reine. Elle a étendu son activité aux régions



voisines, Wolayta, région oromo, Konso. Elle fait la navette entre sa ville d'origine, Durame, Addis-Abeba, et les villes européennes et américaines où elle va collecter des fonds.

Le slogan de l'organisation KMG est « Dendinam », c'est-à-dire « nous pouvons le faire » : il est apparu avant le « Yes we can » de Barack Obama. Il s'est réalisé. Au-delà de la détermination et du charisme de Boge, le succès de KMG est dû à trois raisons :

- En premier lieu, le recours aux institutions religieuses, églises, temples, mosquées. Prêtres, pasteurs et imams se montrèrent coopératifs. Boge dénonçait les mutilations sexuelles en utilisant (je résume outrageusement) : « Croyez-vous que Dieu est parfait ? – Oui ! – Croyez-vous que sa création est parfaite ? – Oui ! – Alors, pourquoi voulez-vous la corriger ? »
- En deuxième lieu, le recours systématique aux « conversations communautaires » : sous la conduite de facilitatrices, les femmes échangent leurs expériences, leurs aspirations, leurs succès, leurs échecs, concernant particulièrement les pratiques traditionnelles, la vie familiale, la prévention du sida, le contrôle des naissances.
- En troisième lieu, et c'est peut-être ce qui frappe le plus le visiteur, la subversion des rituels ancestraux. Boge, comme Edna, a compris que l'excision n'est pas seulement une mutilation cruelle, visant à extirper toute source du plaisir féminin : l'expression qui désigne l'excision dans la langue du Kembatta se traduit par « enlever la saleté ». Elle est aussi un rite de passage et, pour les parents et amis, un moment de fête. Elle est une garantie de vertu, donc d'aptitude au mariage. On ne peut pas simplement s'opposer à la mutilation génitale parce qu'elle est cruelle, dégradante, meurtrière parfois : il faut la remplacer, et surtout remplacer la fête qui l'accompagne, par autre chose. Boge a donc fait ce qu'avait fait l'Église chrétienne avec les divinités et les fêtes païennes : elle a conservé les célébrations mais en a changé le sens. La fête de l'excision est devenue fête de l'intégrité corporelle. Les jeunes filles chantent désormais : « Je suis entière ! » Boge a compris qu'elle avait gagné la partie le jour où on a pu célébrer, pour la première fois dans le Kembatta, le mariage d'un jeune homme et d'une jeune fille non excisée. La fête restait possible, elle prenait une signification nouvelle. Avec mon épouse, j'ai assisté à deux célébrations : la première devait regrouper quelque 5 000 personnes, la seconde près de 15 000 : femmes, hommes, adultes, enfants, vieillards. On honorait des juges et des policiers qui avaient réprimé les mutilations. D'anciennes exciseuses venaient témoigner contre la coutume. Et surtout, on chantait, on dansait, on faisait la fête – l'intégrité, la santé, le respect, la vie.

L'activité de Boge et de son association (si vous voulez l'aider, allez sur son site <http://kmgethiopia.org/>) ne se limite pas à la lutte contre les pratiques traditionnelles



néfastes : elle a aussi développé des programmes de formation professionnelle, d'appui aux activités génératrices de revenus. Elle aussi a construit un hôpital obstétrical. Elle l'a fait financer par l'Union européenne. Manquaient les médecins et l'eau courante. L'ambassade de France a actionné les Nations unies qui ont trouvé les médecins et financé une ONG qui a découvert une puissante source d'eau pure : l'hôpital a pu pratiquer examens, accouchements et césariennes. Boge a également reboisé la montagne sacrée qui domine la ville de Durame, l'Ambaricho. Depuis le versant de l'autre montagne qui lui fait face, j'ai vu des centaines de fourmis s'activer pour planter les arbustes : un million au total. La plupart ont survécu.

La survie : voilà la question lancinante qui travaille sans doute Edna et Boge. Elle est double : elles sont sans cesse à la recherche de financements, notamment pour assumer les dépenses courantes (loyers, salaires, transports) ; la plupart des donateurs ne subventionnent en effet que des projets. Cette problématique est commune à de nombreuses ONG. À plus long terme se pose la question de la relève, particulièrement quand le succès d'une organisation repose largement sur le charisme de son fondateur, en l'occurrence de sa fondatrice. Mais l'action menée ne se limite pas à aider les femmes *hic et nunc* : elle consiste aussi à former les nouveaux cadres et à donner à toutes les récipiendaires l'aptitude à se prendre en mains. Par la formation professionnelle, par la sensibilisation, par l'éducation, Edna et Boge, entre autres mérites, contribuent à faire surgir de nouvelles élites. On peut donc légitimement espérer que le mouvement lancé par ces femmes admirables s'amplifiera et que Dendinam ne sera pas un slogan éphémère.

Note

1. *Meet the Woman Extraordinaire. Dame Edna Adan Ismail*, <http://sayfty.com/edna-adan-ismail/>, juillet 2015.

LE MICROCRÉDIT STIMULE-T-IL L'ÉNERGIE DES FEMMES ?

Isabelle Guérin

Socioéconomiste, directrice de recherche à l'IRD et spécialisée dans le domaine des processus de financiarisation « par le bas », elle a publié récemment *La Microfinance et ses dérives. Émanciper, discipliner ou exploiter ?* (Éditions Demopolis, 2015), dont s'inspire cette tribune.



Les femmes sont régulièrement présentées comme « l'avenir du continent africain ». Ainsi était intitulée la version 2016 des « Débats du Monde Afrique », qui ont eu lieu au musée du quai Branly. Les femmes, annonçant l'événement,



Le microcrédit stimule-t-il l'énergie des femmes ?

« sont la plus grande chance du continent, pour sa croissance, sa santé et sa stabilité¹ ». Cette même année, le magazine *Forbes Afrique* misait sur les femmes pour « assurer le devenir de l'agriculture² ».

Il est évidemment essentiel de reconnaître le travail considérable exercé par les femmes, d'autant qu'il est souvent invisible, déprécié, voire dénigré. En ville comme à la campagne, les femmes africaines produisent, vendent, achètent, tout en assurant les multiples tâches du quotidien ainsi qu'une partie des rituels sociaux et religieux, dont le rôle reste essentiel dans la reproduction des groupes sociaux. Mais glorifier le rôle supposé salvateur des femmes – catégorie par ailleurs fort hétérogène – dans la construction d'un monde meilleur, à la fois comme entrepreneures efficaces et solidaires et gardiennes d'un certain ordre moral, peut rapidement devenir burlesque, voire tragique.

L'engouement pour le microcrédit en est une illustration. Les microcrédits sont des prêts de faible montant (en moyenne de quelques centaines d'euros pour le continent africain), alloués pour une durée excédant rarement un an, à un coût encore très élevé (30 à 40 % par an, avec de fortes disparités en fonction des organisations) et ciblant en grande partie les femmes. Présenté tour à tour comme un outil de création de petite entreprise, d'éradication de la pauvreté et d'émancipation des femmes, le microcrédit se révèle en fait au mieux un outil de gestion de la trésorerie quotidienne et de stabilisation d'activités économiques existantes, au pire une source de surendettement, de pression sociale et d'appauvrissement.

Exclusion bancaire ne signifie pas passivité financière

Il est déjà erroné d'imaginer que les femmes africaines aient attendu le microcrédit pour s'adonner à la finance. Certes, elles ont plus de mal que les hommes, en général, à accéder aux services bancaires, pour des raisons multiples, qui se combinent et se cumulent de manière inégale selon les régions et les groupes sociaux : incapacité juridique (formelle ou coutumière), absence de garanties, illettrisme, difficulté à se déplacer du fait de charges domestiques ou de normes sociales limitant leur mobilité physique, besoins aux montants limités et donc insuffisamment rentables, manque d'entregent nécessaire pour négocier avec les banquiers, etc.

Mais absence de compte bancaire ne signifie pas inactivité financière. Souvent sommées d'assurer la sécurité alimentaire quotidienne et de faire face aux aléas de la vie quotidienne (problèmes de santé, visiteurs ou cérémonies imprévues, etc.), les femmes sont amenées à multiplier les pratiques financières – emprunter, prêter, épargner, donner, recevoir – mais aussi à déployer une infinité de stratégies et de ruses afin de construire leurs propres circuits. Tontines, circulation d'argent mais aussi de denrées alimentaires, de bijoux, de céréales, de petit bétail ou de vêtements au



sein du voisinage, prêt gratuit, prêt usuraire ou encore prêt sur gage : contrairement à ce que postulent beaucoup de praticiens du microcrédit, les femmes ont souvent une expérience affirmée de gestion financière. Elles doivent souvent se contenter d'options de seconde main, illégales, informelles, parfois coûteuses financièrement et socialement, mais pas toujours. Les biens qui circulent ont souvent une fonction sociale, symbolique et économique, qui répond parfois mieux à leurs contraintes présentes que ce à quoi le microcrédit peut prétendre. Il ne faut pas pour autant romantiser ces pratiques « indigènes », qui peuvent être insérées dans des rapports sociaux combinant diverses formes de domination, liées au patriarcat mais aussi à des différences de classe sociale, d'appartenance de caste, ethnique ou religieuse.

Face à cette contrainte permanente de liquidité, toute nouvelle opportunité est bienvenue : le microcrédit apparaît ainsi comme une source supplémentaire permettant de mieux répartir dans le temps recettes et dépenses. Mais au regard des objectifs d'autonomie et d'émancipation tant proclamés, les effets sont toutefois mesurés, voire pernicieux.

Des contextes multiples

Il faut noter tout d'abord la grande variabilité de situations en fonction des régions et des groupes sociaux, y compris au sein du continent africain. Les modalités d'accès des femmes à la monnaie, au marché et à la finance n'ont rien d'universel. Dans certaines communautés islamiques, on dit qu'un commerce tenu par une femme est une « abomination » ; les femmes s'abstiennent de vendre mais aussi d'acheter. En Haute-Égypte, on disait encore il y a quelques décennies que les femmes ne doivent ni toucher de la monnaie, ni en parler, « même si elles sont revêtues d'or ». Dans certaines régions du Maroc jusque dans les années 1980, qu'une femme vende ou achète était « une atteinte à sa dignité et à Dieu ». Lors d'une visite de villages marocains en 2009 aux alentours du bourg d'Ad El Brachoua, au sud de Rabat, une jeune fille me disait à propos de sa mère : « Elle ne sait pas compter l'argent. » En revanche, dans d'autres régions africaines, notamment subsahariennes, on laisse aux femmes une grande partie du petit commerce, qu'il s'agisse d'acheter ou de vendre. Même si, faute de réseaux, de mobilité, de temps, parfois de capital, les principales options possibles se limitent bien souvent à des secteurs peu rentables, comme le petit commerce de denrées périssables, la restauration de proximité et la sous-traitance sous forme de travail à domicile.

Cette grande diversité des normes et des pratiques, bien souvent ignorée par les promoteurs du microcrédit, a évidemment de fortes incidences sur les opportunités qui s'offrent aux femmes et sur les effets possibles du microcrédit. Dans des régions où l'accès des femmes à l'espace public, notamment aux marchés, est sévèrement



contrôlé, la dépendance masculine reste une condition essentielle de création et de gestion d'une activité : il est donc complètement illusoire d'imaginer que des femmes puissent « s'autonomiser » grâce au microcrédit. Dans les contextes où les femmes sont davantage libres de leurs mouvements et exercent depuis longtemps de petites activités marchandes, la congestion et la saturation des marchés ainsi que le poids des obligations domestiques et familiales représentent le principal frein. Indépendamment des normes sociales, dans de nombreuses régions africaines, l'absence de contrôle des moyens de production, notamment la terre en zones rurales, est également un obstacle majeur. Les barrières auxquelles se heurtent fréquemment les femmes sont donc immenses, et le microcrédit ne peut guère aider à les surmonter.

Quel que soit le contexte, créer son propre emploi, même s'il s'agit de vendre quelques tomates sur un trottoir, ne s'improvise pas et n'est pas seulement une question de moyens financiers. Il faut être capable d'apprécier et de gérer le risque. Il faut savoir accéder à l'information et la traiter, réagir rapidement aux fluctuations de prix, s'adapter aux aléas. Il faut être en mesure de négocier, argumenter et parlementer et ceci avec une diversité d'interlocuteurs. Déployer son entregent avec les clients est évidemment une condition essentielle, afin de s'assurer de leur fidélité mais aussi éviter de trop longs délais de paiement – la vente à crédit est souvent ce qui ruine les petit(e)s commerçant(e)s. Se construire et entretenir un réseau de fournisseurs est indispensable afin d'obtenir un approvisionnement régulier, de qualité, à des prix raisonnables et éventuellement des facilités de paiement. Enfin s'attirer la bonne grâce de l'administration, des forces de l'ordre ou de la « mafia » locale est également indispensable pour éviter ou limiter les tracasseries administratives, éventuellement contourner ou atténuer les dépenses d'électricité, d'enregistrement, de licences et de taxes ou tout simplement s'implanter et maintenir sa place. Il faut également être toléré ou accepté par la concurrence. Pour les vendeurs de rue, dont une grande partie sont des femmes, l'accès au capital est souvent secondaire : le harcèlement et les risques d'expulsion de la part des autorités locales sont la première source de fragilité, en particulier au moment d'élections, d'événements publics ou de rénovation des centres villes. Nombre de femmes ont ces qualités et cet entregent, mais pas toutes, loin s'en faut. Et imaginer qu'elles puissent se transformer en cheffes d'entreprises grâce à un petit capital – qu'il faudra par ailleurs rembourser – est fallacieux.

Pour toutes ces raisons, les effets du microcrédit sur l'emploi consistent plutôt à stabiliser et à renforcer des activités déjà existantes : une petite gargote qui se dote d'un réfrigérateur pour proposer des boissons fraîches à ses clients ; une épicerie ou un petit restaurant qui s'équipe de matériel audio ou d'une télévision pour attirer le chaland ; une vendeuse de légumes qui diversifie son offre ; une commerçante de tissus qui accroît ses stocks et propose ainsi plus de choix ; une couturière qui ne travaille plus uniquement sur commande mais expose ses créations et élargit de ce



fait sa clientèle ; un tailleur qui s'équipe de machines plus performantes permettant de travailler mieux ou plus vite, etc.

Des effets multiples

Pour que le microcrédit ait un effet direct sur l'emploi, encore faut-il qu'il soit utilisé à cet effet. Or on observe qu'une large partie des prêts sont en fait utilisés pour des dépenses ne générant pas de revenus directs : santé, alimentation, amélioration de l'habitat, remboursement de dettes, éducation, cérémonies, biens de consommation durables, etc. Cette réalité a longtemps été niée, masquée par des études rapides et peu scrupuleuses. Il ne fait plus de doute aujourd'hui que le microcrédit s'apparente en grande partie à un crédit à la consommation alors que le coût reste très élevé (cf. *supra*).

Les études aujourd'hui disponibles et fiables révèlent que dans le meilleur des cas, le microcrédit permet aux femmes de mieux assumer leur rôle de gestionnaire, éventuellement d'accroître leur pouvoir de négociation avec leur entourage (époux, beaux-parents, co-épouses, frères, enfants, etc.), ce qui est très appréciable, mais au sein d'un cadre structurel qui reste inchangé. Dans un contexte de plus en plus monétarisé, les femmes apprécient fortement d'avoir accès à de nouvelles sources de liquidités sans implorer l'aide de l'entourage. Elles apprécient également d'être mieux capables d'honorer les règles de l'hospitalité et de contribuer financièrement aux cérémonies familiales. Pour celles qui sont parvenues à créer leur propre entreprise, c'est souvent au prix de dures journées de travail, mais c'est bien plus honorant, disent-elles, que de rester enfermée ou de besogner comme domestique. Les femmes attachent également beaucoup d'importance à la dignité de leur propre époux – financer son activité entrepreneuriale, lui permettre de louer une terre plutôt que de travailler pour autrui peut être considéré en soi comme un succès.

Cette dignité a souvent un prix. Elle peut être source de stress et d'anxiété car les entreprises sont souvent faiblement rentables et les échéances de remboursement deviennent rapidement un véritable casse-tête. Loin des *success stories* mises en scènes par nombre de promoteurs du microcrédit, les parcours sont souvent chaotiques, avec de nombreux échecs faute de rentabilité et de débouchés, mais aussi du fait de relations trop conflictuelles au sein de leur famille, avec deux sujets récurrents de discorde. Le premier est leur moindre disponibilité. Quels que soient les contextes, et même s'il peut y avoir des variantes en fonction du cycle de vie, les femmes sont supposées être au service des enfants, des personnes âgées, des époux lorsqu'ils rentrent d'une journée de travail, de la famille élargie lors des rituels sociaux et religieux ou lors de visites, y compris imprévisibles. Le second thème de dispute, plus ou moins prégnant selon les contextes, porte sur la transgression des normes. Qu'une



femme soit mobile, relativement libre de ses déplacements, plus autonome financièrement bouscule les normes de féminité. C'est une atteinte à l'idéal de modestie, de discrétion et de dépendance auquel les femmes doivent se conformer, tout autant qu'à l'idéal de contrôle et de domination incarné par les hommes.

On observe aussi que le cadre normatif mobilisé est parfois décalé par rapport aux réalités et aux contraintes locales. À travers le microcrédit, les femmes sont supposées « s'autonomiser » à l'égard de leurs époux et s'organiser en groupe pour s'entraider. Or l'idéal d'autonomie à l'égard du conjoint est loin d'être un objectif partagé. Dans certains contextes et groupes sociaux, les femmes aspirent surtout à être respectées et reconnues au sein de leur communauté d'appartenance. Et lorsque les femmes accèdent à une parcelle de pouvoir grâce au microcrédit, c'est plus à l'égard des autres femmes qu'à l'égard de la communauté masculine.

Par ailleurs, en ciblant principalement les femmes, comme le font un grand nombre d'organisations, sans tenir compte de la complexité des rapports sociaux de sexe et des contraintes multiples auxquelles celles-ci doivent faire face, les promoteurs du microcrédit courent le risque de dérives et d'effets pervers multiples : détournement des prêts par les hommes, qui eux aussi ont besoin de financement et comprennent mal d'être exclus, détournement des entreprises lorsque celles-ci deviennent profitables, exacerbation de la violence intraconjugale et de la domination patriarcale *via* le contrôle exercé par les agents de crédit, maintien de pratiques de discriminations dans l'octroi des prêts, alourdissement des responsabilités, surcharge de travail, stress et fatigue, exacerbation des inégalités entre femmes et/ou renforcement de la spécialisation des femmes dans des secteurs d'activité peu productifs.

Et lorsque les pratiques de recouvrement des prêts dérivent vers l'agressivité et la coercition, elles sont en première ligne. Dans nombre de cas, stress et anxiété l'emportent sur tout effet positif : le microcrédit se transforme en cercle vicieux combinant surendettement, déshonneur voire exclusion sociale. Les promoteurs du microcrédit affichent un ciblage féminin pour des raisons d'équité – combler les inégalités de genre en matière de services financiers. En pratique toutefois, nombre d'entre eux ciblent les femmes tout simplement car elles remboursent mieux. Non pas qu'elles aient un sens de l'éthique plus prononcé que leurs homologues masculins, encore que dans certaines régions le paiement des dettes quotidiennes relève effectivement d'une morale féminine, mais c'est surtout du fait de leur moindre mobilité physique : elles sont beaucoup plus présentes à leur domicile, il est donc plus facile de les surveiller et de les contrôler. Loin des discours publics décrivant les femmes africaines comme courageuses, travailleuses et émancipées, certains agents de crédit disent clairement que les femmes sont plus vulnérables, timides et dociles, ce qui explique qu'elles soient des cibles privilégiées. En d'autres termes, certaines



organisations de microfinance s'appuient finalement sur les normes patriarcales – contrôle des déplacements des femmes, pression sociale – qu'elles sont censées combattre pour optimiser les remboursements...

Pour conclure

Au mieux, le microcrédit donne aux femmes une certaine marge de manœuvre dans la gestion de leur trésorerie familiale, parfois de leur petite entreprise. On est loin du discours émancipateur tant proclamé. Ces marges de manœuvre peuvent être source de tensions, mais celles-ci n'ont rien de surprenant. Toute forme de changement, aussi mince soit-elle, suscite nécessairement résistances et contradictions. Insister sur les défis du changement ne signifie pas qu'il faille y renoncer, mais il faut arrêter de donner l'illusion à des millions de femmes qu'elles peuvent acquérir leur indépendance et déjouer la domination masculine en s'endettant. Beaucoup plus fondamentalement, celles et ceux qui sont convaincus du potentiel émancipateur du microcrédit font une erreur fondamentale quant à la nature même de la subordination féminine : celle-ci ne relève pas d'une inégalité de ressources au sein de l'espace intrafamilial, mais d'inégalités de pouvoir qui traversent l'ensemble des structures sociales, économiques, culturelles et politiques.

Notes

1. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/28/les-femmes-l-avenir-du-continent-africain_4855605_3212.html#bJAz0M6mU3eaVWG.99
2. http://www.forbesafrique.com/Afrique-la-femme-est-l-avenir-de-l-agriculture_a5542.html

DES « COMBATTANTES DE L'OMBRE » : FEMMES AFRICAINES ET POLITIQUE À L'ÉPOQUE COLONIALE

Pascale Barthélémy (Fontenay-Saint-Cloud 1992)

Elle est maître de conférences en histoire contemporaine à l'ENS de Lyon depuis 2005. Historienne des femmes et du genre en Afrique à l'époque coloniale, elle a travaillé sur la scolarisation des filles et s'intéresse aujourd'hui aux questions de citoyenneté dans les colonies africaines françaises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.



Une salle de l'Assemblée nationale du Mali porte son nom : Aoua Keita. Qui connaît pourtant cette sage-femme malienne, infatigable militante et première députée de son pays en 1959 ? Qui connaît, plus encore, les noms de ses camarades de lutte qui, à travers tout le continent, se sont engagées pour résister aux colonisateurs et revendiquer des droits ?



Les idées reçues concernant les femmes d'Afrique ont la vie dure. Bêtes de sommes accablées par le poids des travaux domestiques et des enfants, créatures volontiers prédatrices des hommes blancs séduits par leurs charmes, ainsi apparaissent-elles le plus souvent dans les sources coloniales. Confinées à la sphère dite « privée », elles semblent, de fait, exclues du politique. Leur rare présence à des postes de responsabilité aujourd'hui entretient l'idée qu'elles n'ont jamais eu d'influence et se sont tardivement intéressées à la « chose publique ». Or, pour autant que l'on conçoive le politique au sens large, les femmes sont partout, et particulièrement actives. Du Nigeria à l'Afrique du Sud, du Togo au Kenya, du Sénégal au Ghana, elles ont lutté de façon spontanée, quotidienne, informelle puis dans les premières structures (associations, syndicats et partis politiques) lorsqu'elles furent autorisées. De toutes origines, paysannes ou citadines, instruites ou analphabètes, ménagères, commerçantes, couturières, institutrices, sages-femmes, infirmières, elles s'engagent de façon autonome ou directement en lien avec les combats de leurs pères, frères et maris. D'abord peu nombreuses, souvent entravées par leur position subalterne dans des sociétés patriarcales où leur présence, leur prise de parole et leurs actions restent empêchées par des rapports de pouvoir inégalitaires accentués par la domination coloniale, elles sont néanmoins mobilisées, qu'il s'agisse de résister aux nouvelles taxes, de revendiquer la libre circulation dans des sociétés ségréguées, de militer pour l'obtention des droits politiques et sociaux, de s'engager dans les partis anticolonialistes, voire de participer les armes à la main aux luttes de libération.

La mobilisation des « Nana Benz »

L'expression, employée pour désigner les femmes grossistes en pagnes du grand marché de Lomé au Togo dans les années cinquante, renvoie à la puissance économique des marchandes d'Afrique de l'Ouest, susceptibles d'acquérir des Mercedes-Benz avec les gains accumulés. Or ces commerçantes, actives et nombreuses dans les sociétés côtières du golfe de Guinée, se sont mobilisées dès la fin des années 1920 pour lutter contre la dégradation de leurs conditions de vie et de travail. On les retrouve au Nigeria, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Ghana (alors Gold Coast). Dans le Nigeria sous domination britannique, les femmes igbo et yoruba refusent à plusieurs reprises les impôts que voulaient leur imposer les autorités coloniales, et contestent l'ingérence des chefs locaux dans leurs affaires commerciales. Leur lutte commence en 1925 dans le port de Calabar, lorsque les Britanniques décident de réclamer une patente aux femmes commerçant sur les marchés. Elle est relancée en 1927 puis en 1929 lorsqu'il est question de généraliser les recensements et donc l'impôt. Appelée « guerre des femmes (*Women's War*) », un affrontement violent conduit à la mort de cinquante-cinq d'entre elles en décembre 1929. Quelques années plus tard c'est au Togo, en 1933, qu'éclate la révolte des Loméennes. Moins documentée, elle



montre cependant les mêmes formes de mobilisation et contraint les autorités françaises à renoncer aux nouveaux impôts qu'elles voulaient instaurer. On retrouve ces résistances à la dégradation des conditions de travail en Afrique du Sud dès la fin du XIX^e siècle. À plusieurs reprises – en 1913-1914, 1920, 1928 –, des femmes se mobilisent contre l'obligation de circuler avec un *pass*, un livret de travail exigé des travailleurs noirs de plus de 16 ans lors de tous leurs déplacements. Censé être renouvelé tous les mois contre le paiement d'une taxe, il entravait non seulement la libre circulation des personnes, mais représentait une charge économique importante. En 1913, une délégation de six femmes se présente au parlement de l'Union sud-africaine au Cap avec une pétition de plus de 5 000 signatures. Le 29 mai 1913, des femmes déchirent et brûlent leurs *pass* devant le poste de police du quartier réservé. Huit d'entre elles sont arrêtées. Certaines sont chrétiennes, relativement instruites, on compte parmi elles quelques métisses, mais aussi une proportion importante d'ouvrières. Les autorités coloniales sont partout déstabilisées par ces mobilisations féminines, dans lesquelles elles voient – appliquant en Afrique leur lecture eurocentrée du monde – une reproduction des luttes féministes européennes.

Des « suffragettes » africaines ?

Rares sont les femmes qui disposent du droit de vote en Afrique avant la fin des années 1950. Telle n'est d'ailleurs pas leur préoccupation première. Si les femmes les plus riches de Freetown, la capitale de la Sierra Leone, accèdent au suffrage en 1930, il faut attendre les années 1940 pour que le sujet soit à l'ordre du jour dans les autres pays africains. Les revendications se font dans le contexte de grandes transformations liées au Second Conflit mondial et des débuts de l'agitation nationaliste. D'abord regroupées dans des associations se déclarant apolitiques et souvent créées à l'initiative des plus éduquées, les femmes se fédèrent ensuite en sections féminines des partis anticolonialistes. Au Nigeria, l'action de Funmilayo Ransome-Kuti rassemble femmes lettrées et illettrées autour d'un projet à la fois nationaliste et féministe. Née en 1900 et baptisée Frances Abigail Thomas, issue d'une famille de chrétiens convertis au XIX^e siècle, elle est la première fille à intégrer l'*Abeokuta Grammar School*, avant de poursuivre ses études en Angleterre entre 1919 et 1923. De retour au Nigeria, mariée au révérend Israël Oludotou Ransome-Kuti, elle adhère au Syndicat des enseignants fondé en 1931. Dans les années 1940, tout en décidant d'utiliser le prénom de Funmilayo, de porter exclusivement des vêtements yoruba et de prononcer tous ses discours en yoruba, elle entreprend de rassembler des femmes au sein de l'*Abeokuta Ladies Club* qu'elle a contribué à créer en 1942. En 1946, elle devient présidente de l'*Abeokuta Women's Union*. Son action prend une dimension internationale lorsqu'elle représente son pays aux congrès de la Fédération



démocratique internationale des femmes (FDIF), rejoignant ainsi d'autres déléguées africaines. En Tanzanie, c'est une nationaliste musulmane particulièrement active, Bibi Titi Mohamed, qui mène le combat pour l'indépendance aux côtés des femmes illettrées (elle-même a été scolarisée quatre ans à l'école primaire). Elle devient secrétaire générale de la section féminine du parti national de Tanzanie en 1959 puis, en 1962, présidente de l'Union des femmes de Tanzanie jusqu'en 1967.

Dans les villes côtières du Sénégal alors appelées les Quatre communes (Dakar, Rufisque, Gorée et Saint-Louis), c'est pour revendiquer l'accès au suffrage que les Sénégalaises entrent dans la lutte politique en 1945. La frilosité des autorités coloniales à l'idée de laisser voter des femmes majoritairement illettrées et musulmanes conduit à une campagne de mobilisation sans précédent, menée par des leaders masculins, mais au sein de laquelle les femmes ont toute leur place. Elles organisent des réunions à leur domicile, participent à des manifestations, se rendent dans des meetings, prennent publiquement la parole, font partie de délégations qui s'adressent aux autorités françaises, et sont, enfin, nombreuses à se rendre aux urnes lors des premières élections municipales de l'après-guerre, en juillet 1945. Dans les années suivantes, en Afrique occidentale et équatoriale française, les femmes rejoignent en nombre le principal parti anticolonial, le Rassemblement démocratique africain (RDA), créé en 1946, et qui dispose très vite de sections féminines dans tous les territoires. Certaines, comme au Cameroun alors territoire sous tutelle de l'ONU, adoptent des modes d'action originaux en envoyant des centaines de pétitions à la Commission des mandats à New York entre 1949 et 1960. Elles demandent la fin des discriminations raciales, des mesures économiques, des services sociaux pour les femmes et les enfants. Dans la plupart des territoires elles partent en tournées de propagande pendant les campagnes électorales, recueillent des adhésions, composent des chants patriotiques, utilisent les fêtes familiales ou sociales pour diffuser des mots d'ordre, voire entrent dans des milices urbaines comme en Guinée où les femmes sont particulièrement actives auprès de Sékou Touré. À Madagascar, celle qui devient pour les autorités françaises la « Vierge rouge », Gisèle Rabesahala, fille d'une grande famille de notables de la capitale Antananarivo, engagée très jeune au sein du Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM), est élue conseillère municipale à Tananarive en 1956.

Dans ces combats, les femmes lettrées ne sont pas seules en lice. Le rôle des militantes de quartier est essentiel et parfois « musclé ». Issues de milieux populaires – paysannes, ménagères, commerçantes ou matrones – habituellement reléguées dans les coulisses, elles mènent de véritables « actions de rue » et deviennent omniprésentes dans les espaces publics d'affrontement. De la rue aux combats armés, il n'y a qu'un pas que certaines franchissent en participant aux luttes de libération nationale.



Des femmes en guerre

Engagées, les Africaines le sont aussi dans les conflits armés – qu'il s'agisse de la rébellion des populations mau mau du Kenya dans les années 1950, de la guerre du Cameroun entre 1955 et 1960 ou des guerres de libération nationale menées dans les colonies portugaises entre 1961 et 1975. Au Kenya, lors du violent conflit qui oppose les paysans kikuyu, regroupés dans le mouvement mau mau à l'armée britannique, des femmes jouent un grand rôle, assurant le ravitaillement, remplissant les fonctions d'espionne et de messagère. Les mémoires de Wambui Waiyaki Otieno, engagée dans la lutte en 1954 à l'âge de 18 ans, décrivent l'action d'un contingent de femmes qui entreprend de séduire les Britanniques dans des bars afin d'accéder à des dépôts de munitions. Après la répression (13 000 femmes sont emprisonnées), elle milite dans différents partis (le Nairobi People's Convention Party et la Kenya African National Union). Arrêtée en 1960, elle est violée en détention par un officier britannique. Son courage lui vaut le surnom de « Msaja » c'est-à-dire *man* ou *mister* et son engagement ultérieur fait d'elle une figure politique du féminisme au Kenya. Dans les mêmes années, au Cameroun, lors de la guerre qui oppose de 1955 à 1960 l'Union des peuples du Cameroun (UPC) à l'armée française, les femmes hébergent là aussi des combattants, transportent des documents, des informations, mais aussi des armes, et jouent le rôle d'espionnes. Elles sont également présentes dans l'armée de libération nationale formée en pays bamiléké au Cameroun en 1957, ou dans la Ligue féminine mozambicaine (LIFEMO) au Mozambique en 1964. Dans ce pays, la LIFEMO, autonome par rapport au Front de libération du Mozambique (FRELIMO), envoie au combat vingt-trois jeunes filles en 1965 dans la province de Niassa, et ces dernières contribuent à la victoire sur les troupes portugaises. Dans les années suivantes, l'autonomie de la LIFEMO est cependant remise en cause, et le parti, dont la ligne politique s'est radicalisée, crée son propre détachement féminin. Cette évolution se retrouve dans d'autres territoires, où la domination d'un parti nationaliste entraîne la dissolution des associations féminines autonomes. La question est centrale. Les Africaines ont-elles pu mener leur propre lutte ? Transgresser les rôles qui leur étaient assignés et faire valoir des revendications d'égalité entre les sexes ?

Les femmes de leurs hommes ?

La marge de manœuvre des femmes dans un contexte de double domination, coloniale et masculine, est très étroite. Souvent engagées en même temps et aux côtés de leurs pères, frères ou maris, elles sont aussi contraintes par les multiples tâches familiales qui pèsent sur elles. Lorsqu'elles prennent des initiatives, elles sont rapidement obligées de se plier aux normes de genre et d'accepter les fonctions qui leur sont



attribuées. Regroupées pour défendre une cause « nationale » et futures « mères » de la nation, elles ont peu d'autonomie, sont sollicitées pour des actions ciblées sur la population féminine en général mais aussi sur la jeunesse et, dans une certaine mesure, instrumentalisées par des partis majoritairement masculins. Mais cette lecture ne résume pas la diversité de leurs engagements et la capacité d'action dont elles ont fait preuve. L'épisode resté célèbre de la marche des femmes sur Grand-Bassam en 1949 montre bien leurs logiques de mobilisation. Plusieurs mois après que des dirigeants du RDA ont été arrêtés et emprisonnés à Grand-Bassam, à une quarantaine de kilomètres d'Abidjan, 2 000 à 4 000 femmes entament une mobilisation d'envergure. Le 22 décembre 1949, elles se rassemblent puis décident d'une marche vers la prison pour réclamer la libération de « leurs hommes ». Armées de pilons et de bâtons, elles évitent la route principale et marchent à travers les cocoteraies. Le 23 décembre, 500 d'entre elles s'installent par petits groupes le long de la lagune tandis que de nouvelles recrues arrivent de la capitale. Le lendemain, elles entament une marche vers la prison et s'affrontent aux forces de l'ordre coloniales. La répression est rude et certaines d'entre elles sont arrêtées. Cette mobilisation prouve leur détermination et l'importance de l'action conjointe des hommes et des femmes dans les luttes contre la domination coloniale. Mais elle est aussi l'occasion de créer la première section féminine du RDA à Abidjan, qui se montre capable, en novembre 1949, de mobiliser des fonds pour envoyer une première déléguée à la Conférence des femmes d'Afrique et d'Asie à Pékin. Pourtant, malgré le rôle joué par les militantes africaines dans les luttes pour l'indépendance, c'est au nom de la priorité accordée à la construction nationale que les femmes sont dans la plupart des pays contraintes de rentrer dans le rang après coup. Dans des pays où s'imposent peu à peu des régimes autoritaires, elles se trouvent bien souvent embrigadées dans des « unions de femmes » inféodées aux partis uniques et reléguées une fois de plus dans l'ombre.

Références bibliographiques

BOUILLY, E. et RILLON, O. (dir.), « Femmes africaines et mobilisations collectives (années 1940-années 1970) », *Le Mouvement social*, 255/2, 2016.

COQUERY-VIDROVITCH, C., *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères, 1994.

GOUVERNANCES

LA GOUVERNANCE AFRICAINE

Stéphane Gompertz (1967 l)



Parler de la gouvernance en Afrique est tâche malaisée. La notion a été souvent perçue comme étant imposée de l'extérieur, y compris dans le discours de François Mitterrand à l'ouverture du sommet de La Baule (1990) malgré le soin qu'il a mis à récuser toute volonté d'ingérence. Les donateurs, du moins occidentaux (les Chinois n'ont pas ces scrupules), et les agences multilatérales invoquent la gouvernance pour décider d'accorder ou non leur aide. La tentation est grande, pour les partenaires de l'Afrique, d'imposer leur conception plus ou moins étroite de la démocratie et de la gouvernance, « un schéma tout prêt » pour reprendre les mots de Mitterrand : « système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons ». Le risque inverse existe aussi : estimer, dans un paternalisme vieux jeu, que les exigences de la démocratie libérale et sociale sont hors de portée pour l'Afrique. Ce discours rétrograde serait d'autant moins justifié que les organisations régionales africaines ont repris à leur compte la promotion et le contrôle de la gouvernance. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, créé au sein de l'Union africaine en 2003, fonctionne sur une base volontaire et porte sur quatre domaines : démocratie et gouvernance politique, gestion et gouvernance économiques, gestion des entreprises et développement socioéconomique. La Commission des Nations unies pour l'Afrique a publié en avril 2016 son quatrième rapport sur la gouvernance en Afrique, axé



sur la corruption. Ajoutons-y le rapport annuel de la Fondation Mo Ibrahim : ses indices et son classement sont suivis avec attention.

N'esquivons donc pas le sujet mais traitons-le avec modestie. N'hésitons pas à tenir un langage franc mais évitons de nous ériger en donneurs de leçons : nous avons aussi de quoi balayer devant notre porte. Trois concepts me paraissent essentiels, au regard des modestes observations que j'ai pu faire : appropriation, participation, composition.

Le terme d'appropriation revient souvent dans le discours des responsables africains. Il peut servir d'excuse facile : nous n'avons pas à écouter vos critiques ou vos suggestions. Mais il renferme une vérité : le gouvernement de l'Afrique, des États, des communautés, ne sera pas dicté de l'extérieur. La récente crise gambienne a pu être résolue parce que le Sénégal et les autres États de la CEDEAO, alliant fermeté et persuasion, ont pu convaincre Jammeh de céder le pouvoir à son rival légitimement élu. Quand j'ai servi en Éthiopie, j'ai visité de nombreux projets d'adduction d'eau mis en œuvre par une remarquable ONG française, InterAides. Un projet n'était viable – et n'était lancé – que si la communauté villageoise le faisait sien au préalable et se mettait d'accord, notamment, sur une tarification de l'eau : si basse fût-elle, elle conditionnait l'appropriation du projet.

Une appropriation réussie suppose la participation de toutes les parties prenantes : les femmes au premier chef, les jeunes, les chefs religieux, les organisations de la société civile. Une des grandes faiblesses de la gouvernance africaine me semble être la méfiance de nombreux dirigeants – ou milieux dirigeants – envers ces organisations ; j'ai pu le vérifier en Éthiopie.

Composer – ce qui ne veut pas dire se compromettre – avec l'existant : traditions, groupes ethniques, solidarités familiales et claniques. La modernisation du tissu social et la nécessaire lutte contre certaines pratiques traditionnelles néfastes (mutilations sexuelles, enlèvements, mariages forcés, exploitation des enfants) ne signifient pas que les liens traditionnels doivent à toute force être combattus et soient incompatibles avec une bonne gouvernance. Veiller à ce qu'aucun groupe géographique ou ethnique ne soit désavantagé dans la répartition des charges et des dépenses de l'État n'est pas forcément une mauvaise chose (ce qui ne veut pas dire qu'il faille assimiler, comme le faisaient Félix Houphouët-Boigny et Omar Bongo, gouvernance et arrosage). L'ancien président du Ghana m'avait dit qu'il comptait emmener les leaders traditionnels (House of Chiefs) à la COP 21 : ils seraient d'excellents relais d'opinion. Les confréries, Mourides et Tidjanas, dont le poids malheureusement semble décliner, constituent des freins à la diffusion de l'islam radical au Sénégal.

L'extension du fanatisme religieux constitue sans doute l'un des obstacles principaux à la bonne gouvernance en Afrique – avec la haine ethnique et la corruption. Ces trois fléaux peuvent s'alimenter réciproquement.



L'extrémisme religieux, mâtiné ou non de banditisme et de trafic de drogue, s'en prend à l'administration, à l'éducation, notamment des filles (enlèvement de lycéennes par Boko Haram), à la santé (vaccinations), à la promotion des femmes, à l'action humanitaire – entre autres. C'est tout le dilemme du nord malien : on sait que la réponse au terrorisme ne peut pas être que militaire, que cette région déshéritée a besoin de gouvernance, d'investissements, de puits, d'électricité, d'emplois pour les jeunes. Mais comment aider au développement d'une zone où même les humanitaires sont dissuadés d'aller ? Pourtant, il ne faut pas baisser les bras : depuis l'arrivée au pouvoir de Buhari, l'armée nigériane a, pour la première fois, taillé des croupières à Boko Haram, simplement parce que les généraux ne détournaient plus la paie des soldats. On attend vainement, à ce jour, qu'un tournant similaire soit pris au Mali. Les espoirs suscités par l'élection démocratique d'un nouveau président en septembre 2013 ont été déçus. L'impérialisme du pouvoir à Bamako fait le jeu des mouvements terroristes qui tentent de grignoter le terrain que leur a fait perdre l'intervention française.

L'écueil de l'ethnicité : les dirigeants africains savent certes qu'il serait illusoire de vouloir gouverner en faisant abstraction des divisions « ethniques » ou régionales. Mais jusqu'où aller ? La difficulté est double : éviter de favoriser indûment sa propre famille (contre-exemples, entre autres : Sassou, Obiang, Dos Santos) ou son propre clan ; savoir où placer le curseur – et surtout le vouloir. Il y a un abîme entre la prise en compte raisonnable des particularismes et la cristallisation plus ou moins intéressée de divisions parfois historiquement artificielles (Hutu et Tutsi) qui conduit au racisme (curieusement, on emploie peu ce terme à propos de l'Afrique), à la haine de l'autre, voire au génocide. Les mouvements extrémistes savent récupérer les revendications des groupes ethniques : ainsi AQMI et consorts avec les Touaregs, et, plus récemment, avec les Peuls. La gangrène gagne le centre Mali.

Dernière plaie et non la moindre : la corruption. Elle semble augmenter en Afrique subsaharienne, si l'on en croit le dernier rapport annuel (2016) de Transparency International sur la corruption dans le monde. Le pays africain le mieux classé est le Botswana (35^e rang), suivi du Cap-Vert (38^e rang), de l'île Maurice et du Rwanda (50^e rang ex aequo). Sans surprise, les pays d'Afrique centrale sont particulièrement mal placés. La corruption fait aussi le lit des mouvements extrémistes (c'est ainsi qu'est né Boko Haram), même si ces derniers n'hésitent pas à l'utiliser pour leur propre compte et à s'allier aux mafias, tribales ou non. La corruption est d'autant plus difficile à combattre que la solidarité familiale implique et justifie la distribution de prébendes par quiconque occupe une position privilégiée, notamment dans l'appareil de l'État.

Ces tares sont connues. Elles ne doivent pas occulter les progrès réalisés par l'Afrique dans le domaine de la gouvernance, politique et économique. L'indice de



la Fondation Mo Ibrahim, Overall Governance Trend, a monté d'un point depuis 2006 : - 2,8 % pour la sécurité et l'État de droit mais + 2,4 % pour la participation et les droits humains, + 1,8 pour le développement soutenable et + 2,9 pour le développement humain. Au-delà des indices, les progrès, certes insuffisants, de la gouvernance en Afrique se manifestent de plusieurs manières.

Il reste de nombreux régimes autoritaires mais très peu de « vraies » dictatures, type Bokassa, Idi Amin Dada ou Samuel Doe : l'Érythrée ou le Swaziland font figure d'exception. Les élections sont devenues la règle. Certes, elles peuvent être manipulées, parfois grossièrement (comme récemment au Gabon) ou, même si elles sont régulières, servir de paravent à un État gangrené et inopérant, un « semblant d'État » pour reprendre l'expression de Laurent Bigot à propos du Mali. Au moins sont-elles censées représenter la référence. Des États qui avaient, dans le passé, subi la dictature connaissent aujourd'hui l'alternance : Bénin, Ghana. Ailleurs, la tentation que nourrissent certains présidents de s'accrocher au pouvoir en manipulant la constitution ou en ignorant le verdict des urnes fait long feu, soit parce que la sagesse et le réalisme l'emportent (Wade au Sénégal), soit sous l'effet des pressions régionales (Jammeh en Gambie), au besoin après une épreuve de force (Gbagbo en Côte d'Ivoire). C'est vrai surtout pour l'Afrique occidentale. Les chefs d'État d'Afrique centrale s'accrochent bien plus au pouvoir : Obiang (Guinée équatoriale), et Dos Santos (Angola) depuis trente-sept ans (il a annoncé, il est vrai, qu'il ne se représenterait pas), Biya (Cameroun) depuis trente-quatre ans, Sassou Nguesso (Congo) depuis trente-deux ans (cumulés car il y a eu une interruption). En RDC, Kabila dont le mandat a expiré en décembre dernier finasse et tente de jouer la montre, au risque de plonger son pays dans la guerre civile.

Dans les pays d'Afrique centrale, les organisations de la société civile (OSC) sont encore relativement faibles – ou verrouillées. Or l'un des principaux facteurs d'amélioration de la gouvernance est l'influence croissante exercée par la société civile, notamment les organisations de femmes et les mouvements de jeunes. L'appui aux mouvements de femmes, le planning familial, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes aide à contrôler l'accroissement démographique et offre aux femmes les moyens de s'investir dans la vie de la collectivité. Le mouvement de jeunes « Y en a marre » a fortement contribué à la renonciation au pouvoir d'Abdoulaye Wade au Sénégal. L'un de ses animateurs, Fadel Barro, n'entendait pas limiter l'action du mouvement à la contestation politique : il voulait changer les comportements quotidiens, entretenir le civisme et faire ainsi émerger le « NTS » (nouveau type de Sénégalais). Au Burkina Faso, le mouvement Le Balai citoyen a joué un rôle significatif dans la chute de Blaise Compaoré. La contrepartie de cette influence est que beaucoup de gouvernements africains se méfient des organisations de la société civile, en qui elles voient, souvent à tort, autant de foyers d'opposition potentiels.



Pendant que j'étais en Éthiopie, le gouvernement a fait adopter une loi interdisant tout financement étranger d'ONG se mêlant de droits (y compris ceux des femmes et des enfants). C'est seulement sur les instances de certains partenaires que le développement durable n'a pas été inclus dans la liste des domaines prohibés. Au cours des nombreuses visites que j'ai effectuées en Afrique dans le cadre de la préparation de la COP 21, j'ai eu le sentiment que l'importance de l'enjeu amenait autorités et société civile à mieux travailler ensemble. J'espère que cette impression se confirmera.

À côté des OSC, je voudrais mentionner le rôle utile des leaders religieux ou traditionnels dans les processus de réconciliation (ainsi, certains prêtres et imams dans l'ouest de la Côte d'Ivoire). De même, en Éthiopie, les leaders emmenés par le professeur Éphraïm Isaac ont efficacement œuvré à la libération des chefs de l'opposition emprisonnés après les troubles de 2005.

La gouvernance n'est pas seulement nationale : elle est aussi régionale. L'Union africaine a adopté en 2007 une Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance : ses articles 32 et 33 prévoient que les États parties prennent les mesures nécessaires en vue d'institutionnaliser la bonne gouvernance politique et économique : administration publique efficace, système judiciaire indépendant, organisation régulière d'élections transparentes, libres et justes, gestion efficace du secteur public, transparence dans la gestion des finances publiques, lutte contre la corruption... Les organisations sous-régionales se sont fixé des objectifs similaires. Le coup de force de Gbagbo en décembre 2010 n'aurait sans doute pas pu être combattu sans la détermination des organisations sous-régionales, Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Union monétaire et économique ouest-africaine, appuyées par l'Union africaine et la communauté internationale. L'engagement de la CEDEAO, emmenée par le Sénégal, s'est illustré récemment en Gambie lorsque Jammeh a voulu remettre en cause le résultat des élections. Inversement, la faiblesse de la CEEAC et la complaisance des autres chefs d'État d'Afrique centrale, eux-mêmes souvent fort mal élus, expliquent pour une part qu'Ali Bongo ait pu truquer les élections présidentielles gabonaises et que Joseph Kabila, après avoir tenté de modifier la constitution pour pouvoir se représenter, repousse sans cesse la tenue des élections. Pour appuyer les progrès de la gouvernance en Afrique, il importe de renforcer et d'appuyer les organisations régionales et de les encourager à être plus actives dans le domaine de la gouvernance interne, notamment économique.

Dernier facteur positif : les progrès de l'entrepreneuriat. Comme le montrent Jean-Michel Sévérino et Jérémy Hajdenberg dans *Entrepreneuriat en Afrique* (Odile Jacob, 2016) les créations d'entreprises ne cessent d'augmenter. Nous ne sommes qu'au début du processus mais il s'annonce prometteur. La nouvelle génération



d'entrepreneurs offre aux jeunes Africains d'autres perspectives que celle d'une rente ou d'une prébende à vie. Elle sera de plus en plus exigeante vis-à-vis des pouvoirs publics pour que la régulation favorise l'activité économique. Elle tolérera de moins en moins détournements et gabegies. Cette nouvelle génération pourra être un véritable contre-pouvoir : les entrepreneurs sont les meilleurs défenseurs d'un État de droit qui adopte des règles et qui les applique, garantissant ainsi l'indispensable sécurité juridique. Leur action devrait aller de pair avec la pression croissante de la société civile. Aider les jeunes pousses africaines sera aussi, pour les partenaires extérieurs, à côté de l'appui juridique et institutionnel donné aux États, aux ONG, aux organisations régionales et sous-régionales, un moyen de favoriser la bonne gouvernance dans le continent. Les jeunes Africains, qu'ils soient activistes comme Fadel Barro ou jeunes entrepreneurs, devront surmonter bien des méfiances et des oppositions. Mais ils ont un vent allègre et puissant dans le dos.

LE SAHEL, UNE GOUVERNANCE DÉFAILANTE QUI ENGENDRE DES CONFLITS

Laurent Bigot

Après des études à l'IEP de Bordeaux puis à l'Inalco (diplôme de haoussa), il est entré au ministère des Affaires étrangères en 1997. Affecté à la direction des ressources humaines puis au Niger et aux Pays-Bas, il est nommé en 2003 sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne, puis de Corse (2004) et, enfin, de Martinique (2006). En 2008, il revient au Quai d'Orsay comme sous-directeur de l'Afrique de l'Ouest jusqu'en 2013. La même année, il crée sa propre société de conseil, Gaskiya (vérité en haoussa) au Maroc avant de la transférer en France en 2015. Il tient une chronique sur le site du *Monde Afrique* (<http://www.lemonde.fr/afrique/>).

Lorsque les médias parlent du Sahel, c'est pour évoquer la menace terroriste sous toutes ses formes. C'est également le cas pour les autorités françaises qui communiquent abondamment sur le sujet pour vanter et justifier le déploiement de l'opération militaire Barkhane dans la bande sahélo-saharienne (BSS en langage militaire). Or le sujet central du Sahel n'est pas celui-là. Le terrorisme, ou plutôt la montée en puissance des groupes armés dans le Sahel, est la conséquence d'une grave crise de gouvernance qui touche toute l'Afrique de l'Ouest. Cette crise de gouvernance se caractérise par une disparition de l'État au service des populations car l'État moderne est privatisé par les élites politiques à leur profit. Cette privatisation – Jean-François Bayart parle de patrimonialisation – s'est accélérée ces dernières années pour atteindre un niveau tel que, dans les pays sahéliens désormais, les populations sont livrées à elles-mêmes, plus aucune entité (État ou autre) n'est en charge d'une forme d'intérêt général. C'est particulièrement le cas au Mali, au Niger et en Mauritanie, partiellement le cas au Burkina, en Côte d'Ivoire (en particulier



dans l'ouest), au Nigeria (l'exemple de l'état de Borno, le fief de Boko Haram)... Ces États ont tous en commun un système politique miné, accaparé par une élite prédatrice dont les méthodes ont non seulement porté l'estocade à ce qu'il restait de l'État et de son administration mais ont fait en plus entrer au cœur même du pouvoir le crime organisé. La conquête du pouvoir et sa conservation ne sont perçues que comme un accès à une manne intarissable.

Les États sahéliens ont été fragilisés, dans les années 1980, par les ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale au nom du libéralisme doctrinaire ambiant. Il fallait « dégraisser » la fonction publique dont les secteurs les plus « gras » étaient l'éducation et la santé. Quelle politique « visionnaire » pour une zone qui allait subir quinze ans plus tard un choc démographique sans précédent dans l'histoire de l'humanité ! Le Niger est aujourd'hui le pays qui a le taux de fécondité le plus élevé au monde soit plus de sept enfants par femme. Le Mali n'est pas loin derrière avec un peu moins de sept. Ce n'est plus une bombe à retardement, c'est une bombe qui a explosé et dont les dégâts sont en cours d'estimation. Serge Michailof rappelle dans son remarquable livre, *Africanistan*, que le secteur manufacturier au Niger crée 5 000 emplois par an quand le marché de l'emploi doit absorber chaque année 200 000 jeunes... Les secteurs de l'éducation et de la santé sont sinistrés, les classes du primaire dans les quartiers populaires de Niamey ont des effectifs habituels proches de la centaine d'élèves avec des enseignants si peu formés qu'une part importante (40-50 % ?) ne maîtrise pas la langue d'enseignement qu'est le français. Au Sénégal, pourtant un pays qui sombre moins que les autres, le système éducatif est dans un tel état que le français, langue d'enseignement, recule au profit du wolof. Si la promotion des langues dites nationales est incontestablement un enjeu, leur progression est aujourd'hui d'abord le signe de la faillite du système d'enseignement.

Que dire des systèmes de santé ? Le niveau des soins est accablant. L'hôpital de Niamey est un mouroir. L'accès aux soins est un parcours du combattant semé d'étapes successives de corruption. Les cliniques privées fleurissent dans les capitales ouest-africaines pour une clientèle privilégiée mais le peuple doit se contenter de soins qui relèvent plus des soins palliatifs que curatifs. Il faut dire que les élites politiques n'en ont cure, elles se font soigner à l'étranger et scolarisent leurs enfants dans les lycées français (hors de prix pour le citoyen lambda, une année de scolarité pouvant représenter plusieurs années de salaire minimum) ou à l'étranger. Précisons à leur décharge qu'étant donné les dégâts causés par les ajustements structurels et la démographie actuelle, aucun État ouest-africain ne peut désormais relever sur ses seules ressources propres les défis de l'éducation et de la santé. Le rapport sénatorial sur notre politique d'aide au développement au Sahel (« Sahel : repenser notre aide au développement », juin 2016) rappelle un chiffre vertigineux : de 2005 à 2035, le Mali devra multiplier par onze ses dépenses en la matière.



La solidarité internationale pourrait contribuer à financer ce type de dépenses mais, là, on butte sur le problème structurel qu'est la patrimonialisation ou la privatisation de l'État. Aujourd'hui, les budgets de l'État sont exécutés en dépit du bon sens avec l'aval du FMI et de la Banque mondiale qui froncent parfois les sourcils quand les ficelles de la prévarication deviennent trop grosses (cf. la fâcherie de six mois du FMI et de la Banque mondiale en 2014 après les surfacturations massives des marchés de défense au Mali, l'aide ayant repris sans qu'aucune procédure judiciaire n'ait été ouverte, ni les méthodes changées...). Quand on sait que plus de 50 % du budget d'investissement de ces États proviennent de l'aide publique internationale, on peut légitimement s'interroger sur la désinvolture avec laquelle la communauté internationale gère l'argent du contribuable. Cependant l'irresponsabilité du système international de développement (Nations unies et coopérations bilatérales) est telle que cet argent est déversé sans aucun souci de rendre des comptes. Le critère de performance utilisé par l'Union européenne en la matière est le taux de décaissement. L'objectif est de dépenser les budgets. Savoir si cela est efficace et conforme à l'objectif fixé importe peu. Pour les autorités bénéficiaires, cette absence de responsabilité a développé un réflexe d'assistanat, le premier geste étant de tendre la main avant d'envisager quelque action que ce soit. Ensuite, c'est de se répartir la manne de l'aide et ce d'autant plus facilement que les contrôles sur la destination finale et l'efficacité sont des plus légers. Les élites politiques ont depuis une vingtaine d'années fait de la prévarication le mode de gouvernance le plus répandu. La démocratisation qui a suivi la vague des conférences nationales au début des années 1990 n'a rien empêché. Nombre d'élections qui se sont tenues depuis n'ont guère été sincères, parfois grossièrement truquées (deux cas d'école parmi tant d'autres : l'élection d'Alpha Condé en 2010, élu au second tour alors qu'il n'a fait que 17 % au premier tour et son adversaire 40 %, ou encore celle du président togolais en 2015 durant laquelle le dépouillement était environ à 40 % quand les résultats ont été proclamés...). Tout cela avec l'approbation de la communauté internationale et les chaleureuses félicitations des différents chefs d'État français. La lettre de François Hollande adressée au président nigérien Issoufou, en 2016, est un modèle du genre. Féliciter un président élu au second tour avec plus de 92 % des voix alors que son opposant principal a fait campagne depuis sa prison, c'était osé. Le monde occidental se targue d'être le défenseur de la cause des peuples en promouvant la démocratie mais les peuples africains n'ont vu qu'une chose : ce monde occidental soutient les satrapes africains sans aucune considération pour les populations qui en subissent les dramatiques conséquences.

Cette situation dans le Sahel est un terreau propice au développement d'idéologies radicales et la lutte armée devient un horizon séduisant pour une partie de la jeunesse qui sait que, hors de l'émigration vers l'Europe ou de l'affiliation aux



groupes armés, point de salut. L'affaiblissement de l'État dans les pays sahéliens s'est accéléré avec la montée en puissance des divers trafics en zone sahélo-saharienne et notamment avec le trafic de cocaïne en transit vers l'Europe. La vie politique de ces États s'est financée auprès de narcotrafiquants notoires qui n'ont pas hésité à prendre la place du généreux guide libyen Qaddafi. C'est ainsi qu'un conseiller du président malien Amadou Toumani Touré (dit ATT, président du Mali de 2002 à 2012) était un trafiquant notoire, aujourd'hui reconverti au Burkina Faso ; c'est aussi l'affaire emblématique du Boeing chargé de cocaïne qui se pose en 2009 dans le désert malien et dont le déchargement a été supervisé par un officier supérieur de l'armée malienne, aujourd'hui général ; l'un des principaux soutiens financiers du parti du président nigérien Issoufou était Chérif ould Abidine (décédé en 2016) dont le surnom était Chérif cocaïne... La frontière entre l'État et le crime organisé s'est estompée progressivement laissant les populations livrées à leur propre sort. L'islam radical s'est répandu comme un modèle alternatif à la démocratie, laquelle est perçue par une part grandissante de la population comme une escroquerie idéologique visant à maintenir en place des kleptocraties. Le réarmement moral passe désormais par l'islam dans sa version la plus rigoriste (et étrangère aux pratiques confrériques du Sahel) soutenu par une classe politique qui a utilisé la religion pour faire du clientélisme. Les groupes armés dits djihadistes tels qu'AQMI ou Ansar Dine, qui eux-mêmes recourent volontiers aux réseaux et aux pratiques mafieux, évoluent désormais dans un environnement de moins en moins hostile. Quand j'entends parler de terrorisme djihadiste au Sahel je pense souvent à un magicien qui, pour réaliser son tour, attire l'attention du public avec la main droite et réalise son tour avec la main gauche. Le terrorisme c'est la main droite. La réalité du tour, la main gauche, c'est la grave crise de gouvernance dont personne n'ose parler. Les États sahéliens ont parfaitement compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de notre peur du terrorisme djihadiste, Jean-François Bayart parle de « rente diplomatique de la lutte contre le terrorisme ». Moyennant un discours engagé contre le terrorisme et l'autorisation pour l'armée française d'opérer sur leur territoire, ces dirigeants ont compris qu'ils ne seraient pas du tout inquiétés pour les graves dérives de gouvernance. La communauté internationale reproduit la même erreur qu'en Afghanistan lorsqu'elle avait soutenu le régime indécemment corrompu d'Amid Karzai ce qui n'avait fait que renforcer les Talibans et accélérer le rejet par la population des forces étrangères.

À cette cécité sur les causes profondes, ajoutons celle relative au rôle joué par les services de sécurité algériens. Comment le mouvement d'Iyad Ag Ghali a-t-il été financé ? Où se replie Iyad et ses combattants ? Comment se fait-il que Mokhtar Belmokhtar puisse sillonner en toute impunité la zone depuis vingt ans ? Des questions qui trouvent des réponses dans la complicité d'une partie des services de sécurité



algériens. Je me souviens d'un entretien à Bamako en 2009 avec Ahmada Ag Bibi, député touareg, à l'époque bras droit d'Iyad Ag Ghali et resté depuis lors proche du chef du groupe Ansar Dine. Il me disait que lorsque AQMI s'est installé en 2006-2007 dans l'Adrar des Ifoghas (nord du Mali), Iyag Ag Ghali et ses hommes les ont combattus. Le soutien logistique algérien dont bénéficiait Iyad Ag Ghali depuis des années s'est immédiatement interrompu. Il en a déduit que s'attaquer à AQMI c'était s'attaquer à une partie des services de sécurité algériens. Il a donc composé. Ahmada Ag Bibi a conclu cet entretien en me disant que l'Algérie poursuivait au Sahel sa guerre de décolonisation contre la France. Il a ajouté qu'il ne comprenait pas comment la France n'avait pas saisi que l'Algérie la considérait toujours comme un ennemi. Au cours de ma vie de diplomate, j'ai pu constater, en effet, l'angélisme dont fait preuve la France à cet égard. C'est troublant.

On pourrait aussi parler des autorités des pays sahéliens qui négocient des pactes de non-agression avec ces groupes armés comme c'est le cas de la Mauritanie comme l'attestent des documents saisis par les Américains lors du raid mené contre Oussama Ben Laden en 2011 au Pakistan. Bref, résumer la situation sécuritaire du Sahel à sa seule dimension « terroriste » est un raccourci dangereux car il nous fait tout simplement quitter la réalité du terrain.

Il ne peut y avoir d'ébauche de solutions sans un constat de vérité. Si ceux qui prétendent contribuer à la solution se racontent des histoires dès l'étape du constat, comment l'élaboration de réponses aux défis du Sahel pourrait-elle être un processus pertinent ? La communauté internationale tombe dans le même aveuglement qu'elle a savamment entretenu pendant cinquante ans sur la question de l'aide au développement. Refusant de regarder une réalité qui dérange, on s'obstine dans des réponses qui n'ont aucun impact durable sur les réalités. Aujourd'hui nous pensons l'Afrique depuis des bureaux et des salons de ministères ou de grandes organisations internationales dont la déconnexion avec la réalité est effrayante. Plus grave encore, notre réflexion repose sur des postulats inconscients qui pourraient expliquer notre manque d'humilité. Et si la solution était que nous cessions de vouloir tout gouverner ? Quel est ce postulat intellectuel qui consiste à considérer comme admis que nous avons la solution aux problèmes du Sahel ? Pour ma part je pense que la solution est entre les mains des peuples concernés. Il est temps de mettre les dirigeants de ces pays face à leurs responsabilités et qu'à leur obsession d'accroître leur patrimoine personnel se substitue enfin celle de s'occuper de leur propre pays. J'entends souvent dire que nous ne pouvons pas ne rien faire. Ah bon ? Pouvez-vous le démontrer ? Accepter que la solution puisse se mettre en place sans nous est-ce à ce point inacceptable pour notre cerveau d'occidental ? Des milliers d'heures de réunions dans les ministères et organisations internationales pour parler du Sahel avec 99 % du temps aucun représentant de ces pays et à 100 % du temps sans aucun point de vue des



populations concernées, est-ce la bonne méthode ? Ne pourrions-nous pas accepter l'idée que nous ne savons pas ? Ne pourrions-nous pas accepter que le destin du Sahel ne nous appartient pas ? Ou alors si nous estimons en être coresponsables, accordons aux pays du Sahel la même coresponsabilité sur la gestion de notre propre pays. La relation serait ainsi équilibrée. Mais sommes-nous prêts à recevoir des conseils venus du Sahel ? Les trouverions-nous pertinents ? Pas plus que les populations sahéniennes lorsqu'elles nous entendent disserter sur leur sort...

L'UNION EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE : APPROCHE COMMUNE OU ÉCLATÉE ?

Jean-Pierre Dubois-Monfort (ENS Cachan 1969, ENA)

Conseiller économique au ministère des Finances, il a notamment été chargé de la négociation du GATS (General Agreement on Trade in Services) du Cycle I d'Uruguay (GATT-OMC), conseiller à la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et coordonnateur de la coopération institutionnelle de la Direction générale du Trésor.



Au cours des prochaines années, l'Union européenne aura d'importants défis internes et externes à relever : outre sa gouvernance économique et budgétaire, sa capacité à rester en tête dans la compétition technologique, elle aura sur le plan externe à affirmer sa présence et à définir une politique de coopération extérieure avec d'autres entités régionales.

L'Afrique occupe une place particulière dans ces réflexions, parce que les États membres de l'Union européenne ont une approche différente des relations avec le continent qui tiennent autant à la géographie qu'à l'histoire et qu'ils envisagent des modalités d'action qui varient de l'aide au développement la plus classique à une contribution à la sécurité de certains États vulnérables.

La controverse sur l'Union pour la Méditerranée à la fin des années 2000 ou le débat sur l'intervention au Mali en 2013, après l'intervention en Libye en 2010, traduisent d'importantes divergences sur l'enjeu d'une présence en Afrique. Même si des infléchissements ont été constatés, l'éventail des positions reste large.

L'Afrique aura, de son côté, à définir la place qu'elle entend réserver à l'Europe dans ses relations futures. Il en ira également de la capacité de l'Afrique à agir comme entité unique dans son dialogue avec l'un des grands partenaires potentiels mondiaux.

C'est au cours des prochaines années que des coopérations doivent se nouer, des projets se mettre en place. À trop tarder, nous limitons nos capacités d'intervention



pour l'avenir. La concurrence intra-européenne doit être dépassée et une approche commune, qui ne soit pas purement institutionnelle, lui succéder.

Une coopération européenne avec le continent africain

Tout en étant divisée sur l'ampleur et les modalités de la coopération avec l'Afrique, la Communauté économique européenne a, dès ses premières années, engagé une intense coopération avec le continent.

Aux débuts de la Communauté qui a coïncidé avec la période de décolonisation, les positions des États membres étaient différentes : les anciens colonisateurs entendaient maintenir des relations privilégiées avec leurs anciens territoires, d'autres pays comme l'Allemagne fédérale avaient perdu leurs colonies après la Première Guerre mondiale et soutenu la lutte des mouvements de libération pour l'indépendance. De leur côté, les Pays-Bas ont souhaité que la coopération s'étende aux pays anglophones d'Afrique.

Les modalités de leur présence en Afrique ont varié également selon les États membres : alors que certains ont développé une présence ciblée sur quelques pays africains – le Maghreb et l'Afrique australe pour l'Allemagne –, d'autres, comme la France, ont préféré une couverture géographique aussi large que possible.

Les acteurs n'ont pas non plus été les mêmes : alors que les pouvoirs publics sont un élément essentiel de la présence française, l'Allemagne a développé une gamme de représentations. Outre les pouvoirs publics, les fondations politiques, les églises et les organisations non gouvernementales ont été des acteurs essentiels en Afrique dès les années 1970, comme le rappelait Angela Merkel dans son discours devant l'Union africaine en octobre 2016.

La Communauté économique européenne (CEE) et les jeunes États africains ont cependant posé, dès les années 1960, les jalons d'une coopération bilatérale forte. Les accords de Lomé de 1975 en ont constitué une étape importante. Mais le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) comme la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) ont mis en garde la CEE contre un traitement spécial qui ne profiterait qu'aux États africains au détriment des pays en développement d'autres continents.

Un relatif repli européen

À cette période a succédé un relatif repli européen lié à des désillusions sur l'avenir de l'Afrique, à l'attrait exercé par l'Asie émergente et à la refondation de l'Europe.

À la fin des années 1970, l'instabilité politique, le renversement d'alliances dans des pays qui passent du soutien à l'Ouest à l'allégeance à l'Est ou inversement, la mauvaise gouvernance, les pandémies ont, peu à peu, eu raison de la dynamique



de coopération. Des risques élevés et une rentabilité faible ont freiné les ambitions européennes.

Les États membres et les entreprises européennes ont procédé à un redéploiement de leur présence vers les zones de forte croissance dont les économies dynamiques d'Asie ont été les grandes bénéficiaires. Le rythme et l'intensité du redéploiement ont varié selon les pays.

L'effondrement du bloc soviétique à la fin des années 1980 et la marche vers l'élargissement de 2004 ont induit un recentrage de l'Union européenne vers le nord et l'est. L'Union européenne a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la mise en place de ses nouvelles structures et à la modernisation des économies est-européennes. La nouvelle composition de l'Europe a modifié l'approche des relations avec l'Afrique.

L'Afrique continent de l'avenir : des ressources, des marchés, des compétences, mais aussi des compétiteurs

Avec l'accession des pays d'Asie à un niveau comparable à celui des pays de l'OCDE, qui réduit leur éligibilité à l'aide au développement, les investisseurs se tournent vers l'Afrique où se manifestent des besoins gigantesques d'infrastructures, dans les transports routiers et ferroviaires, les télécommunications, l'énergie, l'urbanisation croissante.

Les matières premières dont regorge le sol africain ont toujours attiré les convoitises des pays industriels ; le XXI^e siècle n'est pas moins avide de ces ressources, en particulier des métaux rares utilisés dans la production d'objets numériques.

Dans de nombreux pays, le pourcentage de la population qui dépasse le seuil de pauvreté a fortement augmenté et favorise l'émergence d'une classe moyenne disposant de revenus suffisants pour stimuler la consommation. La qualité de la formation des jeunes Africains a également progressé, ce qui favorise l'implantation d'entreprises occidentales et asiatiques sur le continent.

Cette attractivité renouvelée attire nombre de compétiteurs : la Chine a organisé à Pékin, dès novembre 2005, une grande conférence avec les États africains. L'impact de la présence chinoise est aujourd'hui très fort, puisque la dépendance économique de certains pays africains à la demande chinoise est désormais supérieure à 40 %.

La réunion en août 2016, pour la première fois en Afrique, à Nairobi, de la 6^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique traduit l'intérêt du Japon pour le continent. M. Abe s'y est engagé à mettre à la disposition de l'Afrique une enveloppe de 27 milliards de dollars US, dont 10 consacrés à des projets d'infrastructures.

La Turquie, l'Inde, les États-Unis ou le Brésil renforcent eux aussi leurs positions. L'Union européenne est donc invitée à afficher ses ambitions. Elle ne manque



d'ailleurs pas de le faire, puisqu'elle reste le premier donateur d'aide publique au développement et qu'elle apporte, par exemple, une contribution substantielle à l'initiative africaine pour les énergies renouvelables.

Le G20 Finances de mars 2017 a lancé le programme Compact with Africa destiné à stimuler l'investissement privé en Afrique. Signe des temps, ce ne sont plus, en effet, seulement des États, mais aussi des grandes entreprises comme les géants du web (GAFA) qui investissent l'Afrique. Les États et les entrepreneurs africains entendent, cependant, garder la maîtrise du développement de leur continent.

L'Union européenne : un partenaire parmi d'autres pour l'Afrique ?

Quelles formes de coopération Union européenne-Afrique privilégier ?

L'approche institutionnelle avec l'organisation de conférences communes Union européenne-Union africaine – comme le sommet prévu en novembre 2017 – est un exercice obligé, mais complexe sur le plan européen comme sur le plan africain. Qui peut incarner l'Europe pour l'Afrique : le président du Conseil européen, le président de la Commission ou la Haute Représentante ? Du côté africain, la situation est tout aussi complexe avec une Union africaine composée de 55 États membres (avec la réintégration du Maroc dans l'Union africaine).

Faut-il coopérer de continent à continent ou développer une approche régionale ? Une approche globale serait inopérante, une approche trop nationale au sens des États africains ne serait pas appropriée, car, selon les Africains, les relations économiques se jouent des frontières : ainsi, lorsque le Nigeria a subi une crise économique, les régions des pays voisins qui commerçaient avec lui ont ressenti ce choc.

Les anciens colonisateurs ont tendance à concentrer leur action sur leurs anciens territoires. Une trop grande proximité peut avoir des effets négatifs : les investissements angolais au Portugal – notamment dans des groupes de média – ont suscité des inquiétudes sur d'éventuelles restrictions à la liberté de la presse pour la couverture de la politique angolaise. Sans remettre en cause des liens anciens, une implication plus forte de l'Union européenne peut limiter ces risques.

De même, le poids des traditions culturelles et des pesanteurs historiques joue dans la conception du développement, puisque les anciennes colonies françaises font, par exemple, plus confiance au rôle de la puissance publique, alors que les anciennes colonies britanniques privilégient le marché. Là aussi, l'Union européenne, du fait de son « *policy-mix* », peut contribuer à concilier des approches différentes.

L'approche la plus prometteuse est de soutenir l'action des organisations régionales, en favorisant l'intégration économique, la mise en cohérence régionale des programmes d'infrastructures, le développement d'un corpus de règles communes en matière budgétaire et financière et la formation de normes communes.



Ajoutons que le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne réduira, à moins d'y renforcer nos moyens, la capacité de l'Union à jouer un rôle dans l'espace anglophone, en particulier en Afrique orientale.

Quels axes de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique ?

Contribution de l'Union européenne à la stabilité et à la sécurité intérieure. Le débat n'est pas clos aussi bien entre dirigeants européens qu'entre dirigeants africains. Le président du Sénégal estimait en 2013 que la France n'avait pas à intervenir au Mali. Les États européens ne sont pas non plus concernés de la même façon par les flux migratoires, mais la libre circulation des personnes au sein de l'Union limite ces spécificités.

L'Afrique compte un certain nombre d'États – en particulier dans le Sahel – très étendus et pas assez peuplés pour pouvoir assurer leur sécurité, à moins de prélever des sommes importantes pour y parvenir, ce qui réduit d'autant leurs capacités de développement. Il est de l'intérêt de l'Union européenne d'assister ces États, mais elle doit surtout les encourager à développer des efforts communs en matière de sécurité.

Renforcer la gouvernance politique, juridique et fiscale. La gouvernance politique constitue un problème majeur en Afrique avec des avancées et des régressions. La situation varie beaucoup d'un pays à l'autre et dépend aussi des personnalités en place. Les problèmes de gouvernance politique ne disparaîtront pas avec la croissance et le développement ; ils pourraient même s'aggraver, l'abondance de ressources pouvant aiguïser les appétits.

L'Union européenne soutient les initiatives de certains États africains pour assurer le respect des résultats électoraux : ainsi, Neven Mimica, le commissaire européen, d'origine croate, chargé de la coopération internationale et du développement, s'est-il rendu, quelques jours après l'intervention de l'armée sénégalaise en Gambie, pour rencontrer le nouveau président gambien, et proposer des mesures immédiates d'accès des populations les plus vulnérables aux infrastructures socioéconomiques et de soutien à l'emploi des jeunes.

La gouvernance en matière de gestion publique est l'une des autres priorités. La France contribue à former des cadres administratifs africains à la gestion – optimiser les ressources et maîtriser les dépenses –, à la lutte contre des activités frauduleuses comme le blanchiment d'argent. L'un des axes majeurs de la gouvernance financière est de veiller à ce que l'entreprise ne soit pas avant tout une manne fiscale pour les États, mais qu'elle produise de la valeur et crée des emplois. L'un des enjeux est d'assurer une transition du secteur informel vers le secteur formel de pans entiers de l'économie africaine.

L'Union veille également à défendre ses valeurs, en particulier la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, à favoriser leur insertion



économique et sociale et à faciliter l'accès des jeunes aux responsabilités dans la vie politique et économique.

Anticiper les défis de l'avenir. La bonne gestion de l'explosion démographique – bombe pour les uns, dividende pour les autres – sera l'une des conditions majeures de la réussite africaine. La population devrait augmenter d'1,3 milliard d'ici 2050, la population du Nigeria dépasserait, par exemple, celle des États-Unis. À noter que l'évolution démographique sera également marquée par une progression du vieillissement dans certains pays : en Afrique du Nord, au Maghreb et en Afrique du Sud, le pourcentage des plus de 60 ans devrait atteindre plus de 20 % en 2050.

Les effets du changement climatique conjugués à l'explosion démographique favoriseront d'importants mouvements migratoires de la bande sahélienne vers les pays côtiers avec des risques d'instabilité. C'est un défi pour les économies et les dirigeants locaux, mais aussi pour les pays européens – une partie des migrants auront pour destination ultime l'Europe –, les accords sur les mouvements migratoires doivent s'accompagner de programmes concertés de développement et d'actions.

L'expansion économique que connaîtra l'Afrique au cours des prochaines années ne bénéficiera pas à tous les pays, ni à toutes les régions et les inégalités qui en résulteront seront un problème majeur pour les dirigeants politiques locaux et leurs partenaires européens.

Développer la coopération des acteurs de terrain. L'un des atouts de l'Europe, c'est la sixième région africaine – la diaspora – bien formée, dynamique et décidée à contribuer au renforcement des liens entre les deux continents. L'avantage de l'engagement de la société civile est aussi de s'en remettre à des formes de coopération plus dynamiques, moins encadrées par des échéances politiques, plus tournées vers des projets concrets. La créativité africaine dans le numérique parvient à surmonter des obstacles qui ne pourraient l'être, si elle se contentait de reprendre des schémas anciens. Mais ces réussites incontestables connaissent des limites : pour dépasser le palier actuel, des infrastructures plus performantes et des capacités nouvelles sont nécessaires. L'Union européenne peut contribuer à leur développement.

La partie qui se joue est d'une importance cruciale pour l'Europe et pour l'Afrique. Les interdépendances multiples entre les deux continents peuvent contribuer à corriger les déséquilibres propres à chacun. Cette approche nouvelle pourrait se concrétiser dans un partenariat renouvelé.

Au-delà de ce constat, les attitudes contradictoires vis-à-vis de l'avenir – optimisme des Africains, appréhension des Européens, en particulier des Français – peuvent conduire à une approche équilibrée, mêlant le dynamisme des uns et les inquiétudes des autres pour construire un avenir commun.



FISCALITÉ INTERNATIONALE ET POÉSIE, DU SÉNÉGAL AU KENYA

Dominique Thiébaud Lemaire (1968 l)

Après une agrégation de lettres classiques, il entre en 1975 à l'ENA. Il a été administrateur civil au ministère de l'Économie et des Finances, chef de bureau puis sous-directeur au service de la législation fiscale, dirigeant de 1986 à 1995 les relations internationales de ce service. De 1995 à 2014, contrôleur d'État puis contrôleur général économique et financier, il a exercé cette fonction au contrôle économique et financier du groupe Charbonnages de France, puis de Gaz de France, d'EDF et d'ERDF.



Son activité internationale lui a laissé des souvenirs qu'il avait pris l'habitude de confier à un sonnet chaque fois qu'il s'était rendu en mission à l'étranger. Six de ces poèmes, extraits d'un recueil intitulé *Courts poèmes long-courriers*, sont reproduits et commentés ici.

Dans les années 1986-1995, j'ai rencontré à maintes reprises mes collègues étrangers, à Paris et hors de France. Les négociations et les mises à jour de conventions en vue d'éviter les doubles impositions offraient de nombreuses occasions de contacts. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, ces conventions forment un réseau qui s'est développé entre la France et les pays francophones devenus indépendants, et qui s'est étendu plus récemment aux pays anglophones.

Par rapport à un traité multilatéral, les traités bilatéraux que sont les conventions fiscales prennent mieux en compte les particularités des différents pays et assurent mieux la réciprocité. Toutefois ils ne garantissent pas la cohérence d'un réseau englobant de nombreux États. Cet inconvénient est limité par l'adoption de modèles de convention standardisés. Mais il n'existe pas de consensus entre, d'une part, les pays développés favorables au modèle de l'OCDE qui met l'accent sur l'imposition à la résidence des personnes imposables, et, d'autre part, les pays en développement partisans du modèle de l'ONU qui veut préserver l'imposition des revenus dans le pays d'où ils proviennent. Autre moyen d'uniformisation notamment pour réduire les distorsions économiques : la clause de la nation la plus favorisée, permettant à la France par exemple de revendiquer des retenues à la source plus faibles lorsque l'autre État contractant les a acceptées avec un pays tiers.

Pour éviter les doubles impositions entre deux États, les conventions fiscales prévoient que :

- le pays de résidence exonère d'impôt les revenus de source étrangère et les biens situés à l'étranger, ou bien déduit de son impôt l'impôt étranger ;
- le pays de la source efface l'impôt dû par les non-résidents ou en diminue le montant.



Les conventions donnent aussi aux administrations fiscales la possibilité d'échanger des informations, de se concerter et de se prêter mutuellement assistance. Elles leur fournissent des moyens d'agir contre l'évasion et la fraude fiscales ; et même d'éviter autant que possible les doubles exonérations.

Des accords plus restreints, relatifs à l'exploitation d'avions et de navires en trafic international, prévoient l'imposition de cette activité exclusivement dans l'État où est situé le siège de direction effective de l'entreprise.

L'objectif est de diminuer les impôts de droit interne dont le cumul, en l'absence de traité, entrave les flux d'investissements et la communication des savoirs et savoir-faire. Mais il implique des deux côtés des pertes de recettes immédiatement visibles qui peuvent susciter des réticences, car elles ont pour contrepartie des avantages souvent difficiles à évaluer.

Dans une première étape, pour l'élaboration d'une convention ou d'un autre accord du même genre, la négociation entre les fiscalistes aboutit au paraphe d'un texte par les chefs des deux délégations d'experts. Dans une deuxième étape, la convention est signée de chaque côté par un diplomate, un ministre ou une autre personne habilitée. Ensuite, si l'on prend l'exemple de la procédure française, régie par les articles 52 à 55 de la Constitution, la convention signée passe par une troisième étape où elle est soumise au Parlement, s'agissant d'une matière – la fiscalité – qui nécessite une loi. Dans une quatrième étape, la convention approuvée par le Parlement est publiée au *Journal officiel* par décret du Président de la République après échange des instruments de ratification, lettres par lesquelles sont confirmées les signatures apposées au bas du traité. La ratification valide définitivement la convention qui entre alors en vigueur.

Cette activité internationale m'a laissé des souvenirs que j'avais pris l'habitude de confier à un sonnet chaque fois que je me rendais en mission à l'étranger. Six de ces poèmes sont reproduits et commentés ci-dessous. Ils font partie de *Courts poèmes long-courriers*, recueil publié en 2011 aux éditions Le Scribe-L'Harmattan. Aux pays ainsi évoqués il faut ajouter le Zimbabwe (signature de la convention : 1993, entrée en vigueur : 1996) et la Guinée (1999, 2004), dont les sonnets ne sont pas repris dans cet article ; ainsi que plusieurs autres États avec lesquels le travail de négociation a été accompli par l'un de mes collaborateurs, Alain Ruellan, aujourd'hui décédé : il s'agit du Nigeria (1990, 1991) ; du Ghana (1993, 1997) ; de l'Afrique du Sud (1993, 1995) ; du Gabon (1995, 2008).

Le Congo Brazzaville

Près du débarcadère où le client barguigne
Au soleil trop altier pour que le regard cligne



Un climatiseur fou ronfle à l'hôtel Cosmos
Hanté bien tristement par des beautés précoces

Du capitaine en plat du jour on se résigne
À ce poisson gradé trop lourd pour qu'une ligne
En ait pris sur les bords où le Congo s'emboîte
Avant de repartir vers des gorges véloces

La frondaison des rues penche sur un négoce
De fruits que l'on dirait tombés gratis des arbres
Et que leur chute aurait marqués de plaies et bosses

Un palais déserté car il porte la guigne
Affiche des slogans sur le moisi du marbre
À la gloire du peuple à l'avenir insigne

La République populaire du Congo a dénoncé en 1973 la plupart de ses accords avec la France, en particulier la convention fiscale signée en 1967. Je suis allé négocier en novembre 1986, à Brazzaville, une nouvelle convention signée en 1987 et entrée en vigueur en 1989. J'y ai découvert pour la première fois l'Afrique subsaharienne, dans un site où se déploie le fleuve Congo que l'on peut admirer depuis les collines de sa rive nord couvertes de savane (avec des plantations d'eucalyptus qui poussaient très vite). De Brazzaville, on voit sur l'autre rive la ligne des tours de Kinshasa. Les deux capitales se font face à l'endroit où se resserre le lac formé par le fleuve. Distantes de cinq à six kilomètres, elles ne sont reliées par aucun pont, et communiquent par la voie fluviale. À côté de l'embarcadère-débarcadère appelé « Beach » se trouvait l'hôtel Cosmos, offert en son temps par l'Union soviétique et où j'ai séjourné quelques jours. Cet hôtel d'un niveau correct à l'époque malgré son lot de prostituées a été laissé longtemps à l'abandon après avoir été endommagé en 1997 au cours de la guerre civile qui a embrasé le pays dans la dernière décennie du ^{xx}e siècle. L'un des épisodes marquant du conflit a été la disparition, au « Beach » en 1999, de nombreux Congolais revenus d'exil, dont on dit qu'ils ont été victimes d'un crime contre l'humanité. Le contrôle des revenus pétroliers du pays a été l'un des enjeux de cette guerre.

Le Congo Kinshasa

Kinshasa vu de loin depuis l'autre Congo
Sur son fleuve nourri par les deux hémisphères
Extrait de la coulée rapide argentifère
Un horizon de tours domptant les marigots

Sur place de trop près le spectacle diffère
Les façades plâtrées souffrent d'impétigo



Du fond des ascenseurs placés sous embargo
L'anophèle en nuées s'élève et prolifère
Dans l'échoppe où il semble un peintre de réclames
En texan noir Chéri Samba chaussé de bottes
Nous offre une litho dont le texte proclame
« Paris sans immigrés serait jonché de crottes »
Avant que par des rues potentielles bourbières
On nous propose un tour une tournée de bière

Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), l'ancien Congo belge dénommé Zaïre de 1971 à 1999, est une métropole macrocéphale de 12 millions d'habitants aujourd'hui, la troisième la plus peuplée d'Afrique après Le Caire et Lagos au Nigeria. Elle était desservie par UTA, compagnie absorbée par Air France en 1992. Je suis venu y négocier un accord fiscal en matière de transport aérien, signé à Kinshasa en 1989, entré en vigueur en 1990. Le sonnet évoque l'atmosphère de dégradation ressentie par l'arrivant dans cette ville qui faisait illusion vue de l'autre rive. Cela dit, dans leur cadre plutôt délabré, ses habitants donnaient une impression de dynamisme. Ses « sapeurs » bien « sapés » avaient, et ont toujours, le goût de l'habillement excentrique ou dandy partagé avec les voisins de Brazzaville. Les panneaux publicitaires coloraient la ville d'images peintes. C'est par cette activité qu'a débuté Chéri Samba – l'un des artistes africains les plus connus – venu à 16 ans travailler dans les ateliers des peintres d'enseignes et de publicité de Kinshasa, où il existe aussi une culture de la bande dessinée. Pour revenir aux traités fiscaux, tandis que la France en est restée au stade de l'accord signé en 1989, limité au transport aérien, c'est avec la Belgique que la RDC a ratifié en 2011 sa première convention complète en vue d'éliminer les doubles impositions. Un autre lien avec la Belgique est le goût de la bière dont il est question dans le dernier tercet du sonnet.

Le Sénégal

Cet indéfinissable ombrage d'avenue
Cette désuétude aux vérandas fragiles
Aux boiseries lavées de couleurs délétères
C'est la France à Dakar qui survit continue
Comme survit pétant d'énergie biscornue
La guimbarde française ou brillante ou fossile
Près de cette guinguette en forme de presqu'île
Sur un appontement dont la cave est reflux
J'attends devant un plat tout encroûté de sel



Dont le serveur extrait le poisson qu'il découpe
Sur un lit de cristaux pétillant d'étincelles

Dans la brousse non loin les baobabs s'attroupent
Aérophages lourds à patte enracinée
Portant comme abdomen un grand ciel calciné

J'ai négocié à Dakar un avenant à la convention fiscale franco-sénégalaise. Les discussions dont je ne me rappelle pas précisément la date ont dû avoir lieu en 1989, après une réunion du CREDAF, organisation francophone dont l'acronyme signifie Centre de rencontre des administrations fiscales. L'avenant, signé à Dakar en 1991, est entré en vigueur en 1993. Cette ville, comme d'autres en Afrique, souffre d'hypertrophie sous le double effet de l'accroissement naturel et de l'exode rural. Ses habitants sont très majoritairement musulmans comme 95 % des Sénégalais. Grâce au salaire que lui versait la France, le chauffeur de l'ambassade, qui me véhiculait, pouvait avoir plus d'une femme. Il m'a fait prendre conscience que la polygamie est aussi un signe extérieur de richesse. Dakar, en son centre du moins, ressemblait à une ville française : rues bordées de trottoirs, grandes avenues plantées d'arbres ; façades alignées ; rez-de-chaussée présentant souvent des vitrines de magasins. Française peut-être, mais ses environs étaient typiquement africains avec leurs baobabs éléphanterques.

La Côte d'Ivoire

Un traité singulier confère privilège
Quasi diplomatique à quelques agronomes
Qui tâchent d'adapter au goût des gastronomes
La banane plantain purée que rien n'allège

Tandis que je digère alourdi sur mon siège
Mon hôte d'Abidjan s'est mis à l'harmonium
La partition qu'il tourne est comme un vieil album
Chantant des souvenirs en latin et solfège

Celui qui fut jadis l'élève des bons pères
Fait entendre qu'il reste un futé qui conjugue
Une humeur buissonnière avec l'art de la fugue

Si son bien mal acquis le tourmente il espère
S'être fait des amis avec l'argent trompeur
Suivre ainsi l'évangile et complaire au Seigneur

Ce poème évoque le haut fonctionnaire ivoirien avec lequel j'ai négocié un avenant à la convention fiscale entre la France et la Côte d'Ivoire. Cet avenant, signé ultérieurement à Abidjan en 1993, est entré en vigueur en 1995. Mon interlocuteur



m'a invité chez lui à un repas au menu duquel figurait un plat de banane plantain, l'un des légumes de la cuisine ivoirienne. Il existe depuis 1985 une organisation intergouvernementale, l'International Network for the Improvement of BANana and Plantain (INIBAP) ayant son siège à Montpellier, chargée d'améliorer les productions bananières. Mon hôte, sympathique malgré ce que certains lui reprochaient, ancien inspecteur des impôts dans l'administration française, élève d'une école religieuse dans sa jeunesse, aimait jouer de la musique sur son harmonium personnel. Il roulait en Mercedes, et accédait à son bureau par un ascenseur qui lui était réservé dans une tour du quartier du Plateau. À la date de cette négociation, la ville commençait à être moins sûre. Mais ce n'était rien en comparaison de la guerre civile qui a sévi dans la première décennie du XXI^e siècle.

Le Cameroun

Les marchands musulmans ont cessé la prière
Enroulé leurs tapis rechaussé leurs sandales
Car ils ont repéré du coin de leur paupière
Dans un prosternement d'un coup d'œil latéral

Un trio de clients à la figure pâle
Qui dissimulent mal une humeur dépensière
En gagnant à grands pas les tentes boutiquières
De ce marché de Yaoundé où se déballent

Des masques silencieux peut-être faits la veille
Et des bronzes vieux vert des animaux fétiches
Dont les flancs sont percés de stigmates de clous

Objets païens maudits que les croyants monnayent
Tirant parti du mal et tout le monde triche
Les clients marchandeurs les pieux vendeurs filous

La convention fiscale franco-camerounaise de 1976 a été modifiée par un avenant signé en 1994 à Yaoundé, entré en vigueur en 1997. Je me rappelle que le négociateur camerounais a offert à la délégation française un déjeuner dont les morceaux de choix étaient des pattes de hérisson. Ce directeur était fier de faire savoir qu'il avait plusieurs « bureaux », ce qui voulait dire plusieurs femmes. La clientèle des Français et des autres Européens était une aubaine pour les marchands musulmans locaux faisant commerce d'un art animiste à l'authenticité douteuse. Un deuxième avenant, signé en 1999 à Yaoundé, est entré en vigueur en 2003. À la demande du Cameroun, il a réintroduit, dans l'article de la convention relatif aux redevances (imposables au taux de 15 %), la possibilité – supprimée par le premier avenant – de taxer à la source



les rémunérations pour études et assistance technique, financière ou comptable (mais en limitant le taux à 7,5 %). À titre de comparaison, le taux de la retenue à la source applicable aux redevances est plafonné à 10 % par les conventions récentes avec le Zimbabwe, la Guinée, le Kenya...

Le Kenya

On voit à Nairobi des banlieues de savanes
Une faune de zoo sans fureur misanthrope
Girafe pantographe et zèbre qui galope
Mais le rhinocéros ne montre pas sa couenne

Ni sa corne passant celle de l'antilope
En attrait pour tous ceux qui braconnent boucanent
Sur ces plateaux d'Afrique où dans l'herbe qui fane
Vivent plus d'animaux que dans l'œuvre d'Ésope

À plus haute altitude aérosol de grippe
Le brouillard traîne à terre et précipite en bruine
C'est l'hiver au mois d'août il brume et il crachine

Des cueilleuses de feuille avancent par équipes
Dans une infusion floue de vapeur qui les baigne
Au milieu des théiers qu'elles recoiffent peignent

J'ai paraphé avec les autorités fiscales du Kenya à Nairobi le 13 août 1991 un accord fiscal dans le domaine du transport aérien. Le trajet en avion offre au voyageur le spectacle du Kilimandjaro, le plus haut sommet d'Afrique, qui s'élève en solitaire à près de 6 000 m (mais peut-être y a-t-il dans mon souvenir une confusion avec un autre voyage, entre Paris et Harare au Zimbabwe). De légères corrections au texte de l'accord, faites par correspondance, n'ont recueilli l'aval définitif des autorités kenyanes qu'en 1994. Dans la banlieue de Nairobi, ville proche de l'équateur à plus de 1 600 m d'altitude, se trouvent la « ferme » de Karen Blixen, ainsi qu'une réserve naturelle protégée et, plus loin, des exploitations de théiers, arbrisseaux à feuilles persistantes, bien verts pendant l'hiver austral du mois d'août. Ultérieurement, une convention fiscale complète entre la France et le Kenya, signée à Nairobi en 2007, est entrée en vigueur en 2010. Elle a maintenu partiellement l'accord aérien préexistant. Elle comporte par ailleurs une clause de la nation la plus favorisée permettant à la France d'obtenir automatiquement, en matière de dividendes, d'intérêts et de redevances, un régime fiscal plus avantageux, par exemple un taux de retenue à la source inférieur ou une exonération, si le Kenya l'accorde à un autre État membre de l'OCDE.

ARTS ET POUVOIRS

SORCELLERIE ET POLITIQUE

Florence Bernault (Saint-Cloud 1983)

Elle a été maître de conférences en histoire contemporaine à l'ENS de Fontenay de 1993 à 1996. Elle travaille sur l'Afrique équatoriale depuis une vingtaine d'années et a publié plusieurs livres sur l'histoire de cette région, les prisons et le poids du passé colonial en France. Elle est professeur à l'Université du Wisconsin-Madison.



La question de la sorcellerie joue un rôle central dans la vie quotidienne de l'Afrique christianisée. Je m'en suis aperçue dès mon premier séjour de recherche au Congo-Brazzaville, en 1984-1985, lors d'une exposition furtive à la cohabitation entre religions historiques du livre, ou monothéistes, et les religions du « terroir ». Un groupe de jeunes expatriés français travaillant pour des organisations charitables de l'Église catholique m'avaient invitée avec plusieurs amis congolais pour un repas de safous cuits au four. On se passait les petits fruits violets, au gros noyau glissant, sur un plat commun. Après un coup de dents, on trempait leur chair verte et fragrante dans du gros sel. Au milieu de la soirée, arrosée comme il se doit de bière locale, un ami nommé Guy raconta les tribulations de son enfance. Élevé au village, il avait dû être envoyé par ses parents en ville, chez de proches parents, pour fuir les attaques continuelles de sorciers du village. Les agressions se manifestaient par une santé précaire, des maladies incessantes et des incidents trop fréquents pour être expliqués « naturellement ». Ma première réaction fut une certaine colère contre Guy, mais je ne la manifestais pas. Je savais que Guy était très pratiquant au sein de l'Église et qu'il vivait grâce au salaire gagné à l'« école spéciale », institution charitable menée par des sœurs catholiques pour éduquer les enfants handicapés ou pauvres du quartier. Mes amis français y travaillaient aussi pour un petit salaire



depuis quelques années, comme charpentier et maîtres(ses) d'école. Bref, ce soir-là je ne compris rien.

Vingt ans plus tard, l'agacement provoqué par mon incompréhension m'a aidée à écrire deux livres et plusieurs articles qui retracent l'histoire de cet imaginaire et, sur le plan lexical et conceptuel, son émergence comme répertoire ethnocentré, essentiellement colonial et chrétien. Incorporée et retravaillée par les Africains de la grande forêt, la sorcellerie reste un vaste chantier « bon à penser », même si elle demeure aussi un horizon tragique pour les familles et les individus.

Sorcellerie et modernité

Dans les années 1950, l'école anthropologique du Rhodes-Livingstone Institute fut la première – après les travaux d'Evans-Pritchard sur les Nuer – à explorer la sorcellerie au sein des institutions modernes (villes et régions industrielles)¹. Quarante ans plus tard, au milieu des années 1990, anthropologues et politologues retournèrent sur le terrain pour constater l'extraordinaire continuité des croyances sorcières. En effet, malgré la « modernisation » du continent – écriture, avancée de l'urbanisation, diffusion de la chrétienté, foi dans le progrès scientifique – les Africains savent, comme mon ami Guy, que des sorciers attaquent, en cachette, la santé et la réussite d'individus dont ils se nourrissent mystiquement. Contrairement aux stéréotypes, ces croyances ne proviennent pas d'une survivance de superstitions anciennes : elles témoignent au contraire de la capacité du discours sorcier à se modeler sur les défis du monde contemporain et à en interpréter ses défis. Ce discours sert de métaphore puissante pour dénoncer la crise économique, le désespoir social et le creusement des inégalités. Il donne aussi voix à des crises intrafamiliales et interclaniques provoquées par les grands bouleversements sociaux du long XX^e siècle (traite, colonisation, capitalisme postindustriel)².

Enfin, sur un plan ontologique et moral, les explications sorcières permettent de donner un sens ultime à un événement. Tout le monde sait, par exemple, ce qui provoque une crise d'appendicite, comment le cas doit être traité et l'importance du suivi médical. Mais le traitement biomédical ne peut résoudre une question plus existentielle : « pourquoi » la maladie a-t-elle affecté cette personne, à ce moment de sa vie ? Ce besoin de sens, extrêmement présent dans nos sociétés du Nord, où l'on oublie trop souvent notre propre besoin de réponses mystiques et magiques, passe souvent en Afrique par le répertoire et la logique interprétative de la sorcellerie. Contrairement au Nord, ces logiques sont restées à la fois fortement structurées, multiformes et flexibles. Là où le langage médical et rationnel nous laisse sans solution, elles offrent un horizon eschatologique qui s'adapte à des circonstances individuelles, privées, mais aussi collectives et publiques.



La sorcellerie a-t-elle une histoire ?

Mon travail tente de retracer l'émergence historique de ce que l'on appelle aujourd'hui « sorcellerie » en Afrique centrale, et l'importance du moment colonial dans la structuration de ce phénomène. Tout se passe comme si, en effet, les chercheurs en sciences sociales « sautaient » au-dessus de la période coloniale lorsqu'ils réfléchissent à l'historicité des croyances sorcières. Or il ne suffit pas de retrouver les cosmologies anciennes et de les comparer aux changements amenés par la traite et les crises récentes pour comprendre le sens du discours sorcier en Afrique. Il faut d'abord procéder à une critique lexicale et conceptuelle de la notion elle-même ainsi que ses effets concrets en Afrique.

Plaqué par les occidentaux depuis le XVI^e siècle sur des techniques vernaculaires de guérison et de divination, le terme de sorcellerie fut défini en opposition au christianisme. Pour les distinguer de la sorcellerie européenne, liée au satanisme, les croyances africaines furent rattachées à un autre concept clé, le fétichisme³. Elle prit dès lors le sens de superstitions absurdes, exotiques, mais peu dangereuses pour les Européens. Au XIX^e siècle, l'arrivée de missionnaires européens et américains sur le continent changea peu cette approche. Dans les colonies françaises, les administrateurs s'abstinrent de créer un appareil législatif et théologique pour lutter contre des croyances qui, s'ils continuaient de les rassembler sous ce terme unique de sorcellerie, ne leur paraissaient pas menacer directement la domination coloniale. Le mot fut souvent d'ailleurs délaissé au profit de celui de « fétichisme », défini comme un amalgame hétéroclite de superstitions en voie de disparition.



Carte postale du Congo datant de 1906 représentant un *nganga* (expert rituel) : ces spécialistes furent souvent assimilés à des sorciers par les colonisateurs



Au sein même des sociétés africaines, la période coloniale fut un moment essentiel de recomposition des croyances. L'interdiction des rituels de guérison, la destruction et la confiscation des charmes et des médicaments, les attaques incessantes contre les médecins locaux, fragilisèrent les techniques locales de guérison des corps et de restauration de l'harmonie sociale. Le terme français fourre-tout de *sorciers* commença également à désigner les guérisseurs et les experts rituels, et non plus simplement les gens mal intentionnés capables de s'attaquer mystiquement à des victimes (*nëm* en Fang, *dogi* en kikongo par exemple).

Dans les années 1930 et 1940, des églises indépendantes créées par des leaders africains participèrent à la destruction des charmes et des rites anciens en demandant à leurs membres de se débarrasser de tous les objets hérités des religions anciennes. L'arrivée d'églises « d'éveil » et charismatiques confirma cette tendance. Elles associèrent les religions du terroir à des rites sataniques (ce que les églises historiques s'étaient abstenues de faire). Cernées par ces assauts, les techniques de guérison anciennes survécurent tant bien que mal, malgré le monopole grandissant de la médecine scientifique dans les institutions d'État et les pratiques populaires. Dans les années 1960, un médecin reconverti en anthropologue, Jan Janzen, résuma le rôle persistant de ces techniques de guérison grâce au concept de *pluralisme médical*. Travaillant dans le sud du Congo-Kinshasa, il montra comment la maladie était traitée, de manière souple, à la fois comme une affection individuelle et un désordre collectif, exhibant des mésententes familiales ou des secrets mal réglés. De même, les patients associaient sans préjugés la médecine biologique aux rituels du terroir.

Dans ces moments de reconfiguration et d'accumulation, les techniques du corps, la pharmacopée, la divination et les thérapies familiales se recomposent en liaison avec les apports de la biomédecine et de la science occidentale.

Sorcellerie et pouvoir

Mais la sorcellerie n'est pas qu'une affaire de guérison et de maladie. Comme l'a montré un petit livre dense de Stephen Ellis et Gerrie Ter Haar⁴, en Afrique subsaharienne, elle est indissociable de l'imaginaire du pouvoir. Depuis les années 1970 au Gabon, par exemple, le public accuse les élites de raviver des rituels anciens, criminels, pour se procurer des forces mystiques nécessaires à leur influence. Un discours parallèle accuse les gens trop vite enrichis et qui suscitent l'envie. Ces actes sont dénoncés sous le nom de meurtres rituels. Voici un exemple recueilli dans le centre du pays en 1989 :

En mai 1989, une femme d'âge mûr fut assassinée dans le village de Bisso II, sur la route de Makokou-Ovan entre Afoumadzo et Nstengkele. Quatre jours avant sa mort, elle nous avait servi du vin de canne lors de notre arrêt dans le village. [...]



Nous apprîmes qu'elle avait été tuée à la carabine et que son corps avait été mutilé : un œil, un sein, ses organes sexuels, ses lèvres et sa langue avaient été retirés. Le responsable était un nommé Essia, de Makokou (une ville voisine)⁵.

La réaction du public, rapportée par John Cinnamon, est typique de bien des conversations que j'ai moi-même entendues sur le terrain :

Les gens étaient horrifiés et outragés, mais pas nécessairement surpris. Ils attribuèrent immédiatement le crime aux hauts fonctionnaires de l'État ou à un riche « féticheur ». [...] Essia et sa femme furent arrêtés à Makokou [...] Les pièces détachées du corps de la victime ne furent pas retrouvées. Chacun pensa qu'elles avaient été « livrées » au commanditaire du crime. Ce soir-là, le chef d'Afoumadzo, comme un crieur public, fit les cent pas dans la rue principale du village en alertant les gens contre les étrangers et l'asile de personnes suspectes. Le mois suivant [...], des leaders politiques de la province se réunirent avec des militants locaux pour discuter des moyens de raviver la popularité du parti au gouvernement. Un témoin me raconta que la réponse des représentants locaux aux leaders nationaux tint en une phrase : « Arrêtez de nous tuer ! »⁶

De telles accusations reposent sur la croyance dans le pouvoir mystique et magique du corps humain, grâce auquel les sorciers (les leaders et leurs experts « féticheurs ») peuvent préparer un charme qui assurera la prospérité, la richesse et l'influence du grand patron « commanditaire ». Les composantes de cette « puissance » charnelle, le mot français employé le plus souvent en Afrique équatoriale, proviennent autant de la tradition équatoriale que de l'imaginaire européen du corps. Le sacrifice d'une victime reste donc nécessaire, selon cet imaginaire, à l'assurance du succès politique d'un « puissant » ou « grand » homme. Au-delà de ces crimes, l'hybridité de l'imaginaire sorcier qui sévit sur la scène politique est frappante. Le public, par exemple, utilise les expressions françaises de « séduction », de « charisme », de « force », d'« élégance » et de « cruauté raffinée » pour parler des hommes et des femmes politiques⁷. Au Gabon, on décrit les attaques sorcières avec des termes chrétiens et militaires : on « tape le Diable » ou *le « njobi »* (fétiche politique), on utilise des « fusils nocturnes » contre ses ennemis, on sort la nuit en « vampire » pour attaquer ses victimes et faire des « sacrifices ».

L'omniprésence de la mort, de la destruction et de la violence signale un changement idéologique considérable au sein de l'entrecroisement entre sorcellerie et pouvoir. Avant la conquête coloniale, le pouvoir de vie et de mort sur les gens détenus par les chefs et les spécialistes rituels était régulé collectivement et, dans l'idéal, protégeait la communauté. Mais il pouvait aussi contribuer à la destruction de celle-ci lorsqu'il servait l'unique profit individuel et antisocial des détenteurs de forces extraordinaires. La fonction politique était donc écartelée entre capacités maléfiques



(la mauvaise sorcellerie) et bénéfiques (la bonne sorcellerie) des chefs, ceux qui contrôlaient le savoir rituel. Et, dans bien des cas, la puissance de ces derniers se révélait négative – il serait ici en effet naïf d’opposer la « crise » des pouvoirs actuels à une image romantique des chefferies précoloniales. Cependant, durant la période coloniale, l’ambivalence fondatrice du pouvoir semble avoir, dans de larges proportions, basculée du côté de l’antisocial. Cette réorientation du pouvoir au bénéfice d’un seul ou de quelques-uns dérive en ligne directe de la mise en place de l’État colonial, arbitraire, violent et voué à la domination d’une minorité raciale.

Historiquement, la prégnance de la sorcellerie en Afrique, sur la scène politique comme sur la scène privée, ne se réduit ni à une résurgence de l’ancien paysage religieux et social, ni à des superstitions surannées, ni au seul re-travail d’imaginaires anciens pour des besoins nouveaux. Elle a aussi à voir avec une longue et complexe reformulation du pouvoir et de son rapport avec le sacré, une reformulation démarrée au sein des combats judiciaires, culturels et religieux livrés au temps de la conquête coloniale, poursuivie depuis dans un contexte de transgressions politiques et de dislocations sociales.

Retours de terrain

Récemment, le travail pionnier de Luise White sur les rumeurs de vampires en Afrique orientale et centrale a montré que ces récits, comme ceux de la sorcellerie, incitent à repousser les limites méthodologiques qui brident l’approche de l’imaginaire social en Afrique⁸. Selon Luise White, seule une nouvelle histoire orale capable de garder tout l’empilement de sens, de contradictions, de contaminations et de subjectivités multiples des rumeurs sorcières peut espérer rendre compte de leur richesse poétique et sociale. L’indiscipline et la fluidité des récits pointent à leur tour vers la nécessité de repenser l’histoire contemporaine en faisant place aux effritements, aux contradictions et aux boursoufflures des imaginaires populaires.

De tels constats ne rapprochent pas nécessairement de solutions ou de réponses simples. Comment donner sens aujourd’hui aux angoisses de mon ami Guy, il y a vingt-cinq ans, à Brazzaville ? Je ne suis pas sûre de mieux comprendre ce « qu’est » la sorcellerie aujourd’hui, ni comment les gens la rêvent et la redoutent. Je perçois mieux ses sinuosités séduisantes et le pouvoir explicatif, consolateur, de ses oraisons. Pourtant les crimes rituels et les accusations sorcières contre les enfants dans le bassin du Congo montrent la capacité destructrice que ces croyances mettent en mouvement au sein du lien social. Le meilleur panorama de ces dévastations a récemment été publié par mon ami Patrice Yengo⁹. Congolais comme Guy, universitaire comme moi, ayant une formation de pharmacien, Patrice Yengo nous guide, de l’intérieur, vers ces expériences à la fois exotiques et étrangement familières.



Il m'aide aussi à retourner à mon chantier, la reconstruction d'une histoire longue de ces éruptions et guérisons.

Notes

1. Voir J. Middleton (éd.), *Magic, Witchcraft and Curing*, New York, The Natural History Press, 1967, et M. Douglas (éd.), *Witchcraft Confessions and Accusations*, Londres, Tavistock Publications, 1970.
2. Voir P. Geschiere, *Sorcellerie et politique en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2005 et *Witchcraft and Intimacy*, Chicago, University of Chicago Press, 2013.
3. Voir W. Pietz, *Le Fétiche, histoire d'un problème*, Paris, Kargo, 2005.
4. S. Ellis et G. Ter Haar, *Worlds of Power. Religious Thought and Political Practice in Africa*, New York, Oxford University Press, 2004.
5. J. Cinnamon, « The long march of the Fang : Anthropology and history in Equatorial Africa », unpublished dissertation, Yale University, 1998, p. 478-479.
6. *Ibid.*
7. Voir G. Donald A. Obengui, « Njobi et pouvoir politique chez les Mbede », mémoire de maîtrise en Anthropologie, Université Omar Bongo Ondimba, 2008.
8. L. White, *Speaking with Vampires. Rumor and History in Colonial Africa*, Berkeley, University of California Press, 2000.
9. P. Yendo, *Les Mutations sorcières dans le bassin du Congo. Du ventre et de sa politique*, Paris, Karthala, 2016.

Pour aller plus loin

F. BERNAULT, J. TONDA et P. GESCHIERE, « Pouvoirs sorciers », *Politique africaine*, numéro 79, Paris, Karthala, 2000.

DE LA COUR AU MARCHÉ : LES MUSIQUES AFRICAINES FACE AUX POUVOIRS¹

Denis-Constant Martin

Il a été chercheur à la Fondation nationale des sciences politiques (CERI, Sciences Po Paris puis LAM, Sciences Po Bordeaux) de 1968 à 2015. Il a travaillé sur les rapports entre culture et politique en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et en Afrique (notamment en Afrique du Sud) et en particulier sur l'utilisation des identités en politique. Aujourd'hui à la retraite, il est chercheur associé au LAM (Les Afriques dans le monde).



En pays bariba, au nord du Bénin, la cour du Prince de Kuande se tient tous les vendredis. Son déroulement est ordonné par des musiciens qui utilisent des trompes télescopiques *kakaki*, ainsi que divers tambours. Ces instruments sont les emblèmes du pouvoir princier dont ils sonnent les louanges. Là, comme en



bien d'autres régions d'Afrique, la musique apparaît consubstantiellement liée au pouvoir : elle fait partie du pouvoir, en rythme l'exercice, le loue et le symbolise.

Ces manifestations politiques sont un aspect de l'omniprésence de la musique dans la vie sociale des sociétés africaines rurales. Et, puisqu'il n'est d'activités humaines sans musique, celle-ci évolue avec elles ; elle emprunte et se transforme au gré des mutations et de la manière dont elles sont vécues. La colonisation, l'urbanisation, les bouleversements économiques et sociaux ont résonné dans d'innombrables musiques inventées tout au long du XX^e siècle. Chansons et airs à danser ont accompagné les réalités nouvelles, ils ont exprimé des sentiments sur la manière dont se réorganisaient les sociétés et dont étaient répartis les pouvoirs. Toutefois, parce que la musique, même chantée, contient une part essentielle de non verbal, parce la contestation ouverte de l'autorité est, dans beaucoup de sociétés, perçue comme transgression, parce qu'enfin la censure, la répression furent pendant la colonisation et demeurent en bien des pays indépendants susceptibles de frapper les critiques sans fard, c'est dans les malices de la métaphore et les ruses du symbolique que le plus souvent se sont fait entendre les voix critiques. En fait, les rapports entre musique et pouvoir en Afrique ne sauraient se résumer à une opposition tranchée entre panégyriques des puissants et hymnes de la contestation, même voilés ; les courants dominants sont plutôt ceux de l'ambiguïté. Musiques et musiciens hésitent : comme tous les êtres humains, ils craignent un pouvoir qui les fascine. Ils le rejettent mais désireraient en bénéficier et ce n'est pas le moindre intérêt des chansons que de relayer ces ambivalences et, peut-être, de les faire mieux comprendre.

Les musiques inventées en Afrique au XX^e siècle, quelle qu'ait été l'avidité avec laquelle elles ont fondu en leurs formes nouvelles des éléments empruntés à l'Europe ou aux Amériques, ont été imaginées à partir de conceptions, de systèmes et de fonctions hérités des temps passés. La musique jouait un rôle insigne dans les sociétés où existaient des autorités centralisées et monarchiques ; le rituel de cour bariba avait, a parfois encore, d'innombrables équivalents au Ghana, au Nigeria, au Mali, au Burkina Faso, dans la zone des grands lacs de l'Afrique orientale. Dans nombre de cérémonies, des instruments étaient symboles de pouvoir. Des musiciens entretenaient avec les puissants une relation d'interdépendance : les griots de l'aire mandingue étaient à la fois artisans castés, généalogistes, médiateurs et hérauts des puissants. Ils « appartenaient » aux nobles dont ils chantaient les ancêtres et proclamaient les hauts faits mais ils forgeaient le prestige des aristocrates par la qualité de leurs louanges et légitimaient leur position en « corrigeant » si nécessaire les généalogies. Les griots, et d'autres musiciens non castés, tels les toucheurs de *mvét* du centre Cameroun, étaient en outre les dépositaires de contes, chantefables, épopées qui mettent en intrigue les règles et la morale politique permettant au groupe de vivre ensemble. Par leurs récits et leurs chants, ils



contribuaient à enseigner les fondements de ce que l'on appellerait aujourd'hui la « bonne gouvernance », ils donnaient aux petites gens de la communauté les moyens de penser le pouvoir.

L'amour aux temps des colonies

Ces notions furent éprouvées par la colonisation. La domination européenne, dans le domaine musical comme dans les autres, provoqua des réactions contradictoires. Elle introduisit des biens et des idées qui attiraient ; elle humilia, exploita et opprima. Face au pouvoir nouveau qu'elle imposait, des stratégies plurielles se déployèrent : soutien et opposition ; appropriation de ce qui faisait la force du conquérant pour mieux combattre la domination. Dans la plupart des cas, on assista à un double mouvement : des innovations musicales s'épanouirent en ville ; les paroles traitèrent de thèmes nouveaux liés à la vie urbaine et en tirèrent à l'occasion des leçons morales. En ville, des personnes venant de régions dotées de musiques différentes se mêlèrent dans des circonstances inhabituelles. Des airs inédits mirent en musique leurs difficultés, leurs anxiétés et leurs petits bonheurs. Ils combinèrent des éléments provenant des diverses zones d'origine ; ils puisèrent en outre dans toutes les importations inouïes auxquelles permettait d'accéder l'univers colonial : variétés européennes et surtout musiques des Amériques. Les chansons firent écho à la ville : dangers de la circulation, séduction des produits industriels, complexité des relations sentimentales et délabrement moral. C'est en effet par le biais du marivaudage que se disent les nouveaux rapports sociaux : derrière les figures de la femme se profilent les silhouettes de l'Africain nouveau ; dans tout cela, guère d'anticolonialisme affirmé. Au Sénégal, dans les années 1930-1940, la Lyre africaine dépend largement des autorités coloniales. À la même époque, au Nigeria, la description de la vie sous la domination étrangère telle que proposée par Ture King suggère l'injustice du système mais encense tout de même le Roi et le Gouverneur. Au Mozambique apparaissent des chants de protestation dirigés contre des compagnies, des chefs coloniaux et non contre le système qui les a mis en place. À s'en tenir aux mots et aux thèmes des paroles, il semblerait bien que, reformulée en ville dans la situation coloniale, la chanson n'ait que peu dérogé à l'antique règle qui imposait de ne pas critiquer directement les détenteurs du pouvoir.

C'est seulement lorsque la musique fut utilisée délibérément à des fins de propagande et de mobilisation nationalistes que les paroles devinrent évidemment politiques. L'exemple le plus achevé en est fourni par la guerre de libération qui se déroula au Zimbabwe de la fin des années 1960 à 1980. Alors, des chants associés à la communication avec les ancêtres furent remodelés, dotés de textes révolutionnaires et transformés en chansons de lutte ; dans le même temps, de jeunes musiciens qui



s'étaient bornés à imiter les groupes pop euro-américains redécouvrirent les sons de leur pays et les adaptèrent aux instruments du rock pour proposer un genre original où les feux de la guerre fondirent paroles et musique.

Une indépendance « jazz »

Ce n'est pas parce que l'exemple du Zimbabwe est presque unique qu'il faut en déduire que les musiques africaines urbaines n'ont rien fait entendre qui remît en question le colonialisme. Elles n'ont en réalité cessé de jouer contre la domination étrangère, de proclamer une africanité autonome, mais dans l'organisation des sons. Quel que soit le territoire considéré, de la seconde moitié du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres s'invente en ville une modernité singulière, écho de l'émergence de ce que Georges Balandier appela les « Brazzavilles noires ». Contrairement à ce qui se passera plus tard au Zimbabwe, elle puise peu aux formes et répertoires indigènes qui, dans les représentations dominantes de l'époque, sont entachés d'une ruralité pensée comme rétrograde. Les métropoles résonnent de fanfares militaires, de cantiques chrétiens, d'airs de variétés soutenus par des guitares, des accordéons, des vents et des percussions. Cette base de départ cantonne à une imitation qui laisse les jeunes musiciens insatisfaits. Ils vont trouver matière à renouvellement dans les musiques américaines : le *samba de roda* brésilien, la *rumba* et le *son* cubains, le calypso et, bien sûr, le jazz. Les rythmes, les harmonies, les contours mélodiques, les instruments, tout stimule leur verve créative : *Highlife* au Ghana, *Jùjú music* au Nigeria, *marabi* en Afrique du Sud, *rumba* au Congo, *charanga* au Sénégal... deviennent les blasons sonores de fiers urbains étouffant sous les pesanteurs coloniales qui leur déniaient le droit à la modernité, car les musiques américaines dévoilent des inventions métissées dont les créateurs sont des descendants d'Africains déportés.

Le 20 février 1960, la Table-ronde de Bruxelles ouvre sur l'indépendance du Congo ; le même jour l'African Jazz, créé en 1953, lance son « Indépendance cha-cha » :

« L'indépendance cha-cha nous l'avons eue [...]

Le MNC, l'UGECO, l'Abazi et le PNP

Le PSA, l'African Jazz

À la Table-ronde ils l'ont aussi emporté. »

L'orchestre s'inscrit au nombre des partis qui ont négocié à Bruxelles, c'est dire quel sens il donnait à sa musique. Il accole africain et « jazz », genre qu'il ne pratique pas, parce que ce mot signifie sans équivoque, l'association indéfectible de noir, de création, de modernité et d'universalité. L'indépendance devait être « jazz » ou n'aurait pas été...



Renouvellements tous azimuts

Une fois acquises les indépendances, les musiques africaines sont portées par une triple dynamique : la modernisation musicale qui ne connaît pas de fin, le soutien aux pouvoirs installés et la dénonciation de ces mêmes pouvoirs. Ces dynamiques continuent de s'entrecroiser et les musiciens évoluent dans une ambiguïté qu'enveloppent de plus en plus les attentes du marché mondial de la musique commerciale. La modernisation postérieure aux années 1950 s'opère de plusieurs manières. Dans des pays restés quelque peu à l'écart de la vague précédente, la « rumba » congolaise fournit un canevas sur lequel les musiciens locaux brodent ; c'est le cas en Tanzanie et dans une grande partie de l'Afrique de l'Est. Un peu partout, après les indépendances, les sources musicales locales font l'objet d'un regain d'intérêt. Au Sénégal, l'avènement du *mbalax*, combinant tambours et rythmes ruraux à des emprunts au *rhythm and blues* et au rock, bouleverse les habitudes afro-cubaines. Cette démarche avait été, quelques années auparavant, celle de Manu Dibango. En 1972, son « Soul Makossa » avait amalgamé la *soul* américaine au *makossa* du Sud-Cameroun pour devenir l'emblème d'une Afrique ambitionnant de devenir acteur à part entière de la mondialisation culturelle. « Soul Makossa » contribua à diffuser de l'Afrique une image transformée, mais non sans contrepartie : l'intégration au marché mondial des musiques africaines en fit l'un des pans importants de la *World Music* ; elles s'en trouvèrent souvent refaçonnées pour plaire aux publics du « Nord » mais purent aussi puiser à des répertoires internationaux réputés contestataires comme le reggae ou le rap.

La musique, un enjeu politique

La modernisation musicale, qu'elle s'effectue par re-traditionalisation ou par adoption de genres étrangers, ne doit pas faire supposer que les musiques d'aujourd'hui sont uniment revendicatives ou protestataires. Le lendemain des indépendances fut marqué par une forme de « griotisme » dans la Guinée de Sekou Touré, dans le Zaïre de Mobutu Sese Seko, dans le Togo de Gnassingbé Eyadema, ou dans le Cameroun dont la « Liberté » chantée par Anne-Marie Nzié sur fond de reggae un rien funky, encensa successivement Ahmadou Ahidjo et Paul Biya, avant d'être reprise par des opposants à ce dernier. Cet exemple indique que la chanson est bien devenue un enjeu : à travers elle, même obliquement, s'expriment des sentiments politiques qui magnifient les puissants ou les stigmatisent. La symbolique des genres peut être retournée ; les paroles peuvent être déviées vers la raillerie. Dans ces conditions, lorsque la compétition politique s'ouvre, musique et musiciens associés à des groupes sociaux ou régionaux sont mobilisés pour séduire les citoyens. Même en l'absence de caractérisation régionale des genres, la compétition politique peut s'entendre



dans la rivalité des orchestres. Lorsque le Chama cha Mapinduzi (CCM, Parti de la révolution) cessa d'être l'unique formation de Tanzanie, à un orchestre soutenu par le parti s'opposa dans des joutes musicales un autre perçu comme lié à l'opposition. Leur conviction idéologique doit toutefois être relativisée : tous deux ont expliqué sans ambages être disposés à soutenir qui les paierait... Quant aux griots sénégalais, ils sont devenus les porte-paroles des personnes politiques et apparaissent dans leurs clips de campagne électorale.

La musique africaine est-elle à vendre au plus offrant, au plus puissant ? Elle peut l'être mais il n'y a là aucune fatalité. De nombreux créateurs continuent de travailler symboliquement les changements sociaux et politiques ; ils incitent les auditeurs à la réflexion, sinon à l'action. Dans tous les genres, dans toutes les régions, les exemples sont innombrables. Dans le Zaïre des années 1970, Franklin Boukaka dénonçait clairement le néocolonialisme. Les chantres de la libération zimbabwéenne ont adopté une attitude prophétique : sans prendre parti, ils portent un jugement sur l'état de la société et de ses gouvernants. Certains musiciens ont même acquis une notoriété internationale en posant en révolté : Fela Anikulapo Kuti rénova la musique populaire nigériane en concoctant des rythmes illustrant la maîtrise des êtres humains sur le temps. Les textes de ses chansons versaient du vitriol dans les oreilles des corrompus et de tous les « zombies » de la dépendance. Alpha Blondy, en Côte d'Ivoire, commença par dénoncer sur fond de reggae les violences policières ; il n'en chanta pas moins un « Jah Houphouët », où il disait le défunt président « bon comme un rastaman ».

L'Afrique ambiguë, encore

Cette contradiction, comme la « disponibilité » politique des troupes musicales tanzaniennes ou l'attitude d'observation critique adoptée par les chanteurs zimbabwéens, illustre en réalité la position la plus courante des musiciens africains : ils vivent et expriment l'ambivalence de la plupart des citoyens face aux gouvernants, l'union intime de rejet et d'attrance que suscite le droit de commander et d'accéder à des privilèges particulièrement désirables dans des sociétés du dénuement. Alpha Blondy aligne des textes apparemment opposés ; Fela Anikulapo Kuti fouaillait sans désenchaner les puissants, quand l'image du pouvoir qu'il projetait sur scène et dans les tranches de vie intime qu'il laissait filmer était celle d'un tyran machiste, au comportement pas si dissemblable de celui des « autorités voleuses » qu'il condamnait. Le rap a aujourd'hui pris la relève dans bien des contrées. Au Sénégal, il a été plié aux langues vernaculaires pour tenir chronique sociale et critiquer, sans toujours pouvoir fournir des perspectives pour l'avenir. En Côte d'Ivoire, le *zouglou* a mêlé en 1991 des éléments provenant de différentes régions pour dire d'abord le mal-vivre étudiant, puis mettre en lumière toutes les failles du « miracle » ivoirien. Le *zouglou*



ridiculisait, avec les Potes de la rue, le « tribalisme » et soulignait, avec Didier Bilé, le danger des discours identitaires. La suite des événements ivoiriens a malheureusement montré les limites de l'influence d'une musique, aussi populaire fût-elle.

Pour l'heure, les musiciens africains attendent beaucoup du marché international, nouveau pouvoir face auquel l'ambiguïté est de nouveau de rigueur. Pour un petit nombre d'élus, il est source de gloire et de revenus, que certains, tel Ali Farka Touré, ont réinvesti chez eux. Y être consacré exige, pour qui n'a pas l'expérience et la force de caractère d'un Manu Dibango ou d'un Ray Lema, de passer sous les fourches caudines des producteurs européens ou américains et de remanier des formes musicales pour qu'elles ne sonnent pas trop déconcertantes aux oreilles du public solvable. Sur la scène de la « sono mondiale », les discours critiques peuvent aussi séduire ; ils n'en sont donc pas absents. Face à ces dilemmes, les musiciens africains ne sont pas dépourvus car ils retrouvent ce qui depuis longtemps fait l'ordinaire de leurs rapports avec les pouvoirs : un jeu savant au bout duquel l'ambiguïté des significations véhiculées tant par les symboliques musicales que par les paroles révèle les ambivalences, les mouvements et les incertitudes qui définissent, selon Georges Balandier, toutes les modernités en voie de se faire. De ce point d'ouïe, les musiques n'ont jamais cessé d'être des « révélateurs sociaux² » qui, mieux que d'autres, découvrent un coin de la complexité souvent insoupçonnée des transformations que l'Afrique n'a cessé de connaître depuis plus d'un siècle.

Notes

1. Ce texte est une version abrégée d'un article intitulé « Les musiques face aux pouvoirs », paru dans *Géopolitique africaine*, 13, janvier 2004, p. 117-132. Nous remercions les responsables de cette revue de nous en avoir permis la reprise.
2. G. Balandier, *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1971, p. 73.

Bibliographie

- AROM, S., *Musique Bariba et Somba*, Paris, Auvidis/Unesco, 1994 (CD D8057).
- BRUNNER, A., « The singer Anne-Marie Nzié and the song Liberté : On popular music and the postcolonial state in Cameroon », *African Music. Journal of the International Library of African Music*, vol. 9, 3, 2013, p. 40-58.
- SHAIN, R. M., « Roots in reverse : cubanismo in twentieth-century Senegalese music », *International Journal of African Historical Studies*, vol. 35, 1, 2002, p. 83-101.
- TURINO, T., *Nationalists, Cosmopolitans, and Popular Music in Zimbabwe*, Chicago, The University of Chicago Press, 2000.
- WATERMAN, C. A., *Jùjú, A Social History and Ethnography of An African Popular Music*, Chicago, The University of Chicago Press, 1990.
- ZANETTI, V., « Le griot et le pouvoir, une relation ambiguë », *Cahiers de musiques traditionnelles*, 3, 1990, p. 161-172.



DE L'ART ET DES VICISSITUDES DE L'ENGAGEMENT : LE CAS DU DRILL HALL À JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD)

Pauline Guinard

Elle est maître de conférences en géographie à l'École normale supérieure, UMR LAVUE-Mosaïques/UMR IHMC (associée).



Le Drill Hall, un site historique et un lieu d'engagement

Le Drill Hall est un site historique du centre-ville de Johannesburg, capitale économique de l'Afrique du Sud. Inaugurée en 1904, cette ancienne caserne militaire édifiée par les Britanniques est connue pour avoir servi, à partir de 1956, aux auditions préliminaires du *Treason Trial*, procès au cours duquel 156 personnes, dont Nelson Mandela, furent accusées de haute trahison par le régime de l'apartheid du fait de leurs activités politiques. En dépit de son importance dans l'histoire de Johannesburg et de l'Afrique du Sud, ce site a failli être détruit au début des années 2000 à la suite d'incendies accidentels liés à l'occupation du lieu par des populations sans abri. La mobilisation des habitants de Johannesburg à cette époque en faveur de la sauvegarde du site est significative de l'attachement des populations locales à cet espace. Et, de fait, plus de dix ans après sa rénovation par la métropole de Johannesburg, le Drill Hall est toujours fortement investi par les habitants du quartier et en particulier par les enfants.



Le Drill Hall, un site historique investi. Un espace approprié central dans lequel les enfants du quartier font régulièrement du skate (© P. Guinard, 2017)



L'engagement des associations culturelles et sociales qui opèrent dans ce lieu n'est sans doute pas pour rien dans cet investissement du Drill Hall par les populations locales. Par les activités qu'elles y organisent (formation, aide à la recherche d'emplois, programmes extrascolaires, etc.), ces associations contribuent en effet à faire vivre ce lieu au quotidien, tout en en faisant un espace de création.

Cette tension entre la faiblesse de la patrimonialisation institutionnelle du site et la vivacité de l'attachement des populations à ce lieu est symptomatique des contradictions qui traversent le Drill Hall et, à travers lui, le centre-ville de Johannesburg. Le Drill Hall est en ce sens un espace intéressant à étudier non seulement en lui-même mais aussi en tant qu'il est révélateur des tensions – notamment entre bien commun et communautaire, espace public et privé, inclusion et exclusion – qui façonnent aujourd'hui la métropole post-apartheid et émergente de Johannesburg.

Le Drill Hall : un bien commun ?

Malgré un projet envisageant la destruction du site, le Drill Hall a bien été rénové en 2003-2004 par l'agence de développement de Johannesburg : la JDA. Dans un contexte alors marqué, et ce depuis la fin des années 1980, par une dynamique de déclin économique et un mouvement de départ des populations blanches à qui était jusqu'alors réservé le centre-ville¹, le but de cette opération était de faire du Drill Hall un espace patrimonial attractif pour l'ensemble des habitants et visiteurs de Johannesburg.

Conformément aux intentions de la nouvelle autorité métropolitaine de faire de Johannesburg – au-delà de ses héritages ségrégatifs – une ville plus inclusive, le Drill Hall est envisagé comme un site patrimonial potentiellement capable de répondre aux besoins des populations locales, mais aussi de s'intégrer dans un dispositif touristique plus large. Cette volonté de créer un espace ressource qui soit commun à tous explique sans doute le choix d'y installer des associations à finalités culturelles et sociales.

Sur les quatre associations créées dans le Drill Hall en 2004, une seule (qui a la responsabilité de la protection des enfants en situation de précarité) est toujours sur place. Pour autant, d'autres organisations ont pris le relais, ce qui souligne la persistance de l'engagement des acteurs culturels et sociaux dans et à partir de ce lieu. Un tel engagement est d'autant plus notable que le site souffre d'un manque structurel d'entretien depuis sa rénovation. Cette situation tient à l'*imbroglio* administratif qui entoure l'identité réelle du propriétaire du lieu. En effet, au moment de la rénovation du site, un transfert de propriété aurait dû s'effectuer du détenteur originel du site (l'État) au futur propriétaire (la métropole de Johannesburg). Mais ce transfert n'a jamais été effectué. Cette situation, qui pourrait sembler anecdotique, a en réalité



conduit à un blocage, accentué par le fait que, depuis la fin de l'apartheid (1994), l'État et les diverses métropoles que compte le pays constituent des sphères indépendantes de pouvoir². Ce flou quant au propriétaire du Drill Hall se traduit donc non seulement par un défaut de maintenance du site mais aussi par l'absence de bail pour les associations qui utilisent pourtant quotidiennement cet espace, ce qui rend informelle leur présence et la fragilise. C'est d'ailleurs en grande partie pour cette raison qu'un certain nombre d'organisations ont choisi de quitter le Drill Hall. Mais, c'est aussi paradoxalement grâce à cela que d'autres organisations ont pu prendre le relais des précédentes.



Le Drill Hall dans le centre-ville et la métropole de Johannesburg (© P. Guinard, 2016)

L'attachement des habitants de Johannesburg au Drill Hall ainsi que la volonté de certains d'entre eux de mener à partir de ce lieu des actions (artistiques, éducatives, sociales, etc.) à destination des populations précaires des environs semblent donc jusqu'à présent pallier la faiblesse de la prise en charge du site – pourtant patrimo-



nial – par les autorités publiques. C'est donc la mobilisation de quelques acteurs partageant, du moins initialement, une même vision du Drill Hall comme un espace commun et un lieu propice à l'expérimentation culturelle et sociale, qui explique sa sauvegarde. Toutefois, ces personnes qui opèrent au Drill Hall en l'absence d'une quelconque aide des autorités publiques sont parfois tentées, pour survivre, de tirer avantage du site, ce qui conduit à une appropriation progressive de ce bien commun pour quelques-uns.

Le Drill Hall : un espace public progressivement privatisé ?

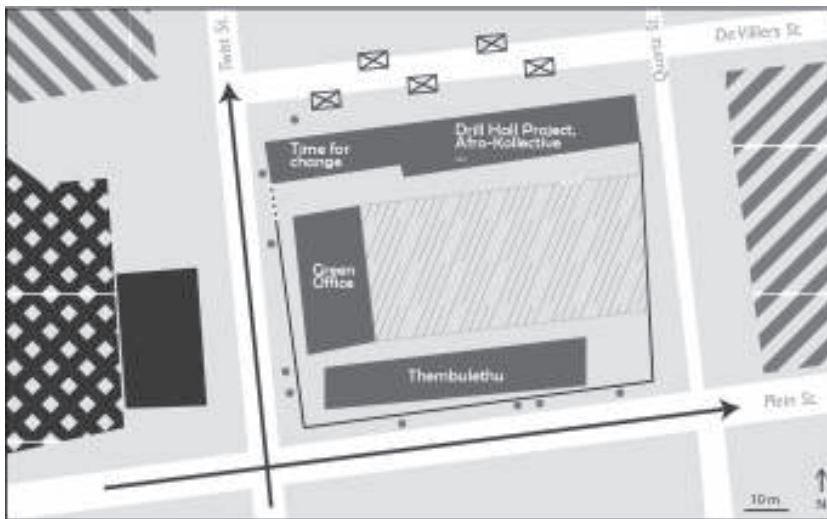
Selon les termes mêmes de la JDA³, le Drill Hall a été rénové en vue d'être : « *a heritage asset and public open space* » [« un atout patrimonial et un espace ouvert public »]. Espace patrimonial, le Drill Hall se devait d'être aussi un espace public ou du moins ouvert au public. Cette ambition est d'autant plus cruciale que ce type d'espaces est réputé manquant à Johannesburg⁴. Trois raisons sous-tendent le plus souvent ce constat : le poids des héritages ségrégatifs qui conduirait aujourd'hui encore à assigner indirectement un public à un espace ; le fort sentiment d'insécurité qui aurait pour conséquence de vider ces espaces de leurs éventuels publics ; et, enfin, le mouvement de privatisation qui a accompagné l'entrée de l'Afrique du Sud dans un système néolibéral et se traduirait par une appropriation des espaces publics par le secteur privé. Et de fait, dans une logique sécuritaire, si le Drill Hall a été explicitement conçu par la JDA comme un espace public, il n'en a pas moins été entouré d'une grille, de façon à rassurer ses éventuels usagers quant à la sûreté du lieu.

Les observations et entretiens menés de 2009 à 2017 ont ainsi montré que le Drill Hall est perçu, notamment par les plus jeunes, comme un espace sûr au milieu d'un environnement qui l'est beaucoup moins. La sécurisation de l'espace du Drill Hall par la présence d'une grille semble donc permettre et garantir la venue des publics des environs. Ici, comme ailleurs à Johannesburg, la sécurisation du lieu est un préalable à sa publicisation.

Pourtant, les personnes qui fréquentent le Drill Hall sont rarement mixtes, du moins d'un point de vue « racial⁵ » ou social. Venant essentiellement des espaces proches, le profil des usagers de cet espace reflète celui des habitants du centre-ville qui sont en majorité noirs, pauvres et souvent d'origine étrangère. Ce dernier point permet d'ailleurs de nuancer l'uniformité des publics du Drill Hall puisque ces populations, venant principalement d'autres pays d'Afrique subsaharienne, sont bien mixtes si l'on considère leurs origines géographiques. Cette possibilité de fréquenter – indépendamment de son pays de provenance – un même lieu et d'y pratiquer ensemble un certain nombre d'activités est particulièrement important



dans un contexte qui reste marqué depuis les années 2000 par une xénophobie plus ou moins latente⁶. Le Drill Hall apparaît à cet égard comme un espace de côtoie-ment et d'apprentissage de l'altérité, au-delà des stéréotypes associés aux différentes figures de l'étranger. Il n'en reste pas moins que, si le Drill Hall reflète la diversité géographique des habitants du centre-ville, ceci n'est pas le cas lorsque l'on considère l'ensemble des habitants de la métropole, ne serait-ce que parce que les populations blanches ainsi que les classes moyennes et aisées ne fréquentent pas ou plus – le plus souvent par peur – cette partie du centre-ville⁷.



Les environs du Drill Hall : un espace de transit et de commerce

- Gare de taxis collectifs
- Station essence
- Principaux axes de passage routier
- Taxis collectifs stationnés, avec leur chauffeur autour
- Centre-commercial
- Ancien cinéma transformé en marché informel
- Vendeurs ambulants

Le Drill Hall : un espace refuge

- Grille externe entourant le Drill Hall
- Grille interne délimitant le tracé d'un ancien bâtiment, détruit lors des incendies des années 2000
- Porte ouverte pendant la journée
- Esplanade centrale servant d'aire de jeu aux enfants du quartier

Le Drill Hall : un espace social et culturel

- Bâtiments du Drill Hall occupés par des associations sociales et culturelles
- Noms des associations occupant actuellement le site

Le Drill Hall dans son environnement immédiat (© P. Guinard, 2016)

Plus encore, la dimension publique du lieu semble aujourd'hui de plus en plus remise en cause, non seulement du fait des représentations négatives associées au centre-ville, mais aussi du fait des pratiques des acteurs du lieu. Face au manque de



soutien des autorités publiques et à la difficulté de certains individus ou organisations de trouver des revenus pour financer leurs activités, un certain nombre d'entre eux ont entrepris de louer les différents espaces du site à des entreprises privées, ainsi qu'à des organisations communautaires, politiques ou religieuses. Ces pratiques ne sont pas sans susciter des débats voire des conflits entre les occupants du Drill Hall. Ceux qui se livrent à ce type de pratiques justifient leur action au nom de l'entretien du bâtiment. L'argent procuré par ces locations permettrait d'entretenir le site et de suppléer l'absence d'implication du propriétaire du lieu. Ceux qui sont contre estiment que de telles pratiques détournent le site de ses fonctions culturelles et sociales originelles et suspectent les personnes à l'initiative de ces actions d'en tirer un profit personnel. S'il est difficile de déterminer quelles sommes sont ainsi générées et effectivement réinvesties dans le site, il est certain que le déroulement de ces activités se fait aux dépens d'autres. Les cours de danse à destination des enfants et des adolescents du quartier qui sont assurés bénévolement par l'association Afro-Kollective dans l'une des salles du Drill Hall se font ainsi régulièrement déloger au profit de l'organisation d'une réunion d'entreprise en semaine ou d'un service religieux le week-end. Parce que les collectifs ou individus qui initient ce type de pratiques agissent le plus souvent sans consulter l'ensemble des personnes présentes dans le Drill Hall, leur capacité et leur légitimité à agir au nom de tous et du bien commun s'en trouvent hypothéquées. Ces pratiques peuvent donc être vues comme une privatisation progressive du lieu par quelques personnes (physiques ou morales) qui prennent de fait la place et le rôle du propriétaire absent du site.

Consciente de ces difficultés, la JDA a lancé en janvier 2017 un appel d'offres en vue de trouver une personne capable de s'occuper de la gestion du site. Si les résultats de cette procédure ne sont pas encore connus, la question posée est bien celle de savoir au service de qui est aujourd'hui mis le Drill Hall.

Le Drill Hall : un lieu d'invention d'une ville pour tous ou pour quelques-uns ?

Depuis sa rénovation, le Drill Hall s'est défini comme un lieu d'invention d'une citoyenneté qui se pense dans l'entraide et le partage. Les limites à l'engagement des organisations et des individus, qui opèrent dans le Drill Hall en faveur des populations défavorisées des alentours, tiennent sans doute au contexte même dans lequel interviennent ces personnes, à savoir un environnement où les ressources sont faibles et pas toujours également partagées. Ceci engendre des tensions interpersonnelles et explique une individualisation progressive des parcours qui se traduit soit par un départ définitif du site, soit par une appropriation de celui-ci à des fins plus ou moins personnelles. Dans ces conditions, le sens et le devenir de ce site – notamment dans sa dimension culturelle et artistique – peuvent être interrogés. La culture



et l'art peuvent-ils continuer à être des outils d'engagement social qui participent à la fabrique d'une ville plus juste ou sont-ils nécessairement condamnés à être au service d'une dynamique de *gentrification*⁸ plus générale qui touche le centre-ville de Johannesburg depuis une dizaine d'années et tend à favoriser la production d'une ville au profit de quelques-uns ?

La représentation des artistes en pionniers de la *gentrification* est une figure dominante mais discutée de la littérature. Ce lien est problématique dans le cas du Drill Hall parce que les artistes qui agissent dans ce lieu appartiennent eux-mêmes souvent à des catégories de populations précaires et qu'ils ont tendance, lorsque leur carrière prend de l'essor, à quitter cet espace⁹. Le Drill Hall est donc un espace tremplin pour quelques artistes, sans que leur réussite ressurgisse nécessairement sur le lieu. Le remplacement, plus ou moins continu, des occupants et en particulier des artistes du Drill Hall par d'autres, qui n'ont pas nécessairement la même assise (sociale, économique, professionnelle, etc.) que leurs prédécesseurs, fragilise encore un peu plus l'inscription du lieu dans la durée. La capacité de résistance du Drill Hall et de ses occupants au processus de *gentrification* est donc incertaine, et ce d'autant plus que les premières victimes de cette dynamique pourraient bien être les actuels usagers du lieu.

Cette capacité et même ce désir de résistance des artistes du Drill Hall à la *gentrification* est en effet équivoque puisque les projets artistiques et culturels qu'ils portent peuvent contribuer à redonner une valeur symbolique au lieu et consécutivement participer à une certaine transformation du centre-ville et qu'en outre les artistes eux-mêmes ont des discours ambigus sur ce processus. D'un côté, la *gentrification* est crainte voire dénoncée par certains artistes en tant qu'elle correspond à une logique contraire à celle portée par ces derniers qui ambitionnent d'améliorer les conditions de vie des résidents des environs en leur offrant un lieu d'apprentissage et de découverte, et non de participer à leur déplacement. D'un autre côté, les quartiers *gentrifiés* paraissent être pour d'autres artistes des espaces attractifs voire modèles. Ces derniers y voient en effet un moyen d'accéder à de meilleures conditions de vie et de faire reconnaître leur activité artistique. La relation au Drill Hall qu'entretiennent les artistes émergents qui s'y trouvent est donc paradoxale : le fait que ce site se situe dans un quartier du centre-ville paupérisé qui n'est pas (encore ?) gentrifié est la raison pour laquelle ces artistes peuvent et veulent occuper cet espace mais c'est aussi la raison pour laquelle ils aspirent à en partir, et ce alors même que, si ce lieu était véritablement gentrifié, ils ne pourraient sans doute pas y rester.

Or, dans ce dilemme auquel sont confrontés les occupants du Drill Hall, ce n'est pas seulement le devenir du lieu qui se joue mais c'est aussi celui du centre-ville de Johannesburg et des populations les plus précaires en son sein.



Conclusion : l'avenir incertain du Drill Hall

Le cas du Drill Hall est riche en apprentissages parce qu'il nous éclaire sur les tensions et les contradictions, en partie liées à l'émergence, qui parcourent aujourd'hui le centre-ville de Johannesburg et la métropole dans son ensemble. Même si la métropole Johannesburg prétend depuis sa création en 2000 vouloir conjuguer les contraires en étant à la fois compétitive et inclusive ou – comme le proclame sa devise – globale et africaine, rien ne dit que ces différents modèles urbains soient en pratique conciliables. Dans un contexte de compétition interurbaine exacerbé, le risque est bien que les ambitions économiques de l'autorité métropolitaine de Johannesburg prennent le pas sur ses objectifs sociaux et culturels, quitte à promouvoir des processus de différenciation sociospatiale dont le Drill Hall pourrait avoir à subir les conséquences.

Notes

1. Au nom du *Group Areas Act* de 1950, qui assignait une zone de résidence aux populations en fonction de groupes « raciaux » (Blancs, Noirs, *Coloured* et Indiens), seules les populations classifiées comme blanches avaient le droit de résider dans le centre-ville de Johannesburg pendant l'apartheid.
2. Voir P. Gervais-Lambony, « Mondialisation, métropolisation et changement urbain en Afrique du Sud » : Révolution urbaine et mondialisation », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 81, 2004, p. 57-68.
3. <http://www.jda.org.za/index.php/milestones/drill-hall>
4. Voir P. Guinard, *Johannesburg : l'art d'inventer une ville*, Rennes, PUR, 2014.
5. Les guillemets soulignent le caractère historiquement et socialement construit de la notion. L'utilisation du terme reste néanmoins pertinente dans le contexte sud-africain parce que les différents groupes « raciaux » définis par l'apartheid déterminent encore certaines pratiques, notamment résidentielles, et restent des catégories de perception et de représentation communément utilisées.
6. Voir J. Hayem, « From may 2008 to 2011 : Xenophobic violence and national subjectivity in South Africa », *Journal of Southern African Studies*, vol. 39, 1, 2013, p. 77-97.
7. Voir P. Guinard, *Johannesburg : l'art d'inventer une ville*, *op. cit.*
8. La *gentrification* est un processus de remplacement des populations résidentielles les plus pauvres d'un espace urbain, souvent central, par des populations plus aisées ou *a minima* moins pauvres.
9. P. Guinard et B. Morovich, « Art, mémoires et engagement au Drill Hall (Johannesburg) : l'invention d'un patrimoine incertain », *Information géographique*, à paraître.

VERS UN DEVENIR PLURIEL

DE LA PENSÉE DE L'IDENTITÉ À CELLE DES DEVENIRS AFRICAINS

Souleymane Bachir Diagne (1977 l)

Agrégé et docteur en philosophie, il est professeur dans les départements d'Études francophones et de Philosophie de Columbia University, New York. L'un de ses derniers ouvrages parus est *L'Encre des savants. Réflexions sur la philosophie en Afrique* (Codesria et Présence africaine, 2013).



[...] ce qui importe, ce n'est pas la philosophie comme telle, mais la pensée critique. C'est une telle pensée qu'il nous faut développer aujourd'hui [...], pour imaginer le possible au-delà du réel, faire en sorte que les platitudes du présent ne deviennent pas mesure de toute chose mais soient elles-mêmes mesurées, relativisées, remises à leur juste place, ordonnées et subordonnées à d'autres exigences, confrontées à des normes qui nous poussent en avant et nous arrachent au conformisme et à la résignation.

Paulin Hountondji

L'Afrique est multiple, diverse, comme tous les autres continents, et on y pense plus de mille choses en plus de mille langues. Si l'on devait malgré tout essayer, tâche impossible bien sûr, de caractériser d'un mot la pensée africaine contemporaine telle qu'elle se donne à lire dans les travaux d'auteurs aussi divers que Paulin Hountondji du Bénin, Felwine Sarr, Aminata Diaw Cisse ou Ramatoulaye Diagne du Sénégal, Achille Mbembe du Cameroun, Tanella Boni de Côte d'Ivoire, Kwasi Wiredu ou Kwame Appiah du Ghana, Charles Bowao ou Abel Kouvouama du Congo, Abdou Filali-Ansary du Maroc..., on pourrait avancer que celle-ci est passée d'une pensée de l'identité hier, lorsqu'il s'agissait de mener la lutte contre le colonialisme, à celle, aujourd'hui, des devenirs. Qu'advientra-t-il



de l'existence africaine dans ses différentes modalités et du poids de celle-ci dans un monde devenu fini, enserré dans toutes sortes de flux, financiers, économiques, humains, électroniques, culturels, qui sont autant d'aspects de la mondialisation ? Qu'en est-il et qu'en sera-t-il dans le futur du poids ou plutôt de la valeur de ce que nous sommes, nos manières d'être au monde, ces visages africains que nous présentons de l'aventure humaine ? Ces questions s'étaient certes déjà posées quand il s'agissait de répondre à la négation coloniale. Les réponses avaient été, par exemple, la négritude, la personnalité africaine, la renaissance arabe, autant de figures du nationalisme politique et culturel, autant de manières de dire l'identité et dont nous avons voulu croire qu'elles convergeaient toutes vers la réalisation d'un idéal panafricain. Qu'en est-il *aujourd'hui* de ces réponses et de cet idéal ? Autrement dit : que deviennent les réponses *aujourd'hui*, dans un monde où il ne s'agit plus de faire pièce à la négation même si celle-ci resurgit parfois dans des propos d'un autre âge de politiciens des anciennes puissances coloniales quand ils lâchent que les Africains ne sont pas suffisamment entrés dans l'histoire ou que la colonisation n'était rien d'autre que volonté de partager sa culture. Je considérerai ici ce passage d'une signification de l'existence et de la « présence africaines » comme résistance, défense et illustration d'une identité à celle de la question des devenirs et du pluralisme. Il sera soutenu que d'une africanité réactive et massive qui était la réponse adéquate à la négation coloniale on est passé à une réflexion qui s'ajuste aux exigences d'une situation qui commande que l'africanité se comprenne comme ouverte, diverse et qu'elle se veuille attentive au problème d'un pluralisme culturel et religieux dont les tragédies que connaît encore le continent, alors même qu'à l'heure actuelle il apparaît qu'il est certainement continent d'avenir, montrent l'urgence.

Pour cela on me pardonnera de parler parfois à la première personne (de dire « nous »), et d'être ici ou là prescriptif (de dire « nous devons ») : c'est que de ce mouvement de penser les devenirs, je suis partie prenante.

Contre la négation : dire qui et quels nous sommes¹

Dans l'immédiat après-guerre, en 1947, un intellectuel sénégalais, Alioune Diop, créa à Paris, au cœur du Quartier latin, une revue qui prit le titre de *Présence africaine*. Ce fut aussi le nom de la maison d'édition qui suivit dans la foulée. Le lieu-même qui devint plus tard – et qui est encore maintenant – celui de *Présence africaine*, rue des Écoles, était tout un symbole. Se trouvait affirmée une présence de l'Afrique au sein des temples que l'une des puissances qui l'avaient colonisée avait érigés au Savoir : à côté de la Sorbonne, à un jet de pierre de l'École polytechnique rue de la Montagne-Sainte-Genève, pas loin de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. À quelque distance de là, l'histoire intellectuelle de l'après-guerre s'écrivait aussi à Saint-Germain-des-Prés au café de Flore et celui des Deux Magots. Dans le



cadre que voilà, *Présence* devint le point de rencontre des intellectuels, écrivains et étudiants de l'Afrique et de la diaspora ainsi que des intellectuels progressistes français. La mission que *Présence* s'était assignée était la production du savoir – savoir de l'Afrique, savoir de soi par l'Afrique, savoir pour les Africains...

Les indépendances étaient dans l'air. 1947 est l'année où l'Inde et le Pakistan devinrent souverains. La publication, en 1948, de l'*Anthologie de la poésie noire africaine et malgache* de Senghor avec la Préface de Jean-Paul Sartre, *Orphée Noir*, une célébration existentialiste de la puissance d'émancipation humaine que portait l'Afrique, fut l'un des deux actes majeurs posés par *Présence* à sa naissance. L'autre fut la publication de *La Philosophie bantoue* du père Placide Tempels, le livre qui, pour la première fois, associait une culture africaine à ce qui était tenu pour la quintessence et l'esprit même de la civilisation européenne, ce qui la mettait à part du reste de l'humanité : la philosophie. Car comme l'avait déclaré Edmund Husserl quelques années auparavant, en 1933², c'était à cause de cet esprit, par exemple, que l'Inde ferait bien de s'europhéaniser autant que possible, tandis qu'une Europe qui aurait pleine conscience de soi, et parfaitement compris quel était son *telos* propre saurait qu'elle n'avait aucun motif à s'indianiser d'aucune façon.

Dix ans plus tard, en 1957, *Présence* publiait *Nations Nègres et Cultures*, l'ouvrage dans lequel Cheikh Anta Diop affirmait une présence africaine aux origines mêmes des civilisations humaines. C'étaient là une date et une œuvre essentielles dans l'entreprise de déconstruire en histoires la fabrication hégélienne de l'Histoire de l'Esprit comme *telos* propre d'une humanité particulière. 1957 est aussi l'année où le Ghana accéda à une indépendance considérée par son premier président, Nkrumah, comme une simple étape dans la marche vers l'unité organique d'une Afrique libre, la condition *sine qua non* de l'affirmation d'une présence africaine dans le monde. Derrière cette marche, derrière l'affirmation de soi qui en était tout à la fois la condition et la finalité, Nkrumah voyait une philosophie fondée sur la conscience d'une unité à faire, d'une reconstruction à réaliser de l'identité comme « nouvelle harmonie » ; celle qui verrait l'africanité intégrer comme apports et non comme perturbations les interprétations chrétienne et islamique : le consciencisme devait ainsi éclairer la marche du continent.

Il est bon de rappeler que l'Afrique n'est pas seulement la partie subsaharienne du continent sur laquelle s'est concentré ce dossier, ce que Hegel avait cru pouvoir appeler « l'Afrique proprement dite ». Dans le Maghreb et en Égypte le discours avait aussi été, de manière analogue à ce que l'on vient de voir, celui de la *Nahda*, cette *re-naissance* (en arabe) qui devait être la réponse à la négation coloniale et dont le discours a été un aspect essentiel du discours identitaire de l'arabité africaine. Le choc externe de la colonisation par l'Europe, sous une forme ou une autre, du



monde arabe, avait provoqué la question que l'on pourrait formuler ainsi : qu'est-il donc arrivé à notre identité pour que la grandeur qui avait été la nôtre se trouve aujourd'hui réduite à rien puisque nous voici dominés par l'Europe ? Ainsi posée, la question devenait celle d'un retour à ce qui avait fait cette grandeur : l'islam. Renaître à soi, à sa propre identité, était donc faire retour aux fondements d'un âge d'or. Toute renaissance, en ce sens, est donc un fondamentalisme. Ce retour au fondement, cette refondation de soi, il restait à l'entendre. Cela pouvait signifier faire reprendre à l'islam son esprit de mouvement qui est la culture même, anxieuse toujours de rompre avec l'imitation servile de la tradition (*taqlid*), construite sur le droit – en vérité, le devoir – de ne pas aveuglément « faire comme nos pères ont fait » : le droit de ne pas reproduire la tradition qui peut constituer une définition de la modernité. Faire retour, cela pouvait aussi signifier mettre en avant ce que fut, ou ce qui est censé être la « pureté originelle » du fondement identifié à la finalité : l'insistance sera alors sur la reconstitution d'un modèle, l'histoire des hommes n'étant plus que l'effort de ne pas s'écarter du modèle sacré, d'une hiéro-histoire à jamais fermée sur elle-même, pour reprendre le concept créé par Henry Corbin ; et dans ce cas la refondation sera *salafisme* autrement dit retour aux manières de voir et de faire des « pieux ancêtres » (*salâf as sâlihîn*).

Le discours de l'identité oscille toujours entre ces deux manières d'entendre la refondation de soi. Qui ne sont pas d'ailleurs nécessairement antithétiques : ceux qui pensent que la fidélité est dans le mouvement continu de l'invention de soi et de sa modernité propre et non dans l'imitation d'un modèle pétrifié peuvent parfaitement se dire vrais héritiers des *Salâf* (après tout, si la lecture salafiste de l'islam a pris pour cible, en particulier, le soufisme si important dans l'islam africain, les soufis de leur côté estiment être les véritables continuateurs de ce que fut la première communauté des croyants). Ainsi, c'est au nom du véritable esprit de l'islam qu'Al Afghani a naguère tancé les savants musulmans pour leur ignorance des exigences de la modernité ; que son disciple, l'Égyptien Mohammed Abdou qui a exercé une grande influence sur le réformisme et le nationalisme arabes au XX^e siècle a rappelé l'importance de l'histoire comme progrès et non déperdition d'identité depuis un modèle parfait. Car le fond de la question est là : comment penser l'identité dans le temps ? Faut-il considérer le temps comme l'ennemi de l'être ? Ou bien faut-il comprendre comme signifiant que le temps constitue la texture même de l'identité la parole prophétique suivante : « ne dénigrez pas le temps car le temps est Dieu » ?

La question des devenirs : penser et vivre le pluralisme

Où en sommes-nous à présent de la tâche infinie d'affirmer la présence de l'Afrique dans le monde ? Que faire dans les conditions d'aujourd'hui ?



Il reste qu'il y a toujours à construire le monde véritablement multiculturel contre l'eurocentrisme et ses nouveaux avatars. De nos jours, la forme principale de l'eurocentrisme n'est pas l'affirmation d'une culture que ses valeurs mettraient en position de dicter sa norme à toutes les autres. C'est celle qui donnerait à l'Occident le privilège exorbitant d'être la seule culture capable de faire un retour critique sur soi. En d'autres termes, l'eurocentrisme n'est plus celui des valeurs mais celui de la question, nietzschéenne, de la valeur de la valeur qui ne se poserait vraiment, authentiquement, qu'à « l'Ouest ». Quand les autres seraient naturellement condamnées à *adhérer* – comme des « huîtres », dirons-nous pour reprendre ici le mot de Valéry³ –, jusqu'au fanatisme, à leurs visions du monde, la civilisation occidentale serait la seule où peut se creuser la distance critique à ce que l'on tient pour norme. À cet eurocentrisme-là il sera répondu que dès lors que l'on parle de culture véritable, c'est-à-dire qui exprime l'humanité de l'homme, il n'est pas possible d'y considérer un degré zéro de la capacité d'autocritique. Ce serait, sinon, à désespérer de la possibilité d'une rencontre entre les cultures⁴.

Justement la situation africaine aujourd'hui est en demande, plus que jamais, de pensée critique. C'est le sens de l'appel lancé par Paulin Hountondji répondant à un « questionnaire » philosophique établi par le philosophe Lansana Keïta et que j'ai mis en épigraphe à la présente réflexion :

C'est une telle pensée [critique] qu'il nous faut développer aujourd'hui [...], pour imaginer le possible au-delà du réel, faire en sorte que les platitudes du présent ne deviennent pas mesure de toute chose mais soient elles-mêmes mesurées, relativisées, remises à leur juste place, ordonnées et subordonnées à d'autres exigences, confrontées à des normes qui nous poussent en avant et nous arrachent au conformisme et à la résignation⁵.

Faire que le possible marche en avant du réel, l'éclaire et le tire est la tâche qui s'impose sur notre continent où trois décennies de croissance exponentielle de la pauvreté ont créé une crise du sens à laquelle le projet « présence africaine », ainsi que nous l'avons appelé, se trouve confronté. Même s'il est indéniable que les germes de changement sont maintenant réels et qu'il y a des raisons de penser que l'Afrique est un continent avec lequel il faut compter désormais, les taux de croissance qui manifestent le progrès tardent à se traduire en emplois. Cela se traduit par le désarroi d'une jeunesse africaine inquiète plutôt du devenir que de l'identité et qui, en trop grand nombre, voit son futur dans l'ailleurs de l'émigration. Le drame quotidien de jeunes Africains sur qui se referme la mer après qu'ils se sont noyés dans le détroit de Gibraltar est le constant rappel qu'il est désormais impératif de subordonner l'identité au devenir, de penser le sens comme venant se projeter dans le présent depuis le futur et non depuis le passé⁶. Car l'identité africaine dans le monde est en jeu surtout



au sein de la jeunesse africaine aujourd'hui déboussolée qui tanguent entre les deux aspects d'une même inquiétude : le scepticisme démobilisateur et les fanatismes.

Contre le danger des fanatismes meurtriers, qui a le visage de Boko Haram dans le Nord Nigeria ou des groupes qui sévissent dans le Nord Mali, il est important d'affirmer le pluralisme, ses vertus et sa nécessité pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Deux urgences s'imposent à la pensée africaine contemporaine : la réinvention d'un sens africain du pluralisme religieux et celle d'un sens africain du pluralisme culturel.

Dans son discours de Stockholm d'acceptation du prix Nobel de littérature en 1986, Wole Soyinka avait profité de la tribune qui lui était offerte et de l'attention que lui prêtait alors le monde entier pour rappeler une importante et magnifique leçon de notre continent à l'humanité. Cette leçon constituait une réponse au philosophe Hegel qui, entre autres justifications de l'éviction totale de l'humanité africaine du théâtre de l'histoire universelle, avait écrit que sur cette terre enveloppée dans le « sombre manteau de la nuit » la pensée n'avait jamais su formuler le concept du Dieu unique et transcendant du monothéisme. La vérité, avait alors déclaré Soyinka en substance, était que l'Afrique n'était pas engluée dans l'ignorance du monothéisme mais qu'elle était terre du pluralisme. Si l'adoration, au-delà des esprits ancestraux intermédiaires, d'une divinité suprême faisait l'identité religieuse d'un peuple donné, il n'y avait pour ce peuple aucun sens à vouloir convertir à soi un autre peuple. Si donc le monothéisme que Hegel avait à l'esprit avait naturellement, au nom de l'unicité du Vrai Dieu, inventé l'oxymore qu'est la « guerre sainte », la notion même, disait Soyinka, en était totalement étrangère à l'identité religieuse africaine.

Soyinka pouvait avoir globalement raison sur le plan historique. Mais si l'on regarde la situation actuelle et que l'on fait des projections pour demain, il est clair que la réalité des identités religieuses sur le continent est celle des monothéismes abrahamiques. C'est en Afrique plus que partout ailleurs que les religions chrétienne et musulmane se répandent au rythme le plus rapide, en une course qui prend souvent les allures d'une compétition. On peut peut-être le déplorer mais les dieux des religions traditionnelles se sont retirés de notre monde et il est inutile de s'accrocher à la vision romantique d'une africanité qui serait par essence et donc naturellement tolérante. Le voudrait-on que les tueries interconfessionnelles que nous voyons – trop souvent hélas – se produire, au Nigeria par exemple, achèveraient de nous convaincre d'une chose : il nous faut ici et maintenant, pour le XXI^e siècle où nous sommes entrés, réinventer un sens africain du multiculturel, du pluralisme ethnique et religieux. Peut-être pourra-t-on, comme le cinéaste Sembène Ousmane l'a fait de film en film (par exemple dans son magnifique *Guelwaar*), continuer de penser qu'un esprit traditionnel africain de tolérance survit aux religions anciennes des terroirs et qu'il



peut favoriser une telle réinvention. Il reste en tout cas qu'elle s'effectuera d'abord dans le dialogue des identités multiples qui font aujourd'hui, qui feront demain, le paysage religieux et culturel de notre continent. L'attention que manifeste un organisme panafricain comme le Codesria à ces questions montre que la réflexion des intellectuels africains prend maintenant en compte l'urgence de réinventer un sens africain du pluralisme religieux.

Le dialogue interconfessionnel est l'affaire du monde dans son ensemble confronté au fracas des identités religieuses. Il ne saurait plus y avoir de bonne réflexion prospective sur le devenir des sociétés et des cultures confrontées à la mondialisation qui n'accorde une place centrale au rôle renouvelé du religieux comme puissance d'identification qui, en tant que telle, devrait pouvoir être facteur de stabilisation, de sécurisation mais qui se révèle aussi potentiellement génératrice de violence : l'identité religieuse, on le constate sur notre continent et ailleurs, est celle qu'il est le plus facile de mobiliser et de jeter, hallucinée, dans la folie meurtrière. Parce qu'elle est particulièrement exposée, l'Afrique a un rôle essentiel à jouer dans la promotion du discours de l'entente religieuse, de l'esprit de tolérance qui n'est pas simple résignation à la différence mais hospitalité pour elle. Et les intellectuels africains, au premier chef, ont la responsabilité de répondre aux exigences de notre temps dans ce domaine, qui sont entre autres : la promotion et la diffusion de l'intelligence du fait et de l'interprétation religieux, l'explication de ce que devrait être la véritable signification de la laïcité, l'insistance sur le sens et les vertus du pluralisme ; la réflexion, en un mot, sur la production d'une modernité africaine.

La tâche de réfléchir au fait et à l'interprétation religieux n'est pas de celles qui ont jusqu'ici massivement mobilisé les intellectuels africains. Du moins ceux auxquels l'on pense habituellement quand on emploie ce mot, c'est-à-dire ceux qui ont été formés dans les universités modernes et que certains baptisent « europhones » en les opposant ainsi aux intellectuels formés selon les cursus des « traditions » africaines ou dans les madrasa. Là est justement l'un des éléments qui font problème : cette opposition entre deux cultures et le fait que les sciences sociales africaines, celles des intellectuels dits europhones, ont jusqu'ici, en général, négligé le rôle du religieux ou plutôt ont laissé la réflexion – encore qu'il ne s'agisse, le plus souvent, guère de « réflexion » étant donné ce que ce mot suppose d'esprit critique – sur le devenir des interprétations religieuses à ceux qui s'en proclament les professionnels et les conservateurs. Il faut d'ailleurs relativiser la différence entre les « europhones » et les « non-europhones ». Ce qui fait l'identité des intellectuels au-delà des langues dans lesquelles ils produisent leur pensée – anglais, mandingue, portugais, hausa, français, arabe ou autres – est que celle-ci n'est jamais dogmatisme péremptoire mais inquiétude pour les manières multiples qu'a le Vrai de se dire, argumentation critique qui intègre la possibilité, la légitimité et la nécessité du pluralisme des



interprétations. Le phénomène mondial des effervescences religieuses que Gilles Kepel a appelé « la revanche de Dieu », qui est particulièrement sensible en Afrique et influe sur l'avenir, commande que ceux dont le métier est de penser dans la nécessaire distance critique contribuent à la tâche d'éclairer le sens, pour aujourd'hui, du dialogue permanent des textes et des contextes qui fait le dynamisme des religions. D'ailleurs si les intellectuels ne vont pas vers la réflexion sur les religions, celles-ci sont actuellement fortement présentes sur ce qui est leur espace par excellence : les campus universitaires. Que les appartenances religieuses, celles des évangélistes, des *born again* ou des associations islamiques soient si présentes dans des espaces où l'on s'identifiait naguère plutôt à des idéologies politiques en dit beaucoup sur la situation présente en Afrique.

La question des identités religieuses et de la nécessité de politiques et d'attitudes pluralistes dans ce domaine se pose seulement aujourd'hui, en un temps où elles occupent le devant de la scène. On notera ainsi qu'un texte écrit et diffusé « dans les journaux » comme un appel à la coopération entre les deux plus importantes religions du Livre présentes sur notre continent l'a été par Léopold Sédar Senghor en 1960, l'année qui a vu la majorité des pays africains devenir indépendants ; et que ce texte semble s'adresser à notre temps d'effervescence religieuse où les problèmes politiques finissent par devenir des confrontations d'identités et avoir des allures de guerre de religions⁷. À cette époque qui était plutôt celle de l'entreprise nationaliste et du volontarisme de la modernisation, Senghor – en disciple du père de la prospective, Gaston Berger – était déjà soucieux de voir le christianisme et l'islam qui se partagent les cœurs des Africains – « puisque, écrivait-il, l'animisme négro-africain est en voie de disparition⁸ » – jouer dans cette entreprise le rôle qui est le leur et faire mouvement ensemble, dans le respect l'un de l'autre, vers leur modernité. Dans les termes du socialisme spiritualiste de Senghor cela s'exprimait ainsi :

Le but de l'islamisme et du christianisme [...] est de *réaliser la volonté de Dieu*. Car, pour la réaliser, cette volonté, en gagnant le ciel, il faut réaliser, ici-bas, la fraternité entre les hommes par la justice pour tous les hommes. Or qu'est-ce que la justice si ce n'est l'égalité de chances donnée, au départ, à tous les hommes quelles que soient leur race ou leur condition, si ce n'est, avec le travail, la répartition équitable du revenu national entre les citoyens, du revenu mondial entre les nations, si ce n'est, enfin, la répartition équitable du savoir entre tous les hommes et toutes les nations ?⁹

Par le travail, avec le souci de l'équité, dans la fraternité, viser la justice, voilà qui est le principe de mouvement – c'est-à-dire de tension permanente vers l'avenir et non d'imitation servile de la « tradition » – tel qu'il est inscrit au cœur des religions chrétienne et musulmane. Senghor lit ce principe de mouvement dans ces paroles, de l'Évangile : « cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné



par surcroît », et du Coran : « Dieu n'améliore pas la situation d'un peuple avant que ce peuple n'améliore son âme¹⁰ ».

Nous pouvons retrouver pour notre époque, pour le XXI^e siècle où nous voici entrés, l'esprit dans lequel ces passages avaient été écrits il y aura bientôt un demi-siècle. Il s'agissait alors, et il s'agit encore plus maintenant, de dire combien il est crucial pour l'Afrique que les identités religieuses, chrétienne et musulmane en particulier, y soient pleinement conscientes qu'il ne saurait y avoir entre elles que « respect ». Il y a à cela toutes les raisons qu'il est important de rappeler et de vulgariser. Il y a les raisons théologiques que le dialogue interconfessionnel explore, il y a également l'histoire toute particulière, sur le continent africain, de la première rencontre entre les deux religions abrahamiques : on ne rappellera jamais assez en ces temps de fracas des fanatismes que l'islam a fait son apparition pour la première fois sur la terre d'Afrique lorsqu'il y fut accueilli et protégé par la chrétienté d'Abysinie justement, lors de la première émigration des musulmans persécutés en Arabie. À quoi il faudrait d'ailleurs ajouter, pour parler de la plus ancienne des traditions abrahamiques que la présence du judaïsme dans le Maghreb porte témoignage, que musulmans et juifs ont été ensemble victimes de la *Reconquista* en cette Andalousie dont l'histoire, pour l'essentiel, même si ce ne fut pas toujours, avait été celle d'une civilisation exemplaire de tolérance et de pluralisme.

Autant que le respect entre les identités religieuses, il est crucial pour notre continent que celles-ci soient à présent engagées dans le mouvement de déployer la modernité dont elles sont porteuses. Sans doute d'ailleurs, les deux, respect mutuel (la plus haute signification de la tolérance) et mouvement vers la modernité, sont-ils liés.

Et, dans ce mouvement, on insistera tout particulièrement sur la liberté pour les femmes, la justice pour les femmes, l'égalité pour les femmes, et cela grâce à l'éducation. Il a souvent été dit que les femmes occupaient la première place dans des sociétés africaines où les influences extérieures ont progressivement amoindri leur rôle. Sans doute la réalité historique est-elle plus compliquée et plus différenciée que cette affirmation d'un matriarcat qui aurait fait partout l'identité africaine avant d'être écrasé par un patriarcat venu du dehors. Il demeure que le meilleur legs que pourraient nous laisser les dieux anciens avant de se dissiper au soleil des monothéismes serait cet esprit de matriarcat qui permettrait de mieux lire, afin de la prolonger, l'intention émancipatrice des religions du Livre s'agissant des femmes.

Léopold Sédar Senghor peut aussi utilement être relu, aujourd'hui, quand il s'agit de penser et de vivre la pluralité des identités ethniques. Revenons à ses textes, où il compose l'africanité à partir de l'arabité et de la négritude¹¹. Pour mieux saisir la portée de ce qu'il écrit et sa signification pour notre époque, rappelons, encore une



fois, Hegel, lorsque fondant le devenir historique de l'esprit sur la géographie¹² il a voulu lire l'identité africaine directement, sur la carte du continent. Le résultat fut qu'il distingua alors et sépara une identité égyptienne, une identité de l'Afrique du Nord méditerranéenne, et une africanité « proprement dite » (c'est Hegel qui parle ainsi) définie comme l'esprit même de non-séparation d'avec l'élément naturel, celui d'une terre obscure, fermée sur soi et donc ignorée du progrès. L'Égypte fut rattachée par lui à l'Asie. Quant à l'Afrique du Nord, il en fit le prolongement de l'Europe dans un ensemble où la Méditerranée devenait une mer intérieure : ainsi faisait-il des prémices, en 1830, de la colonisation française de l'Algérie, qu'il salua, le geste normal d'effectuer une appropriation conforme au mouvement de l'Esprit.

À ce dépeçage de l'africanité les plus grands penseurs de notre continent ont apporté réponse. Toute l'œuvre, considérable, de Cheikh Anta Diop, peut être tenue pour une *autre* philosophie de l'histoire, en réaction à la négation hégélienne. Cette œuvre a réinscrit l'Égypte ancienne dans le continent et restitué à l'histoire intellectuelle africaine une profondeur historique qui reste à explorer en même temps qu'il a établi la continuité entre cette histoire et celle du monde musulman en général, en Afrique du Nord, en Égypte, dans les lieux saints de l'islam. On ne saurait plus faire du Sahara le mur qu'il n'a jamais été et quand les précieux manuscrits de Tombouctou et d'ailleurs auront fini de donner aux sciences et aux Humanités africaines la tradition écrite qui est la leur, on aura utilement fait justice du préjugé qui voudrait que l'identité africaine noire se soit toujours, naturellement, exprimée dans l'oralité¹³.

Ce que Senghor avait en vue dans ses écrits sur l'arabité, la négritude et leur convergence dans l'africanité, c'était moins décrire des essences et leur composition que conjurer la violence que pouvaient porter des identités réductrices, ignorantes du pluralisme. Cette tâche continue de s'imposer à nous, aujourd'hui. Le poète insistait, dans ce qui avait été une conférence publique devant les intellectuels d'Afrique du Nord, sur des flux, une information réciproque, des traits d'union et non sur des essences : à l'arabité africaine, naturellement inscrite dans la continuité avec le Moyen-Orient, il disait combien elle était déterminée par sa situation, liée qu'elle était, de manière interne, indéchirable, aux identités berbère, méditerranéenne et négro-africaine ; combien elle témoignait de ce que l'on appellerait d'un mot à la mode, « l'hybridité ». Or vouloir réduire l'hybridité, aplatir la multiplicité des identités sur une seule dimension est violence qui peut engendrer les conflits qui, alors, prendront des formes culturelles, linguistiques ou, parfois aussi, militaires.

Aujourd'hui, dans tout le Maghreb, un dynamique mouvement culturel linguistique et parfois politique berbère, véritable retour du refoulé de sous une arabisation réductrice, vient exiger que le multiculturalisme y soit une attitude et une politique



où les identités berbères et négro-africaines aussi¹⁴ – les cultures *gnawa* comme elles sont appelées d'une déformation du mot « Guinée » – occuperont toute la place qui leur revient. D'une manière générale, et au-delà de cette région, c'est sur le multiculturalisme comme principe partout sur notre continent que nous construirons une véritable union africaine.

Développer les politiques et les attitudes multiculturelles est nécessaire partout, surtout sur un continent où, parmi les nombreuses formes que prend l'insécurité, figure celle que l'on peut appeler existentielle : liée à l'identité même. Entre autres calamités, l'Afrique est le continent des catastrophes identitaires : se voir voler son identité est parmi les risques possibles sur un continent où la chasse à « ceux qui ne sont pas d'ici » a pu aller parfois jusqu'à créer des allogènes, à rendre étrangers ceux qui ne l'étaient pas. Il est ainsi arrivé que, du jour au lendemain, des Ougandais se sont vus réduits à leur origine indienne, transformés en étrangers, bientôt en réfugiés avant de se retrouver exilés¹⁵. Aujourd'hui, en Afrique du Sud, les attaques épisodiques contre les immigrés venus d'autres pays africains empruntent facilement le langage de l'identité agressée par les étrangers. Bien entendu, le pire visage de la catastrophe identitaire est la guerre civile, ce moment où la citoyenneté s'efface pour laisser toute la place à l'ethnicité et où, en conséquence, les institutions ne sont plus au service d'une identité nationale, les armées, qui en sont les ultimes gardiennes, se brisant en milices.

Rien, à mon sens, n'exprime mieux la catastrophe identitaire et ses effets de fragmentation que la manière dont fut vécue, par un universitaire congolais qui m'a fait part de son expérience, la bataille de Brazzaville pendant la guerre civile : celle de la découverte qu'il fit, progressivement, au fur et à mesure que les confrontations meurtrières entre milices s'étendaient, qu'il ne vivait pas dans le « bon » quartier pour sa sécurité, celui où habitaient ceux de sa « région ». La mort dans l'âme, cet universaliste a dû finalement considérer que le salut de sa famille et le sien propre dépendaient de son identification à une appartenance ethnique et en la traduction géographique de celle-ci : il déménagea dans « son » quartier.

Il nous faut construire notre vie commune dans les formes étatiques héritées de la colonisation et, ultimement, nos identités africaines, sur un pluralisme qui signifie réaliser un équilibre dialectique entre la citoyenneté et l'ethnicité : contre la tentation du séparatisme qui ferait de toute identité une nation et contre celle de la domination culturelle et politique d'un groupe qui pourrait se traduire en nettoyage ethnique. Un point de vue qu'on dira démocratique/libéral voudrait considérer que seule importe la citoyenneté, celle d'individus qui auront fait abstraction de toutes leurs appartenances pour interagir dans la sphère publique où aucune *politique de reconnaissance* n'est alors nécessaire. À cette manière de voir s'oppose celle que l'on pourrait appeler



démocratique/communautariste qui déclare avoir pour elle le réalisme : s'abstraire de ce que l'on est, cela est tout simplement irréalisable et prétendre le contraire est souvent une manière de priver les minorités de leur droit à la reconnaissance. Allons au-delà de ce face à face théorique en considérant l'exemple des conflits qui se sont produits dans les années 1990 dans la région du delta du fleuve Niger. On le sait : la question de la jouissance des revenus pétroliers dans cette région du Nigeria a mobilisé les populations sur des bases qui sont, tout à la fois, ethnoculturelles et citoyennes¹⁶. Que l'ethnicité puisse aussi être une forme de la citoyenneté (on peut ici, hors d'Afrique, considérer le Québec canadien) et non son contraire est sans doute quelque chose qu'il nous est demandé de penser maintenant pour réaliser un pluralisme qui conjuguera toutes les dynamiques culturelles avec ce que le philosophe Jürgen Habermas a appelé un « patriotisme constitutionnel ».

Je conclurai sur la nécessité d'affirmer une présence africaine dans un monde de la diversité culturelle.

Idéalement, notre monde, parce que « postcolonial », est en train de réaliser ce qui constitue la condition *sine qua non* d'un humanisme véritable et intégral : la reconnaissance par toutes les cultures de l'apport irremplaçable de chacune d'entre elles. Dans la réalité, nous sommes loin du compte. Il est vrai que le discours impérial de la domination culturelle sûr de son bon droit n'est plus tenu et que nous avons appris désormais à faire attention (dans tous les sens : celui du « politiquement correct » et celui d'un authentique souci de l'autre) à différentes manières de voir et de faire. Mais la reconnaissance n'est pas tout, qui suppose un *sujet* alors que nous avons affaire surtout, dans le monde actuel, à des *mécanismes*. On n'est plus dans la situation où un sujet colonisé cherche à voir son identité reconnue, où Orphée cherche à se faire entendre en chantant une langue inouïe qui dit son point de vue unique sur l'Être. On a affaire à un processus de marchandisation qui ne reconnaît que ce qui a été préalablement formaté selon ses normes.

Un monde où les œuvres culturelles ne sont pas abandonnées à ces mécanismes aveugles de la marchandisation, c'est celui auquel nous, Africains, avons intérêt à contribuer. Le projet d'une « présence africaine » est aussi l'un des enjeux de la lutte dans ce sens. Dans les instances comme l'Organisation mondiale du commerce, le combat pour cet autre monde s'était mené au nom de « l'exception culturelle ». Il est heureux qu'à cette expression malheureuse se soit substituée une véritable réflexion, menée dans l'enceinte la plus appropriée qu'est l'Unesco, sur la signification de la *diversité culturelle* et de la meilleure manière de l'affirmer comme valeur humaine fondamentale.

L'affirmer comme valeur c'est aussi en faire l'une des finalités de l'éducation. C'est donc encore l'Université, principalement, qui est le lieu de la réponse au défi d'un



monde multiculturel. Que les universités, dans le monde, qui se consacrent à une éducation libérale visant à faire des citoyens du monde d'aujourd'hui estiment nécessaire d'avoir, entre autres, des centres ou des programmes d'études africaines, cela est important. Souvent, d'ailleurs, la présence de telles études au sein de ces universités signifie aussi celle d'universitaires africains, représentant ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle diaspora intellectuelle africaine : on peut la regarder comme ressource arrachée au continent par le *brain drain* ; il faut également y voir, en même temps, l'une des conditions de la présence africaine dans le monde du savoir. Bien entendu les universités en Afrique ne devront pas être en reste. Il est essentiel en particulier que l'éducation à la diversité y soit considérée comme essentielle et brise l'interminable tête-à-tête avec « l'Occident ». Nous avons besoin de comprendre notre présence africaine en relation avec les devenir de l'Inde, de la Chine ou de la Malaisie, dont le poids dans le monde est important et qui ira grandissant. Si le nationalisme culturel des indépendances a posé la question de l'africanité dans un face à face avec l'Occident, ce décentrement de notre « souci » vers d'autres horizons que « l'Ouest » est devenu certainement tout aussi essentiel à cette question¹⁷.

Notes

1. C'est Aimé Césaire qui écrit dans le *Cahier d'un retour au pays natal* : « Qui et quels nous sommes ? Admirable question. »
2. Lors d'une conférence à Vienne sur « La crise de l'humanité européenne et la philosophie ».
3. « Il n'y a que les sots et les huitres qui adhèrent » est le mot souvent cité de Valéry.
4. M. C. Nussbaum (dans *Cultivating Humanity. A Classical Defense of Reform in Liberal Education*, Harvard University Press, 1997) montre que cet eurocentrisme-là repose sur la simplification des cultures dont la réalité est toujours complexe et qui sont toujours, en tant que cultures, conflit, pluralisme, résistance, contestation, mouvement. Comme l'a écrit récemment le prix Nobel d'économie Amartya Sen : « Si les valeurs qui favorisent l'innovation, le respect et la compassion nécessaires à une meilleure compréhension de l'Autre et des sociétés différentes sont fondamentalement "occidentales", alors il y a tout lieu de s'inquiéter. »
5. « Philosophie et politique : pour une discussion avec Lansana Keïta », *Afrique et Développement*, vol. 29, 1, 2004, p. 99-100.
6. Dans le magnifique poème où Tanella Boni a écrit ce qui vaut épitaphe pour les jeunes martyrs de l'émigration, intitulé « les enfants d'Icare regardent les étoiles » (*Chaque jour l'espérance*, Paris, L'Harmattan, 2002) on trouve cette affirmation d'une identité autre : « Je suis Icare je m'envole/et gardez cette vie sans lendemain pour vous. » (p. 148)
7. Il s'agit du texte intitulé « Pour une coopération entre l'islam et le christianisme » qui a été repris dans *Liberté 1 : Négritude et Humanisme*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 304-307.
8. *Liberté 1*, p. 307.
9. *Ibid.*, p. 305-306.
10. Cité par Senghor, *ibid.*, p. 306.



11. « Les fondements de l'africanité ou négritude et arabité », Conférence à l'Université du Caire en février 1967 ; « Être arabe en assimilant toutes les civilisations méditerranéennes avec les africaines » (Université d'Alger en février 1967, également). Les deux textes sont repris dans *Liberté 3 : Négritude et civilisation de l'universel*, Paris, Le Seuil, 1977.
12. Dans le chapitre d'introduction à ses *Leçons sur la philosophie de l'Histoire*.
13. Nous devons, à ce propos, saluer et continuer l'œuvre pionnière de John Hunwick et Rex Sean O'Fahey qui ont inlassablement, depuis plusieurs années, poursuivi la publication des titres de milliers de manuscrits africains en arabe ou utilisant des caractères arabes. Voir J. Hunwick et R. S. O'Fahey, *Arabic Literature of Africa*, Leyde-New York-Cologne, Brill, 1994-2004.
14. L'hebdomadaire *Jeune Afrique, l'intelligent* en 2004 (dans ses numéros 2266, 2270 et 2273) a consacré une enquête au racisme dans le Maghreb qui rappelle qu'une politique multiculturelle devra y être plus attentive qu'elle ne l'est aujourd'hui aux cultures noires qui contribuent à lui donner le visage qui est le sien.
15. Le magnifique *Mississippi Massala* de Mira Naïr a raconté au cinéma cette catastrophe identitaire qui a constitué l'un des sommets du désastreux régime de feu Idi Amin Dada.
16. Je renvoie ici aux contributions présentées par W. Kaplan (*Identity Mobilization and Conflict in Nigeria's Oil Communities : A « Civic » Appraisal of the « Ethnic »*) et par D. Eyoh (*The Ethnic Question in African Democratization Experiences*) lors de l'Assemblée générale du Codesria (Kampala, 8-12 décembre 2002). Que l'on me permette également de renvoyer ici à une étude que j'ai préparée pour l'Unesco et intitulée : *Quelle sécurité pour les Africains ? Cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine en Afrique* (2003).
17. Le Codesria a fait œuvre pionnière en créant la revue *Identité et Politique* qui est un lieu de dialogue entre l'Afrique et l'Asie.



CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS

Les « rendez-vous Carrières »
Le club Théâtre

LES « RENDEZ-VOUS CARRIÈRES »

7 décembre 2016 : les carrières académiques, enseignement et recherche

Ce « rendez-vous Carrières », sur un sujet qui semble prioritaire pour les débouchés des élèves, n'a rassemblé qu'une trentaine de participants autour de douze intervenants représentant les différentes facettes de l'enseignement et de la recherche :

- Alain Fuchs, président et directeur général du CNRS.
- Olivier Le Gall, directeur général délégué aux affaires scientifiques de l'Institut national de la recherche agronomique.
- Samuel Guibal, chercheur CNRS, délégué régional adjoint à la délégation à la recherche et la technologie d'Île-de-France, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Xavier Rival (1999 s), directeur de recherche à l'Inria, Paris.
- Jérôme Feret (1997 s), chargé de recherche à l'Inria.
- Marie-Emmanuelle Couprie (1982 s), responsable du groupe magnétisme et insertions au synchrotron SOLEIL.
- Valérie Peyronel, professeur de civilisation britannique et irlandaise à l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3.





- Aude Leblond (2001 l), maître de conférences à Paris 3.
- Jeanne Parmentier (2004 s), qui participe à la création d'un institut post-bac innovant et social intégré à l'Université Paris-Saclay.
- Paul Raucy (1978 l), Inspection générale de l'Éducation nationale, doyen du groupe des Lettres.
- Florence Oliver-Coron (1992 l), CPGE-Lettres classiques.
- Elsa Copete (ENS Lyon, 2008), enseignante de FLE et ambassadrice du numérique.

Les participants étaient tellement intéressés qu'ils n'arrivaient plus à partir !

15 mars 2017 : les métiers de la fonction publique hors enseignement et recherche

Ce « rendez-vous Carrières » dont le thème avait rassemblé plus de cent participants l'an dernier, n'en a vu qu'une trentaine cette année, car beaucoup d'élèves étaient en stage à l'étranger à cette date. Ceux qui sont venus ont pu pleinement profiter des informations et conseils dispensés par les douze intervenants qui s'étaient déplacés pour eux :

- Thierry Burkard (1960 l), ambassadeur de France.
- Philippe Ratte (1969 l), spécialiste principal de programme à l'Unesco.
- Corinne Ménage (1974 L), secrétaire générale au Tunnel sous la Manche.
- Arnaud Teyssier (1978 l), inspecteur général de l'Administration, professeur associé à l'École normale supérieure, directeur de la prép'ENA Paris 1/ENS.
- Jacques Le Pape (1986 s), inspecteur général des Finances, président du Conseil de surveillance du fonds souverain grec.





- Laure de la Bretèche (1992 I), inspectrice des Affaires sociales, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique auprès du Premier ministre.
- Ivan Faucheux (1992 s), ingénieur général des Mines, directeur du programme Énergie-Économie circulaire.
- Marianne Faucheux (1993 s), responsable de l'équipe « Développement économique et économie sociale et solidaire » à la Caisse des dépôts.
- Agnès Lefranc (1995 E/s), directrice de l'évaluation des produits réglementés à l'ANSES.
- Étienne Chantrel (1997 I), chef du service des concentrations à l'Autorité de la concurrence.
- Anne-Solène Rolland, (2001 A/I), directrice de la recherche et des collections du musée du Louvre.
- Emmanuel Dupuy (2006 s), responsable des affaires publiques de SFIL, banque de refinancement du secteur public local.

L'année prochaine, le service Carrières organisera trois « rendez-vous Carrières » entre septembre et février afin d'être utile à un maximum d'élèves.

LE CLUB THÉÂTRE

Les 20, 21 et 22 janvier derniers, dans la salle des fêtes de l'école Fénelon-Sainte-Marie à Paris, la troupe du Théâtre de l'Archicube a joué *Les Rustres* de Carlo Goldoni, mis en scène par Christophe Barbier, avec une musique de Stephan Caso, à la plus grande joie d'un public venu nombreux. Avec Morgane Locker, Florence Méaux, Dorothée Stik, Hélène Valade, Christophe Barbier, Stephan Caso, Patrick Guérin, Olivier Méaux, Helman le Pas de Sécheval, Jean le Pas de Sécheval.



LES NORMALIENS PUBLIENT

Guy Lecuyot
Olivier Szerwiniack
Lucie Marignac



LA GRÈCE DANS LES PROFONDEURS DE L'ASIE

Recension de l'ouvrage publié sous la direction de Jacques Jouanna, Véronique Schiltz et Michel Zink, Paris, Éditions de Boccard, collection « Cahiers de la Villa Kérylos » 27, 2016, 436 pages, 129 figures dont 86 en couleur.

Les actes de ce colloque qui s'est tenu à Beaulieu-sur-Mer, en octobre 2015, proposent un voyage attestant de la présence et/ou de l'influence du monde grec vers l'Est, dans les profondeurs de l'Asie – Asie centrale, Inde, Chine et même Japon.

Comme le rappelle Michel Zink (1964 l) dans l'introduction, cette rencontre des civilisations d'Europe et d'Asie reste d'actualité, aujourd'hui comme hier.

Au total, quatorze articles composent le volume¹ couvrant une période qui, somme toute, va de l'époque mycénienne à l'époque médiévale. Les trois premières contributions s'attachent aux textes et au lexique, « cœur vivant de la langue ». Les articles de Véronique Schiltz et de Jacques Jouanna ont pour base les textes d'Hérodote d'Halicarnasse à la recherche de l'Asie profonde pour le premier et ceux d'Hippocrate de Cos et des médecins pour le second. Charles de Lamberterie (1965 l) s'interroge sur « La Grèce et l'Orient : questions de lexique ». Vient ensuite une échappée vers la nature avec Suzanne Amigues et ses « plantes et végétaux de l'Asie profonde dans le monde grec antique ». Le texte de Didier Marcotte embarque le lecteur vers un voyage, de l'Indus à l'Euphrate, avec le Périple de Néarque. De leur côté, Philippe Hoffmann (1972 l) et Paul Bernard (†, 1951 l)² nous entraînent au cœur de l'Asie centrale avec Aristote et même au-delà, avec le voyageur chinois Zhang Qian, tout en rappelant les anciennes fouilles de la ville gréco-bactrienne d'Ai Khanoum située au nord-est de l'Afghanistan³. Dans les pages qui suivent, l'image est à l'honneur avec Olivier Picard (1960 l), « la pénétration de la monnaie grecque en Orient », monnaies qualifiées par Véronique Schiltz « de support privilégié d'images et de légendes ». Les textes suivants sont consacrés « à ce que Daniel Schlumberger appelait « les descendants non méditerranéens de l'art grec » : représentation avec Dionysos, Héraklès et les autres dans l'orfèvrerie (François Baratte), l'art gréco-bouddhique (Anna Filigenzi) ou les palettes du Gandhara





(Henri-Paul Francfort). Suit une petite envolée vers les astres, la nature des planètes et l'horoscopie avec Pierre-Sylvain Filiozat, puis Jean-Noël Robert nous entraîne dans un lointain détour vers le Japon en compagnie d'Aristote et d'Ésope. Le dernier article, dû à Jean-Yves Tilliette (1973 I), nous invite, entre merveilleux et roman d'aventure, à partager la perception médiévale de *la Lettre d'Alexandre à Aristote*.

En conclusion, Jacques Jouanna écrit, à propos de ce colloque, qu'il a été « le plus ouvert et le plus riche sur la diffusion de l'hellénisme en dehors de la Grèce continentale » ; quand à Véronique Schiltz, elle nous rappelle avec émotion que l'ombre bienveillante de Paul Bernard flotte sur Kérylos comme elle flotte sur la ville d'Aï Khanoum.

C'est ainsi que ce passionnant recueil d'articles ouvre des pistes de réflexions et ne peut qu'inciter le lecteur à poursuivre, en profondeur, enquêtes et investigations sur le sujet.

Guy Lecuyot

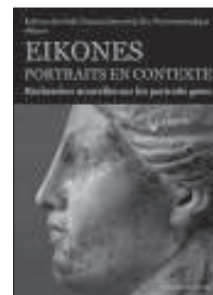
Notes

1. Les conférences sont disponibles sur : <http://www.aibl.fr/seances-et-manifestations/colloques-et-journees-d-etudes-313/colloques-et-journees-d-etudes-454/article/la-grece-dans-les-profondeurs-de-l>
2. Paul Bernard est décédé en 2015 et ce colloque fut sa dernière participation à une rencontre scientifique. Voir Frantz Grenet et Guy Lecuyot, « Bernard (Paul) », *Archicube* 21 bis, *Vie de l'Association. Notices*, février 2017, p. 133-138.
3. Guy Lecuyot (dir.), avec des contributions de Henri-Paul Francfort, Frantz Grenet, Guy Lecuyot, Bertille Lyonnet, Laurianne Martinez Sève et Claude Rapin, *Il y a 50 ans... la découverte d'Aï Khanoum*, Paris, 2014.

EIKONES. PORTRAITS EN CONTEXTE. RECHERCHES NOUVELLES SUR LES PORTRAITS GRECS

Recension de l'ouvrage publié sous la direction de Ralf von den Hoff, François Queyrel et Éric Perrin Saminadayar, *Archeologia-Nuova serie*, Venosa, Osanna Edizioni, 2016, 356 pages, 153 figures dont 10 en couleur.

Objets inanimés avez-vous donc une âme ? Il est certain que les objets ont une vie face à notre regard, mais aussi leur vie propre. C'est ce que cherche à montrer cette nouvelle approche sur le portrait, en fait les statues-portraits d'époque classique et hellénistique. L'artiste qui sculpte ou façonne une œuvre y imprime sa vision du sujet, puis les hommes y projettent leurs fantasmes, les transforment, les déplacent et même les détruisent.





Dans l'introduction Ralf von den Hoff et François Queyrel (1976 I) écrivent que « le portrait répondait à des besoins sociaux et culturels et faisait partie de processus de communication ». Ces statues-portraits étaient en général accompagnés d'inscriptions d'où le lien avec l'épigraphie et la philologie comme le montre Évelyne Prioux (1997 A/I) avec « L'épigramme sur le portrait de Ladas par Myron : un vestige oublié des théories de Posidippe ? » ou encore, aux marges du monde grec, Ralf Krumeich et le colosse de Memnon et ses innombrables *graffitis*.

L'ouvrage se divise en deux parties qui portent sur des études de cas et la « vie » des statues-portraits grecques du V^e au I^{er} siècle avant Jésus-Christ. Il rassemble ainsi treize articles.

La première partie, qui comprend six articles, concerne des études régionales et des contextes locaux. C'est ainsi que l'on navigue de l'Asie Mineure (Aigai et Cnide) aux îles grecques (Délôs, Rhodes et Thasos). De ces exemples ressort l'importance de la contextualisation des portraits dans une perspective historique et sociale, avec leurs espaces d'exposition et leur mise en scène, que ce soit dans les sanctuaires, les maisons et les espaces publics.

La seconde partie, avec sept articles, aborde les transformations et les recontextualisations.

Au gré du temps et des modes, les statues-portraits peuvent être transformées comme dans l'étude de Brigitte Bourgeois, « Les vies d'une reine : à propos des remaniements antiques de polychromie sur le portrait de Bérénice II à Mariemont ». Elles peuvent aussi voyager puisque l'on n'hésite pas à les déplacer ; c'est le cas des « Trois statues honorifiques féminines en emploi à l'Artémision de Thasos » décrites par Guillaume Biard (2003 A/I), et même être abattues, brisées et enterrées. Elles peuvent donc être réutilisées, resculptées, réinstallées, détournées et, au mieux aujourd'hui, finir dans un musée.

Ces travaux cherchent à dépasser l'étude stylistique traditionnelle pour s'intégrer dans le thème des transferts culturels dans le temps et l'espace. Elle aborde l'analyse des statues sous un jour plus typologique, iconographique et fonctionnel avec un regard nouveau dont le but est d'aboutir à un manuel sur « la vie des portraits grecs », de leur naissance à leur destruction, dans leur environnement social et topographique. Cette approche originale séduira sans aucun doute historiens, archéologues ou simples esthètes et amateurs de la civilisation grecque.

La collection Archeologia-Nuova serie (ANS), dirigée par Stéphane Verger (1984 I, directeur de l'UMR 8546 CNRS-ENS) est consacrée à l'archéologie sous la forme de monographies thématiques, de synthèses régionales, de présentations de sites, d'ensembles de vestiges ou de documents d'archives, sur toutes les périodes et régions du monde.

G. L.



PREMIERS ÉCRITS CHRÉTIENS

Recension de l'ouvrage publié sous la direction de Bernard Pouderon, Jean-Marie Salamito et Vincent Zarini, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque de la Pléiade », n° 617, 2016, LXVI + 1582 pages.

Après la publication des *Écrits intertestamentaires* en 1987, des *Écrits apocryphes chrétiens* en deux tomes en 1997 et 2005, puis des *Écrits gnostiques* en 2007, la « Bibliothèque de la Pléiade » s'enrichit d'un nouveau volume consacré cette fois aux *Premiers écrits chrétiens*.

Il s'agit pour la plupart de textes rédigés entre la fin du I^{er} siècle et le début du III^e siècle, qui n'ont pas encore acquis le statut d'œuvres littéraires, à l'exception des plus tardifs. Ces textes présentent des formes variées : lettres, récits, traités, dialogues, discours judiciaires, poèmes

Ce volume monumental de 1648 pages contient des traductions faites à nouveaux frais de textes majoritairement grecs et latins, mais aussi arabes, arméniens, hébreux, araméens, slavons et syriaques.

L'équipe de vingt-six traducteurs dirigée par Bernard Pouderon, Jean-Marie Salamito (1979 I) et Vincent Zarini (1981 I) comprend de nombreux normaliens : Gabriella Aragione, Guillaume Bady (1993 I), Philippe Bobichon, Cécile Bost-Pouderon, Florence Bouet-de Quatrebarbes, Marie-Odile Boulnois (1982 L), Catherine Broc-Schmezer (1986 I), Marie-Ange Calvet-Sebasti, Matthieu Cassin (2001 I), François Cassingena-Trévedy (1978 I), Frédéric Chapot, Rose Varteni Chétanian, Laeticia Ciccolini (1999 I), Hélène Grellier Deneux, Steve Johnston, Marlène Kanaan, Jean-Pierre Mahé, Sébastien Morlet (1998 I), Thierry Murcia, Pierre Pascal, Marie-Joseph Pierre, Jean Reynard et Joëlle Soler (1992 I).

Après une introduction tripartite due à Jean-Marie Salamito (« Naissance d'une Église »), Bernard Pouderon (« Naissance d'une religion ») et Vincent Zarini (« Naissance d'une littérature »), puis un aperçu chronologique allant du règne d'Auguste à celui de Caracalla, les textes ont été répartis en sept sections thématiques :

- la première section intitulée « Témoignages juifs et païens sur Jésus et sur le premier christianisme » rassemble de courts extraits de Flavius Josèphe, Suétone, Tacite, Pline le Jeune, Épictète, Marc Aurèle, Galien, Aélius Aristide, Celse, Apulée, Lucien de Samosate et de la tradition rabbinique portant sur Jésus et le premier christianisme ;
- la deuxième section intitulée « La vie des communautés : épîtres et manuels de discipline » contient des professions de foi et des formules baptismales, le





Fragment de Muratori, l'*Épître aux Corinthiens* de Clément de Rome, la *Seconde épître aux Corinthiens* du Pseudo-Clément de Rome, la *Doctrine du Seigneur transmise par les douze apôtres aux nations*, appelée communément *Didachè*, *Le Pasteur* d'Herma, sept *Lettres* d'Ignace d'Antioche, la *Lettre aux Philippiens* de Polycarpe de Smyrne, des fragments de lettres d'évêques, enfin *Sur la Pâque* de Méliton de Sardes ;

- la troisième section intitulée « Actes et Passions de martyrs » comprend le *Martyre de saint Polycarpe*, le *Martyre des saints Carpos, Papylos et Agathonice*, le *Martyre des saints Justin, Chariton, Charitô, Évelpistos, Hiérax, Péon, Libérien et de leur communauté*, une *Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*, les *Actes des martyrs scilitains*, le *Martyre de l'apôtre saint et loué partout Apollonios*, enfin la *Passion de Perpétue et Félicité* ;
- la quatrième section intitulée « La littérature apologétique grecque : entre défense des communautés et polémique religieuse » contient les textes suivants : l'*Apologie à Hadrien* d'Aristide d'Athènes, l'*Apologie pour les chrétiens* de Justin de Naplouse, son *Dialogue avec le juif Tryphon*, *Sur la résurrection* peut-être du même, *Aux Grecs* de Tatien le Syrien, la *Supplique au sujet des chrétiens* d'Athénagore d'Athènes, *Sur la résurrection des morts* du même, les *Livres à Autolykos* de Théophile d'Antioche, l'anonyme *Épître de Barnabé*, *À Diognète*, enfin divers fragments ;
- on trouvera dans la cinquième section intitulée « Les débuts de la littérature apologétique latine » la traduction de l'*Apologétique* de Tertullien et de l'*Octavius* de Minucius Félix ;
- la sixième section intitulée « Débats et controverses » contient la *Lettre à Flora* de Ptolémée, les fragments de Théodote de conservés chez Clément d'Alexandrie, neuf fragments des *Hypomnèmata* d'Hégésippe, le livre III de la *Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur* [*Contre les hérésies*] d'Irénée de Lyon et sa *Démonstration de la prédication apostolique* ;
- finalement une brève septième section consacrée aux débuts de la poésie chrétienne comprend les *Épitaphes* d'Abercius et de Pectorius d'Autun, le *Cantique de l'esprit d'enfance* de Clément d'Alexandrie, *Du bois de vie et de mort* et *Le Jugement dernier* de Commodien, l'*Invocation à la Pâque et prière au Christ-roi* du Pseudo-Hippolyte, l'*Hymne lucernaire* et deux hymnes gnostiques.

Tous ces textes sont pourvus de notices de présentation, de bibliographies partielles et d'abondantes notes explicatives à la fin du volume (p. 1159-1475), avant une bibliographie générale synthétique (p. 1479-1484), trois index (index des noms propres, index des citations de textes antiques, enfin index thématique) établis par Jérémy Delmulle et une table des matières détaillée qui indique le nom des traducteurs de chaque texte.



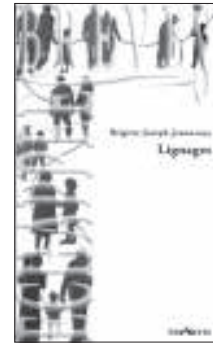
Inutile de dire qu'il s'agit d'un ouvrage de référence qui fera date, même si, par ses explications claires et synthétiques, il s'adresse à l'ensemble du public cultivé et non aux seuls spécialistes.

Olivier Szerwiniack (1989 l)

LIGNAGES

Recension de l'ouvrage de Brigitte Joseph-Jeanneney, Paris, TriArtis, collection « Échappées brèves », 2016, 68 pages.

Après avoir publié en 2015 chez TriArtis un premier recueil de nouvelles intitulé *Ça s'appelle aimer*, Brigitte Joseph-Jeanneney (1968 l) récidive chez le même éditeur avec un volume intitulé *Lignages*.



Comme le titre le laisse deviner, chacune des sept nouvelles qui composent ce second recueil propose un récit bref de six à dix pages traitant des relations familiales entre mère ou père et fils, belle-mère et bru ou future bru, sœurs, mari et femme ou encore grands-parents et petit-fils.

Avec un indéniable talent de conteuse, Brigitte Joseph-Jeanneney sait mettre en scène en quelques pages une situation familiale sur le point de changer, en montrant souvent la dureté des rapports humains entre membres d'une même famille.

Dans la première nouvelle, *Bien sous tous rapports*, une vieille dame souhaiterait marier son fils installateur de paraboles à une apprentie aide-soignante, qui, de son côté, compte bien s'installer comme mère au foyer dans l'appartement de sa future belle-mère, qu'elle ne connaît pas encore.

La deuxième nouvelle intitulée *Charge notariale* met en scène un fils de notaire destiné par son père à lui succéder, en dépit de son aspiration à devenir acteur. À la mort de son père, la transmission inattendue de l'étude à une demi-sœur inconnue vient bouleverser son destin qui semblait tout tracé.

Dans *Agathe et Justine*, deux sœurs se retrouvent dans la maison familiale franco-comtoise occupée par Agathe. Celle-ci a invité sa sœur Justine, journaliste, qui vit dans la région parisienne, afin qu'elle aménage à ses frais la maison du gardien laissée à l'abandon.

La quatrième nouvelle s'intitule *La Chèvre* en référence au conte d'Alphonse Daudet. Mariette Courson, qui s'est réfugiée à l'hôtel des Pins pour échapper aux violences et aux vexations de son mari médecin, se compare en effet à la chèvre de



Monsieur Seguin jusqu'à ce qu'elle discute avec la jeune femme de chambre Aïcha qui a dû se sauver de chez elle et qui l'encourage à ne plus se résigner.

Le Bouquet raconte la méprise d'une mère qui croit que son fils lui a acheté un bouquet de roses destiné en fait à la fiancée de celui-ci.

La sixième nouvelle, *L'Offense des jours*, entièrement écrite à la seconde personne, met en scène la visite éprouvante qu'une belle-fille rend à sa belle-mère âgée de quatre-vingt-dix-sept ans dans une maison de retraite.

Enfin la dernière nouvelle, intitulée *La Clef*, raconte comment, parvenu à l'âge adulte, un petit-fils retrouve la clef « de la porte du bas » du jardin de la maison de ses grands-parents qu'il avait égarée lorsqu'il avait dix ans. Cette découverte lui permet de revivre quelques moments de son enfance passés chez ses grands-parents.

En espérant que ces résumés rapides donneront envie de lire les sept nouvelles, dont on ne saurait trop recommander la lecture, signalons, pour finir, que Brigitte Joseph-Jeanneney a publié en mars 2017 un roman intitulé *Nocturne au Louvre* chez Cohen & Cohen.

O. S.

L'OPÉRATION SPINOZA

Recension de l'ouvrage de Daniel Treille, Paris, Pippa, 2015, 180 pages.

Après avoir publié un premier roman intitulé *La Journée de Bo* aux éditions Pippa en 2014 (voir *L'Archicube* n° 17, p. 173 sq.), Daniel Treille (1959 s) a récidivé avec deux romans, l'un paru en 2015 et l'autre en 2016 chez le même éditeur.

L'Opération Spinoza est un roman d'espionnage parodique. Le narrateur, un professeur de philosophie, amateur de Spinoza, proche de la retraite et casanier, est entraîné dans un périple mouvementé pour compléter une étude sur les antiquités éthiopiennes laissée inachevée par un ami brutalement décédé. Ses recherches, stimulées dans un premier temps par une certaine Miladiou qui semble le précéder partout, le conduisent dans des bibliothèques situées de plus en plus loin de chez lui, à Paris, puis à Rome, au Vatican et jusqu'en Éthiopie. Enlevé là-bas par un groupe armé, il est retenu prisonnier en Somalie jusqu'à sa délivrance, dans un bain de sang, par des espions chinois qui l'emmènent d'abord au Yémen, puis dans une province chinoise de confession musulmane, où il subit un long interrogatoire rapporté tout au long du livre, avant d'être échangé contre deux individus et expulsé du pays. Il se rend finalement compte qu'il





a été utilisé à son insu par les espions américains et chinois qui s'affrontent dans la Corne de l'Afrique et en Asie centrale.

Avec un réel talent de conteur et une ampleur impressionnante de connaissances géographiques et historiques, l'auteur entraîne ses lecteurs, dans un récit haletant qui fait allusion aux conflits géopolitiques actuels, dans des pays lointains dont ils découvrent les préoccupations et les usages parfois inattendus au détour des propos des autochtones rapportés par le narrateur. Ajoutons pour finir que le roman est fort bien écrit dans un style agréable à lire.

O. S.

AU PONT DU TRIEUR

Recension de l'ouvrage de Daniel Treille, Paris, Pippa, 2016, 198 pages.

Au Pont du Trieur est un roman de la mémoire familiale. À l'annonce de la mort imminente de son frère au Népal, la narratrice se remémore son enfance et celle de son petit frère dans une famille dominée par leur grand-père dans les Vosges pendant la guerre. Elle se souvient de la réussite de son redoutable grand-père dans l'industrie textile, de son paternalisme et de la préférence qu'il affichait pour son petit frère. Lorsque celui-ci hérita de l'entreprise familiale, il ne sut pas la gérer de façon adéquate, finit par faire faillite et disparut, jusqu'à ce que, grâce à un vieil ami, sa sœur le retrouve à Paris sans domicile fixe et l'invite à la rejoindre au Népal, où elle est partie s'occuper des enfants d'un orphelinat pour donner un sens à sa vie. Après une période d'acclimatation difficile, il finit par épouser une jeune femme d'origine tibétaine et découvre enfin le bonheur d'être père, mais ses jours sont comptés.



Dans ce roman émouvant sur le sens de la vie humaine, de la famille et de la réussite sociale, on retrouve la fluidité du style et le talent de conteur de l'auteur, ainsi que sa connaissance de l'Asie centrale dont il sait décrire les paysages splendides et le sourire des habitants malgré la misère dans laquelle beaucoup vivent.

On ne sera pas surpris d'apprendre qu'il a publié avec Felicitas Pauss aux éditions Ésope deux recueils de leurs plus belles photographies, intitulés *Images d'Himalaya* et *Visages et paysages du monde*, en 2013 et 2016 respectivement. On attend avec impatience la parution d'un quatrième roman cette année aux éditions Pippa.

O. S.



JACQUES DOUCET COLLECTIONNEUR ET MÉCÈNE

Recension de l'ouvrage publié sous la direction de Chantal Georgel, Paris, Les Arts décoratifs et INHA, 2016, 256 pages.

Rémi Labrusse (1985 l), qui enseigne l'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris Ouest Nanterre, est l'un des vingt-cinq contributeurs du volume *Jacques Doucet collectionneur et mécène*. On lui doit le chapitre intitulé « L'attrait circonspect des lointains » (p. 154-165).

Au moment où la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art ouvre ses portes dans la salle Labrouste de la rue de Richelieu, cet ouvrage rend hommage au couturier collectionneur et mécène Jacques Doucet (1853-1929), qui créa la bibliothèque d'art et d'archéologie, puis la donna à l'Université de Paris en 1917, avant de lui léguer par testament en 1929 sa bibliothèque littéraire, connue aujourd'hui sous le nom de Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet.

La première partie du volume est consacrée à « Doucet collectionneur de l'art du XVIII^e siècle » (p. 20-91). Jacques Doucet constitua en effet dans un premier temps une collection de peintures, de dessins, de sculptures, de meubles et d'objets du XVIII^e siècle dans sa demeure de la rue de la Ville-l'Évêque, puis dans son hôtel particulier du 19 rue Spontini, avant de la disperser en 1912 lors d'une vente aux enchères mémorable.

Le produit de la vente de cette collection remarquable permit à Jacques Doucet de financer la création de la bibliothèque d'art et d'archéologie et de rassembler une nouvelle collection de peintures, de dessins, de sculptures, de meubles et d'objets de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle dans son nouvel appartement de l'avenue du Bois et dans son studio de la rue Saint-James à Neuilly-sur-Seine. Les deuxième et troisième parties du livre intitulées « Les années 1910. Doucet et les modernes » (p. 92-129) et « Doucet et les avant-gardes » (p. 130-179) présentent de manière détaillée cette nouvelle collection d'art contemporain. Le chapitre intitulé « L'attrait circonspect des lointains » (p. 154-165), écrit par Rémi Labrusse, est consacré aux objets orientaux (chinois, japonais, mais aussi ottomans, persans) et africains que Jacques Doucet collectionna dans ses demeures successives et qu'il rassembla dans son cabinet d'Orient du Studio de la rue Saint-James. Rémi Labrusse fait remarquer que sa collection orientale fut somme toute « discrète », mais « continue, tout au long de l'activité du mécène et du collectionneur ». Elle est « l'indice d'un rêve d'ailleurs que Doucet avait en partage avec son époque » (p. 155).





La quatrième partie intitulée « Doucet mécène » (p. 180-229) développe les différentes formes de mécénat pratiquées par Jacques Doucet : outre la création de la bibliothèque d'art et d'archéologie, puis de la bibliothèque littéraire, dont il fit don à l'Université de Paris respectivement en 1917 et 1929, Jacques Doucet aida financièrement plusieurs peintres contemporains en leur achetant des toiles, mais également des écrivains, comme André Breton, Louis Aragon et Robert Desnos, en échange de leur expertise pour accroître les collections de ses deux bibliothèques.

Une dernière partie est consacrée au devenir des collections (p. 230-241), dont une partie est à l'origine du musée Angladon d'Avignon créé par Jean Angladon-Dubrujeaud, le petit-neveu de Jacques Doucet.

Le volume s'achève avec une récapitulation des principales ventes des collections de Jacques Doucet (p. 242-243), les repères chronologiques de sa biographie (p. 244-247) et enfin un index des noms propres (p. 248-253).

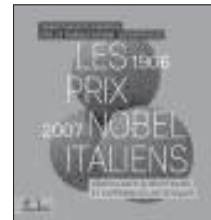
L'ouvrage est somptueusement illustré par de très nombreuses reproductions en couleurs de tableaux, de dessins, de gravures, de sculptures et de photographies, qui donnent une idée des collections rassemblées par Jacques Doucet dans ses demeures successives.

O. S.

LES PRIX NOBEL ITALIENS (1906-2007). GÉNÉALOGIES SCIENTIFIQUES ET EXPÉRIENCES ARTISTIQUES

Recension de l'ouvrage, traduit de l'italien par Lucie Marignac, Paris, Rue d'Ulm, collection « Italica », 2017, 754 pages, 108 illustrations en noir et blanc.

La traduction française rassemble en un seul volume les deux tomes de la version originale intitulée *I premi Nobel italiani (1906-2007)*, éditée par un comité de professeurs de l'université de Bologne (Angelo Varni, Andrea Battistini, Gilberto Poggioli et Ettore Verondini) pour le *Segretariato Europeo per le Pubblicazioni Scientifiche*.



Il faut rendre grâce à Lucie Marignac (1983 L) d'avoir traduit avec élégance et pourvu de nombreuses notes additionnelles cette somme de 754 pages consacrée aux vingt récipiendaires de nationalité italienne d'un prix Nobel depuis sa création en 1901 jusqu'en 2007 et au seul mathématicien italien qui a reçu une médaille Fields.

Chaque récipiendaire est l'objet d'un chapitre rédigé par un ou deux auteurs différents, à l'exception de Daniela Barbieri qui en a rédigé deux. Les vingt premiers chapitres sont classés dans l'ordre chronologique croissant et présentent chacun



successivement le contexte et les raisons du choix du prix Nobel, les années de formation, la carrière et les découvertes du récipiendaire, le déroulement de la cérémonie de remise, éventuellement les polémiques soulevées et enfin les conséquences scientifiques, sociales et culturelles de chaque prix reçu. Après une note de Lucie Marignac, qui met le livre en perspective, un avant-propos de Fabio Roversi-Monaco et une introduction d'Angelo Varni, les vingt premiers chapitres sont successivement consacrés aux récipiendaires italiens suivants :

1. Giosuè Carducci, prix Nobel de littérature en 1906 (chapitre rédigé par Marco Veglia, p. 19-47) ;
2. Camillo Golgi, prix Nobel de médecine en 1906 également (Paolo Mazzarello, p. 49-79) ;
3. Ernesto Teodoro Moneta, prix Nobel de la paix en 1907 (Francesca Canale Cama, p. 81-122) ;
4. Guglielmo Marconi, prix Nobel de physique en 1909 (Gabriele Falciasacca, p. 125-168) ;
5. Grazia Deledda, prix Nobel de littérature en 1926 (Riccardo Stracuzzi, p. 171-191) ;
6. Luigi Pirandello, prix Nobel de littérature en 1934 (Beatrice Stasi, p. 193-225) ;
7. Enrico Fermi, prix Nobel de physique en 1938 (Silvio Bergia, p. 227-252) ;
8. Daniel Bovet, prix Nobel de médecine en 1957 (Giulia Piccirilli, p. 255-278) ;
9. Salvatore Quasimodo, prix Nobel de littérature en 1959 (Bart Van den Bossche, p. 281-311) ;
10. Emilio G. Segrè, prix Nobel de physique en 1959 aussi (Paolo Capiluppi et Alessandra Fanfani, p. 313-343) ;
11. Giulio Natta, prix Nobel de chimie en 1963 (Italo Pasquon et Ferruccio Trifirò, p. 345-373) ;
12. Salvador E. Luria, prix Nobel de médecine en 1969 (Daniela Barbieri, p. 375-407) ;
13. Eugenio Montale, prix Nobel de littérature en 1975 (Alberto Casadei, p. 409-439) ;
14. Renato Dulbecco, prix Nobel de médecine en 1975 également (Daniela Barbieri, p. 441-476) ;
15. Carlo Rubbia, prix Nobel de physique en 1984 (Antonio Bertin, p. 479-517) ;
16. Franco Modigliani, prix Nobel d'économie en 1985 (Giorgio Belletini et Stefano Mengoli, p. 519-551) ;
17. Rita Levi-Montalcini, prix Nobel de médecine en 1986 (Laura Calzà, p. 553-575) ;
18. Dario Fo, prix Nobel de littérature en 1997 (Claudio Longhi, p. 577-600, puis Claudio Cumani, p. 601-615) ;
19. Riccardo Giacconi, prix Nobel de physique en 2002 (Bruno Marano, p. 617-656) ;
20. Mario Capecchi, prix Nobel de médecine en 2007 (Giovanni Romeo, p. 659-677).

Enfin, le vingt-et-unième et dernier chapitre (p. 679-696) est consacré par Umberto Zannier à Enrico Bombieri, seul mathématicien italien à avoir reçu une médaille Fields en 1974, car il n'existe pas de prix Nobel de mathématique.

Comme on peut le constater, les prix Nobel italiens ont surtout été décernés en littérature (six prix), médecine (six également) et physique (cinq). On peut toutefois s'interroger sur la pertinence de la nationalité italienne dans la mesure où de nombreux récipiendaires ont effectué leurs recherches aux États-Unis et où Daniel Bovet n'était pas d'origine italienne.



Chaque chapitre comporte plusieurs illustrations en noir et blanc, cent huit au total, principalement des photos, mais parfois aussi des graphiques, et est éclairé par des notes abondantes, auxquelles Lucie Marignac a ajouté de nombreuses notes explicatives additionnelles (NdT). À la fin de l'ouvrage (p. 699-732) une bibliographie distincte pour chaque chapitre récapitule les publications, articles de journaux, documents d'archives et sites internet sur lesquels les auteurs se sont appuyés. Les cinquante dernières années des archives du comité Nobel de sélection n'étant pas accessibles, seuls les auteurs des premiers chapitres ont pu consulter les archives Nobel pour comprendre les raisons du choix du comité de sélection.

Les vingt-et-un chapitres de cet ouvrage de référence rédigés selon les cas par des spécialistes de littérature, de science ou d'économie intéresseront aussi bien les littéraires que les scientifiques.

O. S.

LES ÉDITIONS RUE D'ULM

Lucie Marignac (1983 L)



« *Chaque fois que je retourne [en Europe],
je trouve plus de diplômés et moins de savants.* »

Salvador E. Luria, prix Nobel de médecine 1969,
né à Turin en 1912, émigré aux États-Unis en 1940
(interview de 1991).

Nobel français... et italiens

Comme on l'a bien rappelé en octobre 2016, le mois traditionnel du Nobel, l'École compte parmi ses anciens élèves treize prix Nobel et dix médaillés Fields, ce qui fait d'elle la première institution au monde pour la proportion de lauréats par étudiants. Elle s'est donc tout naturellement intéressée aux nombreux prix Nobel italiens (entre 1906 et 2007) – et à l'unique prix Nobel égyptien (chimie) – à travers deux livres qui sont disponibles depuis le printemps 2017.

Une production non négligeable au premier semestre 2017 (12 titres), avec plusieurs rééditions et en attendant les numéros de revue de l'automne (*Lalies, BIP, RSL*).

Comment naquit l'histoire politique en Grèce au ^ve siècle avant notre ère ? En racontant la guerre du Péloponnèse, Thucydide n'a pas seulement écrit l'histoire de la plus importante des guerres grecques : soucieux de « voir clair » dans les événements, il a scruté avec une lucidité exceptionnelle le comportement de ses principaux acteurs et mis en lumière les ressorts politiques, intellectuels et psychologiques animant les cités et les hommes de son temps. Unique par sa visée (l'histoire d'un seul événement) et par ses exigences méthodologiques, l'œuvre de Thucydide n'en est pas moins fortement inscrite dans son époque : nombreux sont les points de contact avec les sophistes, les médecins (Hippocrate),





les tragiques (Euripide), les philosophes (Platon), avec lesquels l'historien partage un même désir de connaissance. Publié rue d'Ulm en 2005, régulièrement réimprimé depuis, le livre de Jacqueline de Romilly, *L'Invention de l'histoire politique chez Thucydide*, est reparu dans une nouvelle édition et sous une nouvelle maquette en mars 2017, au moment où Monique Trédé, disciple de l'auteur et préfacière du livre, célébrait avec ses amis, collègues et élèves sa récente élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres... [Collection « Études de littérature ancienne » n° 15, format 16 × 24, 272 pages, 20 €]

Autre réédition d'un livre déjà plusieurs fois republié depuis sa parution initiale en 2003 dans la collection « *Æsthetica* », l'essai décisif de Konrad Fiedler *Sur l'origine de l'activité artistique* (1887). Édité par Danièle Cohn, ce texte constitue la première critique « moderne » de l'esthétique. Fiedler y démontre qu'une certaine esthétique s'est fourvoyée en liant le destin de l'art à celui de beauté et au plaisir que le beau nous procure : elle ne fait qu'entériner un bon goût très social. Philosophe de l'art, il s'interroge sur la nature de l'activité artistique et se place du côté du créateur et non pas du récepteur. Il met en avant l'association de l'œil et de la main, leur action commune qu'il appelle mouvement expressif. La conscience de l'artiste, sa force de cognition produit une visibilité. L'art, loin d'imiter la nature ou de représenter l'idéal, invente des formes d'être et le théoricien doit répandre l'évangile du nouveau que les artistes ont construit dans leurs œuvres. Renvoyant dos-à-dos romantisme et réalisme, la pensée de Fiedler ouvre la voie aux avant-gardes. [Collection « Versions françaises », format 14 × 18, 172 pages, 15 €]



Très active depuis son lancement en 2013 sous la direction de Florence Weber, la collection « Sciences sociales » s'enrichit de trois nouveaux titres cette année : une enquête pilotée par S. Beaud et G. Mauger sur la jeunesse des classes populaires, la nouvelle édition du grand article de J.-C. Chamboredon sur Durkheim, et une ethnographie conduite par S. Wang sur les migrants chinois à Paris (à paraître en septembre).

Une génération sacrifiée ? se demandent Stéphane Beaud et Gérard Mauger à propos des *Jeunes des classes populaires dans la France désindustrialisée*. La massification scolaire, la désindustrialisation, les transformations du paysage politique et culturel ont provoqué une crise de reproduction de longue durée des classes populaires, dont les « jeunes des cités » constituent le point focal. Sans les exclure ni se réduire à leur cas, les enquêtes rassemblées dans ce livre analysent les inadaptations et les tentatives d'ajustement, les engagements et les désengagements, les espoirs et



les déboires, les quêtes de compensation et les conversions, mais aussi les formes de reproduction au sein des nouvelles générations de jeunes des classes populaires. La menace du chômage, la précarité et le chantage à la docilité qu'elle permet, l'emprise des valeurs consuméristes, ont d'autant plus détérioré leurs capacités de mobilisation que beaucoup se vivent comme « de passage ». Faut-il en conclure qu'à la culture de rébellion de la « génération ouvriérisée » des années 1970 s'opposerait aujourd'hui « l'individualisme négatif » d'une « génération désouvriérisée » ? Postface de Florence Weber. [Format 15 × 21, 270 pages, 25 €]

Émile Durkheim. Le social, objet de science. Du moral au politique ? Dans ce grand article paru en 1984, Jean-Claude Chamboredon livre la meilleure synthèse des débats qui se sont fait jour sur les liens entre la vie et l'œuvre d'Émile Durkheim. Il permet de comprendre comment la sociologie française fut la science républicaine par excellence – c'est-à-dire aussi ce que doit la France à une tradition intellectuelle juive sécularisée. Préface de Dominique Schnapper. [Format 15 × 21, 116 pages, 14 €]



L'anthropologue Carlo Severi poursuit et élargit le travail qu'il avait amorcé il y a dix ans dans *Le Principe de la chimère. Une anthropologie de la mémoire* (2007, rééd. 2012). À quelles conditions un objet inanimé peut-il, dans l'espace de la mémoire sociale, penser, prendre la parole ou répondre à un regard ? En apparence, l'objet semble agir comme l'être humain qu'il remplace. Dans son nouveau livre, *L'Objet-personne. Une anthropologie de la croyance visuelle*, l'auteur montre que, lorsqu'un lien de croyance s'établit, l'objet-personne agit en fait de manière bien plus complexe. Sous forme de jouet, de statuette rituelle, de monument funéraire ou d'œuvre d'art, cet être animé par la pensée est comme un cristal reflétant de multiples possibilités de relation et de représentation. Dans le primitivisme moderne, il faut toujours qu'un objet soit une œuvre. Severi fait le choix inverse de considérer, d'une part, la production d'images comme un fait d'espèce, inséparable de l'exercice de la pensée (et donc universelle) et, d'autre part, « le jeu de l'art occidental » comme l'un des jeux possibles, et non le seul, que l'on peut risquer avec l'image. Pour développer cette hypothèse, il étudie trois types d'espace : abstrait, chimérique et gouverné par les lois de la perspective. Au sein d'une même culture, et dans toute culture, cohabitent plusieurs niveaux ontologiques. L'anthropologie de la mémoire telle que la construit Carlo Severi conduit à une anthropologie générale des formes d'exercice de la pensée. [Collection « Æsthetica », série Anthropologie coéditée avec le musée du quai Branly, format 19 × 20, 408 pages, 92 illustrations noir & blanc, 28 €]



Les liens entre Alfred Nobel et l'Italie remontent à la création, en 1901, du prix le plus prestigieux au monde dans le domaine de la connaissance. C'est à San Remo que l'industriel suédois passa les dernières années de sa vie et établit le testament visant à récompenser ceux qui auraient « contribué le plus au bien de l'humanité ». À partir de matériaux d'archive inédits, l'ouvrage *Les Prix Nobel italiens (1906-2007). Généalogies scientifiques et expériences artistiques* enquête sur le processus et les critères d'attribution des différents prix décernés entre 1906 et 2007 (vingt Nobel, auxquels s'ajoute une médaille Fields) et s'interroge sur leurs conséquences scientifiques, sociales et culturelles. Marconi, Fermi, Levi-Montalcini, Carducci, Pirandello, Dario Fo... Nous sommes en présence de certaines des plus grandes figures scientifiques et artistiques italiennes du XX^e siècle, suivant avec elles au plus près les voies de leur reconnaissance internationale. Ce beau livre, traduit de l'italien par L. Marignac, est issu d'un travail de recherche soutenu par le SEPS (Segretariato europeo per le pubblicazioni scientifiche). [Collection « Italica », format 19 × 20, 754 pages, 108 illustrations noir & blanc, 34 €]

À l'occasion de la parution de ce livre sur les Nobel italiens, nous republions l'autobiographie du grand chimiste Ahmed Zewail (1946-2016), prix Nobel en 1999, qui enseigna à l'École sur une chaire Blaise-Pascal en 2004. Partant de la légendaire Alexandrie pour arriver aux grands instituts de recherche du Sud californien, Ahmed Zewail nous convie, avec *Parcours d'un prix Nobel*, à un voyage dans le temps – le temps de sa propre vie et celui du monde ultrarapide de la « femtoseconde ». Explorant le paysage des molécules tel qu'on l'aperçoit à l'échelle du milliardième de milliardième de seconde, il fait le récit des découvertes qui l'ont conduit jusqu'au prix Nobel. Surtout, il tire des leçons de son exceptionnel parcours, médite sur l'impact de la révolution scientifique sur notre monde moderne et propose un véritable plan d'action en faveur des plus démunis. Et comme lui, nous nous prenons à espérer que l'Égypte et les pays en voie de développement s'appuient sur leur plus grande ressource naturelle – leur jeunesse – pour construire un avenir meilleur, et à rêver que l'Amérique et les pays développés se forment une nouvelle vision de l'humanité, tant au niveau national qu'au niveau international. Préface de Christian Amatore. [Collection « Actes de la recherche à l'ENS » n° 19, format 15 × 21, 268 pages, 14 €]

Dans la même collection, Jean-Loup Bourget et Françoise Zamour ont publié un très beau volume d'études cinématographique : *Jouer l'actrice. De Katharine Hepburn à Juliette Binoche*. Le principe de construction du livre fait alterner des textes qui prennent en compte, sous un aspect particulier, l'ensemble du champ de recherche ouvert par la thématique « jouer l'actrice », et des articles qui se proposent d'étudier une modalité particulière de l'incarnation de l'actrice par une actrice, qu'elle soit réelle ou imaginaire. Dans un premier temps, les auteurs ont choisi de



mettre en avant le caractère particulier de cette représentation de l'actrice : le genre, toujours au sens *gender*. Une actrice, c'est d'abord une femme au cœur d'une industrie dominée essentiellement par les hommes. La deuxième section de l'ouvrage est consacrée au travail de l'actrice. Il impose d'envisager la relation qui unit, ou sépare, l'actrice et le réalisateur. Les contributions de la troisième partie mettent au premier plan la préoccupation, voire la menace, que représente le passage du temps. Le vieillissement est le principal prédateur de l'actrice, mais le temps de l'histoire du cinéma n'est pas absent non plus de la problématique, notamment celui des crises et des mutations du médium. Enfin, une actrice qui « joue l'actrice » se joue toujours un peu elle-même, aussi la question comporte-t-elle un aspect autobiographique qu'ont mis en avant plusieurs des contributeurs. Support privilégié de l'imaginaire, l'actrice magnifie une femme toujours changeante, toujours redécouverte par son spectateur, toujours réinventée, par les auteurs et les metteurs en scène, mais d'abord par elle-même. Avec la collaboration éditoriale de Chloé Galibert-Lainé. [Collection « Actes de la recherche à l'ENS » n° 20, format 15 × 21, 176 pages, 10 €]



Depuis l'apparition de Google maps il y a 10 ans, la cartographie a considérablement évolué. Les mutations technologiques et les changements d'usages conduisent à une profusion de données géographiques. À l'origine de ces milliers de cartes, des professionnels – géographes, cartographes – mais aussi des utilisateurs nouveaux : militants associatifs, acteurs politiques, hackers, etc. Désormais, sur le web, les cartes sont partout. Comment interpréter cette omniprésence ? En prenant ces nouveaux usages au sérieux ! Ainsi, le parti pris du livre de Matthieu Noucher, *Les Petites Cartes du web. Analyse critique des nouvelles fabriques cartographiques*, est de faire de ces « petites cartes » un véritable objet de recherche en défendant une méthode d'analyse ancrée à la fois dans les infrastructures techniques et auprès des acteurs impliqués. Deux études de cas menées en Guyane viennent illustrer ces propositions et démêler les usages et enjeux des cartes et contre-cartes guyanaises qui circulent sur Internet. En déployant une approche critique, ce petit ouvrage de synthèse déconstruit ces nouvelles façons de lire et d'écrire l'espace, qui font renaître le mythe de l'objectivité des cartes et de leur pouvoir de changer le monde. Il est destiné aux chercheurs, enseignants et étudiants qui s'intéressent aux nouvelles formes d'écritures géographiques et à leurs enjeux sociopolitiques. Il vise aussi un public large intéressé par la cartographie, la géographie et les humanités numériques. Préface de Gilles Palsky. [Collection « Actes de la recherche à l'ENS » n° 18, format 15 × 21, 70 pages, 8 €]



Cette collection mixte (en ligne et en impression à la demande) des « Actes de la recherche » permet également de faire vivre le fonds par des rééditions d'ouvrages qui, pour être anciens, n'en sont pas moins importants pour les chercheurs, surtout parmi les nouvelles générations d'étudiants. Ainsi, l'ouvrage épuisé dirigé naguère par Jean-Pierre Raison et Daniel Nordman, *Sciences de l'homme et conquête coloniale. Constitution et usages des sciences humaines en Afrique (XIX^e-XX^e siècles)*, connaît une nouvelle vie éditoriale. Il relève d'une approche interdisciplinaire où historiens, anthropologues et géographes participent à une analyse diachronique des élaborations et applications politiques des sciences humaines en Afrique au XIX^e siècle. [Collection « Actes de la recherche à l'ENS » n° 22, format 15 × 21, 268 pages, 15 €]

Nous finirons par l'histoire des sciences et par l'économie. À travers l'exemple de l'opéron, Laurent Loison, Michel Morange et leurs coauteurs se sont attachés à explorer le contexte théorique, philosophique et politique qui a accompagné l'essor de la biologie moléculaire française. L'élaboration du modèle de l'opéron lactose a marqué un tournant dans l'histoire des sciences de la vie. Cet événement fondateur a reposé, sans s'y résumer, sur la collaboration entre François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod (tous trois prix Nobel 1965). Après avoir retracé les origines lointaines des programmes de recherche qui ont rendu possible une telle collaboration, les études réunies dans l'ouvrage *L'Invention de la régulation génétique. Les Nobel 1965 (Jacob, Lwoff, Monod) et le modèle de l'opéron dans l'histoire de la biologie* montrent comment ce modèle a été accueilli par les biologistes et les perspectives nouvelles qu'il a fait émerger. [Collection « Les Rencontres de Normale Sup' », format 15 × 21, 208 pages, 15 €]



Quant à Philippe Askenazy et Christine Erhel, ils ont exploré les liens entre *Qualité de l'emploi et productivité* dans le nouvel opuscule suscité par le Cepremap. En France comme dans la plupart des pays européens, la croissance de la productivité du travail a ralenti depuis 2008, tendance qui semble désormais toucher aussi les États-Unis, mais dans une proportion moindre. Les explications souvent avancées se révèlent insuffisantes, qu'elles insistent sur les problèmes de mesure liés aux « investissements intangibles », sur l'atonie durable de la demande en Europe ou encore sur la nature du progrès technique, qui induirait des gains de productivité durablement faibles. Ce livre explore une autre dimension : les ajustements de l'emploi. Du maintien de l'emploi des diplômés au développement de l'autoentrepreneuriat, ils contribuent massivement au ralentissement de la productivité, notamment en période de





récession. Au-delà de ce constat, les auteurs mettent en débat la stratégie de lutte contre le chômage par la baisse du coût du travail et par la flexibilité, qui peut conduire non seulement à dégrader la qualité de l'emploi, mais également à affaiblir la dynamique de la productivité. [« Collection du Cepremap » n° 43, format 14 × 18, 104 pages, 9 €]

L'École normale de l'an III (last clip)

Comment voulez-vous que des jeunes gens qui d'abord auront à se défaire de vieux préjugés, de vieilles habitudes, soient en si peu de temps capables d'aller ensuite former de nouveaux instructeurs ? Il ne s'agit pas de faire naître des fruits en serres chaudes, mais il faut former des hommes instruits et dignes d'instruire leurs concitoyens. Il ne s'agit point ici [...] de travailler en mécanique, il s'agit de former le cœur ; il faut le temps ; l'instruction ne suffit pas ; on ne fait pas en quatre mois des moralistes, des physiciens, des géomètres.

Antoine-François Sergent, député de Paris, lors du débat du 30 octobre 1794 à la Convention, à propos de la durée nécessaire du séjour à l'École normale pour les élèves.
(Extraits de : D. Julia (dir.), *L'École normale de l'an III. Une institution révolutionnaire et ses élèves*, Paris, Rue d'Ulm, oct. 2016, p. 97)

Pour tous renseignements :

Éditions Rue d'Ulm (Presses de l'ENS) – 45 rue d'Ulm – 75005 Paris

Téléphone : 01 44 32 36 85 (comptoir de vente) 01 44 32 36 80 / 36 83 (éditions)

Vente sur place à nos bureaux tous les jours de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h, escalier de la direction, 2^e étage droite

Courriel : ulm-editions@ens.fr

Envoi du nouveau catalogue papier 2016 sur demande

www.presses.ens.fr (recherches dans le catalogue 2017 / achats en ligne / inscription à la lettre d'information mensuelle)

Remise accordée aux élèves, archicubes, amis, personnels de l'ENS : 5 % sur les nouveautés et 30 % sur le fonds

Relations presse : L. Debertrand – Courriel : laurence.debertrand@ens.fr
01 44 32 36 89

Diffusion et distribution en librairie : Les Belles Lettres

Diffusion et distribution numérique : Numilog, Cyberlibris, Numérique Premium, Cairn, Open Editions



ULMI & ORBI

DÎNER DE L'A-ULM DU 19 NOVEMBRE

La soirée qui a suivi l'Assemblée générale du 19 novembre 2016 a été l'occasion de recevoir Pierre Brunel, professeur émérite à Paris IV, membre de l'Institut, pour un dîner qui a réuni une quarantaine de personnes dans les salons du Directeur.

Pour illustrer cette soirée, nous insérons ici trois textes.

Mot d'accueil

« Monsieur le Directeur, Madame Cohen-Solal, Madame la Présidente, chère Marianne, cher Maître, cher Pierre, chers administrateurs de l'a-Ulm, chers amis adhérents,

Permettez-moi pour commencer cette très normalienne assemblée, où chacun d'entre vous est riche de son originalité et de son parcours, par remercier notre Directeur, Marc Mézard, pour son accueil dans le cadre, bien agréable, des salons de la Direction. Chacun sait qu'il est un éminent physicien mais je souligne en outre que j'ai remarqué, en diverses rencontres, son intérêt pour la littérature.

Merci aussi à Marianne Laigneau, notre Présidente, brillante littéraire, avec à l'heure actuelle de vastes responsabilités dans une grande entreprise nationale. Cela pour souligner la pluridisciplinarité normalienne.

Marianne m'a laissé la chance, et la joie pour moi, de m'adresser, en votre nom à tous, à Pierre Brunel. C'est un honneur aussi, car je vais tâcher d'évoquer pour vous un professeur émérite qui est un chercheur infatigable et l'auteur d'une œuvre immense.

Dès ses débuts, Pierre Brunel s'est lancé dans des aventures assez colossales. Son sujet de thèse d'abord : comparer deux monuments d'époque et de langues différentes, Shakespeare et Claudel. Ensuite, poursuivre par une investigation sur deux sujets de type océanique, ou protéiforme : les mythes et la littérature comparée. Comme, en 1970, sur ces deux notions, le vocabulaire lui-même était à affiner, il a constamment, durant presque cinquante ans, tenu à faire le point au fur et à mesure en faisant publier, outre des études particulières, le *Dictionnaire des mythes littéraires* (1988), puis le *Dictionnaire des mythes d'aujourd'hui* (1999), puis *Les Mythes au*



féminin (1999) aussi. Il vous parlera peut-être de la différence entre : mythes, mythes littéraires, structures, concepts, thèmes, motifs, etc., toutes notions qui ont occupé la critique littéraire, ainsi que les différentes formes de mythocritique dont il a essayé de faire la synthèse depuis qu'il s'attache à ces domaines dans plusieurs articles et ouvrages. La littérature comparée, voire générale, oblige à s'intéresser aux littératures de toute la planète, dans leurs différentes langues (ah ! le problème de la traduction), dans les grands genres traditionnels (théâtre, roman, poésie) sans négliger les plus mineurs comme le bref *haïku* japonais par exemple. Ce qui nous vaut, chemin faisant, dans les études particulières, semées sur tel ou tel sujet, comme des « bosquets dans la forêt » ainsi que l'a dit joliment Jean Mesnard en mai dernier lors de la cérémonie de remise d'épée comme membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Voici un exemple de l'extension de ses recherches : lors de la séance récente de la « Voix d'un texte » consacrée lundi soir à Léopold Sédar Senghor, l'édition utilisée des œuvres de cet « Orphée noir » a été coordonnée par Pierre Brunel.

J'ajoute qu'appétit insatiable, intellectuel s'entend, ou parfaite conscience professionnelle, il fallait aussi pourchasser les mythes dans les arts. L'opéra et la musique sont également l'une des spécialités de Pierre Brunel. Comme je n'ai pas pu tout vous dire, si donc vous voulez approfondir son œuvre, il y a environ cent cinquante-trois volumes répertoriés à son nom à la bibliothèque du NIR.

Mais comment ces résultats ont-ils été possibles ? Pierre Brunel a accumulé les records. Né en 1939, Il est de la promotion 1958, car il est entré à 19 ans à l'École. Reçu premier à l'agrégation de lettres classiques, sa thèse terminée à 30 ans, il est nommé professeur à Paris IV à 31 ans en 1970. Il y a été directeur de l'UER de Littérature comparée, fondateur en 1981 du Centre de recherche en littérature comparée et en 1995 du Collège de littérature comparée. Le voilà maintenant membre de l'Institut de l'Académie des Sciences morales et politiques sans négliger toutes sortes de responsabilités autres. Précoce donc, brillant, travailleur infatigable et endurant, avec toujours un sourire affable, je peux en témoigner car j'ai pu le côtoyer comme collègue pendant vingt-deux ans, nous avons ce soir la chance d'avoir une icône du normalien, de celles dont j'ai envie de dire, en utilisant la polysémie du terme qu'il a si bien illustrée, qu'elles contribuent au mythe de la Rue d'Ulm. Merci Pierre d'être là.

Mireille Kervern-Gérard
19 novembre 2016

Intervention de Pierre Brunel

Je suis très ému de me retrouver ce soir dans notre chère École normale supérieure de la rue d'Ulm et j'étais heureux d'assister à la réunion de l'Assemblée générale dans la salle des Actes. Historique à beaucoup d'égards, elle l'est tout particulièrement pour



moi car j'ai eu la chance d'y assister, quand j'étais élève, à deux séries de conférences sur la littérature comparée, données l'une par René Étiemble l'autre par Charles Dédéyan. Ils étaient alors les deux titulaires de chaires de littérature comparée à la Faculté des lettres de Paris et contribuèrent à m'initier à leur discipline et à me former au cours de l'année qui m'avait été accordée entre l'obtention de la licence de lettres classiques, en octobre 1959, et la préparation du diplôme d'études supérieures, d'octobre 1960 à juin 1961.

Après avoir quelque temps hésité, mon camarade de promotion et fidèle ami, Daniel Madélnat, qui bénéficiait du même privilège, avait comme moi opté pour le certificat de littérature comparée en tant que certificat supplémentaire exigé par l'administration de l'École, comme nous l'avait expliqué le regretté Jean Prigent, alors sous-directeur, dont l'enseignement, en littérature française, fut pour nous également très enrichissant.

Mais c'est la préparation de ce certificat de littérature comparée à la Sorbonne, au programme très riche, très exigeant, qui allait nous marquer de manière décisive, tant pour le mémoire que pour la future thèse de doctorat d'État. Et ce fut le point de départ de notre longue carrière comparatiste, Daniel Madélnat à Strasbourg, puis à Clermont-Ferrand, moi-même dans l'ancienne Sorbonne comme assistant (1965-1968), puis à Amiens comme chargé de cours (1968-1970) et, enfin, de 1970 à 2008 à Paris IV-Sorbonne comme professeur. Ma fidélité à Charles Dédéyan, qui dirigea ma thèse principale sur Claudel et l'Angleterre, et à René Étiemble, qui contribua fortement à ma passion pour Rimbaud et à mon ouverture sur l'Extrême-Orient, fut totale et l'est restée au-delà de leur disparition.

Mais c'est sur la pré-histoire de la littérature comparée, et en particulier à l'École normale supérieure, que je voudrais revenir.

Il faut remonter au début du XIX^e siècle pour voir apparaître l'expression « littérature comparée », dont les occurrences sont alors très rares. On la trouve chez un certain François Noël, né à Saint-Germain-en-Laye en 1755, mort en 1840. Il avait été élève, puis professeur au lycée Louis-le-Grand avant 1789. Dans la suite des temps, il fut diplomate, préfet et finalement inspecteur général de l'Instruction publique. De formation classique, traducteur de Tite-Live et de Catulle, auteur d'un *Dictionnaire latin-français* et d'un *Dictionnaire français-latin*, artisan de nombreux manuels, il était moderne aussi, puisqu'il avait traduit des ouvrages anglais et on découvre, en relisant ce qui est aujourd'hui pour nous son livre principal, le *Dictionnaire de la fable* (1801), qu'il avait une vaste culture s'étendant à l'Amérique du Sud, à l'Inde ou à la Chine.

Dans son récent ouvrage, *La Littérature comparée. Histoire, domaine, méthodes* (Armand Colin, 2016), Bernard Franco a rappelé et précisé que « l'expression



“littérature comparée” a été employée par François Noël, pour caractériser des *Leçons anglaises de littérature et de morale* sur le plan des leçons françaises et des leçons latines ». Dans le tout premier article de la *Revue de littérature comparée* que Fernand Baldensperger, premier titulaire de la chaire de littératures modernes comparées à la Faculté des lettres de Paris, a fondée en 1921 avec Paul Hazard, étaient mentionnés les deux cours qui, pour ces deux grands comparatistes du XX^e siècle ont été fondateurs : les *Cours de littérature comparée* de François Noël et Guislain de Laplace, publiés en 1804 et réédités en 1816, le *Tableau de la littérature française au XVIII^e siècle* d’Abel Villemain en 1827-1828 que la préface présentait comme « une étude de littérature comparée » et qui recherchait entre autres les sources anglaises de la littérature française.

Avant de devenir académicien, Villemain fut maître de conférences à l’École normale supérieure. Et l’on aurait tort de croire que l’esprit de la future littérature comparée, au temps où elle était désignée officiellement comme « littérature étrangère », ne souffla pas sur notre grande école. Jean-Jacques Ampère y enseigna. Alfred Mézières en est issu. Ferdinand Brunetière (1849-1906) surtout, qui y fut à son tour maître de conférences, ne restait nullement enfermé dans l’histoire de la littérature française et, tant dans son *Manuel* de 1897 que dans sa grande *Histoire* (1904-1918) sont ménagées des ouvertures sur les littératures étrangères. Pierre Moreau en 1956 a rendu hommage à « Brunetière professeur de littérature comparée ». Les comparatistes d’aujourd’hui n’hésitent pas à lui faire, comme à Hippolyte Taine, la place qu’il mérite. Enfin c’est un ancien normalien, Joseph Texte (promotion 1883) prématurément disparu en 1900, qui occupa à l’Université de Lyon la première chaire de littérature comparée proprement dite.

Romain Rolland (1866-1944) appartenait à la promotion 1886 et *Le Cloître de la rue d’Ulm* est le journal de ses années à l’École normale supérieure (1886-1889). Il a été publié aux éditions Albin Michel en 1952 par les soins de Marie Romain Rolland et constitue le cahier 4 des Cahiers Romain Rolland.

Ce n’est pas à la bibliothèque de l’École normale, mais lors d’un séjour familial, au mois de septembre 1887, que Romain Rolland s’est livré, comme il le rappelle dans *Le Cloître de la rue d’Ulm*, à « une débauche de lectures, grâce à la bibliothèque de la Société scientifique et artistique de Clamecy ». Et il dit avoir lu entre autres :

Un roman chinois du XV^e siècle : *les Deux Cousines*, traduit par Abel Rémusat ; *Les Nouvelles* d’Alexandre Herzen (l’Aliéné, Par ennui, La Pie voleuse etc.) ; *Servitude et Grandeur militaires* de Vigny ; *Pickwick* de Dickens ; l’*Évangéliste* de Daudet ; *David Copperfield* ; *Tarass Boulba* de Gogol ; *Mémoires d’un chasseur* de Tourgueniev ; *Mon oncle Benjamin* de Claude Tillier ; *Oblomoff* de Gontcharov ; *Souvenirs de la maison des morts* de Dostoïevski ; *Crime et châtement* ; des romans et nouvelles de George Eliot, etc. (p. 148).



Il compare les personnages d'*Adam Bede* de George Eliot à ceux de Tolstoï, avec une longue citation du roman anglais qui le conduit à cette conclusion :

On voit la différence de l'amour de Tolstoï et de celui d'Eliot. L'amour de Tolstoï s'adresse au Tout, à l'Univers : d'où sa grande impartialité. Celui d'Eliot s'adresse à la personne humaine, si humble qu'elle soit, d'où sa tendresse clairvoyante, mais émue, pour chacun de ses héros.

En lisant *David Copperfield*, il dit qu'il « pense constamment aux *Souvenirs d'enfance* de Tolstoï ». Mais, ajoute-t-il, « la comparaison ne tourne pas à l'avantage de Dickens. Je n'aime pas que celui-ci prête à son petit garçon la sentimentalité romanesque d'une jeune fille de 18 ans. [...] Dickens ne veut pas voir le réel comme il est, parce qu'il n'a pas l'amour passionnel du vrai, comme Tolstoï, il a ses préférences ; et cela le gêne pour bien voir. »

Il n'ignore pas plus la notion d'influence que celles de ressemblances et de différence. C'est ainsi, dans le même passage, qu'après avoir jugé « sublime » le premier volume de *Crime et Châtiment*, il ne trouve pas que le second vaille le premier, et il y soupçonne, « ainsi que dans les complications d'aventure de *L'Idiot* et des *Possédés*, une influence fâcheuse d'Eugène Sue ».

On aurait tort en effet de croire que la littérature comparée se confond avec la comparaison littéraire même si, du *Racine et Shakespeare* de Stendhal au livre pour lequel Michael Edwards a repris le même titre en 2004, elle y a sa place indispensable. Jean-Marie Carré, qui succéda à Baldensperger dans la chaire de littératures modernes comparées de la Sorbonne en 1938, a lancé en 1951 dans la préface qu'il a écrite pour le premier « Que sais-je » de Marius-François Guyard consacré à *La Littérature comparée*, la formule « la littérature comparée n'est pas la comparaison littéraire ». En comparatiste de son temps, il faisait lui-même largement place aux influences étrangères. Et cette dominante, en France du moins, ne s'est pas trouvée véritablement combattue et progressivement s'est imposée.

C'est précisément dans le *Dictionnaire de la fable* de François Noël que j'ai eu la surprise de retrouver l'expression « fils du soleil » que mon cher Arthur Rimbaud a rendue si célèbre dans celle des *Illuminations* qu'il a intitulée « Vagabonds » et où, sans doute, il évoque son compagnonnage devenu difficile avec Verlaine :

J'avais en effet, en toute sincérité d'esprit, pris l'engagement de le rendre à son état primitif du fils du Soleil – et nous errions, nourris du vin des cavernes et du biscuit de la route, moi pressé de trouver le lieu et la formule.

C'est à propos de « la religion des Péruviens, des Mexicains » que François Noël, s'appuyant sur « Garcias-Lasso de la Véga, et de l'historien de la conquête du Mexique D. Antonio de Salis », écrivait, donc dès 1801 :



Il y aura quelque intérêt à comparer Manco-Capac avec Numa, et à retrouver des fils du Soleil dans le palais de Cusco, comme sur les trônes de la Grèce (*Dictionnaire de la fable*, Préface, édition originale, p. XXII).

Ces « Fils du Soleil » étaient en quelque sorte le contraire des « Enfants de la Nuit » à qui une ancienne élève de la rue d'Ulm (promotion 1927), Clémence Ramnoux, avait consacré un livre qui fut lui aussi pour moi fondateur, *La Nuit et les enfants de la Nuit dans la tradition grecque* (Flammarion, 1959), ouvrage conçu à partir du catalogue des enfants de la Nuit dans la *Théogonie* d'Hésiode.

Ce livre était issu de sa thèse complémentaire, préparée sous la direction de Gaston Bachelard, et elle introduisait le mot « mythopoétique ». Marqué par la lecture de Bachelard, je le fus aussi par celle de Gilbert Durand, à qui je dois le mot dont j'ai fait le titre d'un de mes livres, *Mythocritique* (1992, réédité en 2016). Sans rigueur aucune, ce mode d'accès aux textes permettait un déploiement de comparatisme, et la mythocritique a été particulièrement bien accueillie et développée en Italie et en Espagne.

Ma curiosité pour la mythologie comparée était ainsi éveillée, mais mon champ d'étude devait rester la littérature. Et c'est à elle que je me suis efforcé de rester fidèle, en dépassant ce qui avait été alors désigné comme « études de thèmes » et en distinguant aussi soigneusement que possible la thématologie de la mythocritique. Ce n'était plus un hasard pour moi si Jack London avait intitulé un de ses romans *A Son of the Sun*, qui fut traduit en français, dans la Bibliothèque verte, sous le titre *Fils du Soleil*.

D'autres termes savants sont nécessairement utilisés, avec des distinctions aussi nécessaires que celle qui doit être faite entre « thème » et « mythe ». C'est le cas d'« archétype », ou de « schème ». J'en suis plus que jamais conscient aujourd'hui en me rendant mieux compte que le titre que j'avais choisi pour un de mes livres, *Le Mythe de la métamorphose*, mériterait d'être précisé, et même modifié. Et pourtant le sujet m'est resté cher.

L'union des deux mots « mythes » et « métamorphose » me frappait encore ces temps derniers, quand j'ai découvert un recueil poétique que vient de m'envoyer mon camarade de la promotion 1958, Patrice Dyerval-Angelini, grand spécialiste de la littérature italienne et auteur lui-même d'une œuvre poétique importante.

Cette fois, il ne s'agit pas d'un de ses recueils, mais de celui d'une de ses amies, Denise Borias, née en 1936, et elle-même ancien professeur d'italien, auteur de pas moins de seize recueils poétiques, de *L'Amandier* (1967) à *Silence étoilé* et à *Venise, notre reflet*, tous les deux publiés aux éditions du Cygne en 2016, en passant par *Saison du corps* (Rougerie, 1981), qui obtint le prix Artaud.

Dès le premier des poèmes en prose de *Venise, notre reflet*, Venise, « entre le flot et l'envol, inscrit sa dentelle de pierre, la libre respiration, l'élan de sa danse » et elle



« transforme en féerie l'instabilité de sa terre ». Elle est donc un lieu permanent de métamorphoses ou du moins apparaît comme telle en poésie.

Notre École normale est-elle mythique ? Toujours est-il qu'au fil des métamorphoses elle est restée elle-même et j'en suis ce soir, en présence de son directeur, et de tant d'anciens camarades, plus conscient que jamais.

Pierre Brunel

Compte rendu du volume apporté par Pierre Brunel

Ce volume, toute dernière publication orchestrée par Pierre Brunel, a circulé pendant le repas. Don gracieux de sa part à bibliothèque du NIR, il pourra désormais y être consulté.

Companion of Literary Myths, Heroes and Archetypes, Londres et New York, Routledge Revivals, 2016, préface par Pierre Brunel, traduction par Wendy Allatson, Judith Hayward and Trista Selous, 1235 pages.

Cet ouvrage est la réédition du célèbre *Dictionnaire des mythes littéraires* publiée la première fois en 1988 par les éditions du Rocher.

Une équipe, constituée d'un groupe de chercheurs et coordonnée par Pierre Brunel, avait déjà fourni un travail remarquable par ses ambitions et ses premiers résultats : cent trente entrées sur les divers aspects du mythe en littérature en 1 500 pages. L'ouvrage se sentait dès le départ comme un « work in progress », ce qui s'est vérifié par plusieurs traductions en italien, en portugais et en anglais, dès 1992, et par de nouvelles éditions. Ce recensement sous des angles historiques, géographiques, littéraires divers offre de larges perspectives. Les bibliographies qui suivaient chaque article ont été rassemblées ici à la fin du volume. Dans l'une ou l'autre langue, la matière reste toujours aussi riche et précieuse. La richesse des termes indexés en fait foi.

Pour compléter ces éléments sur Pierre Brunel, on peut aussi se reporter au texte qui a été publié dans *l'Archicube* 19 de décembre 2015, p. 182-183 à l'occasion de son entrée à l'Académie des Sciences morales et politiques.

Mireille Kervern-Gérard

LE COURRIER

Guy Lecuyot



Le grand œuvre

L'entreprise qui a le plus marqué la fin de l'année 2016 et le début 2017 est l'inauguration du nouveau bâtiment de l'ENS/PSE du boulevard Jourdan¹. En effet, la mise en place et la préparation de cet évènement ont retenu l'attention et beaucoup focalisé les énergies tout au long de ces derniers mois.

Inauguration

En présence du Président de la République, de la ministre de l'Éducation nationale, du secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la maire de Paris, du recteur de l'Académie de Paris, de divers président(e)s dont la présidente du conseil régional d'Île-de-France² et de diverses personnalités, ce fut chose faite le 23 février 2017³. D'ailleurs, la presse en a largement fait écho : « le Campus Jourdan, fleuron des sciences sociales » (*Les Échos*) ou « Le Campus Jourdan, un haut lieu des sciences sociales à Paris » (*La Croix*).

La cérémonie s'est déroulée en toute simplicité, même si on avait fait appel au ban et à l'arrière-ban avec pas moins de quatre cents invités. On peut dire que les lieux





ont vraiment été consacrés avec une table ronde sur le thème de « La mondialisation, une notion en voie de dépassement ? » qui a suivi les discours officiels⁴.

Bulletin 21

Pour l'Association, ce fut aussi l'occasion de publier un numéro spécial sur Jourdan en décembre 2016. Le bulletin a ainsi pu être largement diffusé le 23 février 2017.

Ce numéro a dans l'ensemble été plutôt bien accueilli : « Félicitations pour ce beau travail qui nous fait revivre tant de bons moments, mais qui ouvre aussi très largement la fenêtre sur l'avenir. » Quelques notes discordantes ont été formulées, par exemple à propos de l'ancienne directrice, Marie-Jeanne Durry, qui apparaît comme une femme de caractère, avec « son indiscutable autorité », et plutôt originale. D'ailleurs, toutes nuances gardées, Marie-Christine Cavigneau (1966 l) n'écrit-elle pas dans son article, p. 43 : « admirée, redoutée, elle suscitait des inimitiés autour d'elle⁵ » et il est bien connu que l'on ne peut pas plaire à tout le monde.

La mise en ligne du dossier sur Jourdan a permis de recontacter d'anciennes sévriennes heureuses de voir qu'on ne les avait pas oubliées, pas plus que le campus « renfermant tant de souvenirs ». Dans les années 1960, le charme de Jourdan semblait surtout résider dans sa situation à l'intérieur de Paris et dans son jardin plutôt que dans le confort des chambres ou la cantine.

Sur près de neuf cents sévriennes qui ont été informées de la parution de ce numéro, dix pour cent ont demandé à recevoir le lien (gratuit) pour accéder au numéro en ligne et parmi ces dernières dix pour cent ont réclamé un exemplaire papier, initiative incitant même quelques anciennes à régler leur cotisation.

Journée « portes ouvertes »

Une seconde journée « portes ouvertes », destinée aux lycéens et aux étudiants qui souhaitaient découvrir l'École, ses voies d'accès, ses formations et ses débouchés, a





permis d'accueillir en février environ huit cents visiteurs venant de Paris, de banlieue et même de province dans la proportion d'un tiers pour chacune de ces catégories.

Décoration

En franchissant le seuil du 45, vous aurez sans doute remarqué les nouvelles peintures qui recouvrent les moulures. C'est Manuel Khelifi, un peintre, membre du personnel rattaché au service Patrimoine de l'École, qui a réalisé ce décor et c'est visiblement un virtuose du faux marbre. Après avoir décoré l'espace et les colonnes du côté du monument aux morts, c'est l'entrée qui s'est ainsi vue richement ornée de marbres rouges et blancs.

Renouvellement

La proximité des élections présidentielles semble avoir quelque peu ralenti les activités, en une période qui a coïncidé avec le renouvellement du mandat du directeur. Le résultat figure au *Journal officiel* du 9 avril : Marc Mézard (1976 s) a été reconduit dans ses fonctions depuis le 17 avril pour une durée de cinq ans (décret signé par le Président de la République le 7 avril 2017).

Chaires

Rappelons que figurent toujours au programme des activités de l'École les séminaires du directeur et les séminaires d'actualité et que, grâce au mécénat, pas moins de sept chaires ont été créées : « Géopolitique du risque », « Énergie et postérité », une chaire Blaise-Pascal ou encore des chaires ayant pour thème le Moyen-Orient et la Méditerranée, les études républicaines, les mathématiques⁶ et la physique ou les modèles et sciences des données.

Du nom d'un mécène de l'École, citons enfin la première conférence Olivier Legrain « Sciences et société », intitulée « Ingénierie du génome, entre espoirs et craintes ». Il s'agit de conférences destinées à diffuser les recherches les plus récentes auprès d'un large public et d'analyser leur impact dans le monde.

Site web

Il est désormais bien plus facile de s'y retrouver dans la programmation foisonnante des événements prenant place à l'École, avec les innombrables cours, séminaires et conférences des enseignants-chercheurs, chercheurs et autres professeurs invités. En effet, un nouveau site web a ouvert fin avril ; il permet une navigation plus aisée qu'avec l'ancienne version qui était pour le moins encombrée.

30 mai 2017



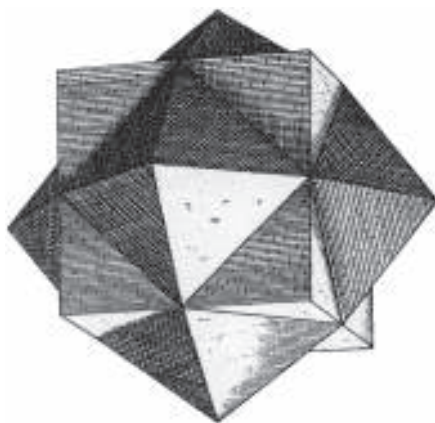
Pour obtenir des informations sur la vie de l'École et à l'École, les principaux événements, conférences et colloques, vous pouvez consulter son site web à l'adresse suivante : (<http://www.ens.fr/>)⁷ et le *Normal Sup' Info* (<http://www.ens.fr/spip.php?rubrique56>).

Rappelons que les catalogues des bibliothèques sont consultables en ligne (<http://halley.ens.fr/>) ainsi que les nouveautés (http://halley.ens.fr/ftlist*frf/).

Pour toutes suggestions, vous pouvez nous écrire et/ou contacter le webmaster (webmaster@ens.fr).

Notes

1. Voir [http://www.ens.fr/IMG/file/actualites/Espace %20Presse/cp-jourdan-23fev2017-ens-pse.pdf](http://www.ens.fr/IMG/file/actualites/Espace%20Presse/cp-jourdan-23fev2017-ens-pse.pdf) et pour l'École d'économie de Paris PSE, <http://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/actualites/23-fevrier-2017-inauguration-du-nouveau-campus-jourdan/>
2. La région et la ville sont les grands financeurs de l'opération Jourdan.
3. <http://www.elysee.fr/photos/inauguration-du-campus-jourdan-2/>
4. Pour les discours d'inauguration, voir <https://www.youtube.com/watch?v=2pczJMclrP8> et pour l'enregistrement de la table ronde <https://www.youtube.com/watch?v=21jce07r5SQ>
5. Marie-Christine Cavigneau, « Marie-Jeanne Durry, boulevard Jourdan », *L'Archicube* 21, décembre 2016, p. 41-48.
6. À la une de la vingt-troisième *Lettre d'information de l'ENS* du mois d'avril figure Yves Meyer (1957 s) qui vient d'être récompensé par le prix Abel, preuve une fois de plus de l'excellence de la formation des mathématiciens de la rue d'Ulm. Voir <http://www.ens.fr/actualites/lettre-d-information/>
7. Pour l'intranet, voir <http://www.intranet.ens.fr/> et pour le lien avec le site de l'Association, voir <http://www.ens.fr/spip.php?article130>



LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

- N° 1 Juin 2006 : L'École en 2006
- N° 2 Juin 2007 : Jean Cavallès (1923 l). Archéologie et politique. La science du secret
- N° 3 Décembre 2007 : Le numérique et l'édition. L'historien, la justice, la douleur et la vérité
- N° 4 Juin 2008 : L'homme, la nature, le risque. Albert Fert (1957 s) prix Nobel
- N° 5 Décembre 2008 : La ville, objet de savoir et champ d'action. Quelle ENS pour le XXI^e siècle ?
- N° 6 Juin 2009 : Le sport à l'École, le sport et l'École. L'humanisme d'Aimé Césaire
- N° 7 Décembre 2009 : La lumière. Les études arabes à l'ENS. L'ENS, une école impossible à normer ?
- N° 8 Mai 2010 : Les réseaux. La bioéthique. La place du droit de l'OMC dans le droit international
- N° 9 Décembre 2010 : Quelles langues pour quels savoirs ? L'Institut Henri-Poincaré et la médaille Fields. L'École d'économie de Paris
- N° 10 Juin 2011 : Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche ? La création de la banque d'épreuves littéraires
- N° 11 Décembre 2011 : La cuisine. Hyung-Dong Lee. Paris Sciences et Lettres
- N° 12 Mai 2012 : La coopération intellectuelle internationale
- N° 13 Décembre 2012 : Frontières : penser à la limite. Le prix Romieu
- N° 14 Juin 2013 : Mérite et excellence. Serge Haroche, prix Nobel de physique
- N° 15 Décembre 2013 : Prendre la mer
- N° 16 Juin 2014 : La mémoire. Léon Brunschvicg
- N° 17 Décembre 2014 : Chine, Japon, regards pour aujourd'hui. Le père André Brien
- N° 18 Juin 2015 : La gratuité. La défense des langues. « Après janvier 2015, s'exprimer contre la terreur »
- N° 19 Décembre 2015 : Responsabilité, intégrité, éthique dans la recherche
- N° 20 Juin 2016 : Vivre dans un monde numérique
- N° 21 Décembre 2016 : Le fabuleux destin du boulevard Jourdan

L'ARCHICUBE

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves
et amis de l'École normale supérieure

Siège de l'Association : 45, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05

Téléphone : 01 44 32 32 32 – Télécopie : 01 44 32 31 25

Courriel : a-ulm@ens.fr

Site Internet : <http://www.archicubes.ens.fr>

Directrice de la publication :

Marianne Laigneau, présidente de l'Association

Rédactrice en chef :

Véronique Caron

veronique.caron81@normalesup.org

Comité éditorial et de rédaction :

Le dossier : Véronique Caron et Stéphane Gompertz

Carrières : François Bouvier

Les normaliens publient : Guy Lecuyot,

Lucie Marignac et Olivier Szerwiniack

Courrier : Guy Lecuyot (guy.lecuyot@ens.fr)

Diffusion : Wladimir Mercouroff et Véronique Caron

Suivi éditorial : Marie-Hélène Ravenel

Ce numéro 22 de
L'Archicube
a été achevé d'imprimer
sur les presses de l'imprimerie France Quercy
en juin 2017.

ISSN : 1959-6391

Dépôt légal : juillet 2017
N° d'impression : 00-0000

Mise en pages
TyPAO sarl
75011 Paris